

**ETUDE DE BASE
SUR
LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DE LA REGION DES GRANDS LACS
(PRINCIPALEMENT POUR LA RDC)**

RAPPORT FINAL

MARS 2007

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
NIPPON KOEI CO., LTD.**

4R
JR
06-14

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**ETUDE DE BASE
SUR
LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DE LA REGION DES GRANDS LACS
(PRINCIPALEMENT POUR LA RDC)**

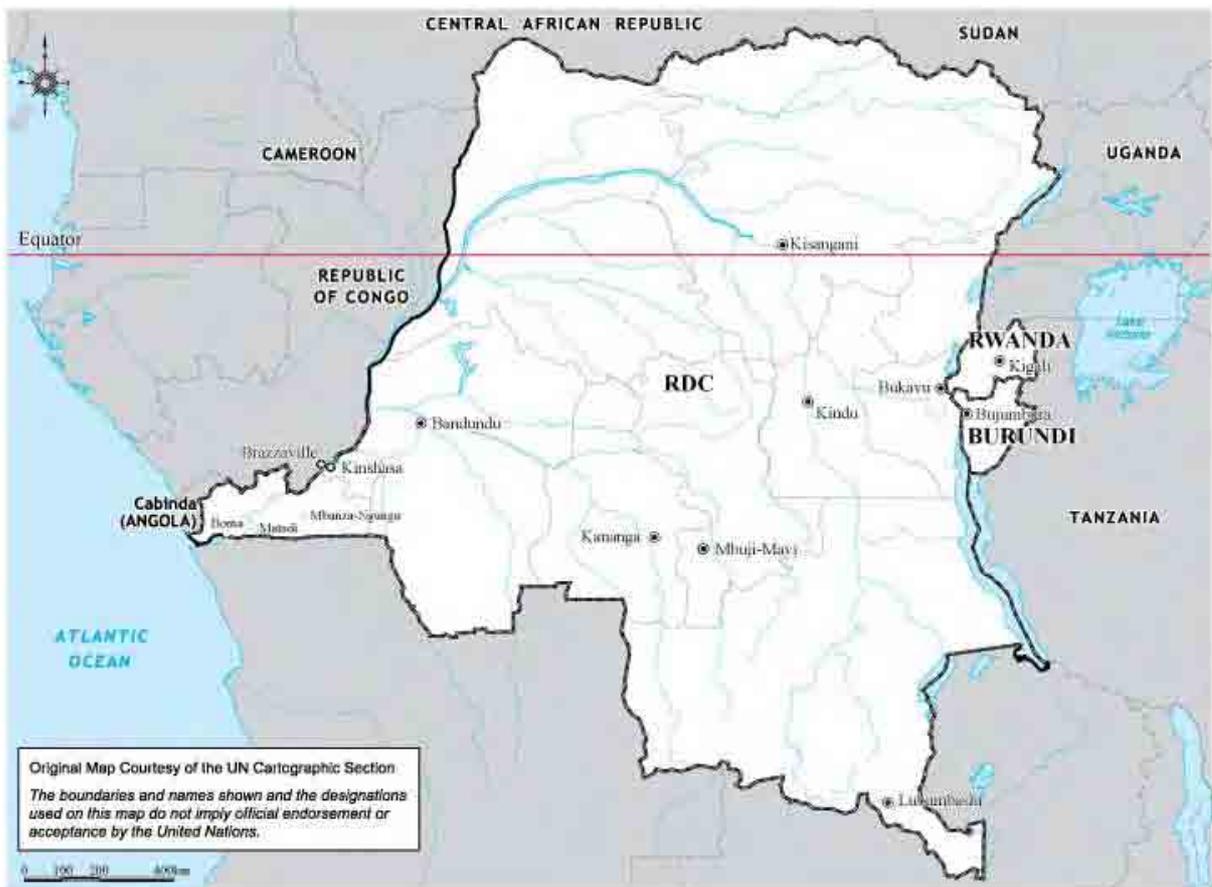
RAPPORT FINAL

MARS 2007

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
NIPPON KOEI CO., LTD.**

Les cours d'échange employés dans ce rapport sont comme suit:

Monnaie	Cours d'échange
Dollar américain (\$)	¥118,55
Euro (Eur)	¥155,08



Carte Générale de la Zone d'Etude

Etude de base pour l'élaboration du Programme de l'assistance au développement en République Démocratique du Congo et dans la Région des Grands Lacs

Rapport Final

Tables des matières

Carte Générale de la Zone d'Etude

Page

SECTION I INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

1.1	Arrière-plan de l'Etude.....	1-1
1.2	Objectifs	1-1
1.3	Zone d'étude	1-2

SECTION II L'ETUDE DE BASE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DES GRANDS LACS

CHAPITRE 2 L'ETUDE DE BASE ET LA RECHERCHE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DES GRANDS LACS

2.1	Prise de connaissance des politiques et des approches des pays africains sur la région des Grands Lacs.....	2-1
2.1.1	Union Africaine (UA)	2-1
2.1.2	Communauté pour le développement de l' Afrique australe (SADC)	2-2
2.1.3	Autres pays de l'Afrique.....	2-2
2.2	Actions d'appui des principaux donateurs à la résolution des conflits de la région des Grands Lacs et leur tendance future	2-4
2.2.1	Activités de surveillance de l'armistice et d'exécution de l'accord de paix	2-4
2.2.2	Approche et tendance de l'aide humanitaire et de l'appui au développement	2-5
2.3	Tendance du FDI.....	2-12
2.4	L'orientation de la coopération (projet).....	2-13

SECTION III L'ETUDE DE BASE POUR LA FORMULATION DU PROGRAMME DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CHAPITRE 3 SOCIETE, ECONOMIE ET INVESTISSEMENTS

3.1	Situation politico-sociale	3-1
3.1.1	Situation politique	3-1
3.1.2	Relation Internationale.....	3-4
3.1.3	Situation sociale	3-5
3.2	Situation économique.....	3-8
3.2.1	Aperçu général	3-8
3.2.2	Structure économique	3-9
3.2.3	Situation économique de la Ville-province de Kinshasa et de la province du Bas-Congo	3-10
3.3	Situation des investissements et du développement par les entreprises intérieures et étrangères.....	3-12
3.3.1	Situation générale des investissements.....	3-12
3.3.2	Situation des investissements et du développement pour la production des ressources minérales	3-12

CHAPITRE 4 POLITIQUES ET PLANS EXISTANTS

4.1	Politiques et plans du Gouvernement de la RDC	4-1
4.1.1	DSRP en général.....	4-1
4.1.2	Politiques du gouvernement de la RDC pour le développement des ressources naturelles par la mobilisation du secteur privé.....	4-8
4.2	Politiques et programmes des donateurs	4-10
4.2.1	Cadre d'assistance au pays CAF (Country Assistance Framework).....	4-10
4.2.2	Plans d'actions humanitaires des Nations-unies (HAP) 2007	4-15
4.2.3	Corrélation entre le CAF et le HAP2007.....	4-24

CHAPITRE 5 SITUATION ACTUELLE ET ORIENTATION DES ACTIONS D'AIDE FUTURES

5.1	Compréhension précise et l'analyse des projets demandés et des projets déjà réalisés par le financement du gouvernement du Japon....	5-1
5.1.1	Compréhension précise et l'analyse des projets déjà réalisés par le financement du gouvernement du Japon.....	5-1
5.1.2	Examen de la pertinence des projets demandés au gouvernement du Japon	5-5

5.2	Situation actuelle des activités d'aide des autres organisations.....	5-5
5.2.1	Situation actuelle et les orientations pour le développement futur des actions de la MONUC	5-5
5.2.2	Situation actuelle des activités de soutien des autres bailleurs de fonds.....	5-8
5.2.3	Situation détaillée des activités des organisations et bailleurs de fonds internationaux	5-10
5.2.4	Situation détaillée de la coopération bilatérale	5-18
5.3	Orientations des aides futures.....	5-24

CHAPITRE 6 POLITIQUE DE BASE SUR L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL

6.1	Tendance et impact sociaux des réfugiés dans la Province-ville de Kinshasa et la Province du Bas-Congo	6-1
6.1.1	Tendance et impact sociaux des réfugiés dans la Province-ville de Kinshasa	6-1
6.1.2	Impact social et tendance des réfugiés dans la Province de Bas-Congo	6-2
6.2	Organes administratifs et organisations communautaires de la Province-ville de Kinshasa et de la Province du Bas-Congo	6-5
6.2.1	Organes administratifs et organisations communautaires de la Province-ville de Kinshasa	6-5
6.2.2	Organes administratifs et organisations communautaires de la Province du Bas-Congo	6-6
6.3	Participation communautaire et problèmes de genre dans la Ville-Province de Kinshasa et la Province du Bas-Congo	6-10
6.3.1	Participation communautaire et problèmes de genre dans la Ville-Province de Kinshasa	6-10
6.3.2	Participation communautaire et problèmes de genre dans la Province du Bas-Congo	6-12
6.4	Services sociaux de base et enquête des besoins sur le développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa et la Province du Bas-Congo	6-14
6.4.1	Services sociaux de base et enquête des besoins sur le développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa.....	6-14
6.4.2	Services sociaux de base et enquête de besoins sur le développement communautaire dans la Province du Bas-Congo.....	6-23
6.5	Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa et la province du Bas-Congo	6-27
6.5.1	Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa	6-27

6.5.2	Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province du Bas-Congo.....	6-28
6.6	Partenariat avec les Bailleurs des Nations Unies sur des programmes de développement communautaire en cours	6-31

CHAPITRE 7 ORIENTATION DE L'AIDE AUX INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES (TRANSPORT, EAU, ELECTRICITE)

7.1	Situation actuelle des infrastructures économiques de la province-ville de Kinshasa et des alentours.....	7-1
7.1.1	Conditions naturelles	7-1
7.1.2	Transport	7-5
7.1.3	Alimentation en eau potable	7-14
7.1.4	Fourniture de l'électricité.....	7-21
7.2	Examen sur la pertinence des projets demandés dans la ville-province de Kinshasa.....	7-24
7.3	Situation actuelle des projets réalisés dans le passé.....	7-26
7.4	Confirmation des organismes d'exécution du pays bénéficiaire	7-32
7.5	Vérification des consultants locaux et entrepreneurs locaux.....	7-39
7.6	Orientation de la coopération japonaise (projet).....	7-41

CHAPITRE 8 ORIENTATION DES AIDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS SOCIALES

8.1	Situation actuelle de l'éducation, de la santé et de soins médicaux, etc. dans la ville de Kinshasa et ses environs	8-1
8.1.1	Education	8-1
8.1.2	Santé et soins médicaux.....	8-8
8.2	Pertinence du projet demandé dans la requête.....	8-13
8.2.1	Description du projet demandé dans la requête	8-13
8.2.2	Tendance relative au projet demandé	8-14
8.2.3	Pertinence de l'aide	8-14
8.3	Situation des projets effectués dans le passé	8-14
8.3.1	Situation d'équipements fournis à l'Hôpital universitaire de Kinshasa	8-14
8.4	Existence de consultants locaux et entrepreneurs locaux	8-15
8.4.1	Système d'exécution de travaux de construction	8-15
8.4.2	Consultants locaux.....	8-16
8.4.3	Entrepreneurs locaux	8-16
8.5	Orientation de la coopération.....	8-17

CHAPITRE 9 ELABORATION DES PROJETS ET PROGRAMMES DES APPUIS (COOPERATION) A LA RECONSTRUCTION ET AU DEVELOPPEMENT

9.1	Orientation des aides (coopération) à la reconstruction et au développement.....	9-1
9.1.1	Orientation des aides à court terme	9-1
9.1.2	Orientation des aides à moyen et long terme	9-6
9.2	Projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement.....	9-7
9.2.1	Elaboration d'une longue liste de projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement	9-7
9.2.2	Description de projets et programmes majeurs des aides (coopération) d'urgence à la reconstruction et au développement..	9-9
9.3	Points à considérer lors de la mise en oeuvre de projets des aides	9-12
Appendice 7.1.1	Stations d'épuration des eaux	A-1
Appendice 7.3.1	Etablissements et équipements actuels pour alimentation en eau	A-6
Appendice 7.5.1	Entreprises locales des travaux publiques	A-10

Liste des Tableaux

Tableau 1.2.1	Objectifs de l'Etude.....	1-2
Tableau 2.1.1	Approches des pays africains.....	2-3
Tableau 2.2.1	4 secteurs prioritaires et activités d'appui y afférentes.....	2-7
Tableau 2.2.2	CAP2007 destiné à la région des Grands Lacs.....	2-8
Tableau 2.2.3	Financement appelé à chaque organisation d'appui.....	2-9
Tableau 2.2.4	Secteurs d'activités d'appui des principaux donateurs (Rwanda)...	2-10
Tableau 2.2.5	Secteurs d'activités d'appui des principaux donateurs (Burundi)...	2-11
Tableau 2.3.1	Évolution des FDI 1986-2004.....	2-12
Tableau 3.1.1	Histoire de la RDC dans le 20 ^{ème} siècle.....	3-1
Tableau 3.1.2	Nouveau cabinet de la RDC (février, 2007).....	3-3
Tableau 3.1.3	Aperçu du système administratif et du système judiciaire.....	3-4
Tableau 3.1.4	Indices principaux par pays.....	3-6
Tableau 3.2.1	Evolution de la situation macro-économique de la RDC.....	3-8
Tableau 3.2.2	Evolution de la situation macro-économique de la RDC.....	3-9
Tableau 3.2.3	Populations de la Ville-province de Kinsghasa par commune (1995).....	3-11
Tableau 3.3.1	Situation générale sur les investissements pour les projets approuvés par l'ANAPI 2003-2006 (mars).....	3-12
Tableau 3.3.2	Productions minières et minérales 2000-2005.....	3-13
Tableau 3.3.3	Evolution des productions de cuivre et de cobalt 2000-2005.....	3-13
Tableau 4.1.1	Grandes lignes du DSRP (RDC).....	4-1
Tableau 4.1.2	Taux de pauvreté par caractéristique spatiale.....	4-2
Tableau 4.1.3	Taux de pauvreté par classe sociodémographique.....	4-3
Tableau 4.1.4	Conditions actuelles de la pauvreté ainsi que les problèmes et stratégies sectoriels y afferents.....	4-4
Tableau 4.1.5	Actions stratégiques envisages pour 5 domaines principaux du DSRP.....	4-7
Tableau 4.2.1	Allocution budgétaire du HAP2007.....	4-23
Tableau 5.1.1	Projets déjà réalisé par le financement du gouvernement du Japon.....	5-1
Tableau 5.2.1	Activités de la MONUC en RDC.....	5-6
Tableau 6.1.1	Nombre de réfugiés Angolais vivant dans le District de Cataractes, Province du Bas-Congo.....	6-3
Tableau 6.2.1	Structure administrative de la Province du Bas-Congo.....	6-6

Tableau 6.2.2	Zone et données démographiques par territoire du District de Cataractes (2006).....	6-9
Tableau 6.2.3	Structure administrative détaillée et les données démographiques du District de Cataractes.....	6-9
Tableau 6.3.1	Pourcentage de garçons et de filles au niveau primaire et secondaire des écoles du Camp de Kilweka	6-14
Tableau 6.4.1	Grandes lignes des enquêtes sociales menées dans les deux communes de N'djili et de Masina, Ville de Kinshasa	6-15
Tableau 6.4.2	Données de base des Communes de N'djili et Masina.....	6-16
Tableau 6.4.3	Besoins selon les Chefs de Quartier (N'djili)	6-20
Tableau 6.4.4	Besoins selon les Chefs de Quartier (Masina)	6-22
Tableau 6.4.5	Pourcentages de population approvisionnée en eau potable par rapport à la population totale.....	6-24
Tableau 6.5.1	Informations détaillées sur la CRAFOD.....	6-30
Tableau 6.6.1	Actions proposées à moyen terme pour le développement communautaire, CAF (2008-2010)	6-31
Tableau 7.1.1	Débit en moyenne du fleuve Congo (1950-1959)	7-1
Tableau 7.1.2	Données de précipitations de Kinshasa	7-3
Tableau 7.1.3	Données de températures de Kinshasa	7-3
Tableau 7.1.4	Données de précipitations de Matadi	7-3
Tableau 7.1.5	Données de températures de Matadi.....	7-4
Tableau 7.1.6	Données de précipitations de Goma	7-4
Tableau 7.1.7	Données de températures de Goma	7-5
Tableau 7.1.8	Détail du programme d'aménagement routier en urgence.....	7-8
Tableau 7.1.9	Population et Superficie de la ville-province de Kinshasa par	7-18
Tableau 7.1.10	Situation actuelle des stations d'épuration existantes	7-18
Tableau 7.1.11	Plan futur.....	7-20
Tableau 7.1.12	Tarifs de l'électricité.....	7-24
Tableau 7.1.13	Aperçu des projets du site d'Inga.....	7-24
Tableau 7.3.1	Liste des équipements fournis par le gouvernement du Japon	7-27
Tableau 7.4.1	Budget de la REGIDESO entre 2003-2005	7-34
Tableau 7.4.2	Bureau de Kinshasa de la REGIDESO.....	7-35
Tableau 7.5.1	Consultants locaux et Catégories	7-39
Tableau 7.5.2	Liste des entrepreneurs de forage.....	7-41
Tableau 7.6.1	Routes régionales de la ville-province de Kinshasa	7-43
Tableau 7.6.2	Routes régionales de la province du Bas-Congo.....	7-44
Tableau 8.1.1	Organisation des postes du MEPSP	8-2
Tableau 8.1.2	Répartition des rôles de services centraux et provinciaux du MEPSP.....	8-2

Tableau 8.1.3	Situation de répartition des écoles publiques existantes par province.....	8-4
Tableau 8.1.4	Nombre des écoliers et des collégiens dans la Province-Ville de Kinshasa	8-6
Tableau 8.1.5	Communes et zones de santé de la Province-ville de Kinshasa	8-11
Tableau.9.1.1	Orientation des aides à long et moyen terme Tableau	9-6
Tableau 9.2.1	Longue liste de projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement Appui du Japon à la République Démocratique du Congo	9-8
Tableau 9.3.1	Points auxquels il faut prêter attention particulière, problèmes et mesures à prendre lors de la mise en œuvre de projets d'aide d'urgence.....	9-13

Liste des Figures

Figure 1.3.1	Programme de l'étude.....	1-2
Figure 3.1.1	Evolution de la démographie (1980-2004)	3-6
Figure 3.1.2	Carte de la répartition des ethnies	3-7
Figure 4.2.1	La corrélation entre CAF et HAP 2007	4-25
Figure 5.2.1	Localisation des points d'action de la MONUC	5-7
Figure 5.2.2	Financements réalisés et prévus des pays membres du comité d'assistance au développement (CAD/DAC)	5-8
Figure 5.2.3	10 premiers pays bénéficiaires des AOD/AO	5-9
Figure 5.2.4	7 premiers pays donateurs des AOD/AO.....	5-9
Figure 5.2.5	Localisation des points d'action d'aide humanitaire.....	5-10
Figure 6.2.1	Organigramme du système organisationnel de la ville de Kinshasa (2005)	6-5
Figure 6.2.2	Relation entre des organismes nationaux et provinciaux dans le domaine du développement rural	6-7
Figure 6.2.3	Organigramme de l'Inspection Provinciale du Développement Rural	6-7
Figure 6.2.4	Organigramme du Service National d'Information Rurales.....	6-8
Figure 6.2.5	Structure administrative de la Province (nombre d'autorités locales concernées)	6-8
Figure 6.4.1	Infrastructures actuelles et problèmes y afférents dans la Commune de N'djili	6-19
Figure 7.1.1	Changement du niveau d'eau du fleuve Congo (1997-2006)	7-2
Figure 7.1.2	Réseau routier de la RDC	7-6
Figure 7.1.3	Programme d'aménagement routier en urgence.....	7-7
Figure 7.1.4	Réseau du transport terrestre et fluvial	7-10
Figure 7.1.5	Organigramme Général de la REGIDESO	7-15
Figure 7.1.6	SNHR.....	7-16
Figure 7.1.7	Situation actuelle de l'alimentation en eau potable.....	7-19
Figure 7.1.8	Programmation de l'alimentation en eau à l'horizon 2012.....	7-19
Figure 7.1.9	Programmation de l'alimentation en eau à l'horizon 2017.....	7-20
Figure 7.1.10	Centrales hydro-électriques	7-22
Figure 7.3.1	Etat actuel des équipements fournis	7-27
Figure 7.3.2	Potentialité des ressources en eaux souterraines dans la province du Bas-Congo.....	7-30
Figure 7.4.1	Ministère des Travaux Publics	7-32

Figure 7.4.2	Organigramme de la DVDA	7-33
Figure 7.4.3	Organigramme de la Direction des routes nationales.....	7-34
Figure 7.4.4	Organigramme Général de la REGIDESO	7-36
Figure 7.4.5	Organigramme de la Direction de distribution de la REGIDESO ..	7-37
Figure 7.4.6	Organigramme de la Direction de traitement des eaux de la REGIDESO	7-37
Figure 7.4.7	Organigramme de la Direction d'exploitation de la REGIDESO...	7-37
Figure 7.4.8	Organigramme de la SNEL.....	7-38
Figure 8.1.1	Organigramme du Ministère de la Santé.....	8-9

Abréviations

Abréviation/ Abbreviation	français/ French	English/ anglais
ADF		African Development Fund
ADFL		Alliance of Democratic Forces for the Liberation of Congo-Zaire
AEP	Alimentation en Eau Potable	
AfDB		African Development Bank
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre	
AID	Association Internationale de Développement	
AIDS		Acquired Immune Deficiency Syndrome
AMIB		African Mission in Burundi
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements	
ANR	Agence Nationale de la Recherche	
AOD	Aide Officielle au Développement	
APD	Aide Publique au Développement	
APR	Armée Patriotique Rwandaise	
ARI		Acute Respiratory Infections
AU		African Union
BAD	Banque Africaine de Développement	
BBC		British Broadcasting Corporation
BINUB	Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi	
BM		Banque Mondiale
BTC		Belgium Technical Cooperation
CAD	Comité de l'Assistance au Développement	
CAF		Country Assistance Framework
CBO		Community Based Organization
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Central	
CEPGL	Communauté Economique pour la Région des Grands Lacs	
CIA		Central Intelligence Agency
CIDA		Canadian International Development Agency
CNM		Congolese National Movement
CONADER	Commission Nationale de la Démobilisation et Re-insertion	
COSOP		Country Strategic Opportunities Paper
CRAFOD	Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement	
CTB	Coopération Technique Belge	
DAC		Development Assistance Committee
DANIDA		Danish International Development Assistance
DDR		Disarmament, Demobilization, Reintegration
DFID		(British) Department for International Development
DID		Densely Inhabited District
DOMP	Département des Opérations de Maintien de la Paix	
DPKO		Department of Peace Keeping Operations
DRC		Democratic Republic of the Congo
DSRP	Document de la Stratégie de croissance et de Réduction de la Pauvreté	
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole	
EC		European Committee
ECCAS		Economic Community of Central African States
EMRR		Emergency Multisector Rehabilitation and Reconstruction
EPSESRP		Emergency Project to Support the Economic and Social Reunification Process
EU		European Union

Abréviation/ Abbreviation	français/ French	English/ anglais
FAD	Fonds Africain de Développement	
FAO	(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo	
FDD		National Council for the Defense of Democracy-Forces for the Defense of Democracy
FDI		Foreign Direct Investment
FIDA	Fonds International de Développement Agricole	
FMI	Fonds Monétaire International	
FNLA	Front National de Libération de l'Angola	
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population	
FPR	Front Patriotique Rwandais	
GDP		Gross Domestic Product
GECAMINES	Générale des Carrières et des Mines	
GIS		Geographic Information Systems
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération technique)	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (German Agency for Technical Cooperation)
HAP		Humanitarian Action plan
HCNUR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	
HDI		Human Development Index
HIPC		The Heavily Indebted Poor Country
HIV		Human Immunodeficiency Virus
IC/GLR		International Conference on the Great Lakes Region
IDA		International Development Association
IDP		Internal displaced people
IEC		Independent Electoral Commission
IFAD		International Fund for Agricultural Development
IMF		International Monetary Fund
INERA	Institut National de l'Etude et de la Recherche Agricoles	
Intelsat		International Telecommunications Satellite Organization
Interpol		General Agreement on Tariffs and Trade, International Criminal Police Organization
IOM		International Organization for Migration
IP		Implementation Partner
IPDR	Inspection Provinciale du Développement Rural	
IPRSP		Interim Poverty Reduction Strategy Paper
IRIN		Investor Relations Information Network
JICA	(Agence japonaise de coopération internationale)	Japan International Cooperation Agency
JPY	(Yen japonais)	Japanese Yen
MDGs		Millennium-Development-Goals
MDR	Ministère du Développement Rural	
MDRP		The Multi-Country Demobilization and Reintegration Program
MEPSP		Ministry of Education for Primary, Secondary, and Professions
MEPSP	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	
MICS		Multi Indicators Cluster Survey
MNC	Mouvement National Congolais	
MONUC	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo	(United Nations Mission in the Democratic Republic of Congo)
MS	Ministère de la Santé	(Ministry of Health)
MT	Ministère du Transport	
MTPI		Ministry of Public Works and Infrastructure
MTR		Mid-Term Review
NBRI		National Bureau for Rural Information

Abréviation/ Abbreviation	français/ French	English/ anglais
NEPAD	(Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)	New Partnership for Africa's Development
NGO		Non-Governmental Organizations
NIP		National Indicative Program
NIP		National Indicative Program
NORAD		Norwegian Agency for Development Cooperation
O&M		Operation & Management
OAU		Organization of African Unity
OCC		Comptroller of the Currency
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques	
OCHA	(Bureau de coordination des affaires humanitaires)	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODA		Official Development Assistance
OECD		Organization for Economic Cooperation and Development
OMD	Objectif du Millenaire pour le Development	
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	
ONATRA	Office National des Transports	
ONG	Organisation Non-Gouvernementale	
ONU	Organisation des Nations-Unies	
ONUB	Opérations des Nations Unies au Burundi	(United Nations Operations in Burundi)
OPEC	Office des Petites Entreprises du Congo	(Congolese Small Companies Office)
PAM	Programme alimentaire mondial	
PARSAR	Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural	
PARSEC	Projet d'Appui au Redressement du Secteur Educatif Congolais	
PASE	Projet d'Appui au Secteur de l'Education	
PDI	Personnes Déplacées à l'Intérieur	
PHC		Primary Health Care
PIB	Production Intérieure Brute	
PIRD		Provincial Inspectorate for Rural Development
PKO		Peace Keeping Operations
PMURR	Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction	(Multi-sector Program for Rehabilitation and Reconstruction of Infrastructures)
PNDDR	Programme National pour la Désarmement, la Démobilisation et la Re-insertion	(National Program for Disarmament, Demobilization and Reintegration)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés	
PRESAR	Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural	
PRONANUT	Programme National de Nutrition	(National Nutrition Program)
PRSP		Poverty Reduction Strategy Paper
PTA		Parent-Teacher Association
PUSPRES	Programme d'Urgence de Soutien au Processus de Réunification Economique et Sociale	
RDC		République Démocratique du Congo
REGIDESO	Régie Nationale de l'Alimentation en Eau Potable	
RFM		Regional Follow-up Mechanism
RPF	Rwandan Patriotic Front	
SADC	(Communauté pour le développement de l'Afrique australe)	Southern African Development Community
SALW		Small arms and light weapons
SDC		Swiss Agency for Development and Cooperation
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis	
SIDA		Swedish International Development Co-operation. Agency
SIG	Système d'Information Géographique	
SNCOOP	Service National des Coopératives Organisations Paysannes	

Abréviation/ Abbreviation	français/ French	English/ anglais
SNEL	Société Nationale d'Electricité	
SNHR	Service national hydraulique rural	
SNIR	Service National d'Informations Rurales	
STD		Sexually Transmitted Disease
TICAD	(Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique)	Tokyo International Conference on African Development
TOT		Training of Trainers
TSS		Transitional Support Strategy
TTTF		Technical Thematic Task Forces
UA	Union Africaine	
UDEAC	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale	
UE	Union Européenne	
UN		United Nations
UNAMIR		United Nations Assistance Mission for Rwanda
UNDP		United Nations Development Programme
UNESCO	(Organization des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA		United Nations Population Fund
UNHCR		United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	(Fonds des Nations Unies pour l'enfance)	United Nations Children's Fund
UNIFEM	(Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)	United Nations Development Fund for Women
UNOMUR		United Nations Observer Mission Uganda-Rwanda
UNOPS	(Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	United Nations Office for Project Services
UNOPS		
USAID		US Agency for International Development
USD		United States Dollar
WB		World Bank
WFP		World Food Program
WG		Working Group
WHO		World Health Organization
WHP		Women and Health Programme
WIR		World Investment Report
WTP		Water Treatment Plant

SECTION I INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

1.1 Arrière-Plan de l'Etude

La Région des Grands Lacs de l'Afrique Centrale (Rwanda, Burundi, la RDC: République Démocratique du Congo), qui se situe aux carrefours stratégiques du continent, a été sérieusement affectée par des conflits, entraînant les pays voisins dans la guerre depuis les années 1990, avec des millions de personnes tuées soit directement lors des combats ou indirectement.

Cependant, depuis le début du siècle, des processus de paix ont été mis en place à travers la région et les combats ont cessé dans plusieurs zones, grâce à la médiation de quelques Etats Africains et à la coopération de la communauté internationale. Ce mouvement annonce l'aube de l'indépendance des Nations Africaines en termes de consolidation de la paix autonome, de reconstruction, de stabilisation et de développement.

Le Gouvernement du Japon, qui considère la consolidation de la paix comme un facteur important pour un développement effectif et un fondement du TICAD (Tokyo International Conference on African Development / Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique), devrait jouer un rôle important afin d'améliorer ce changement tant désiré de la politique Africaine dans la Région des Grands Lacs qui est riche en ressources naturelles et en potentiels de développement, en collaboration avec la Communauté internationale.

Le Japon a repris la coopération bilatérale avec le Rwanda en octobre 2004 et prépare la mise en œuvre de la coopération efficace avec le Burundi depuis juin 2006. Quant à la RDC, où les premières élections démocratiques depuis l'indépendance se sont tenues en juillet 2006, le Japon va examiner la possibilité d'une coopération bilatérale efficace le plus tôt possible. C'est-à-dire que le Japon a déjà mis en œuvre la coopération bilatérale au Rwanda et au Burundi, alors que la République Démocratique du Congo qui occupe la plus importante place sur le plan politico-géographique dans la Région des Grands Lacs a été tenu à l'écart jusqu'à ce jour. De nos jours, après une longue guerre civile, il commence à se faire sentir une grande montée de la nécessité de reconstruire le territoire national détruit tout au long du processus des élections démocratiques.

Dans ce contexte, pour développer pleinement la coopération bilatérale, le Japon a décidé d'effectuer la présente Etude visant à (1) collecter des informations et analyser les références nécessaires au développement régional de la Région des Grands Lacs et (2) identifier les besoins, les secteurs, les zones cibles pour envisager d'éventuels projets d'urgence.

1.2 Objectifs

Les objectifs de l'Etude figurent au Tableau 1.2.1.

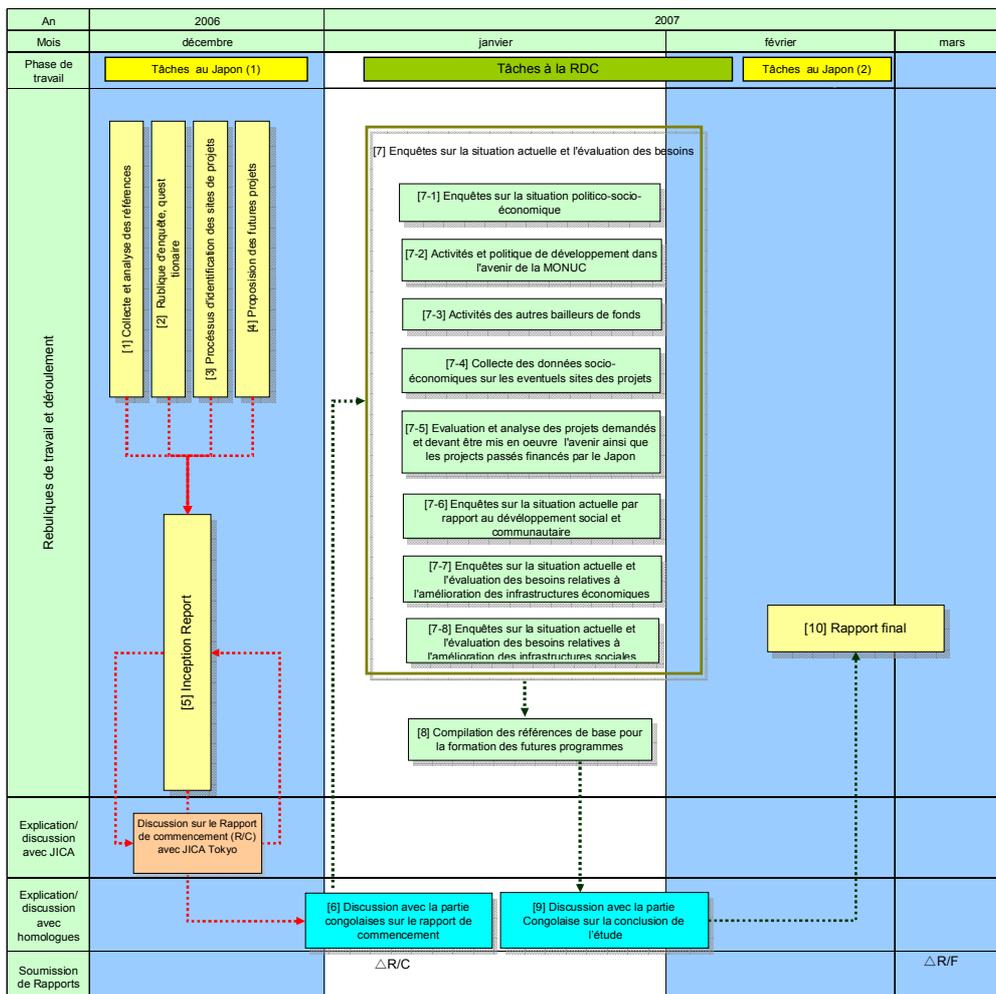
Tableau 1.2.1 Objectifs de l'Etude

Objectif 1:	Mener les enquêtes et recherches de base sur la Région des Grands Lacs
➤	La Collecte des informations concernées ainsi que les enquêtes & recherches devraient être menées pour une bonne compréhension du contexte socio-économique et historique, en vue de l'examen d'une politique essentielle pour la coopération avec la RDC.
Objectif 2:	Mener des enquêtes de base et l'évaluation des besoins pour l'élaboration de programmes d'aide au développement en RDC.
➤	Faire des enquêtes de base et l'évaluation des besoins afin de concevoir une politique essentielle de la Coopération japonaise et élaborer des programmes d'aide au développement, contenant des stratégies et des scénarios permettant d'aider à atteindre les objectifs de développement à moyen et à long terme de la RDC (République Démocratique du Congo), dans lesquels on aspire à la reconstruction après le conflit et à l'aide au développement qui seront de plus en plus mises en valeur suivant la réalisation des élections présidentielles démocratiques.
➤	Evaluation des projets japonais déjà réalisés, validation des futurs projets japonais déjà demandés par le Gouvernement de la RDC et la formulation de projets.

1.3 Zone d'étude

Quant aux références à collecter et à analyser au Japon, la zone d'étude devrait couvrir l'ensemble des trois (3) pays : la RDC, la République du Rwanda et la République du Burundi. Cependant, les études sur le terrain ne devraient être menées qu'en RDC où l'Equipe d'étude JICA sera mobilisée pour l'Etude.

Figure 1.3.1 Programme de l'étude



Schema 3.1.1: Déroulement de l'Etude

SECTION II L'ETUDE DE BASE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DES GRANDS LACS

CHAPITRE 2 L'ETUDE DE BASE ET LA RECHERCHE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DES GRANDS LACS

2.1 Prise de connaissance des politiques et des approches des pays africains sur la région des Grands Lacs

2.1.1 Union Africaine (UA)

Une vraie guerre s'est déclenchée au Rwanda par l'avancement à la métropole du Front patriotique rwandais, les exilés tutsi en Ouganda depuis octobre 1990 à cause de la révolution sociale. C'était le commencement du conflit que nous venons récemment d'observer dans cette région.

L'Union africaine, ex-Organisation de l'unité africaine, s'est mise à agir immédiatement après le déclenchement de ce cette guerre sur les deux camps belligérants avant d'aboutir sur l'accord d'Arusha en 1993 et à la mise en place du NMOG (Neutral Military Observer Gourp I) pour maintenir la paix. Après de longues séries de massacres et de guerres civiles entraînées par la flambée de violence reprise en 1994 à cause de l'écrasement de l'avion du président rwandais, l'Organisation a continué de s'efforcer à maintenir l'ordre public par l'envoi du deuxième groupe d'observateurs militaires neutres, NMOG II. Sa mission de maintien de l'ordre public s'est aussi déployée au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC), pays éclaboussés par la guerre civile dans leur voisin, mais sans résultat escompté pour mettre fin aux conflits meurtriers et guerres civiles. Cet échec serait imputable au fait que l'Organisation n'était dotée d'aucun mécanisme ni d'aucune attribution lui autorisant à intervenir dans des pays en conflit¹.

Le sommet des chefs d'État et de gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine ayant eu lieu en 2002 à Durban a mis en place l'Union africaine. L'Union africaine a pour principe de maintenir l'ordre publique et de reconstruire la paix suivant les grands objectifs précédents qu'elle a hérités. Cependant, ce qu'il y avait de différent en elle, c'était surtout ses pouvoirs coercitifs. Ce qui veut dire que les États membres se sont autorisés désormais à intervenir dans chaque pays membre et ce, au nom du conseil de sécurité de l'Union africaine.

¹ KATAOKA Sadaharu, (Août 2004) Problèmes internationaux No.533, Coopérations multilatérales en Afrique – Union africaine (UA) et indépendance africain

Outre, l'Union africaine a organisé communément la Conférence internationale sur les Grands Lacs (International Conference on the Great Lakes Region: IC/GLR) et a adopté en novembre 2004 la déclaration de Dal es Salaam énonçant les 4 objectifs suivants : 1) la paix et la sécurité durable; 2) la stabilité politique et sociale; 3) le partage de la croissance et du développement; 4) la coopération entre les pays de la région. L'Afrique se met à prendre l'initiative non seulement de maintien de la paix mais aussi de mise en place des directives de la prévention et du développement économique en collaboration avec les activités des Nations unies et des politiques d'appui de chaque pays membres.

2.1.2 Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)

La SADC est une organisation régionale de l'Union africaine ayant pour mission d'exercer des activités de prévention et de résolution des conflits dans une perspective d'unification économique et de mise en place d'un marché commun dans la région des Grands Lacs. La SADC a continué d'assurer son appui à la reconstruction de la paix de la région lors du conflit en RDC, pays membre de la SADC, par une approche d'intervention militaire avec principalement le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola, et par une autre approche de négociation, soutenu surtout par l'Afrique du sud. Les États membres de l'approche d'intervention militaire a appuyé le gouvernement Kabila en prenant part à la chasse aux milices rebelles de l'intérieur du RDC. D'autre part, en collaboration avec les États de l'approche de négociation tels que la Zambie, l'Afrique du sud et la Tanzanie, la SADC a organisé à maintes reprises des rencontres de paix pour aboutir finalement à la mise en place de l'accord de paix de Lusaka².

2.1.3 Autres pays de l'Afrique

Le Tableau 2.1.1 montre les approches des autres pays principaux de l'Afrique vis-à-vis de la région des Grands Lacs :

² Références : JICA, Évaluation de la reconstruction de paix au niveau national (PNA), la Région des Grands Lacs (Décembre 2004) et Site domestique de B

Tableau 2.1.1 Approches des pays africains

Approches de reconstruction de la paix des principaux pays africains vis-à-vis de la région des Grands Lacs	
République sud-africaine	La République se dépense pour la reconstruction de la paix dans un processus démocratique des pays voisins belligérants même avant le commencement des conflits de la région des Grands Lacs, pour lesquels elle prend l'initiative également du processus de reconstruction de la paix en tant que pays membre de l'Union africain et de la SADC. De même, à l'occasion du sommet d'initiative de la paix de la région des Grands Lacs organisé communément par l'Union africain et la SADC, la République a continué ses efforts en tant que facilitateur pour l'adaptation du communiqué pour la paix des pays en conflit ainsi que la mise en place des programmes de reconstruction d'un système politique démocratique. Après la reconstruction de la paix en RDC, lors de la première élection présidentielle de novembre 2006 menées par le gouvernement de transition selon le processus démocratique, la République a envoyé une mission d'observation de la réalisation des élections démocratiques appelée « SAOM » en vue de se dépenser pour la construction d'un processus de démocratisation. Parallèlement à ces activités de réconciliation, certaines entreprises de capital sud-africain s'investissent positivement dans le développement des ressources de la RDC. Il convient de considérer toutes lesdites activités comme faisant parti de sa politique diplomatique axée sur les ressources naturelles.
Tanzanie	Représentée par la déclaration de Dar es Salaam, la Tanzanie se dépense également pour toute résolution pacifique des conflits en tant que réconciliateur en invitant les protagonistes belligérants des groupes ethniques en conflit de la région des Grands Lacs. Aujourd'hui également, elle reçoit de nombreux réfugiés de la RDC et du Burundi.
Ouganda	Les pays s'engageaient dans la reconstruction de la paix de la région des Grands Lacs grâce à leur neutralité en servant d'intermédiaire pour l'accord de Lusaka, en particulier. Il convient de présumer que le pays prendra part positivement comme le cas de l'Afrique du sud au développement des ressources naturelles de la région et celles de la RDC, en particulier.
Zambie	Le pays s'engageait dans la reconstruction de la paix de la région des Grands Lacs grâce à sa neutralité en servant d'intermédiaire pour l'accord de Lusaka, en particulier. Il convient de présumer que le pays prendra part positivement comme le cas de l'Afrique du sud au développement des ressources naturelles de la région et celles de la RDC, en particulier.
Autres pays (Angola, Zimbabwe, Namibie)	Hébergeant dans son territoire le FPR qui a mis le feu aux conflits de la région des Grands Lac, le pays est l'un des principaux acteurs directs des conflits de la région déclenchés au Rwanda. Le pays soutenait également l'ADFL « Alliance des forces démocratiques de libération du Congo » (parti contestataire dirigé par l'ex-Président Lauren-Désiré Kabila). Mais arrivé au pouvoir, il a commencé à tourner vers son ex-adversaire hutu. Le pays s'est donc lancé avec le Rwanda dans un mouvement contestataire. Même après l'accord de Lusaka en 1999, l'armée stationnée restait un certain temps et prenait part de grande envergure de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC.

Source : Relief Web, site domestique de BBC, rapport JICA sur PNA de la région des Grands Lacs (2004) et autre.

2.2 Actions d'appui des principaux donateurs à la résolution des conflits de la région des Grands Lacs et leur tendance future

2.2.1 Activités de surveillance de l'armistice et d'exécution de l'accord de paix

(1) Rwanda

Suivant la décision du conseil de sécurité des Nations unies tenu en août 1993, l'Onu a commencé son intervention au Rwanda par l'envoi d'une mission d'opérations de maintien de la paix. Les activités d'opérations de maintien de la paix onusiennes au Rwanda portent sur l'UNOMR (United Nations Observer Mission Uganda-Rwanda), mis en place par la décision du conseil de sécurité des Nations unies de juin 1993 no. 846 ainsi que sur l'UNAMIR (United Nations Assistance Mission for Rwanda), mis en place par la décision du conseil de sécurité des Nations unies d'octobre 1993 no.872.

Stationné en Ouganda dans la région frontalière rwandaise qui servait de base d'actions militaires du Front patriotique rwandais basé en Ouganda, l'UNOMR avait pour mission d'empêcher au FPR tout action militaire et trafic des armes contre le Rwanda. En 1994, à la suite de l'écrasement de l'avion du président rwandais, des conflits meurtriers, guerres civiles et génocides ont sévi au Rwanda avant que le FPR s'empare du Rwanda avec ses forces militaires dans la même année. Depuis lors, les effectifs de l'UNOMR commencent à se réduire graduellement de manière à porter un renfort d'effectifs aux actions de l'UNAMIR chargé d'opérations de maintien de la paix au Rwanda avant de se dissoudre en septembre 1994 par application de la décision du conseil de sécurité des Nations unies no. 928.

Engagé dans l'exécution rapide de l'accord de paix d'Arusha signé en août 1993, l'UNAMIR a pour objectifs principaux le maintien de l'ordre public de la capitale rwandaise, Kigali, le suivi des engagements de cessez-le-feu, l'intensification de désarmement et de démobilisation, le suivi sous la direction du gouvernement de transition susceptible de ne plus pouvoir maîtriser l'ordre public face aux élections démocratiques, le déminage, le collaboration avec les actions d'aide humanitaire des autres donateurs. En 1994, arrivée au pouvoir, le FPR a appelé à retourner les nationaux réfugiés dans les pays voisins. Incité par cet appel au renforcement de son mandat et en plus de son rôle de maintien de l'ordre public, l'UNAMIR s'est mis à renforcer les actions d'aide humanitaire aux personnes en milieu socialement défavorisé telles que des réfugiés ou autres. Selon la décision du conseil de sécurité des Nations unies no. 1029 de 1995, l'UNAMIR s'est retiré du Rwanda avant avril de l'an suivant.

(2) Burundi

Initialement fondé en 1996 en tant que base de processus onusien de reconstruction de la paix au Burundi, l'ONUB (Opérations des Nations unies au Burundi) a commencé en avril 2003 les activités

d'opérations de maintien de la paix des Nations unies suivant la décision du conseil de sécurité des Nations unies de mai 2004 no. 1545 tout en succédant l'AMIB, la première mission africaine envoyée au Burundi par l'Union africaine, dans les activités d'opérations de maintien de la paix des Nations unies. Sa mission consistait principalement en supervision de l'exécution de l'accord d'armistice (Accord de paix d'Arusha) y compris enquête des violations de l'accord, appui au DDR (désarmement, démobilisation, réinsertion sociale), supervision associée avec la MONUC du trafic d'armes dans les zones frontalières y compris le lac Tanganyika, maintien de la sécurité des réfugiés en attente des aides humanitaires, appui à l'exécution des élections, protection des personnels des Nations unies et des personnes concernés y compris leurs équipements et installations, etc.

Après l'accord de paix d'Arusha, des mouvements contestataires continuaient de surgir fréquemment et l'ONUB exerçait sans cesse ses activités d'opérations de maintien de la paix. En septembre 2006, le gouvernement et le Palipehutu-FNL (Parti de la libération du peuple hutu - Forces nationales de libération) qui refusait toute rencontre pour la paix jusqu'à septembre 2006 se sont réunis à Dar es Salaam pour signer un accord de fin de guerre. De ce fait, le mandat de l'ONUB a pris fin le 31 décembre 2006. Jusqu'à cette date, l'ONUB a réussi à désarmer environ 22 mille soldats dont plus de 3 mille enfants soldats et 500 femmes soldats) et une partie de ses forces armées est venu en aide à la MONUC pour faire palier contre toute dégradation temporaire de l'ordre public due aux élections démocratiques à réaliser en RDC dans la même période.

Il convient de noter que la décision du conseil de sécurité des Nations unies no.1719 a mis en place le BINUB (Bureau intégré des Nations unies au Burundi) pour une durée prédéterminée de 1 an dans laquelle le bureau se charge de succéder l'ONUB dans les activités d'opérations de maintien de la paix et de venir en aide aux organismes des Nations unies concernés exerçant les activités au Burundi.

(3) République démocratique du Congo

C'est la MONUC (Mission des Nations unies au Congo) mis en place par l'accord de Lusaka de 1999 qui exerce actuellement les opérations de maintien de la paix en RDC. Il convient de voir le chapitre 5, 5.2.1 pour la description sur la MONUC.

2.2.2 Approche et tendance de l'aide humanitaire et de l'appui au développement

(1) Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (International Conference on the Great Lakes Region: IC/GLR)

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (IC/GLR) est organisée de manière commune par l'Union africaine et les Nations unies. Elle offre à la communauté internationale des occasions de discuter sur des enjeux et d'éventuelles approches à anticiper pour l'appui à la reconstruction de la paix et au développement de la région des Grands Lacs. Le premier sommet tenu en novembre 2004 à Dar es Salaam a abouti à l'adoption de la déclaration de Dar es Salaam

portant sur les 4 objectifs suivants : 1) le développement durable et la sécurité; 2) la stabilité politique et sociale; 3) le partage de la croissance et du développement; 4) la collaboration d'entre les pays de la région.

Depuis lors, la conférence organise, en tant qu'initiative de la communauté internationale pour la région des Grands Lacs, des consultations aux forces opérationnelles techniques et thématiques (TTTFs: Technical Thematic Task Forces) et des consultations pratiques multidisciplinaires interministériels régionaux (RIMC : Regional Inter-Ministerial Committee). Ces consultations pratiques ont engendré les conventions portant sur le maintien de l'ordre public et le développement, le mécanisme de suivi régional (RFM :Regional Follow-up Mechanism) et les fonds spéciaux de reconstruction et de développement y compris les orientations directives de la mise en œuvre des plans d'actions. En outre, le plus récent sommet de la Conférence sur la région de Grands Lacs (IC/GLR) ayant eu lieu à Nairobi en décembre 2006 a mis au jour une convention englobant les secteurs d'intervention tels que : 1) la paix et la sécurité; 2) la construction de la démocratie et la bonne gouvernance; 3) le développement économique et le renforcement de l'unité interrégionale; et 4) l'aide humanitaire. Cela veut dire que la communauté internationale proclame que la reconstruction de la paix et l'appui au développement de la région des Grands Lacs sont déjà entrés dans une phase d'exécution après s'être affranchis de la phase de planification. Chacun desdits secteurs est doté de projets prioritaires tels que montrés au Tableau 2.2.1.

Tableau 2.2.1 4 secteurs prioritaires et activités d'appui y afférentes

Secteurs prioritaires	Programmes d'activités
<u>Paix et sécurité</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintien de l'ordre public commun aux zones frontalières communes de chaque pays; 2. Désarmement et démobilisation des soldats en RDC orientale; 3. Désarmement et promotion du développement dans la zone 3; 4. Intensification de la gestion et de l'entretien et la sécurité humaine des zones frontalières; 5. Déminage et lutte contre le minage dans la région des Grands Lacs; 6. Chasse au trafic illégal des armes légères; 7. Lutte contre les crimes et terrorismes transfrontaliers.
<u>Construction de la démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place des centres régionaux de sensibilisation à la démocratie, à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme; 2. Établissement des initiatives régionales pour la lutte contre le génocide y compris punition, surveillance et administration des crimes de guerre, la fuite face à la punition, etc.; 3. Aménagement de communications et d'informations; 4. Établissement des initiatives régionales pour la lutte contre l'exploitation des ressources naturelles.
<u>Développement économique et renforcement de l'unité régionale</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui au micro financement régional; 2. Mise en place d'un concept de développement frontalier; 3. Formation de projets régionaux pour l'assurance de ravitaillement; 4. Restauration de la CEPGL (Communauté économique pour la région des Grands Lacs); 5. Construction d'un mécanisme régional d'autorisation des ressources naturelles; 6. Corridor économique septentrional : mise en place de programmes d'amélioration des infrastructures de transport; 7. Grande route Transe Afrique (Mombassa – Lagos); 8. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet de Corridor de Lobito; 9. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet de Corridor économique méridional (aménagement des chemins de fer de la région des Grands Lacs); 10. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet d'extension du réseau ferroviaire du Corridor économique septentrional; 11. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet d'aménagement du transport fluvial; 12. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet d'aménagement des câbles électriques jusqu'aux centrales Inga; 13. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet de construction des oléoducs; 14. Réalisation de l'étude de faisabilité préliminaire au projet d'exploitation du gaz méthane (gazoduc de la province Kivu inclus); 15. <u>Projet d'installation des câbles souterrains de l'Afrique orientale (EASSy).</u>
<u>Aide humanitaire</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respect aux références des organisations internationales et régionales des droits de l'homme; 2. Appui à la sécurité sociale et mise en place des issues concernant des IDP (personnes déplacées à l'intérieur), réfugiés, communautés réceptrices, etc.; 3. Mise en place des cadres juridiques et législatifs pour la restauration des biens et droits fonciers des démobilisés; 4. Aménagement, réhabilitation et évaluation environnementale des sites d'implantation dans les environs des camps de réfugiés, IDP, etc.; 5. Lutte contre les maladies HIV/SIDA, sexuellement transmissible, tuberculose, paludisme, etc. de la région des Grands Lacs; 6. Lutte contre les violences sexuelles et la violation du genre; 7. Encouragement à la langue Kiswahili en tant que langue de travail dans la région des Grands Lacs.

Source : Site domestique IC/GLR (<http://www.icglr.org>)

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (IC/GLR) se fait fonctionner sur la base des assistances techniques et financières en provenance des 28 pays, 10 organisations internationales et des groupes d'appui (groupes d'amitié) soutenus par les organisations spécifiques au soutien. Ces groupes d'amitié ont mis en place un fonds destiné au mécanisme de suivi régional (Regional Follow-up Mechanism) de la région pour une période allant jusqu'à juin 2007 et pour une période au-delà de laquelle l'Allemagne et le Canada proclament la continuité de l'appui en cours.

(2) Tendances des organisations onusiennes dans la région des Grands Lacs : Plan commun d'action humanitaire des Nations unies (CAP)

Actuellement, le nombre total des réfugiés avant fin semestre 2006 dans la région des Grands Lacs englobant 3 pays (RDC, Burundi et Rwanda) et 2 autres (Ouganda et Tanzanie) dépasse 4 millions. Il est présumé que les démobilisés seront au nombre d'environ 700 mille en 2006. Les aides humanitaires de la région des Grands Lacs restent encore de première urgence. Le CAP est un cadre unifiant toute aide humanitaire apportée par les différentes organisations onusiennes dans la région des Grands Lacs et représente la tendance de leurs aides pour la région.

Il résulte de la revue du CAP2006 que le CAP2007 contient les 8 secteurs les plus prioritaires suivants : 1) aide alimentaire; 2) santé et nutrition; 3) HIV/SIDA; 4) violence (liée au genre); 5) éducation; 6) coordination des aides; 7) mesures préparatoires à la mise en œuvre des aides d'urgence; 8) reconstruction rapide et transition à la stabilité.

Le financement demandé par secteur pour ces aides se monte à environ 84 millions de DUS selon les plus récentes données publiées et dont plus de la moitié est destinée à l'aide alimentaire dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés surtout de la partie orientale de la RDC.

Tableau 2.2.2 CAP2007 destiné à la région des Grands Lacs

Secteurs d'appui	Financement demandé * (DUS)
Agriculture	4 720 085
Coordination	2 485 662
Éducation	2 857 178
Alimentation	54 512 000
Santé	1 330 010
Multi secteurs	13 822 218
Sécurité sociale/aide humanitaire/consolidation du système législatif et juridique	4 423 492
Montant total	84 150 645

Source : CAP2007 (Relief Web)

*Financement demandé en date du 15 novembre 2006

La revue du financement appelé à chaque organisation d'aide humanitaire fait savoir que la plupart du financement est destiné au WFP suivi par l'UNHCR de l'aide aux réfugiés.

Tableau 2.2.3 Financement appelé à chaque organisation d'appui

Secteurs d'appui	Financement demandé (DUS)
Commun pour tous les secteurs	64 116
FAO	4 720 085
IOM	665 842
IRIN	111 278
OCHA	2 421 546
UNDP	1 630 800
UNESCO	2 745 900
UNFPA	424 790
UNHCR	13 822 218
UNICEF	358 450
UNIFEM	1 426 000
WHP	54 512 000
WHO	1 247 620
Montant total	84 150 645

Source : CAP2007 (Relief Web)

(3) DSRP et tendance des aides au développement des autres donateurs

Rwanda

Le Rwanda a mis en place un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP définitif) avec le soutien de la Banque mondiale et du FMI. Dans ce document, le gouvernement rwandais détermine les 6 secteurs les plus prioritaires suivants pour la réduction de la pauvreté:

1. Développement rural et réforme agraire;
2. Développement humain;
3. Infrastructure économique;
4. Gouvernance;
5. Développement du secteur privé;
6. Consolidation du système organisationnel.

En outre, l'ensemble des actions nécessaires pour que le niveau de revenu atteigne celui d'un pays moyennement développé avant l'an 2020 sont inscrites dans la Vision 2020 fixée dans ledit document de réduction de la pauvreté qui détermine la stratégie rwandaise à moyen et long terme. Par conséquent, les aides apportées au Rwanda par la Banque mondiale et les autres donateurs internationaux sont principalement orientées, d'une part, vers lesdits 6 secteurs du DSRP sur le plan à court terme et, d'autre part, vers les initiatives de la Vision 2020 ainsi que des 8 secteurs visés dans le développement millénaire (MDGs) sur le plan à moyen et long terme. La Vision 2020 du DSRP

porte sur les 7 objectifs stratégiques de développement suivants axés sur la consolidation organisationnel et institutionnel pour le développement économique à travers l'incitation à la bonne gouvernance, à l'activation du secteur privé ou autres, plutôt que le développement rural visant la lutte contre la pauvreté à court terme.

1. Bonne gouvernance; 2. Réforme économique rurale; 3. Formation des secteurs de production et de services; 4. Formation des ressources humaines; 5. Développement et incitation du secteur privé; 6. Unification des zones économiques régionales et de l'économie internationale; 7. Réduction de la pauvreté.

Le tableau suivant récapitule les activités d'appui des principaux donateurs au Rwanda :

Tableau 2.2.4 Secteurs d'activités d'appui des principaux donateurs (Rwanda)

Principaux donateurs	Secteurs d'activités d'appui
Banque mondiale (AID)	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs
FAO	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social
PNUD	Aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs
Allemagne	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social
Belgique	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs
Hollande	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs
Etats-Unis d'Amérique	Aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs
UE	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs
BAD	Amélioration de productivité, aménagement d'infrastructures, développement social, aide financière, appui aux multi secteurs

Source : Livre blanc des opportunités stratégiques par pays (COSOP) du Fonds international de développement agricole (IFAD), novembre 2002

Burundi

Le gouvernement burundais a compilé en novembre 2003 un document stratégique de réduction de la pauvreté intermédiaire (DSRP intermédiaire) dans lequel sont inscrits les 6 secteurs prioritaires suivants :

1. Incitation à la paix et à la bonne gouvernance;
2. Promotion de la croissance économique favorisant la réduction de la pauvreté;
3. Amélioration des accès aux services sociaux de base;
4. Réunification des victimes des conflits et participation aux activités économiques des groupes défavorisés;
5. Lutte contre les maladies HIV/SIDA;
6. Renforcement des rôles des femmes dans le développement;

Selon l'état d'avancement décrit dans le dernier DSRP disponible à l'heure actuelle (rapport de l'état de préparation du FMI de septembre 2005), le gouvernement burundais a mis en place, avec le soutien de la Banque mondiale, du FMI, etc. et afin d'achever le DSRP définitif, un secrétariat permanent de suivi et de réforme économique et sociale (SP/REFES: Permanent Secretariat for Monitoring, Economic and Social Reforms) et son appui technique, comité de supervision technique (Technical Oversight Committee), qui sont en train d'exécuter les programmes de renforcement organisationnel visant à l'achèvement dudit rapport définitif. Ces programmes visant à l'achèvement du DSRP définitif financé par les différents principaux donateurs internationaux nécessitent un coût d'environ 82 mille DUS.

Le livre blanc des opportunités stratégiques par pays de la BAD rapporte les principaux secteurs d'activité d'appui au Burundi des principaux donateurs comme suit :

Tableau 2.2.5 Secteurs d'activités d'appui des principaux donateurs (Burundi)

Principaux donateurs	Secteurs d'activités d'appui
Banque mondiale	Appui aux comptes du gouvernement, DDR, aménagement d'infrastructures, aménagement des travaux publics et routiers, éducation et santé, HIV/SIDA, problèmes d'orphelins, gouvernance et gestion des dépenses publiques, suivi de la pauvreté, appui technique, appui à la gestion de macro économie;
FMI	Aide d'urgence aux équipements d'appui post conflit, appui technique, appui à la gestion de macro économie;
PNUD	Coordination des donateurs, aide alimentaire, réhabilitation, réinsertion sociale, gouvernance, HIV/SIDA, appui technique;
UNICEF	Aménagement d'infrastructures sociales et d'éducation;
BAD	Développement agricole et rural, éducation, activités sociales et réduction de la pauvreté, aménagement des infrastructures socioéconomique, reconstruction post conflit, consolidation de la gouvernance;
UE	Appui aux comptes du gouvernement, aides alimentaire et humanitaire, appui à la réinsertion sociale, aménagement des infrastructures socioéconomiques, appui au développement agricole et rural, appui technique;
Etats-Unis d'Amérique	Aide humanitaire, développement agricole et rural, appui au secteur social (HIV/SIDA en particulier), appui aux réfugiés et enfants abandonnés, promotion de la société civile et du genre, éducation et formation;
Belgique	Maintien de l'ordre et aide humanitaire, secteur social, travaux publics, gestion macro économie, HIV/SIDA;
Australie	Appui à la reconstruction, eau et assainissement, démocratie et droits de l'homme, aide au crédit d'endettement;
Canada	Reconstruction de la paix et aide humanitaire, DDR;
Danemark	Aide humanitaire;
France	Appui au système juridique et à la réconciliation, réinsertion sociale, aménagement d'infrastructures, aide alimentaire, développement rural, gestion des dépenses publiques, formation technique spécialisée;
Allemagne	Prévention des conflits et démocratie, eau et assainissement, HIV/SIDA;
Norvège	Reconstruction de la paix et réconciliation, aide humanitaire et DDR;
OPEC	Gouvernance, formation des ressources humaines à travers l'appui technique et la bourse

Livre blanc des opportunités stratégiques par pays (COSOP) du Fonds international de développement agricole (IFAD), novembre 2003

Il convient de voir la Section III en ce qui concerne les aides apportées par la communauté internationale à la RDC.

2.3 Tendances du FDI

La croissance africaine était de 4,4% en 2004 au lieu de 3,1% en 2003. La zone africaine est bénéficiaire de la reconstruction économique de la communauté internationale, de la hausse de prix d'articles, de la stabilité de la macroéconomie ainsi que des effets favorables du développement de chaque pays. Il est toutefois noté que la croissance reste toujours inférieure à 7%, valeur cible nécessaire pour atteindre les objectifs de développement millénaire avant l'an 2015. L'Afrique fait face à la nécessité de la mise en place du développement du secteur privé et aux problèmes tels que l'environnement fragile pour l'investissement, le manque d'infrastructures, etc.

Le Tableau 2.3.1 montre le Rwanda, le Burundi, la RDC et la zone de l'Afrique subsaharienne tel qu'ils étaient entre 1986 et 2004, ainsi que l'évolution des investissements directs à l'étranger (FDI) réalisés dans l'ensemble des pays en développement :

Tableau 2.3.1 Évolution des FDI 1986-2004

Pays	Performance absolue					Performance relative													
	Entrants annuels FDI				Stock FDI	FDI inflows											Stock FDI		
	Millions de dollars					Par personne (\$)				Par \$1000 PIB (\$)				Pourcentage de la formation de capital fixe brut			Per pers (\$)	Pourcentage PIB	
	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2004	2004	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2004	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2004	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2004	2004	2004
Rwanda	15.9	3.6	4.3	6.7	279.2	2.3	0.6	0.6	0.8	7.1	1.9	2.4	3.9	6.2	1.5	1.5	2.0	31.4	15.1
Burundi	1.2	0.7	2.8	0.8	50.6	0.2	0.1	0.4	0.1	1.0	0.7	3.8	1.1	0.7	0.6	5.2	0.8	6.9	7.5
RD. Congo	-14.8	-1.1	15.2	314.3	1874.3	-0.4	0.0	0.3	5.7	-1.8	-0.5	2.7	50.9	-1.3	0.1	2.1	37.7	33.6	28.7
Afrique subsaharienne	1644	3259	7008	13350	154609	3.4	5.8	11.0	18.8	6.3	10.2	20.0	34.2	3.8	6.6	12.0	19.7	210.5	29.6
Pays en développement	27633	80385	203164	193234	2232867	7.1	18.5	43.2	38.5	8.9	16.5	32.2	26.9	3.6	6.5	12.4	10.4	435.8	26.4

Sources : Banque de données UNCTAD FDI/TNC (WIR 2005)

(1) Rwanda

Le montant investi de 1,59 milliards de dollars d'entre 1986 et 1990 a largement diminué durant la période entre 1991 et 1995 avant d'atteindre 3,5 millions de dollars, environ 20% par rapport à l'investissement de l'an dernier. Ceci paraît refléter les circonstances intérieures du pays fortement perturbées par l'avancement du Front patriotique rwandais (FPR) dans le nord du pays (1990), le génocide cauchemardesque déclenché par l'assassinat du président Habyarimana (1994) ou autres qui ont sévi sur tout territoire national un certain temps. Après cette période difficile, grâce à la production agricole qui a commencé à se rétablir (jusqu'au niveau d'avant guerre civile en 98) et aux aides apportées par les pays donateurs, le pays a amélioré le PIB jusqu'au niveau équivalent à celui

d'avant guerre avant l'an 1999. Cependant, bien que le FDI s'accroisse graduellement, la réflexion du montant investi par personne peut faire observer que le niveau d'investissement soit jugé très bas par rapport à l'ensemble des pays en développement.

(2) Burundi

Les indicateurs d'investissement tels que le FDI par personne, le stock FDI et tous autres indicateurs présentés au Tableau 2.3.1 démontre que l'investissement burundais est largement inférieur aux autres pays. La situation économique a été dégradée à cause du coup d'état échoué en 1993 quand le pays vivait encore en autarcie. Mais depuis lors, le pays est devenu tributaire pour les aides alimentaires. Plus de 90% de main-d'œuvre et plus de 50% du PIB sont représentés par des industries primaires dont stagne le marché des produits primaires. La stagnation affecte la croissance économique et l'économie du pays ne peut pas s'améliorer.

(3) République démocratique du Congo

Après la perturbation de la politique intérieure en 1991, le pays a vécu l'effondrement du régime Mobutu en 1997, l'éclatement du conflit congolais en 1998, etc. qui ont réduit l'économie nationale dans un état quasi-détruit. Effectivement, l'évolution du FDI ne suivait que de montants investis très modestes jusqu'à 1996-2000. Après cette date, l'investissement a immédiatement repris son envergure passée et atteint en 2001-2004 un montant total réalisé de 31,43 milliards de dollars. Cependant, la comparaison de ce montant avec l'ensemble des montants investis des pays en développement y compris les pays subsahariens démontre une évolution stagnante au point que le montant investi par personne au Congo est un tiers par rapport aux pays subsahariens et un septième par rapport aux pays en développement.

(4) Afrique subsaharienne

L'évolution du FDI dans l'Afrique subsaharienne démontre une croissance annuelle de 100%. Cependant, la comparaison avec le FDI dans l'ensemble des pays en développement fait observer que le FDI par personne reste encore de l'ordre de 50%. L'Afrique attend des investissements encore plus intensifiés dans l'avenir.

2.4 L'orientation de la coopération (projet)

(1) Différents problèmes épargnés jusqu'à la période de conflit

- Les efforts faits par chacun des pays appartenant à la région des Grands Lacs (RDC, Rwanda, Burundi) pour la reconstruction de la paix ont abouti sur certains résultats concluants. Bien qu'une certaine fragilité se fasse sentir, la paix continue d'exister effectivement dans un état reconstruit.

RDC :

Le gouvernement de transition (Président Joseph Kabila) est sorti en juillet 2003 dans une perspective des élections législatives à réaliser dans les 2 ans. En juillet 2006, les premières élections démocratiques depuis l'indépendance se sont mises à l'exécution et le deuxième tour de suffrage a été effectué fin octobre 2006 entre le président sortant M.Kabila et M.Bemba. M.Kabila s'est proclamé président le mois suivant et, ce jour du mois de février 2007, il est en train de coordonner définitivement toute série de procédures d'organisation gouvernementale. Le pays se fait féliciter par tout bailleur de fonds international d'avoir réussi à achever toute procédure électorale démocratique vécue pour la première fois depuis son indépendance.

Burundi :

Accord de fin de guerre en 2000 entre deux protagonistes tutsi et hutu (accord d'Arusha). Mise en place d'un gouvernement de transition en 2001 par l'intermédiaire de l'Afrique du sud et arrivée au pouvoir du président Buyoya (tutsi). La première élection présidentielle en août 2005 suivie par les élections législatives qui ont engendré le président Nkurunziza (hutu). Le FDD dirigé par le nouveau président est aussi devenu le parti au pouvoir. A noter que M.Nkurunziza a été seul candidat à l'élection présidentielle.

Rwanda :

Mise en place d'un gouvernement de transition en 2000 avec le président Kagame (tutsi). Ce dernier a été élu président en août 2003 suivant les premières procédures électorales démocratiques du pays. Le Front patriotique rwandais dirigé par le nouveau président est aussi devenu le parti au pouvoir. A noter que l'UE, observateur des élections, s'est indignée que tout suffrage ait été gâché par la corruption et la perversion.

- La fragilité menaçant la durabilité de la paix se nourrit dans de différents problèmes de fond politico-soci-économiques. Il paraît y avoir deux types de problèmes : 1) des problèmes latents qui existaient avant le conflit et 2) des problèmes qui ont surgi et se sont développés pendant la période de conflit. La plupart de ces problèmes hérités du passé persistent encore à ce jour. Cet héritage du passé peut être mis en ordre comme suit par référence à l'« Évaluation de la reconstruction de la paix au niveau national (PNA) – Région des Grands Lacs (sur l'axe de la République démocratique du Congo), décembre 2004 » publié par l'Agence japonaise de coopération internationale :

Facteurs latents avant conflit	Facteurs surgis et agrandis pendant conflit
Discordance ethnique	
<ul style="list-style-type: none"> • Abus d'ethnicité dans l'intérêt politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Puniton et réprimande des responsables de crimes de guerre et violation des droits de l'homme;
Politique et administration	
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de privilège et corruption; • Absence d'un système démocratique de décision et d'exécution; • Politisation et mauvaise gestion des ressources minières; 	<ul style="list-style-type: none"> • Dysfonctionnement du gouvernement central et local dû à l'effet de conflit; • Effondrement de la communauté et de la société civile;
Armement	
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de compétence en maintien de l'ordre public; • Débordement, écoulement et afflux des armes légères; 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de sécurité dans les zones urbaines due à l'urbanisation;
Bases socioéconomiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'aménagement des bases socioéconomiques sur un immense territoire national; 	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction et dégradation des infrastructures de base;
Exode rural	
<ul style="list-style-type: none"> • Afflux de la population aux zones urbaines; 	<ul style="list-style-type: none"> • Apparition d'innombrables réfugiés; • Exode rural accéléré;
Économie et moyens d'existence	
<ul style="list-style-type: none"> • Industries peu développées; 	<ul style="list-style-type: none"> • Stagnation prolongée des activités économiques (stagnation et recul); • Veuves et enfants abandonnés ayant perdu leurs gagne-pain à cause de conflits;

(2) L'orientation de la coopération (projet)

Dans la situation actuelle dévouée à la reconstruction de la paix, il est nécessaire de se focaliser sur les facteurs susceptibles de menacer la continuité du processus de reconstruction de la paix. Compte tenu dudit héritage défavorable et des connaissances acquises dans les interviews effectuées auprès des organisations internationales lors de l'étude sur le terrain, il convient d'extraire les enjeux comme suit dont certaines orientations pertinentes conçues pour chacun en tant que mesures nécessaires à prendre seront décrites dans les pages qui suivent.

1. Résolution des problèmes d'urgence engendrés par le conflit (réfugiés et autres);
2. Aménagement de l'environnement pour le maintien de la paix et sa durabilité;
3. Reconstruction de la fonction gouvernementale;
4. Aménagement de l'environnement de base pour des activités économiques et vitales.

	Problèmes et enjeux	Mesures nécessaires à prendre
Dissolution des enjeux d'urgence engendrés par les conflits (réfugiés ou autres)	<p><u>Aide humanitaire d'urgence aux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur (IDP)</u> -Un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur (IDP) sont encore menacés; - Difficile de s'assurer des abris (logements et nécessités) pour de nombreux démobilisés;</p>	<p>Exécution des aides d'urgence suivant HAP2007. Poursuite des aides humanitaires d'urgence aux réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur (IDP) et d'autres personnes socialement défavorisées principalement de la région orientale y compris les régions septentrionale et méridionale et maintien de l'ordre public - Aide alimentaire d'urgence NFI I (celle-ci est aussi nécessaire pour les habitants des zones environnantes souffrant de la même difficulté que les réfugiés et les autres); - Construction d'abris; - Construction d'un système de communications d'urgence; - Sur le plan à moyen et long terme, des mesures de allègement des charges imposées sur les communes situées dans les environs des camps de réfugiés ou atures (Programme d'actions d'aide à la réunification des démobilisés à leurs communes destinataires).</p>
	<p><u>Problèmes des enfants soldats et augmentation dramatique de violences sexuelles</u> - On dit qu'en RDC plus de 200 mille enfants deux sexes confondus déportés comme soldats, cuisiniers, main-d'œuvre de manutention, servitude sexuelle, etc.; - On dit aussi qu'au Burundi il y a 3,5 mille enfants soldats; - Les conflits en RDC ont laissé chaque force belligérante se livrer aux actes de violence sexuelle de toute catégorie telle que la violation, l'esclavage sexuel, etc. en persécutant un énorme nombre de femmes, filles et garçons; - On rapporte également que les soldats et le personnel de la MONUC se sont livrés aux actes de violations, pédophilie, etc.; - L'aboutissement de tous ces actes est la propagation des maladies infectieuses comme HIV.</p>	<p>Durcissement du contrôle par la prolongation de mission de la MONUC et renforcement des actions d'aide aux femmes et enfants persécutés par des crimes contre l'humanité - Démobilisation, prise en charge et correction des enfants soldat démobilisés; - Appui à la réunification des enfants soldats démobilisés à leur commune natale (en tenant compte des besoins spécifiques au deux sexes (acquisition des connaissances de base, techniques d'existence, techniques de profession, etc.); - Développement préventif des forces de l'ordre pour la lutte contre les violences sexuelles et prise en charge des femmes et des enfants au niveau communautaire; - Prise en charge des femmes victimes des violences ou violences sexuelles sous deux aspects physique et psychologique; - Enseignement aux polices et arm.ées des droits de l'homme et du genre; - Établissement exhaustif dans les familles et les communautés du respect envers les droits des femmes et leur habitatoin; - Formation des femmes assistantes sociales chargées de prise en charge des femmes victimes; - Habilitation des femmes en valorisant des organisations féminines communautaires; - Formation des ONG, organisations et ressources humaines chargées des assistances aux personnes socialement défavorisées; - Prise en charge physiques et psychologiques des handicapés; - Formation professionnelle des handicapés et assistance à leur indépendance communautaire; - Assistance à l'amélioration des moyens d'existence des veuves et des handicapés (entraînement technique, gestion de l'économie domestique);</p>

	Problèmes et enjeux	Mesures nécessaires à prendre
Aménagement de l'environnement pour le maintien de la paix (coordination des privilèges ou autre)	<p><u>Politisation de l'ethnicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La manipulation de l'ethnicité dans un contexte politique favorisée par le gouvernement colonial, hérité par le gouvernement successeur (et les forces contestataires) sont à l'origine des conflits ethniques armés, génocide, etc. qui se produisaient fréquemment; - L'instigation de la haine pour le tutsi en tant qu'adversaire belligérant a été particulièrement exploitée; - Dans la région d'Ituri, le conflit se poursuit entre Lendu et Hema; 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens des dirigeants de toutes les forces pour la réconciliation nationale (incluant aussi des dépositaires des pays voisins); - Éducation pacifique et civique au niveau communautaire pour accélérer la réconciliation; - Incitation à la culture de dialogue et non recours à la violence; - Élaboration de différents projets de reconstruction, développement, etc., impliquant toutes les forces (travaux en groupe dans le processus d'élaboration);
	<p><u>Débordement et écoulement des armes légères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Rwanda, des armes légères comme des fusils automatiques ou des hachettes ont été l'origine d'un génocide de plus de 800 mille personnes. Les auteurs de cette scène meurtrière vivent en cachette encore avec leurs armes dans la région orientale en RDC; - Des attentats meurtriers contre des habitants ordinaires par des milices armées des armes légères ne cessent pas de se reproduire en RDC et au Burundi, ce qui fait un vrai cercle vicieux tel que des habitants ordinaires sont obligés de s'armer pour leur autodéfense et certains d'entre eux deviennent une vraie forces armées; - Les gouvernements des pays voisins ou les forces contestataires se livrent au commerce des armes transfrontaliers, ce qui aggrave la situation; 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de programmes combinant le désarmement de WFD et l'incitation au développement; - Système de contrôle et d'inscription des armes légères par la police; - Stationnement des police et armée aux zones frontalières et lutte contre le commerce illicite; - Surveillance des commerces d'armes légères par la communauté internationale (par les pays voisins en particulier);
	<p><u>Punition et réprimande des responsables des crimes de guerre ou des violations des droits de</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1998 et 2002, plus de 3 millions de personnes ont trouvé la mort par des faits directs ou indirects; - Le fait que les responsabilités de ces criminels de guerre ne sont pas mises en cause ne peut pas remédier à la haine ethnique, ce qui constitue un gros obstacle contre la reconstruction de paix; 	<ul style="list-style-type: none"> • Endemisation et prise en charge psychologique des victimes de conflits; - Travail bénévole (réhabilitation d'infrastructures, par exemple) confié aux anciens combattants au niveau communautaire; - Mise en place d'une commission de véritable réconciliation de nature à éclaircir tout acte de violation des droits de l'homme du passé et à faire de cet éclaircissement base de la réconciliation; - Poursuite et punition des responsables ayant commis des violations des droits de l'homme pendant le conflit (tribunal spécial); - Punition, réinsertion sociale et réconciliation avec la communauté de ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme sous les ordres de supérieurs;

	Problèmes et enjeux	Mesures nécessaires à prendre
Reconstruction des fonctions du gouvernement	<p><u>Mécanisme de privilèges et de corruptions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dysfonctionnement du gouvernement et des collectivités locales à cause des effets des conflits; - Le rapport patron-client tel que la personne au pouvoir manipule ses subordonnés personnels pour le détournement des biens que ce premier distribue à ces derniers en contrepartie a été l'origine de tout conflit puisque ce rapport s'attire l'antipathie de tous ceux qui sont privés de lui; - Le non paiement de salaire prolongé aux fonctionnaires a cultivé le terrain de corruption; - Bien que la privilège ou la corruption constitue de gros problèmes tout le temps sérieux, le gouvernement n'agit que peu et perd par conséquent sa crédibilité auprès de la population; 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du gouvernement à la transparence et à la redevabilité; - Aménagement et vulgarisation du cadre législatif et juridique pour la lutte contre la corruption; - Clarification des droits fonciers, des biens, etc.; - Réaménagement de la gestion des ressources minières (seulement concession des droits de recherche et d'exploitation); - Protection des droits des minorités ethniques; - Établissement du système fiscal et solidification des finances; - Promotion de la décentralisation visant le transfert équitable aux collectivités locales des pouvoirs, sources financières, ressources humaines, etc.; - Formation des administrateurs des collectivités locales par l'administration centrale; - Consolidation de la collaboration entre le gouvernement central et les collectivités locales;
	<p><u>Immaturité du système démocratique de résolution des problèmes</u></p> <p>- Toute décision politique était soumise au pouvoir autoritaire. Même après l'introduction du multipartisme, ceux qui avaient des droits et intérêts acquis, comme le cas de MOBUTU de la RDC et de FRODEBU du Burundi, se livraient à négliger l'existence de l'assemblée nationale ou à refuser et à tenter d'écraser les gouvernements construits suivant la processus démocratique (actuellement dans ces trois pays commencent à se réaliser les élections démocratiques grâce au cadre de processus de décision démocratique en plein de préparation);</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système d'élections démocratique (incluant la sensibilisation et la vulgarisation de la démocratie auprès de la population); - Intervention de la communauté internationale en cas de perturbation politique comme coup d'état ou autre; - Formation des parties politiques (à fonctionnement, administration, redevabilité et transparence démocratique); - Renforcement de freinage du rouage gouvernemental à travers la formation d'un journalisme sain; - Mise à niveau de la juridiction en relation avec les droits de l'homme, le genre, etc.;
	<p><u>Effondrement des communautés de la société civile</u></p> <p>- Des communautés de la société civile ont été énormément endommagées par des attentats de forces armées entraînant l'exode de réfugiés;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction et solidification de la société civile (organisations des habitants, ONG) en tant que fonds social affirmatif de nature à servir de force motrice pour la conversion de la culture violente et peu crédible en celle pacifique et crédible; - Formation des ONG locales; - Sensibilisation des dirigeants des associations d'habitants à la citoyenneté; - Formation des média corrects et impartiaux;

	Problèmes et enjeux	Mesures nécessaires à prendre
Reconstruction des fonctions du gouvernement	<p><u>Incompétence du gouvernement et du maintien de l'ordre public et DDR en retard</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ni l'armée nationale ni la police n'est compétente en gouvernement de tout territoire nationale. Elles ne sont pas crédibles face aux forces d'opposition; - Malgré des opérations DDR conduites par la MDRP, il existe encore en RDC des forces refusant le désarmement dans la région orientale (Ituri, Kivu), en particulier; - Dégradation de la sécurité urbaine à cause d'urbanisme; 	<p>Amélioration de la compétence du gouvernement et du maintien de l'ordre public et appui au DDR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution et disposition du personnel dans l'armée nationale et la police selon des critères transparents et précis (examens ou autres mais en tenant compte de l'équilibre d'entre les forces et ethnique); - Aménagement du cadre législatif et juridique pour la réforme du secteur de la sécurité (réforme des affaires personnelles, organisations, institutions, etc); - Renforcement de la compétence de l'armée nationale (équipements) et amélioration de la moralité des militaires; - Grâce ou amnistie accordée aux cadres et soldats des forces contestataires; - Recrutement par l'armée ou la police après la démobilisation; - Formation professionnelle et entremise de recrutement après la démobilisation (agriculture, industrie minière, artisanale, etc.);
	<p><u>Politisation et mauvaise gestion des ressources minières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pendant la période de conflit, des diamants, coltants ou autres ressources minières ont été détournées comme sources financières des forces contestataires ou de leurs forces de renfort étrangères; - Des exploitations et commerces illicites des diamants ou autres ressources minières continuent de persister encore; 	<p>Mise en place d'un système de gestion des ressources minières et gestion exhaustive de ces ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion exhaustive par le gouvernement des exploitations et des commerces des ressources minières et forestières et aménagement du cadre législatif et juridique y afférent; - Sensibilisation et vulgarisation chez les exploitants et les ouvriers pour la lutte contre l'injustice; - Renforcement de la surveillance des frontières et contrôle exhaustif des commerces illicites; - Retour aux communautés d'origine des gains provenant des diamants, métaux lourds, etc; - Mise en place des plans de développement des ressources naturelles à moyen et long terme;
	<p><u>Prise en charge des victimes des conflits et des crimes imputables aux problèmes sérieux de l'urbanisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de shegué (enfants des rues) liés à la croissance démographique urbaine ultra rapide (400 mille estimés en première moitié des années 60 passant à 7 millions estimés aujourd'hui); - L'économie sociale ne peut pas suivre la croissance démographique urbaine ultra rapide qui engend de sérieux problèmes d'urbanisation, ce qui aboutit sur l'augmentation rapide des cas criminels de shegués. De plus, le faible compétence administrative affecte tout acte d'aménager des conditions préalables de reconstruction de l'ordre public; - Indépendance sociale et économique et prise en charge physique et psychologique nécessaire chez les veuves, les enfants abandonnés ayant perdu tout moyen d'existence (plus de 20 mille enfants des rues à Kinshasa) et les handicapés; 	<p><u>Problèmes et enjeux 2: Prise en charge des victimes des conflits et des crimes imputables aux sérieux problèmes de l'urbanisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Correction et recrutement des enfants des rues (shegué);

	Problèmes et enjeux	Mesures nécessaires à prendre
Aménagement de l'environnement de base pour les activités économiques et les moyens d'existence	<p><u>Dégradation des infrastructures sociales à cause de conflits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de transport et de communication en particulier sont remarquablement endommagés à cause de la destruction de conflit et de l'absence du système de gestion et d'entretien; - Infrastructures effondrées à cause des conflits prolongés (effondrées ou laissées vétustes); - Faible accès aux services de santé et d'enseignement surtout dans les zones affectées par des conflits; - 95% de la population en RDC n'ont pas d'accès à l'eau potable saine, ce qui provoque la propagation des maladies hydriques; - Les aides aux réfugiés se focalisent plutôt sur des secours humanitaires que l'enseignement chez les enfants; - Presque tout route ou voirie emprunté aux activités sociales telles quele WFP, le transport des réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur (IDP), l'approvisionnement alimentaire, le transport des produits agricoles aux marchés, etc. reste encore non aménagée; - Affectée par des effets de la guerre prolongée longtemps sur le plan socioéconomique, la Province de Bas-Congo souffre de fatigue et dégradation communautaire avancée dues aux infrastructures vitales non aménagées; 	<p><u>Reconstruction des infrastructures détruites ou laissées vétustes à cause de l'absence de gestion et d'entretien et remise en état des services sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction des écoles, dispensaires, etc. détruits dans les conflits; - Reconstruction des infrastructures rurales détruites; - Aménagement AEP et assainissement; - Réhabilitation des routes reliant des milieux urbains-locaux et locaux-locaux; - Aménagement dans le milieu local des infrastructures sociales focalisés; - Formation des enseignants, personnels paramédicaux, etc. (y compris enseignement avant scolarité, enseignement informel, psychologue, animateur de soins de santé primaire); - Vulgarisation de la vaccination pour la lutte contre les maladies infectieuses; - Éducation de santé sur HIV/SIDA;
	<p><u>Absence d'aménagement des plans ou programmes de reconstruction ou d'urbanisation de la capitale Kinshasa</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'action élaboré par la Province-Ville de Kinshasa ne présente qu'une liste des projets d'infrastructures individuels y compris l'estimation de coût mais sans aucune vision futuriste; 	<p><u>Mise en place d'un plan de reconstruction d'urgence de la capital Kinsahsa</u></p>
	<p><u>Problèmes de chômage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stagnation économique de la capitale Kinshasa du fait de conflit; - Taux de chômage très élevé (plus 50% è Kinshasa selon les données de la Province); - Le chômage est lié aux industries peu développées, infrastructures industrielles détruites par des conflits et abandonnées, etc; 	<p><u>Reconstruction des industries excepté l'agriculture et création des opportunités d'emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des industries excepté celles minière et agricole (valorisation des ressources touristiques telles que la configuraton topographique accentuée de la région des Grands Lacs, la faune sauvage, etc); - Développement des petites et moyennes entreprises (formation des entrepreneurs); - Formation technique aux techniques traditionnelles et de nouvelles technologies; - Développement des projets par micro financement;
	<p><u>Baisse de productivité agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Base agricole reposée sur un système de métayage effondrée par des effets de conflits (expulsion des paysans de leur terrains cultivés, accès perdus aux matériels, plants, semences, engrais et tous les autres biens capitaux); - Affectée sur le plan socioéconomique par des effets de conflits persistant depuis longtemps, la Province de Bas-Congo souffre de la stagnation de toute activité économique axée sur l'agriculture et la distribution et de l'aggravation des problèmes d'emploi; 	<p><u>Problèmes et enjeux 4: Réhabilitation et aménagement des infrastructures agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la productivité de l'agriculture, principale production du pays; - Réhabilitation des voies, pistes, sentiers, équipements d'irrigation, magasins de stockage, etc, tous liés à la production agricole;

SECTION III L'ETUDE DE BASE POUR LA FORMULATION DU PROGRAMME DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CHAPITRE 3 SOCIETE, ECONOMIE ET INVESTISSEMENTS

3.1 Situation politico-sociale

3.1.1 Situation politique

(1) Histoire du pays

En 1985, Léopold II, le roi belge, déclara que l'actuel territoire de la RDC fut son territoire privé et depuis cette déclaration, la colonisation du pays commença officiellement sous le nom d'Etat Libre du Congo. En 1908, le parlement belge prit en possession ce territoire, qui s'appelait « le Congo belge » depuis lors. En effet, jusqu'à l'indépendance en 1960, la Belgique régna la RDC pendant 75 ans. Depuis l'indépendance, le régime de Mobutu a duré longtemps, puis Laurent-Désiré Kabila (ex-président, le père de Joseph Kabila, président du pays) est arrivé au pouvoir. Cependant, les conflits sans cesse entre l'armée nationale et les troupes rebelles n'ont jamais mis la politique en stabilité. Par l'intervention de la communauté internationale, l'Accord global et inclusif de Pretoria a été signé en 2002, puis le gouvernement de transition, dirigé par le Président Kabila a été mis en place en 2003. Enfin, en 2006, plus de 45 ans depuis l'indépendance, les premières élections présidentielles ont été effectuées par processus démocratique et le Président Kabila a déclaré vainqueur aux élections.

Tableau 3.1.1 Histoire de la RDC dans le 20^{ème} siècle

1908	Le parlement belge adopta la fusion de l'Etat Libre du Congo et la désignation « le Congo belge ».
1956	L'ABAKO demanda l'indépendance dans l'immédiat.
Dernière moitié des 1950	A Katanga, la conscience de l'indépendance fut développée et Moïse Tshombé créa l'Alliance de Katanga pour faire sécession du Congo.
1960	Le Mouvement National Congolais (MNC) a déployé le mouvement de l'indépendance. Sous la conduite de Patrice Lumumba, le premier ministre et de Kasa-Vubu, le premier président, le pays a déclaré son indépendance.
1965	Par le coup d'Etat de Mobutu, le premier ministre Tshombé et le président Kasa-Vubu ont été renversés.
1971	Le pays a pris le nom de « Zaïre ».
1977	La rébellion des zaïrois en Angola a envahi la province Shaba, mais elle a été battue et retournée. Depuis lors, le conflit n'a pas cessé jusqu'en 1978.
1990	Le multipartisme a été introduit.
1991	Des militaires parachutistes ont déclenché des pillages à Kinshasa pour protester contre le non paiement de leurs soldes. Les militaires belges et français ont été envoyés pour évacuer les étrangers menacés à Kinshasa.

1996	L'Armée patriotique rwandaise (APR) a envahi le Zaïre et Laurent-Désiré Kabila a installé l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), origine de l'armée nationale de la RDC.
1997	Après la fuite de Mobutu à l'étranger, Kabila est entré à Kinshasa le 17 mars 1997 et il s'est proclamé le Président et l'AFDL dirigeait le pays qui a retrouvé son nom de « la République Démocratique du Congo (RDC) ».
1998	La relation entre Laurent Kabila et les anciens alliés étrangers a été tendue. En juillet 1998, Laurent Kabila a ordonné le départ de toutes les armées étrangères du Congo.
2001	Par la suite de l'assassinat de Laurent Kabila le 16 janvier 2001, son fils, Joseph Kabila, est devenu le Président de la RDC.
2002	Le 17 décembre 2002, l'Accord global et inclusif de Pretoria a été signé. Le 2 avril 2003, après avoir partagé les pouvoirs par les parties principales, le gouvernement de transition, dirigé par Joseph Kabila, a été établi sous le nom de la Constitution.
2003	Le 30 juin 2003, au nom du Président Joseph Kabila, les membres du gouvernement de transition ont été publiés.
2006	En février 2006, la nouvelle Constitution a été adoptée. Le 29 octobre, les élections présidentielles ont été effectuées. Après le deuxième tour de scrutin, Joseph Kabila a déclaré vainqueur contre Bemba. Il est devenu le premier Président du pays qui a été élu par le processus démocratique.

Source : Zaire/A country study/federal Research Division Library of Congress 1993
US Department of State, Bureau of African Affairs, <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2823.htm>

Le nouveau Cabinet qui a été formé en février 2007 est présenté dans le Tableau 3.1.2. D'après ce tableau, il y a 33 ministères au sein du gouvernement de la RDC (Voir « 2. Les ministres », du N° 2 au N° 34).

Tableau 3.1.2 Nouveau cabinet de la RDC (février, 2007)

1. Les ministres d'Etat	
1	Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture : François Joseph Mobutu Nzanga Ngbangawe
2	Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, décentralisation et sécurité : M. Denis Kalume Numbi
3	Ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères et de la coopération internationale : M. Antipas Mbusa Nyamwisi
4	Ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et universitaire : M. Sylvain Ngabu Chumbu
5	Ministre d'Etat chargé des Infrastructures, travaux publics et reconstruction : M. Pierre Lumbi Okongo
6	Ministre d'Etat près le Président de la République : M. Nkulu Mitumba Kilombo
2. Les ministres	
1	Ministre près le Premier ministre : M. Godefroid Mayobo Mpwene Ngantien
2	Ministre de la Défense nationale et des anciens combattants : M. Chikez Diemu
3	Ministre de la Justice : M. Georges Minsay Booka
4	Ministre du Plan : M. Olivier Kamitatu Etsu
5	Ministre de l'Intégration régionale : M. Ignace Gata Mavinga
6	Ministre des Finances : M. Athanase Matenda Kyelu
7	Ministre du Budget : M. Adolphe Muzito
8	Ministre du Portefeuille : Mme Jeannine Mabunda Lioko
9	Ministre de l'Economie nationale : M. Sylvain Joël Bifwila Tchamwala
10	Ministre de l'Information, Presse et communication nationale : M. Toussaint Tshilombo Send
11	Ministre de l'Industrie : M. Simon Mbose Kiamputu
12	Ministre du Commerce extérieur : M. Kasongo Ilunga
13	Ministre des Petites et moyennes entreprises : M. Jean François Ekofo Panzoko
14	Ministre des Transports et voies de communication : M. Remy Henri Kuseyo Gatanga
15	Ministre du Développement rural : M. Charles Mwando Nsimba,
16	Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel : M. Maker Mwangu Famba
17	Ministre de la Recherche scientifique : Sylvanus Mushi Bonane
18	Ministre de la Santé publique : M. Victor Makwenge Kaput
19	Ministre des Mines : M. Martin Kabwelulu Labilo
20	Ministre de l'Energie : M. Salomon Banamuhere Baliene
21	Ministre des Hydrocarbures : M. Lambert Mende Omalanga
22	Ministre du Travail et de la prévoyance sociale : Mme Marie-Ange Lukiana Mufwankol
23	Ministre de la Fonction publique : M. Zéphyrin Mutu Diambu-di-Lusala Nieva
24	Ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale : M. Martin Bitijula Mahimba
25	Ministre de la Condition féminine : Mme Philomène Omatuku Atshakawo Akatshi
26	Ministre de la Jeunesse et des sports : M. Pardonne Kaliba Mulanga
27	Ministre des Affaires foncières : Mme Liliane Pande Muaba
28	Ministre de l'Urbanisme et habitat : M. Laurent-Simon Ikenge Lisambola
29	Ministre des Postes, téléphones et télécommunications : M. Kyamusoke Bamusulanga Nta-Bote
30	Ministre de l'Environnement : M. Didace Pembe Bokiaga
31	Ministre du Tourisme : M. Elias Kakule Mbahingana
32	Ministre de la Culture et des arts : M. Marcel Malenso Nnodila
33	Ministre des Droits humains : M. Eugène Lokwa Ilwaloma
34	Ministre des Affaires humanitaires : M. Jean-Claude Muyambo Kyassa.
3. Les vice-ministres	
1	Vice-ministre de l'Intérieur : M. Joseph-Davel Mpango Okundo
2	Vice-ministre de la Sécurité : M. Daruwezi Mokombe
3	Vice-ministre des Affaires étrangères : M. Alain Lubamba wa Lubamba
4	Vice-ministre des Congolais de l'étranger : Mme Colette Tshomba Ntundu
5	Vice-ministre de la Défense nationale : M. Nelson Paluku Syayipuma
6	Vice-ministre des Anciens combattants : Mme Yvonne Iyamulemye Kabano
7	Vice-ministre de la Justice : Mme Kalinda Mitumbala Odia
8	Vice-ministre du Plan : M. Ferdinand Essambo Lukye
9	Vice-ministre des Finances : M. Hangi Binini
10	Vice-ministre du Budget : M. Célestin Mbuyu Kabango
11	Vice-ministre des Transports : Mme Laure Marie Kawanda Kayena
12	Vice-ministre des Travaux publics : M. Gervais Ntirumenyerwa Kimonyo
13	Vice-ministre de l'Agriculture : M. Gentiny Ngobila Mbaka
14	Vice-ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel : M. Modeste Omba Sakatolo
15	Vice-ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire : Mme Marie-Madeleine Mienze Kiaku
16	Vice-ministre de la Santé publique : M. Ferdinand Ntua Osiamba
17	Vice-ministre des Mines : M. Victor Kasongo Shomary
18	Vice-ministre de l'Energie : M. Arthur Sedeya Ngamo Zabusu
19	Vice-ministre du Travail et de la prévoyance sociale : M. Téléphore Tsakala Munikengi
20	Vice-ministre de la Fonction publique : M. Vincent Okoyo Nembe

(2) Système politique

Le gouvernement de transition, dirigé par le Président Joseph Kabila, a introduit le régime parlementaire démocratique. Le système politique et celui judiciaire sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3.1.3 Aperçu du système administratif et du système judiciaire

Régime politique	République
Capitale	Kinshasa
Division administrative	10 provinces et 1 ville
Système judiciaire	La nouvelle Constitution a été adoptée le 18 décembre 2005.
Pouvoir exécutif	Chef de l'Etat : Président, Joseph-Désiré Kabila, (depuis le 26 janvier 2001). Il s'occupe du chef de l'Etat et il est placé à la tête du gouvernement. Gouvernement : Conseil National Exécutif dont les membres sont désignés lors des élections présidentielles Elections : Les dernières élections ont été effectuées le 30 juillet 2006 au premier tour et le 29 octobre au deuxième tour. Ces élections ont mis un terme au gouvernement de transition et établi un nouveau gouvernement autorisé.
Pouvoir législatif	L'Assemblée Nationale (500 places, pour 5 ans), le Sénat (120 places, pour 5 ans) Les membres de l'Assemblée Nationale sont désignés par leurs leaders des parties politiques du nouveau gouvernement.
Pouvoir judiciaire	la Cour suprême
Militaire	Forces Armées de la RDC (FARDC) : volontariat Armée de terre (95 000), Marine (1 300), Forces de l'air (1 500)

Source : CIA The World Factbook, Democratic Republic of the Congo
Ministry of Foreign Affairs, Japan, County information, Democratic Republic of the Congo

3.1.2 Relation Internationale

(1) Relation diplomatique

Les organisations internationales et les pays donateurs ont déjà investi des fonds considérables pour le processus de transition de la RDC et ils ont déployé de grands efforts au maximum pour la conciliation des parties politiques à travers des négociations persuasives. L'aide internationale a pour objectif d'apporter des appuis pour la formation du nouveau gouvernement dans la période de reconstruction et de rétablissement du pays.

(2) Accords internationaux et Adhésion à la communauté internationale

La RDC est un pays membre des organisations internationales et des communautés régionales qui sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Organisations internationales auxquelles la RDC participe
Banque Africaine de Développement (BAD), Union Africaine (UA), Organisation des Nations-Unies (ONU), Banque Mondiale (BM), Fonds Monétaire International (FMI), Interpol (ICPO), International Telecommunications Satellite Consortium (Intelsat)

Communautés régionales dont la RDC est un pays membre	Aperçu des communautés
Communauté Economique des Etats d'Afrique Central (CEEAC)	Créée le 18 octobre 1983, par la participation de Sao Tomé et Príncipe, les trois pays de CEPGL et les pays membres de UDEAC La CEEAC a pour but d'établir un marché cummunale de l'Afrique Centrale par le biais de promouvoir les échanges économiques dans la région.
Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	Communauté inaugurée en septembre 1976, regroupant la RDC, le Brundi et le Rwanda, destinée à favoriser l'intégration économique de la région et à intensifier les échanges commerciaux

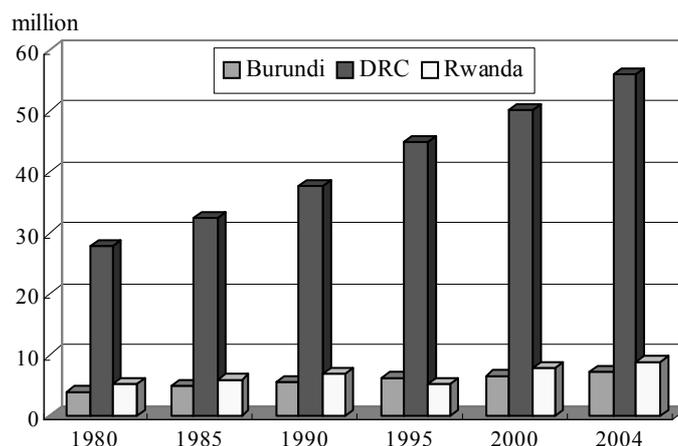
3.1.3 Situation sociale

(1) Statistiques principales sociales

La RDC compte environ 57 millions de population en 2005 et le taux de croissance démographique est de 2,98%. Parmi les trois pays des grands lacs, le taux de croissance démographique de la RDC est le plus haut par rapport aux Burundi et Rwanda.

La guerre civile de 10 ans a fait plus de trois millions de morts jusqu'à l'année 2005. De plus, les conflits entre l'armée nationale et les troupes rebelles ont provoqué environ 1,80 millions de réfugiés dans l'intérieur du pays et près de 300 000 réfugiés aux pays voisins.

D'après les indices de développement humain de l'ONU, la RDC est classée au 167^{ème} dans les 177 pays. Comme le Rwanda (158^{ème}) et le Burundi (171^{ème}), la RDC est un des pays les plus pauvres. Dans le domaine éducatif, le taux d'alphabétisation chez les adultes et le taux de scolarisation sont respectivement de 31,9% et 61%. Ces chiffres sont inférieurs à ceux du Burundi et du Rwanda. En outre, le niveau des soins sanitaires pour les enfants et les femmes reste toujours très bas, ce qui signifie les taux faibles de mortalité infantile et maternelle.



Source : World Bank, African Development Indicator 2006

Figure 3.1.1 Evolution de la démographie (1980-2004)

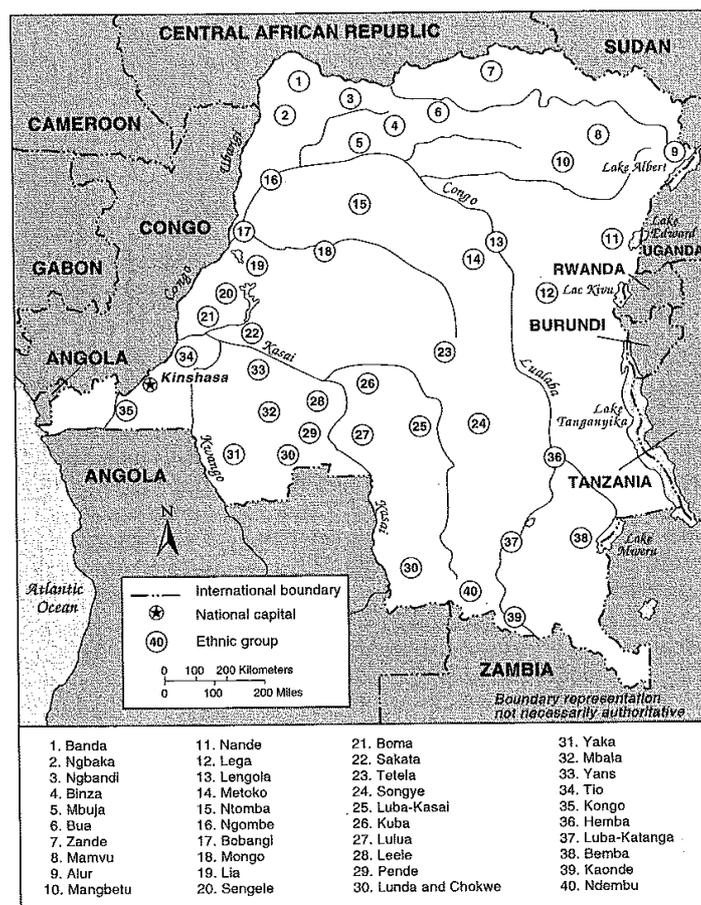
Tableau 3.1.4 Indices principaux par pays

Indice	RDC	Burundi	Rwanda	En moyenne en Afrique
Superficie a	2,34 millions de km ²	27 800 km ²	26 300 km ²	-
Population (2005) a	57 millions	7,54 millions	9,03 millions	-
Revenu National Brut (2004) a	US \$120	US \$90	US \$220	US \$881
Taux d'alphabétisation (2005) b	31,9% 1,91(rapport sexuel)	46,1 % 1,29(rapport sexuel)	27,3% 1,46(rapport sexuel)	35,0% 1,59(rapport sexuel)
Taux de scolarisation (2000) b	61,0%	64,0%	101,0%	-
Taux de mortalité infantile pour mille (2005) a	115	120	114	84
Taux de mortalité maternelle pour cent mille (2001-03) a	1 289	479	1 071	623
Espérance de vie (2005) a	44 ans	45 ans	44 ans	51 ans
Indice de Développement Humain (2003) c	Classé 167 ^{ème}	Classé 171 ^{ème}	Classé 158 ^{ème}	-

Source : a. BAD b. Banque Mondiale c. PNUD

(2) Aperçu des populations

Les ethnies de la RDC peuvent être réparties en 4 groupes : 1) les Mongo, 2) les Luba, 3) les Kongo (peuples bantous) et 4) Moru-Mangbetu et Zande (langue chamitique) qui forment 45% de la population. Les autres ethnies principales sont les Lunda, les Tchokwé, les Tetela, les Lulua, les Bangala et les Ngombé. La RDC compte plus de 200 ethnies dont 75~80% parlent la langue bantou. La figure ci-dessous montre la répartition des ethnies principales.



Source : Zaire, a country study, Federal Research Division
Library of Congress 1993

Figure 3.1.2 Carte de la répartition des ethnies

(3) Langues

La langue officielle est le français et quatre langues (lingala, kingwana, kikongo et tchiluba) sont des langues nationales. Parmi ces quatre langues, les langues les plus couramment parlées sont la langue de tchiluba, parlée par les Luba-Kasai et la langue de kikongo, parlée par les Congo, qui habitent dans la région du sud-ouest du pays. Par ailleurs, il y aurait environ 250 langues au total dans la RDC.

(4) Religion

La plupart des populations sont chrétiennes dont la moitié est catholique, 20% protestants et 10% kingbang (christianisme indépendant en Afrique). Près de 10% de la population sont musulmans et le reste pratique des religions autochtones.

(5) Environnement

La RDC est douée d'une grande superficie des forêts tropicales pluviales qui s'étend sur tout le territoire du pays. Cependant, dans ces dix dernières années, la déforestation commerciale et le

déboisement pour les bois d'énergie à outrance avancent énormément une dégradation forestière. En particulier, à l'est du pays, dans le plateau de Kivu, l'augmentation rapide des populations a accéléré une déforestation anarchique pour le bétail et l'agriculture. Il en résulte que une grande dégradation forestière a été rapportée.

3.2 Situation économique

3.2.1 Aperçu général

Le PIB de la RDC en 2004 était à peu près 90US\$ et le pays reste toujours un des pays les plus pauvres. D'après l'estimation de la Banque Mondiale, parmi les pays d'Afrique sub-saharienne, le PIB par habitant de la RDC est le plus bas, soit un sixième du PIB en moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne.

Tableau 3.2.1 Evolution de la situation macro-économique de la RDC

Indices macro-économiques					
	2001	2002	2003	2004	2005
PIB (FC bn)	1 408	2 922	2 284	2 610	3 381
PIB (US\$ bn)	6,8	5,5	5,6	6,6	7,1
Taux de croissance de PIB (%)	-2,1	3,5	5,7	6,6	6,5
PIB /hab. (US\$)	82	83	85	88	N/A
Indice des prix à la consommation (moyen annuel: %)	313,7	38,1	12,9	4,0	21,6
Population (million)	51,31	52,71	54,23	55,85	57,51
Exportation fob (US\$ million)	880	1 076	1 340	1 813	2 050
Importation fob (US\$ million)	807	1 093	1 496	2 056	2 248
Bilan (US\$ million)	-252	-152	-83	-354	-345
Réserve en devises (US\$ million)	22	75	998	236	131
Dettes extérieures (US\$ million)	11 519	10 060	11 254	11 841	12 562
Taux de services des dettes extérieures (%)	2,0	85,2	10,7	6,1	5,7
Taux de change (en moyenne; FC : US\$)	206,6	346,5	405,2	395,9	473,9

Source : EIU Country Report 2006

Dans la situation actuelle de l'économie congolaise, on aperçoit de petits signes de rétablissement de la crise économique liée à l'instabilité politique des années 1990. D'après « le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2002 », le gouvernement congolais envisage à améliorer le milieu macro-économique en vue de réaliser la paix et la stabilité politique. Cependant, étant donné que la RDC partage ses frontières avec les neuf pays, les échanges clandestins infestent le pays, et en particulier, les activités illégales sont marquées dans le secteur minier qui contribue au bilan de l'exportation du pays.

D'autre part, la RDC est un pays classé dans le programme des PPTTE (pays pauvres très endettés). La Banque Mondiale a estimé que le montant nécessaire pour l'assistance est de 10,3 milliards de US\$. Ce montant correspond à un cinquième du montant total de tous les pays d'Afrique sub-saharienne.

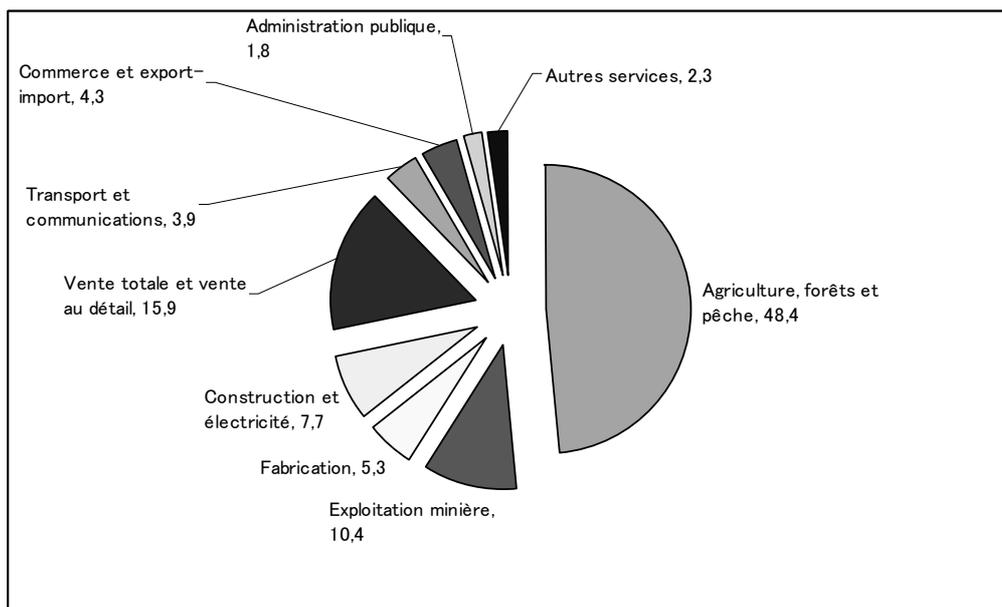
Tableau 3.2.2 Evolution de la situation macro-économique de la RDC

	Avant les conflits Les années 1980	Conflits pendant 10 ans Les années 1990	Après les conflits
Taille de l'économie	PIB / hab. : 237,3 US\$ Taux de croissance du PIB : 2,1%	PIB / hab. : 121,7 US\$ Taux de croissance du PIB : -5,0%	PIB / hab. : 84,8 US\$ 2000-2004 Taux de croissance du PIB : 3,7% 2000-2004
Caractéristiques économiques	Economie mixte dans la zone urbaine : Activités exportatrices par des entreprises étrangères Zone rurale : Agriculture traditionnelle et activités commerciales clandestines	Destruction du secteur privé : • Beaucoup d'entreprises ont perdu les biens, les personnels et le réseau commercial. Les installations ont été dégradées. • Changement de la structure financière -Recul des activités exportatrices -Augmentation de la proportion agricole (de 30% des années 1980 à 50% des années 1990)	Zone urbaine : Activités clandestines : échanges commerciaux de petite taille, secteur du service, travail à la journée Zone rurale : Agriculture de petite taille par cultivateurs propriétaires, petites activités commerciales basées sur de faibles infrastructures locales et un petit pouvoir d'achat
Structure économique	PIB de la valeur ajoutée agricole : 29,5% PIB de la valeur ajoutée industrielle : 28,2% PIB de la valeur ajoutée commerciale : 42,2%	PIB de la valeur ajoutée agricole : 49,7% PIB de la valeur ajoutée industrielle : 19,6% PIB de la valeur ajoutée commerciale : 30,7%	PIB de la valeur ajoutée agricole : 51% PIB de la valeur ajoutée industrielle : 23% PIB de la valeur ajoutée commerciale : 25%

Source : La Banque Mondiale

3.2.2 Structure économique

La RDC possède des ressources naturelles abondantes y compris le charbon et le pétrole. De plus, étant donné que le nombre des populations est considérable, il est prévu que le marché intérieur sera énorme, en cas de l'amélioration du niveau de revenu. Les investissements internationaux pour la RDC en 2005 correspondent à 58% du budget national du pays. En outre, l'aide financière non-remboursable pour la préparation des élections correspond à 9,3% du PIB. Dans un tel contexte de la situation économique du pays, bien que la RDC possède les troisièmes plus grandes ressources humaines et la deuxième plus grande superficie des pays d'Afrique sub-saharienne, la RDC manque toujours d'activités économiques et ne s'aperçoit pas de sa potentialité de développement. La RDC, ayant des terres fertiles et des forêts tropicales les deuxièmes plus grandes du monde, est un pays riche en ressources naturelles et minérales.



3.2.3 Situation économique de la Ville-province de Kinshasa et de la province du Bas-Congo

La Ville-province de Kinshasa est constituée de 24 communes dont la population par commune est mentionnée dans le tableau ci-dessous. Kinshasa compte un peu plus de 5 millions d'habitants en 1995. On peut supposer que 97% de la population est congolais et 3% étranger. Cependant, d'après d'autres sources, la population de la ville serait de 6 millions ou 7 millions d'habitants. En effet, il est difficile de saisir les données correctes de la population.

Tableau 3.2.3 Populations de la Ville-province de Kinsghasa par commune (1995)

No	Commune	Congolese		Foreigner		Total	%
		Population	%	Population	%	Population	
1	BANDALUNGWA	139,235	98.84%	1,629	1.16%	140,864	2.80
2	BARUMBU	84,002	90.45%	8,867	9.55%	92,869	1.84
3	BUMBU	256,097	96.61%	8,978	3.39%	265,075	5.26
4	GOMBE	23,973	81.91%	5,293	18.09%	29,266	0.58
5	KALAMU	165,385	97.50%	4,233	2.50%	169,618	3.36
6	KASA-VUBU	72,625	95.78%	3,197	4.22%	75,822	1.50
7	KIMBANSEKE	611,963	94.85%	33,258	5.15%	645,221	12.81
8	KINSHASA	76,367	88.79%	9,644	11.21%	86,011	1.70
9	KINTAMBO	73,869	95.13%	3,780	4.87%	77,649	1.54
10	KISENSO	254,209	96.67%	8,749	3.33%	262,958	5.22
11	LEMBA	217,272	99.41%	1,297	0.59%	218,569	4.35
12	LIMETE	232,522	99.38%	1,452	0.62%	233,974	4.64
13	LINGWALA	55,996	93.89%	3,647	6.11%	59,643	1.18
14	MAKALA	47,387	69.50%	20,791	30.50%	68,178	3.33
15	MASINA	486,770	99.71%	1,395	0.29%	488,165	9.69
16	MATETE	190,676	99.45%	1,060	0.55%	191,736	3.80
17	NDJILI	283,679	91.66%	25,820	8.34%	309,499	6.14
18	NGABA	123,219	99.90%	123	0.10%	123,342	2.44
19	NGALIEMA	518,821	98.59%	7,410	1.41%	526,231	10.44
20	NGIRI-NGIRI	89,494	91.84%	7,948	8.16%	97,442	2.00
21	SELEMBAO	204,628	96.14%	8,215	3.86%	212,843	4.22
22	MALUKU	202,810	99.76%	478	0.24%	203,288	4.03
23	MONTO-NGAFULA	220,613	98.87%	2,519	1.13%	223,132	4.43
24	N'SELE	133,770	99.39%	818	0.61%	134,588	2.67
	TOTAL GENERAL	4,865,373	96.61%	170,603	3.39%	5,035,976	100.00

Source: Gouvernement local de la Ville-province de Kinshasa

L'équipe d'étude a demandé le gouvernement local de la Ville-province de Kinshasa de fournir les informations sur la situation économique (emploi, PIB, etc.), mais ces informations n'ont pas été obtenues. Lorsqu'on a demandé au personnel de niveau directeur de la ville une explication sur la situation économique, personne ne pouvait donner d'explications satisfaisantes, et on a eu une impression que la capacité administrative soit très basse.

Par ailleurs, en ce qui concerne la situation économique de la province du Bas-Congo, l'équipe n'a pas pu obtenir les informations y afférentes, parce qu'il était très difficile de contacter le gouvernement local de la province lors de la campagne électorale du gouverneur.

3.3 Situation des investissements et du développement par les entreprises intérieures et étrangères

3.3.1 Situation générale des investissements

Le Tableau 3.3.1 montre la situation générale sur les investissements par secteur approuvés par l'ANAPI (Agence Nationale pour la Promotion des Investissements). D'après ce tableau, depuis 2003 jusqu'en mars 2006, 366 projets d'investissements ont été approuvés et le montant total est d'environ 5,8 milliards de US\$. Ces projets d'investissements ont généré 48 228 nouveaux emplois.

Parmi ces projets, en 2005, le montant des investissements du secteur de service représente 77% du montant de tous les secteurs et le nombre de projets réalisés de ce secteur occupe 52% de la totalité. Après le secteur de service, le secteur de l'industrie manufacturière et celui des infrastructures se suivent.

Tableau 3.3.1 Situation générale sur les investissements pour les projets approuvés par l'ANAPI 2003-2006 (mars)

Secteur	2003			2004			2005			De janvier à mars 2006			TOTAL		
	Nombre de Projets	Coût des investissements (US\$)	Emploi à générer	Nombre de Projets	Coût des investissements (US\$)	Emploi à générer	Nombre de Projets	Coût des investissements (US\$)	Emploi à générer	Nombre de Projets	Coût des investissements (US\$)	Emploi à générer	Nombre de Projets	Coût des investissements (US\$)	Emploi à générer
1. Services	52	2,014,322,649	8,902	46	1,925,172,842	5,696	54	640,131,458	8,540	12	45,703,016	517	164	4,625,329,965	23,655
2. Brasserie	3	158,105,379	201	2	1,907,000	148	2	48,567,497	50	0	0	0	7	208,579,876	399
3. Industrie Manufacturière	22	90,673,849	2,129	21	134,743,288	4,935	29	63,431,922	1,916	15	125,393,251	1,528	87	414,242,310	10,508
4. Industrie agro-alimentaire	17	20,589,073	993	14	21,363,975	966	9	26,250,399	742	3	28,432,944	370	43	96,636,391	3,071
5. Industrie Pharmaceutique	4	8,059,590	504	2	14,754,598	203	0	0	0	1	2,406,163	80	7	25,220,351	787
6. Industrie Chimique	0	0	0	2	1,033,804	88	0	0	0	9	0	0	2	1,033,804	88
7. Infrastructures	4	132,278,459	584	4	47,020,360	2,618	2	18,943,791	97	4	51,985,991	411	14	250,228,601	3,710
8. Agriculture et Sylviculture	10	37,077,093	1,690	23	101,165,681	2,993	8	38,229,418	1,127	1	13,996,244	200	42	190,468,436	6,010
Total	112	2,461,106,092	15,003	114	2,247,161,548	17,647	104	835,554,485	12,472	36	267,917,609	3,106	366	5,811,736,734	48,228

3.3.2 Situation des investissements et du développement pour la production des ressources minérales

Depuis le conflit de l'an 2001, la politique et l'économie congolaises sont toujours bouleversées, ce qui signifie que les investissements sont toujours risqués. Cependant, au sud du pays, il existe « la ceinture de cuivre », gisement très riche en cuivre et cobalt à l'échelle internationale. L'industrie minière est en pleine active là-bas en enjambant les frontières congo-zambiennes.

Par l'aspect de l'exploitation des ressources, étant donné que les recettes de l'Etat congolais dépend toujours de l'exportation des ressources minérales, on pense que les bouleversements politiques n'affectent pas directement la production minière (Mining Finance February 2001, etc.). Il y a 15 ans à peu près, la RDC était un des pays principaux producteurs du cuivre et du cobalt et elle produisait 400 000 tonnes de cuivre et environ 9 000 tonnes de cobalt par an (voir le Tableau 3.3.3 qui montre

l'évolution des productions de cuivre et de cobalt). En 2000, à cause de la guerre civile qui a duré longtemps, la production de cuivre était d'environ 30 000 tonnes et celle de cobalt 4 000 tonnes à peu près. En ce qui concerne le cuivre, la production n'a pas été encore rétablie et, en 2005, la production de cuivre a diminué, soit 28 000 tonnes. Par contre, la production de cobalt est variée d'une année à l'autre, mais en général, la production se développe et en 2005, c'était de 7 000 tonnes.

Le Tableau 3.3.2 montre les résultats de l'industrie minière et minérale de la RDC (2000-2005).

Tableau 3.3.2 Productions minières et minérales 2000-2005

	Unité	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Cuivre	Tonne	30 821	37 845	27 360	16 359	19 737	28 522
Cobalt	Tonne	3 738	11 637	11 865	7 343	8 850	7 301
Zinc	Tonne	214	1 014	828	4 886	5 067	-
Diamant	1 000 carats	16 006	18 198	22 503	26 981	29 990	29 623
Or	Kilos	1 451	1 512	2 154	819	1 087	1 941
Pétrole	1 000 Barils	8 459 032	9 379 819	8 425 213	9 246 363	10 118 587	9 216 249

Source : Banque Centrale du Congo, Révision mensuelle des informations et statistiques, décembre 2005
Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANAPI)

Tableau 3.3.3 Evolution des productions de cuivre et de cobalt 2000-2005

Année	Quantité de production de cuivre (mille tonnes)	Quantité de production de cobalt (t)	Rapport du cobalt dans la production mondiale (%)
1989	440,6	9 311	47
1990	355,5	10 033	48
1991	291,5	9 311	45
1992	144,0	8 790	40
1993	46,0	2 200	10
1994	40,0	3 300	19
1995	40,0	4 146	17
1996	40,2	6 110	23
1997	39,6	2 808	10
1998	35,0	3 000	11
1999	33,0	3 000	12
2000	30,0	4 000	15

Source : D'après la page d'accueil de Metal Mining Agency of Japan
(Elaboré par l'équipe d'étude sur la base des documents de World Metal Statistics et Metal Bulletin)

La RDC possède un important potentiel des ressources naturelles et minérales, telles que cuivre, cobalt, diamant, etc. et les recettes du pays sont la production et l'exportation de ces ressources minérales. Cependant, les conflits ont eu des effets dévastateurs sur les capacités productives. Actuellement, de nouveaux investissements étrangers et des projets de développement ne sont pas bien avancés dans ce pays.

CHAPITRE 4 POLITIQUES ET PLANS EXISTANTS

4.1 Politiques et plans du Gouvernement de la RDC

4.1.1 DSRP en général

(1) Processus d'élaboration et grandes lignes du DSRP

Le document de Réduction de Pauvreté (DSRP: Document de la Stratégie de croissance et de Réduction de la Pauvreté) de la RDC a été finalisé en juin 2006, trois ans après l'adoption du rapport intermédiaire.

C'est le plan suprême qui coiffe actuellement toutes les assistances au développement en RDC.

Le document consiste en quatre chapitres, dont les principaux points sont présentés dans le Tableau 4.1.1.

Tableau 4.1.1 Grandes lignes du DSRP (RDC)

Chap.	Titre du Chapitre	Principaux Points
1.	Contexte et processus d'élaboration du DSRP	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 2030, la croissance de la RDC devra doubler, conformément à la déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) • Cela a débuté par l'élaboration du Document en novembre 2003, avec la participation de 35.000 personnes issues de toutes les structures à savoir l'Etat, les gouvernements locaux, la société civile, le secteur privé, les partenaires de développement, etc. • Lors de l'élaboration du Document, l'orientation du programme général de reconstruction du Pays, les clauses de l'Accord de Paix de Sun City concernant la gouvernance, les recommandations relatives à la reconstruction et la promotion d'un développement socio-économique ont été prises en considération.
2.	Diagnostic de pauvreté en RDC	<ul style="list-style-type: none"> • Multidimensionalité des notions de pauvreté • Profil de pauvreté • Diagnostic sectoriel et thématique
3.	Stratégies de réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Les cinq (5) piliers de la Stratégie <ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne gouvernance et consolidation de la Paix 2. Stabilisation de la macroéconomie et de la croissance 3. Amélioration de l'accès aux services sociaux et réduction de la vulnérabilité 4. Lutte contre le VIH/SIDA 5. Revitalisation de la Communauté
4.	Mise en œuvre, suivi et évaluation des Stratégies de réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation durant 25 ans • Contraintes et risques lors de la mise en œuvre

(2) Conditions actuelles de la pauvreté en RDC

a) Disparité spatiale de la pauvreté

Le Tableau 4.1.2 représente les taux de pauvreté par caractéristique spatiale en RDC.

L'incidence de la pauvreté est plus élevée en zones rurales (75,72%) qu'en zones urbaines (61,49%). C'est l'un des principaux facteurs d'exode rural et d'afflux de la population vers les zones urbaines.

Le taux de pauvreté dépasse plus de 85% au niveau des trois provinces : Equateur, Bandundu et Sud Kivu. La Ville de Kinshasa est la moins pauvre du pays (41,6%), suivie par la Province de Kasai Occidental (55,83%), et la Province de Maniema (58,52%), où le taux de pauvreté est en dessous de 60%.

Tableau 4.1.2 Taux de pauvreté par caractéristique spatiale

	Population (en %)	Taux de pauvreté (en %)
National	100.00	71.34
Milieu de résidence		
Urbain	30.76	61.49
Rural	69.24	75.72
Provinces		
Kinshasa	10.67	41.60
Bas-Congo	5.90	69.81
Bandundu	11.50	89.08
Equateur	10.43	93.56
Province Orientale	12.07	75.53
Nord Kivu	7.98	72.88
Maniema	2.85	58.52
Sud Kivu	7.00	84.65
Katanga	15.54	69.12
Kasai Oriental	8.49	62.31
Kasai Occidental	7.58	55.83

Source: DSRP, RDC (Juillet 2007)

b) Disparité sociodémographique de la pauvreté

Le Tableau 4.1.3 présente les taux de pauvreté par classe sociodémographique en RDC.

La pauvreté frappe particulièrement les ménages dont le chef est âgé entre 30 et 65 ans (plus de 70%). Il n'y a aucune disparité particulière attribuée à la différence de sexe du chef de ménage (environ 70% aussi bien pour les hommes que les femmes).

Quant à la taille du ménage, les familles nombreuses tendent à être plus pauvres que les petites familles. L'éducation semble contribuer à la réduction de la pauvreté. Le taux de pauvreté des ménages dont le chef de famille a un niveau d'éducation primaire est de 72,03%, tandis que les ménages dont le chef est de niveau universitaire/post-universitaire est seulement de 34,05%. Les ménages bigames (74,70%) sont plus pauvres que les ménages monogames (72,03%). De même, le mariage traditionnel et l'union libre contribuent également à l'appauvrissement (72,10%). Généralement, les ménages célibataires sont moins touchés par la pauvreté (53,3%).

Tableau 4.1.3 Taux de pauvreté par classe sociodémographique

Groupes	Population (en %)	Taux de pauvreté (en %)
Age du chef de ménage		
<= 20 ans	0.75	56.48
20 - 30 ans	13.30	62.28
30 - 40 ans	26.31	71.07
40 - 65 ans	53.27	74.18
65 + ans	6.36	69.39
Sexe du chef de ménage		
Masculin	86.19	71.57
Féminin	13.81	68.89
Taille du ménage		
1 - 3 membres	13.26	44.02
3 - 5 membres	24.69	65.86
5 - 10 membres	49.94	78.46
10 + membres	12.11	83.04
Education du chef de ménage		
Primaire	25.91	76.34
Secondaire	54.12	71.86
Programme non formel	1.02	56.33
Universitaire/Post-univers	5.80	34.05
Non Spécifié	13.14	76.98
Situation matrimoniale du CM		
Célibataire (jamais marié)	2.35	53.36
Marié(e) monogame	69.32	72.03
Marié(e) polygame	11.11	74.70
Union libre	5.83	72.10
Divorcé(e),séparé(e)	3.66	61.93
Veuf(ve) et autres	7.73	69.67

Source: DSRP, RDC (Juillet 2007)

c) Conditions actuelles de pauvreté et Stratégies/Problèmes sectoriels

Les conditions actuelles de pauvreté, et les stratégies et problèmes sectoriels décrits dans le DSRP sont résumés dans le Tableau 4.1.4.

Tableau 4.1.4 Conditions actuelles de la pauvreté ainsi que les problèmes et stratégies sectoriels y afférents (1/3)

Secteur	Sous-secteur	Situation actuelle	Objectifs (2008)	Problèmes actuels	Stratégie sectorielle
Santé publique	Accès aux services de santé (consultations/habitant/an)	0.15	-	<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisances des services de santé * Baisse de la qualité professionnelle * Enseignement médical au rabais * Répartition inéquitable du personnel * Insuffisance du budget alloué par l'état * Coût du service élevé 	<ul style="list-style-type: none"> * Développement des zones de santé * Réorganisation et appui institutionnel aux niveaux intermédiaires et central * Approvisionnement en médicaments et en intrants spécifiques
	Taux de mortalité infantile (/1000)	126	89		
	Taux de mortalité maternelle (/100 000)	1,289	944.2		
	Taux d'exposition au paludisme (%)	42	-		
	Taux de prévalence du VIH/SIDA (%)	4.5	<4,5	<ul style="list-style-type: none"> * Manque de revenu des ménages * Insuffisance de l'appropriation de la lutte contre le VIH/SIDA * Faiblesse du niveau d'instruction 	<ul style="list-style-type: none"> * Prévenir et stabiliser la transmission du VIH et des IST à travers la mobilisation de la communauté, conseils de dépistage, ... * Accélérer le traitement et améliorer la qualité de vie des personnes vivants avec le VIH/SIDA par l'appui aux laboratoires, ... * Atténuer l'impact socio-économique du VIH/SIDA sur la communauté par la prise en charge des orphelins, ... * Renforcer la capacité de coordination et de suivi-évaluation à tous les niveaux
Infrastructures et Environnement urbain	Nombre de bidonvilles (Nb)	396,620	-	<ul style="list-style-type: none"> * Gestion incorrecte de l'assainissement * Désorganisation du système * Insuffisances de capacités humaines, matérielles et techniques * Manque de civisme et d'éducation * Mauvais usage des terrains * Les cataclysmes naturels 	<ul style="list-style-type: none"> * Améliorer les conditions de vie des populations urbaines (voiries, habitation décente, évacuation des déchets, ...) * Améliorer la gestion urbaine en renforçant la responsabilisation et la transparence (souveraineté fiscale, taxes municipales, ...) * Résorber la carence et la mauvaise qualité des logements (restructuration du secteur de l'habitat, textes légaux, banques de l'habitat, ...)
	Accès aux latrines hygiéniques (%)	17	-		
	Accès aux évacuation d'ordures (%)	25	-		
	Accès aux évacuation d'eaux usées (%)	9.1	15		

Tableau 4.1.4 Conditions actuelles de la pauvreté ainsi que les problèmes et stratégies sectoriels y afférents (2/3)

Secteur	Sous-secteur	Situation actuelle	Objectifs (2008)	Problèmes actuels	Stratégie sectorielle
Education	Taux brut de scolarisation (%)	64	80	<ul style="list-style-type: none"> * Couverture faible et inégalités au sein de l'enseignement * Détérioration de la qualité de l'éducation * Système d'administration scolaire lourd * Bas niveau des dépenses et système de financement inefficace 	<ul style="list-style-type: none"> * Universalité et équité du système éducatif * Amélioration de la qualité de l'enseignement * Augmentation du taux d'alphabétisation * Apprentissage et formation professionnels des jeunes non scolarisés * Promotion de la recherche-développement selon les besoins socio-économique du pays
	Eau potable (%)	22	26.9	<ul style="list-style-type: none"> * Inadaptation du cadre institutionnel * Destruction des installations durant les conflits * Insuffisance de maintenances 	<ul style="list-style-type: none"> * Disponibilité de service de bonne qualité * Accès effectif à ces services selon les besoins de la population
	Electrification (%)	6	60 (en 2025)	<ul style="list-style-type: none"> * Mauvaise gestion de la production * Manque de puissance par rapport à la capacité 	<ul style="list-style-type: none"> * Electrification des centres urbains et exportations * Electrification rurale à travers un programme national, un développement de l'utilisation d'autres formes d'énergies primaires alternatives, et des reformes institutionnelles
Agriculture et développement rural	Superficie des terrains agricoles (ha)	135,000,000	-	<ul style="list-style-type: none"> * L'accès au marché * L'évacuation difficile des produits à cause du mauvais état des pistes * La conservation difficile * La production difficile de semences de qualité * La perte de mains d'œuvres agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place des centres semenciers * Vulgarisation des méthodes culturales modernes * Relance du secteur de l'élevage par la reconstruction du cheptel * Diversification des cultures de rente * Appui aux producteurs à travers la diffusion des intrants et des recherches appliquées * Organisation des marchés agricoles * Développement du secteur de la pêche par la modernisation des équipements et l'accès au crédit, ainsi que les techniques de conservation des poissons
	Pourcentage des terrains agricoles par rapport au territoire national (%)	34	-		
	Superficie des terrains mis en valeur (%)	10	-		
	Exportation agricole par rapport au PIB (%)	10	-		
	Population vivant de l'agriculture (%)	80	-		

Tableau 4.1.4 Conditions actuelles de la pauvreté ainsi que les problèmes et stratégies sectoriels y afferents (3/3)

Secteur	Sous-secteur	Situation actuelle	Objectifs (2008)	Problèmes actuels	Stratégie sectorielle
Transport	Voies navigables (Km)	16,238		<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisances d'équipements * In praticabilité des routes secondaires et tertiaires * Insuffisance d'interconnexions des réseaux * Inesistence de dragage et de balisage sur les cours d'eau * Absence de politique cohérente 	<ul style="list-style-type: none"> * Révision du cadre institutionnel, juridique et légal * Promulgation d'une loi sur la privatisation et le partenariat public-privé * Mise en place d'une agence de régulation des transports * Restructuration des entreprises publiques * Renforcement des capacités humaines et institutionnelles * Réduction des passagers non-payants * Restructuration de la CNPR * Mise en application des normes * Prise en compte des effets environnementaux * Systémisation du contrôle technique * Réhabilitation des infrastructures * Mise en œuvre des mécanismes performants
	Voies ferrées (Km)	5,033			
	Routes nationales, régionales et pistes rurales (Km)	145,000	14.771 km à réhabiliter (2006-2008)		
	Axes urbains (Km)	7,400			
	Aéroports (Nb)	270			

(3) Domaines de l'appui les plus importants à la réduction de la pauvreté inscrits dans le DSRP

Il est inscrit dans le DSRP les 5 domaines de l'appui les plus importants à la réduction de la pauvreté structurelle et qui sont :

- (1) Bonne gouvernance et consolidation de la paix;
- (2) Stabilisation de la macro-économie et la croissance économique;
- (3) Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et réduction de la vulnérabilité sociale;
- (4) Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA;
- (5) Appui à la relance des activités communautaires;

Les actions stratégiques envisagées pour 5 domaines principaux du DSRP sont résumées au Tableau 4.1.5 suivant :

Tableau 4.1.5 Actions stratégiques envisagées pour 5 domaines principaux du DSRP

1. Bonne gouvernance et consolidation de la paix (à travers le renforcement organisationnel)		
Bonne gouvernance	Exécution de la réforme administrative	<ul style="list-style-type: none"> · Renforcement du service personnel et gestion intégrale de paie et rémunération · Amélioration de la qualité des services publics présentés par l'administration · Réforme du système juridique (mise en œuvre du programme d'amélioration du système juridique initié par la BM, l'UE, la MONUC, le PNUD, le Grand Bretagne, la France et la Russie (en décembre 2006)) · Lutte contre la corruption (amélioration législative et institutionnelle) · Renforcement du système de surveillance (renforcement des rôles et organisations du système juridique) · Contrôle périodique des dépenses publiques · Renforcement réglementaire contre le blanchiment d'argent et le flux financier aux organisations terroristes · Développement des ressources humaines et renforcement de la capacité organisationnelle
	Réforme politique	<ul style="list-style-type: none"> · Promotion de la décentralisation (transfert des fonctions de planification, d'exécution et d'exploitation au niveau local dans le secteur social, en particulier) · Renforcement de la capacité d'exécution de projets au niveau communautaire · Genre et développement des compétences des femmes
	Gouvernance de l'aspect économique	<ul style="list-style-type: none"> · Fluidification des recettes annuelles (modernisation du système fiscal et de la gestion du système fiscal) · Dépenses publiques planifiées (transparence budgétaire et amélioration de capacité de fonctionnement) · Réforme du processus contractuel de concession des travaux publics · Amélioration de la qualité des données statistiques (base de toute politique économique)
Consolidation de la paix et renforcement du maintien de l'ordre public	Démobilisation, désarmement et réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en place de la CONADER (Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion) et exécution du PNDDR (Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion) par le gouvernement congolais (juin 2003) · Réunification des gestions de l'armée et de la police · Promotion de la construction des rapports normaux interrégionaux
2. Stabilité macro-économique et croissance		
Stabilité macro-économique	Amélioration de la politique budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> · Fluidification dynamique de fonds à travers le maintien des fonds destinés à la disposition des activités nécessaires au secteur social (santé, hygiène, VIH/SIDA, maladies, aménagement routier, etc.) · Plan de financement de budget déficitaire
	Politique monétaire	<ul style="list-style-type: none"> · Stabilisation des prix (lutte contre l'inflation), passage au régime de flottement, assouplissement de taux d'intérêt
	Politique diplomatique	
Relance et croissance des activités économiques	Investissement dans les domaines noyaux : secteur agricole (reconstruction agricole, diversification des produits agricoles, développement de l'élevage et de la pêche)	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation au niveau national de la production des semences d'aliments principaux et des vaccins, l'élevage, la production des produits à exporter dans le cadre du PMURR (Programme multisectoriel de reconstruction et de réhabilitation du pays) initié par la Banque mondiale · Exécution du PARSAR (Projet d'appui à la réhabilitation du secteur agricole et rural) dans les Provinces de Bandundu et du Bas-Congo par la Banque africaine de développement AfDB · PRESAR (Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural dans les provinces du Katanga, du Nord-Kivu, de Sud-Kivu) · Développement du domaine de pêche PRODAP (programme régional d'aménagement intégré du lac Tanganyika) inclus. · Promotion des microcrédit et entreprises artisanales · Valorisation durable des ressources forestières (protection de l'environnement)
	Secteur des routes	<ul style="list-style-type: none"> · Cadre politique de la circulation routière (2003-2015) en réalisation par la Banque mondiale depuis 2002 · En pleine action par le soutien au secteur de la circulation de l'UE et la Banque mondiale
	Exploitation minière	<ul style="list-style-type: none"> · Homologation en 2002 de la loi portant l'investissement dans l'exploitation minière entrée en vigueur depuis 2003 · Lancement des entreprises étrangères (sud-africaine, canadienne) à la suite de la dissolution des Gécamines
	Électricité	<ul style="list-style-type: none"> · Priorité à l'électrification des zones urbaines · Exportation d'électricité restant à examiner · Programme d'électrification du milieu local en cours d'exécution (en relation avec les objectifs de développement millénaire). · La décentralisation est aussi un facteur important.
	Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> · Amélioration de l'environnement pour l'affaire et l'investissement (système fiscal, infrastructure, formalités, etc.) · Liquidation de la dette intérieure et réduction de la dette commerciale · Réforme des entreprises étatiques · Création d'emplois (augmentation des activités à main-d'œuvre intensifiée favorables à la création d'emplois chez les pauvres)

3. Amélioration de l'accès aux services sociaux et réduction des faibles	
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de 140 écoles dans le cadre du PMURR • Finalisation du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) et mise en œuvre du plan d'actions des programmes • Préparation de réalisation du PASE (projet d'appui au secteur de l'éducation) avec le soutien de la Banque africaine de développement AfDB • Préparation de réalisation du PARSEC (Projet d'appui à la révision du secteur de l'éducation congolais) avec le soutien de la Banque mondiale.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des zones de santé (306 zones lors de fondation en 2003 à 515 zones développées) • Appui à l'organisation du secteur de la santé au niveau central • Fourniture des médicaments et des matériaux identifiés
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement AEP limitée actuellement à 22% (26,9% en 2008 et 49% en 2015) • Enrichissement des services d'élimination des déchets et ordures (actuellement 9%, 15% en 2008 et 45% en 2015)
Pauvreté du milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de cadres de vie en fonction de la situation démographique urbaine • Amélioration de la gestion urbaine par la clarification des responsabilités • Maîtrise du manque d'habitat et de l'équipement modeste
Protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la situation des faibles • Amélioration de l'accès aux services sociaux de base • Mise en œuvre des programmes de bien-être adaptés aux faibles • Promotion du développement communautaire
Accès aux opportunités culturelle, scientifique et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de la culture civile démocratique • Respect à la liberté d'expression • Aménagement des infrastructures de communications et poste (à l'échelle nationale) • Réduction de la pauvreté par introduction des technologies appropriées
4. Lutte contre le VIH/SIDA	
Stabilisation de la propagation et préventions des maladies VIH et MST (maladies sexuellement transmissibles)	
Amélioration de cadres de vie des patients infectés par le VIH et augmentation des chances de traitement	
Atténuation des impacts sociaux du VIH dans le milieu communautaire	
Coordination, suivi et évaluation à tous les niveaux organisationnels	
5. Appui à la réactivation communautaire	
Participation au processus de décision et de planification des politiques des organisations communautaires	
Mise en place et développement des organisations de développement communautaire	
Appui au renforcement de capacités des organisations de développement communautaire (planification, exécution, suivi, évaluation)	
Appui à l'initiative de la communauté de référence, notamment, les activités des femmes et des enfants	

Source :

Document stratégique de réduction de la pauvreté, RDC (juillet 2006)

4.1.2 Politiques du gouvernement de la RDC pour le développement des ressources naturelles par la mobilisation du secteur privé

1) La politique du gouvernement de la RDC pour le développement des ressources naturelles par le secteur privé

La RDC voit le secteur privé s'animer dans la participation aux domaines de l'exploitation des ressources naturelles, d'énergie (secteur d'électricité) et de transport (autobus). Et le développement des ressources minières est remarquablement motorisé à l'initiative du secteur privé (se référer au paragraphe suivant).

La politique liée au secteur privé est résumée comme suit dans « la stabilisation de la macro-économie et la croissance économique », l'un des piliers d'actions stratégiques des 5 domaines principaux inscrits dans le DSRP :

- (1) Amélioration des environnements de l'investissement et de l'affaire (système social, infrastructures, formalités, etc.);
- (2) Liquidation de la dette intérieure et réduction de la dette commerciale;
- (3) Réforme des entreprises étatiques;

- (4) Création d'emplois (encouragement des activités à main-d'œuvre intensifiée pouvant donner lieu à la création d'emploi);

2) La politique du gouvernement de la RDC pour le secteur d'exploitation des ressources naturelles

Le ministère des ressources minières de la RDC n'est pratiquement pas capable d'exercer la gestion des circonscriptions et informations minières à cause des budgets insuffisants et des ressources humaines mal développées. Le ministère n'est doté que d'un effectif de 25 personnes, en plus de 60 personnes affectées à la direction technique de l'exploitation minière, dont la compétence administrative et technique est très faible.

Tout ouvrage de la cartographie des gisements miniers restant actuellement en main du ministère date des années 1950, donc, inexploitable. La nécessité de la cartographie par numérisation de données géologiques et des ressources minières est reconnue. Aucune action n'a pu être pourtant prise jusqu'à présent pour au moins mettre en place la première carte.

L'exploitation minière était auparavant menée par les entités étatiques telles que la Gécamines ou autre. La Gécamines a été de suite désorganisée du fait des programmes de privatisation promus par la Banque mondiale à l'issue de la promulgation de la nouvelle loi sur l'exploitation minière en 2003. Par conséquent, l'État ne peut pas s'empêcher d'avoir recours au secteur privé quand il s'agit d'exploiter tout gisement minier.

D'où vient que, toute exploitation des ressources minières se poursuit à l'heure actuelle dans un cadre contractuel concédant au secteur privé le titre de reconnaissance et le titre d'exploitation. Les conditions contractuelles de la concession sont les suivantes :

- (1) En phase de reconnaissance des ressources minières, le titre de reconnaissance est octroyé à tout exploitant acquittant un prix unitaire de reconnaissance de 2,55 DUS/km² et ce, jusqu'à une superficie de 471 km² maximum. La validité de ce titre est principalement 4 ans (renouvelable jusqu'à 8 ans maximum) en cas de minerais rares tels que l'or, le diamant ou autre équivalent, et 5 ans (renouvelable jusqu'à 15 ans maximum) en cas de minerais ordinaires.
- (2) Ayant touché un gisement exploitable et entrant dans une phase d'exploitation qui suit, l'exploitant peut obtenir un titre d'exploitation sur la base dudit titre de reconnaissance dont il se servait. En phase d'exploitation, il doit acquitter un prix unitaire d'exploitation de 168 DUS/km², à condition de créer un établissement à personnalité juridique local dont 5% des actions appartiennent au gouvernement de la RDC.

- (3) Quant au système fiscal ayant trait aux minerais rares comme le diamant, 60% du bénéfice seront versés à la trésorerie de l'État en cas d'établissements privés et 40% en cas d'établissements étatiques.
- (4) Et 10% de la concession seront investis obligatoirement dans un projet quelconque (aménagement routier, par exemple) de nature à restituer une partie de la concession à la population congolaise. Il est toutefois noté que la situation actuelle de la gestion de la procédure de ladite restitution n'a pas pu être précisée à défaut de documents financiers et budgétaires régissant la gestion de la procédure de restitution.

L'orientation gouvernementale déterminée visant à interdire l'exportation de tout minerai non ouvré ne favorisent que d'établissements privés étrangers (australiens, sud-africains, canadiens, etc.) dotés de richesses techniques et financières. Par conséquent, le présent secteur reste pour l'instant à promouvoir à l'initiative privé.

4.2 Politiques et programmes des donateurs

4.2.1 Cadre d'assistance au pays CAF (Country Assistance Framework)

1) Généralités

Le CAF (Cadre d'assistance au pays) est un cadre stratégique commun, lancé par les différents donateurs principaux sur la base de la stratégie globale du DSRP présenté en juin 2006 par le gouvernement de la RDC à la Banque mondiale. Ce cadre stratégique vise à créer un effet synergétique à travers la coopération de tous les donateurs principaux dans le cadre de la Déclaration de Paris relevant de la concertation des partenaires pour rendre plus efficaces leur soutien au développement.

Les domaines considérés importants dans le CAF consistent en : (1) gouvernance ; (2) croissance ; (3) services sociaux de base (santé/éducation/eau et assainissement/protection sociale); (4) VIH/SIDA ; et (5) développement communautaire; qui correspondent aux domaines inscrits dans le DSRP. Quant aux dépenses de programmes d'assistance du CAF d'ici 4 ans, les montants engagés par les principaux donateurs pour chacun des principaux domaines sont les suivants :

gouvernance:370, électricité:320, VIH/SIDA:335, infrastructure de transport:355, santé:450, agriculture:150, éducation:300, appui à la finance:300, AEP:200, développement communautaire:320, protection sociale:3, croissance:320 (unité : million de DUS)

2) Les stratégies pour les principaux domaines CAF

(1) La croissance

(2) Les services sociaux

a) La santé

En RDC, 126 nouveau-nés sur 1000 meurent avant 1 an et 213 avant 5 ans, ce qui signale la nécessité d'une assistance d'urgence au secteur de la santé. La mortalité maternelle est extrêmement élevée du fait que 1 289 femmes enceintes sur 10 mille meurent. La morbidité de maladies infectieuses (VIH/SIDA, paludisme, tuberculose, etc.) est encore très élevée. On rapporte récemment des cas infectés par la maladie à virus Ebola, tandis qu'on voit également augmenter l'hypertension ou le diabète, ce qu'on appelle les maladies de luxe.

Sur le fond de cette situation repose de différentes causes qui sont (1) l'insuffisance de services médicaux, (2) l'insuffisance de la compétence à la gestion et du système des organisations concernées, (3) la pénurie de bonnes ressources humaines, (4) la fragilité de l'appui financier de l'État au présent secteur ou autre.

Suite aux consultations des organisations concernées, le CAF focalise son soutien au développement sur les rubriques suivantes :

- Revue des cadres législatifs, juridique et stratégique en vue de l'amélioration de la coordination du secteur concerné;
- Amélioration de l'accès aux services médicaux et de leur impartialité à travers la reconstruction et le renforcement du système de santé publique;
- Exploitation des ressources humaines pour la santé;
- Assurance de la disponibilité durable et périodique des médicaments et autres entrants nécessaires;
- Assurance du financement progressif et continu à la fois intérieur et extérieur du secteur de la santé ;
- Effort pour la consolidation du lien intersectoriel.

b) Education

L'éducation est directement liée aux 2^{ème} et 3^{ème} des 8 domaines, énoncés comme objectifs du développement millenium (MDGs). Permettre à tous les enfants d'avoir accès à l'éducation générale est l'une des préoccupations les plus importantes des droits fondamentaux de l'homme.

En RDC actuelle, le présent secteur souffre (1) du manque de quantité et de qualité des effectifs d'enseignants et des écoles, (2) du bas niveau de taux de scolarisation et de réussite, (3) de prise en charge des frais scolaires de l'enseignement fondamental, (4) de l'enseignement supérieur et de la formation professionnel inadéquats et (5) de l'insuffisance de la compétence de l'administration sur l'ensemble du domaine de l'éducation, qui sont tous mentionnés dans le DSRP en tant que points problématiques importants. Le CAF focalise son orientation de développement sur les rubriques suivantes :

- Assurance de la scolarité gratuite généralisée à l'enseignement primaire
- Amélioration des taux de réussite des enseignements primaire et secondaire à travers l'amélioration de la qualité des services d'enseignement de base;
- Réforme de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle;
- Amélioration de la stratégie et la capacité d'exécution du domaine de l'enseignement.

c) Eau et l'assainissement

Le DSRP signale que le taux d'accès à l'eau saine et le taux d'accès aux équipements sanitaires en RDC sont de 22% et de 9%, respectivement, le niveau le plus bas du monde entier. De plus, depuis le début de ces deux dernières décennies, la situation d'accès à l'eau et aux équipements sanitaires s'est tellement dégradée que les maladies hydriques comme le choléra se répandent. Ceci constitue un problème très sérieux devant être résolu de manière urgente.

L'eau et l'assainissement concerne tous les 8 domaines cibles des MDGs dont le 8^{ème} porte exactement sur les rubriques de l'eau et de l'assainissement. Le CAF focalise son orientation de développement sur les rubriques suivantes :

- Aménagement du système AEP et des équipements sanitaires régionaux :
L'extension du Village Assaini (Programmes de la santé rurale) et développement de capacité de l'ensemble du ministère de la santé (services centraux et régionaux) ;
- Aménagement des projets AEP urbaines
Assistance aux projets AEP de la Regideso et renforcement organisationnel ;

- Aménagement des équipements sanitaires urbains
Mise en place d'équipements sanitaires domestiques, construction de décharges publiques, construction de système de recyclage, etc. ;
- Réforme sectoriel
Vu que dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'engagent actuellement les différentes organisations telles que la Regideso (sous la tutelle du ministère de l'énergie), le PNA (sous la tutelle du ministère de l'environnement), la SNHR (sous la tutelle du ministère du développement rural), la 9^{ème} division du MOH (du ministère de la santé), etc., l'exploitation de ce secteur n'est pas menée de manière efficace. On s'empresse de réaliser certaines lois et règlements et la réforme organisationnelle dans le domaine de l'eau et de l'assainissement._

d) La protection sociale

Pour le compte du gouvernement de la RDC et au titre de ses principaux partenaires au développement, le CAF considère la protection sociale comme la préoccupation la plus principale des pays ravagés pendant toute la période après les conflits. En RDC, notamment, certaines sources informent qu'il y a 6 à 9 millions de faibles qui correspondent à 10 à 15% de la population nationale. Si on ajoute des ménages avec un chef féminin, les chiffres devraient atteindre 30%.

L'engagement du CAF dans la protection sociale consiste à réaliser les actions prioritaires suivantes:

- Promotion de la protection des droits de l'homme chez les faibles (à travers l'aménagement institutionnel);
- Bonne gouvernance et consolidation de la paix (par le renforcement organisationnel);
- Amélioration de l'accès aux services sociaux de base;
- Appui à l'amélioration des cadres de vie des faibles;
- Amélioration de la capacité d'exécution administrative des services de la protection sociale;
- Réforme du système actuel de la protection sociale et enrichissement des services de la protection sociale chez les personnes travaillant dans le secteur informel des zones urbaine et rurale;
- Apport des bénéficiaires de la stratégie de réduction de la pauvreté (de l'État) aux faibles (les plus pauvres représentant 10%) ;

(3) VIH/SIDA

L'instabilité sociale et la violation des droits de l'homme sont traduites par la morbidité élevée de VIH/SID, considérées en conséquence comme l'un des 5 piliers de développement inscrits dans le DSRP.

En RDC, notamment, bien que la morbidité de VIH/SID soit estimée à moins de 4%, la conversion de ce chiffre en nombre de personnes inspire déjà environ 1,24 millions de morts, sans compter 2,6 millions de patients infectés par le VIH. Outre, cette situation dégradante persiste encore constamment et devient de plus en plus sérieuse à cause de la propagation de la maladie dans les zones de conflit par des actes de viol ou des violences sexuelles sacrifiant des femmes victimes qui représentent plus de 20% des patientes infectées.

Le CAF focalise son orientation de développement sur les rubriques suivantes:

- Accélération et développement de l'envergure de la lutte contre le VIH/SIDA;
- Amélioration de la qualité des établissements de soins des parients affectés par le VIH et de leur accessibilité;
- Atténuation des effets (sociaux) sur les patients affectés par le VIH/SIDA et leur famille ;
- Amélioration de la coordination des activités de financement pour la lutte contre le VIH/SIDA à travers la définition et la mise en œuvre des visions stratégiques communes.

(4) Développement communautaire

L'évaluation participative de la pauvreté, effectuée pour la mise en place du DSRP, a aboutit à positionner 5 domaines suivants sur une rangée prioritaire de la réduction de la pauvreté :

1) enrichissement des besoins essentiels; 2) promotion des activités productives (activités économiques); 3) accès aux services sociaux de base; 4) réduction des faibles et maîtrise de l'ordre publique ; 5) promotion culturelle et valorisation de la famille.

L'analyse du DSRP estime, en se référant au développement communautaire comme l'un des 5 piliers de la lutte contre la pauvreté, que, pour réaliser ces actions prioritaires, un développement mené à l'initiative communautaire sera le plus efficace. Donc, le CAF l'inscrit également dans son cadre de soutien au développement en tant que domaine prioritaire principal.

Le CAF focalise son orientation de développement sur les rubriques suivantes:

- Exécution des actions de lutte contre la pauvreté s'appuyant sur l'amélioration des recettes annuelles locales et la restauration des biens qui servent de source de la (activité de) production;
- Création et enrichissement des fonctions publiques, économie, bien-être et services sociaux (notamment dans le milieu local) à travers le développement communautaire par l'aménagement d'infrastructures et la réhabilitation des services sociaux principaux;
- Renforcement de la capacité organisationnelle à travers le développement de capacité des collectivités locales et des organisations d'activités civiles;
- Exécution des activités de reconstruction de la paix à travers la création et le renforcement du mécanisme de réconciliation et de résolution pacifique.

4.2.2 Plans d'actions humanitaires des Nations-unies (HAP) 2007

Comme le montre la description précédente, le CAF est un cadre d'appui commun partagé par la communauté internationale à la lutte contre la pauvreté structurelle, alors que le Plan d'actions humanitaires (HAP : Humanitarian Action Plan) est aussi un cadre d'appui commun partagé par la communauté internationale, mais il s'agirait des actions d'appui d'urgence à la prise en charge des victimes de crises humanitaires sérieuses dues à des conflits, catastrophes naturelles, maladies infectieuses répandues, etc.

1) Généralités

L'année 2006 de la RDC est marquée par les premières élections générales selon le processus démocratique qui lui ont permis de faire un grand pas en avant dans la stabilisation politique et sociale. Cependant, la région orientale du pays (notamment les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, le district d'Ituri et la province du Katanga) est encore confrontée à toute sorte d'épreuves de force qui s'éclatent sporadiquement et entraînent d'innombrables réfugiés. Pendant la première moitié de l'an 2006, un nombre moyen mensuel de 88 milles personnes ont dû quitter leur terrain et avoir recours au mécanisme rapide de réponse RRM (Rapid Response Mechanism). Selon les enquêtes menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ce chiffre a vu une augmentation énorme de 140% par rapport à la première moitié de l'an 2005. On estime qu'il y actuellement 1,10 millions de personnes réfugiées. Le HAP2007 pour la RDC fixe les deux objectifs importants suivants :

- (1) La réponse d'urgence aux crises : venir en aide aux réfugiés victimes de différentes crises pour sauver leur vie;
- (2) Appui à l'autonomie des rapatriés : aider les rapatriés et les populations des communautés hôtes à s'approvisionner en des services primaires de base nécessaire pour leur permettre une autosuffisance et un cadre de vie normal.

Suivant l'essentiel du HAP2006, le HAP2007 a été révisé et doté d'un caractère plus pratique. Pour la région orientale, notamment, encore menacée par des conflits s'éclatant souvent sporadiquement et en face d'un exode de retour des réfugiés, le plan accentue son apport de fonds et hausse le ton pour faire appel à la nécessité d'aides d'urgence. Restant presque au même niveau de l'année précédente dont le budget était de 686 millions de DUS, le HAP2007 consacre à la région orientale une part de 68% du budget total dont 46% au lieu de 28% de l'année précédente sont consacrés aux projets envisagés au titre du premier objectif mentionné à l'alinéa (1) citée ci-dessus. Cela explique clairement que le HAP focalise son volet d'exécution sur un appui d'urgence à caractère humanitaire et ce, en tenant compte de la conformité avec le CAF.

2) La stratégie du HAP2007

Dans l'exécution des aides d'urgence, le HAP2007 coordonne l'ensemble de ses stratégies selon les 10 domaines suivants :

(1) Abri d'urgence et articles non alimentaires NFI (Non-food Items)

Actuellement en RDC, les aides d'abri d'urgence et des NFI s'exécutent par approche RRM. Ce dernier est un cadre d'exécution dans lequel des aides d'urgence s'effectuent en vue de la protection de la vie humaine dans une zone de conflits et des réfugiés ou des personnes intérieurement déplacées. C'est un mécanisme nécessaire pour atteindre l'un des deux objectifs importants du HAP2007 décrits ci-dessus. Il est estimé que 130 mille ménages pourront bénéficier de cette aide humanitaire en 2007.

Les objectifs stratégiques du HAP2007 dans le domaine de l'aide d'urgence humanitaire consistent à se procurer rapidement et efficacement de tout équipement d'abri d'urgence et de tout nécessaire de base, à les mettre à la disposition des victimes de conflits pour leur cadre de vie minimum et à les empêcher au maximum de s'exposer à des effets catastrophiques. C'est l'UNICEF qui prend l'initiative du RRM dans ce domaine en déployant positivement des projets envisagés. Parallèlement au RRM, il s'effectue avec participation multiseCTORielle le programme d'assistance élargie aux rapatriés PEAR (Programme of Expand Assistance to Returns) ayant pour mission l'analyse des besoins

en équipements d'abri d'urgence et des NFI ainsi que de la capacité d'approvisionnement pour satisfaire à ces besoins. Le PEAR se caractérise par son approche qui lui permet de correspondre aux deux objectifs susmentionnés du HAP et ce, non seulement en approvisionnant des nécessités d'urgence, mais aussi en examinant la capacité d'exécution du côté d'approvisionnement. Le PEAR se déploie notamment dans le district de l'Ituri, les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et du Katanga. L'UNHCR engage aussi son appui aux rapatriés de la province du Katanga en collaboration avec l'UNICEF dans le présent domaine.

Toutefois, il convient de citer un point problématique. Certaines zones confrontées encore aux conflits repris ne sont pas capables d'accueillir de nouveaux réfugiés ou rapatriés.

(2) Eau et assainissement

En RDC, 46% de la population totale peuvent avoir l'accès à l'eau potable saine et 29% seulement dans le milieu local. Et seulement 29% de la population ont l'accès aux équipements sanitaires convenables. L'accès aléatoire à l'eau saine et aux équipements sanitaires convenables risque d'entraîner des maladies hydriques, fortement liées à l'origine de la mortalité élevée due au choléra, estimée dans certaines sources statistiques à 12% du décès total.

La stratégie dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a pour objectif de réduire des risques sur des sinistrés victimes de la guerre civile et, concrètement parlant, de leur assurer l'accès à l'eau et aux équipements sanitaires, d'une part, sur le plan du premier objectif, et de permettre aux rapatriés, aux populations des communautés hôtes et aux faibles d'avoir l'accès à l'eau et aux équipements sanitaires, d'autre part, au titre du deuxième objectif et ce, afin de réduire des risques de propagation des maladies hydriques.

Quant aux indicateurs d'atteinte des objectifs, le premier objectif se propose 5 litres d'eau alimentée par personne par jour en première phase et 10 litres en dernière phase, y compris un équipement sanitaire par 50 personnes, alors que le deuxième objectif envisage que 90% des communes rurales concernées puissent avoir l'accès à l'eau et que 50% soient dotées d'équipements sanitaires convenable.

3) Éducation

La 2ème étude de regroupements multi-indicateurs MICS2 (Multi Indicators Cluster Survey 2) effectuée en 2001 par l'initiative de l'UNICEF rapporte qu'en RDC, 4,7 millions d'enfants n'ont pas d'accès à l'enseignement primaire et qu'il n'y a que 17% des enfants de 6 ans ont pris des formalités de scolarisation. Pour ce qui est à l'origine de cette situation défavorable, on peut citer l'émergence de réfugiés de conflits, le recrutement et l'enlèvement même des enfants soldats par les groupes armés, la destruction partielle ou totale des établissements scolaires.

A la date d'octobre 2006, la province du Nord-Kivu a vu émerger 541 mille réfugiés dont 56 mille ont été expulsés de leur terrain depuis plus de 4 mois. Dans la province de l'Oriental, 65% des écoles ont été détruites et seulement 49,5% des établissements peuvent offrir des cours. 32,8% des enfants de 6 à 14 ans abandonnent leur scolarisation. Pour combler la situation aussi préoccupante, il s'ajoute désormais des foules de rapatriés pour rendre de plus en plus problématique l'état actuel des infrastructures pédagogiques peu aménagées.

(4) Logistique

Le domaine de la logistique est extrêmement affaibli à défaut de marché privé dans les secteurs d'aménagement d'infrastructures routières et de services de logistique. Il est extrêmement important d'aménager le minimum de l'environnement de logistique pour la valorisation des aides d'urgence humanitaires. Il y a urgence.

Actuellement, la quasi-totalité du réseau routier en RDC n'est pas encore aménagé excepté le tronçon entre la province du Katanga et la ville de Kinshasa-Matadi. Seulement 2 250 km de route sur 171 000 sont asphaltés laissant presque toutes les autres non revêtues ou dans un état de piste. En outre, un nombre de ponts estimés à 20 mille unités et 325 ports de ferry éparpillés sur tout territoire national ne sont presque aucunement entretenus. Il en reste le même pour le réseau fluvial, moyen significatif de distribution dans ce pays. L'investissement dans le domaine ferroviaire est limité, bien qu'il soit indispensable pour le transport des articles de l'aide d'urgence humanitaire dans les provinces du Katanga, du Maniema et du Kasai Oriental, en particulier.

En plus de l'aménagement d'infrastructures, l'un des problèmes les plus préoccupants est lié à la faible capacité du secteur privé au niveau de services de logistique. Venir en aide à ce domaine devient nécessaire du fait que le déplacement des hommes et des biens matériels devient de plus en plus actif.

En relation avec deux objectifs principaux du HAP2007, il est visé deux types d'appui, l'un au maintien des moyens de transport d'urgence mis à la disposition des faibles, d'une part, et l'autre à l'amélioration de l'accès physique aux moyens de transport des rapatriés dans les zones sinistrées.

(5) Nutrition

En RDC, la malnutrition est encore l'un des problèmes sérieux. Notamment, dans le district de l'Ituri, les provinces du Kivu et du Katanga-Oriental, la disponibilité des aliments reste encore aléatoire à cause des épreuves de forces armées qui donnent lieu finalement à l'exode des réfugiés. La région de Kalongué de la province du Sud-Kivu reconnaît 15,9% de malnutrition générale et 8,4% de cas grave. La région de Mitwaba de la province du Katanga reconnaît 11,3% de malnutrition générale et 4,9% de cas grave. (Les chiffres correspondent à 14,4% et à 6,5%, respectivement, lorsqu'il s'agit seulement des réfugiés).

La stratégie commune du HAP2007 dans ce domaine porte sur 1) la promotion des aides d'urgence directes chez les faibles avec le soutien du programme alimentaire mondial WFP ou des articles non alimentaires NFI et 2) le renforcement fonctionnel des organisations communautaires pour se préparer aux problèmes sérieux de nutrition. Pour ce dernier, notamment, il est prévu un suivi de l'exécution des stratégies de nutrition sur la base de la collaboration des entités exécutantes des activités de soutien intersectoriel de chaque région. Dans le cadre du renforcement organisationnel de ce domaine, le Programme national de nutrition PRONANUT, avec le soutien de l'UNICEF, organise un nombre de commissions par secteur dans les nombreuses provinces. Et aussi dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Katanga, de l'Équateur et le district de l'Ituri, un certain nombre de commissions de consultation technique sont en cours d'organisation.

(6) Protection sociale

Actuellement, la MONUC et l'UNHCR intensifient leur surveillance sur les groupes cibles tendant à la violence, l'exploitation et l'usage abusifs des ressources naturelles et poursuivent des activités protectrices chez les populations communautaires. L'activité protectrice chez les femmes et les enfants, en particulier, qui sont des existences socialement faibles, doit être intensifiée du point de vue du genre également. Il est demandé d'éliminer tout acte lié aux violences sexuelles, recrutement ou enlèvement des enfants soldats.

Un grand nombre de personnes intérieurement déplacées ont commencé leur retour dès fin 2006 et début 2007. Depuis 2005, on compte déjà 73 mille réfugiés rapatriés en RDC. On estime que ce mouvement va s'accélérer en 2007, alors que les zones de conflits sont encore pleines de mines ensevelies, y compris des obus ratés. Il est nécessaire de prendre et d'accélérer les mesures pour la lutte contre les mines et obus ratés pour mener à bien le projet de rapatriement des réfugiés.

Par référence aux 2 objectifs fixés par le HAP2007, la stratégie de la protection sociale porte sur 1) la lutte contre la violence et la violation des droits de l'homme et 2) la recherche des solutions utiles et durables pour les personnes concernées (rapatriés et populations des communautés hôtes) au niveau local et l'intensification de la protection civile par les collectivités locales et par l'État au niveau national.

Actuellement, on est en train de consolider le système de suivi des victimes de violation des droits de l'homme. Cela concerne aussi 5 piliers de soutien fixés par le CAF. Egalement, pour l'accélération de la recherches des solutions durables pour les problèmes de droits de l'homme, il est prévu de mettre en œuvre les programmes liés à la résolution des problèmes fonciers, au développement de la campagne pour la lutte contre les mines, le développement de capacité des organisations publiques et ONG, etc.

(7) Santé et hygiène

En plus du paludisme représentant 45% de la mortalité infantile, les maladies telles que l'infection respiratoire aiguë ARI, la diarrhée, etc. tuent 126 enfants sur 1000, étant l'origine de la hausse de la mortalité infantile. Notamment, la mortalité infantile de la région orientale est deux fois plus élevée que la moyenne nationale et tire l'attention particulière de la communauté internationale en tant que crise humanitaire sérieuse. En plus, la mortalité maternelle est aussi élevée dans la région orientale avec 1 800 mères sur 100 mille décédées, chiffres largement dépassant la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Il manque aussi le vaccin. C'est seulement 40% des enfants qui sont vaccinés pour la rougeole. Pour combler cette situation démunie, lesdites infections liées à l'eau et aux équipements sanitaires mal aménagés et la mauvaise nutrition s'ajoutent pour multiplier des dégâts de santé.

En outre, les conditions sociales non stabilisées contribuent à la multiplication des violences sexuelles. Selon l'enquête menée par le fonds des nations unies pour la population UNFPA et l'organisation mondiale de la santé OMS, 12 307 cas de violence

sexuelle sont rapportés pour la première moitié de l'an 2006, chiffre trois fois plus élevé par rapport au nombre de cas déclarés de l'année précédente.

Le premier objectif stratégique du HAP2007, fixé dans le domaine de la santé et de l'hygiène, consiste à réduire la morbidité et la mortalité des mères et des enfants de moins de 5 ans et à prendre en charge rapidement des victimes de violence sur le plan de soins médicaux et psychologiques. Le deuxième vise à l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaire des faibles, y compris la lutte contre le VIH/SIDA. L'aide humanitaire effectuée par le HAP dans le domaine de la santé et d'hygiène n'inclut aucune aide projetée et financée en tant que 5 piliers du CAF par le fonds du partenariat par le biais du ministère de la santé. Ces deux aides ont pourtant des relations mutuelles l'une avec l'autre.

Les enjeux de ce domaine sont la disponibilité durable du financement suffisant, le maintien de l'ordre public et l'action de se préparer à la dégradation environnementale à la suite de l'indifférence de la communauté internationale après la fin des aides humanitaires.

(8) Alimentation

On rapporte que 70% de la population congolaise vit une grande difficulté alimentaire provoquée par des conflits éclatés dans la région orientale. L'aide alimentaire est l'un des grands piliers de l'aide humanitaire du HAP2007. Le pillage de récoltes et le manque de sécurité empêchent les agriculteurs de continuer des travaux des champs, les chassent en dehors du terroir et détruisent la production agricole. De même, tout territoire national excepté deux provinces occidentales a perdu tout accès aux marchés et aux moyens de production, d'où vient que le cadre de vie de la population est réduit dans un état autarcique. Pour combler de cette situation démunie, l'exode des rapatriés s'ajoute pour dégrader encore des conditions d'approvisionnement alimentaires.

Deux objectifs du HAP2007 dans le domaine de l'alimentation consiste 1) à se préparer aux besoins alimentaires d'urgence et à exécuter le soutien à la production alimentaire d'urgence pour le compte des enfants, réfugiés et rapatriés qui souffrent de malnutrition et 2) à reconstruire le système de production agricole au niveau communautaire et à assurer la disponibilité de vivres chez les habitants accueillant des rapatriés.

Il est stipulé dans les critères d'atteinte des objectifs du HAP2007 que 80% des rapatriés, des habitants qui les accueillent et des personnes socialement démunies peuvent bénéficier d'une aide d'urgence quelconque. La réussite du processus d'aide

humanitaire dans ce domaine dépend de la résolution correcte des problèmes de sécurité, d'accès et de financement.

(9) Reconstruction précoce

Il est prévu que 950 mille réfugiés et autres 98 mille sinistrés seront rapatriés. Cependant, bien que rapatriés, ils ne pourront plus jouir d'habitations ni d'infrastructures d'habitat détériorées dans leur quasi-globalité. En réalité, les infrastructures sociales, indispensables pour le maintien d'un cadre de vie normal, et les activités économiques sont aussi limitées. La communauté hôte est aussi exposée à toute sorte de désastres humanitaires y compris la violence sexuelle à défaut de mesures protectrices des faibles et cela constitue un grand facteur d'émergence des maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA ou autre.

Le soutien multisectoriel venant en aide aux rapatriés est effectué par l'UNHCR et le PNUD en tête et les différents donateurs et ONG qui les suivent. La réussite de la reconstruction précoce dépend absolument de l'engagement de l'État congolais à travers ses organisations gouvernementales concernées.

L'objectif stratégique du HAP2007 dans le domaine de la reconstruction précoce se rapporte au deuxième objectif important, c'est-à-dire, l'appui à l'autonomie des rapatriés. A tout prix, il faut mettre en place un environnement favorable à la communauté internationale, aux gouvernements ou aux autres entités chargés de venir en aide à la reconstruction précoce. Ensuite, il faut procéder à l'appui à la reconstruction rapide des zones laissées sans aide. Quant au dernier, aucun objectif chiffré n'est envisagé, alors que, pour le premier, il est prévu de projeter un cadre national de reconstruction précoce pour au moins 4 provinces en tant qu'objectif concrète chiffré.

(10) Communications d'urgence

Le fonctionnement du réseau de communications en RDC se base sur le système des normes de sécurité opérationnelle millénium MOSS (Millenium Operational Security Standards) ou le système des communications de données DATACOM. Cependant, le domaine des communications constitue un gros problème dans les zones bénéficiaires de l'aide d'urgence à cause d'une vaste étendue du territoire national et des infrastructures non aménagées de l'électricité et de

du réseau internet.

Quant aux objectifs de l'aide d'urgence au domaine des communications, le HAP2007 fixe, en relation avec ses deux objectifs principaux, le premier objectif concernant l'aménagement du réseau de communications d'urgence adapté au système MOSS, d'une part, et le deuxième objectif visant à la mise en place d'un système de communications d'urgence de chaque organisation exécutante (même sous l'aspect économique) pour appuyer à la coordination de l'exécution des aides humanitaires d'urgence de chaque organisation, d'autre part.

3) Allocation budgétaire

Le budget du HAP2007 se monte à 686 millions de DUS suivant presque le même niveau de l'année précédente. L'allocation budgétaire du HAP2007 par zone par domaine est résumée au Tableau 4.2.1.

Tableau 4.2.1 Allocation budgétaire du HAP2007

Domaine	Budget initial (DUS)
Province du Bandudu	5 080 520
Province du Bas-Congo	951 501
Province de l'Équateur	42 832 855
District de l'Ituri	115 738 390
Province du Kasai-Occidental	14 318 300
Province du Kasai-Oriental	7 594 000
Province du Katanga	119 061 679
Ville Province de Kinshasa	5 024 461
Province du Maniema	19 626 800
Province du Nord-Kivu	94 982 946
Province du Sud-Kivu	145 577 745
Toute région orientale	22 217 448
Tout territoire national	85 034 462
Total	686 591 107

Domaine	Budget initial (DUS)
Coordination	14 724 225
Education	26 851 844
Abri d'urgence	43 017 000
Communications d'urgence	674 965
Alimentation	196 215 562
Santé	98 763 353
Logistique	85 427 755
Nutrition	24 940 418
Protection sociale	66 737 985
Reconstruction précoce	29 307 000
Eau et assainissement	99 931 000
Total	686 591 107

Source : HAP2007

4.2.3 La corrélation entre le CAF et le HAP2007

5 piliers constituant les objectifs de développement du CAF et 2 grands objectifs du HAP2007 sont différents les uns des autres au point de vue de la finalité qu'ils se proposent d'atteindre. Le CAF se consacre à la réduction de la pauvreté, alors que le HAP2007 se charge de toute intervention d'urgence humanitaire principalement dans la région orientale.

Le CAF se caractérise par l'étendue de son intervention, évoquée dans ses objectifs qui vont jusqu'au problème de gouvernance, facteur principal de la pauvreté structurelle dont souffre la RDC, et par sa stratégie qui se focalise sur le développement économique, domaine non couvert par le HAP2007, alors que ce dernier proclame qu'il intervient urgemment et directement pour venir en aide à la population bénéficiaire, en écartant toute autre appui tel que l'amélioration de la gouvernance dont le caractère n'a pas de rapport direct avec la population civile. Par ailleurs, en ce qui concerne le domaine du développement social, les deux sont en rapport mutuel l'un avec l'autre (notamment le deuxième objectif du HAP avec le CAF). Le CAF focalise son soutien sur l'amélioration de la capacité d'exécution des organisations ou des entités exécutantes, alors que le HAP se consacre à intervenir directement pour venir en aide à la population bénéficiaire par voie des NFI. La démarcation s'établit ainsi entre le CAF et le HAP.

Pour ce qui concerne le terme d'exécution de chaque stratégie, également, le CAF fixe désormais 3 ou 4 ans, alors que le HAP2007 prévoit 1 an d'exécution de la stratégie. Lesdits rapports sont résumés à la Figure suivante.

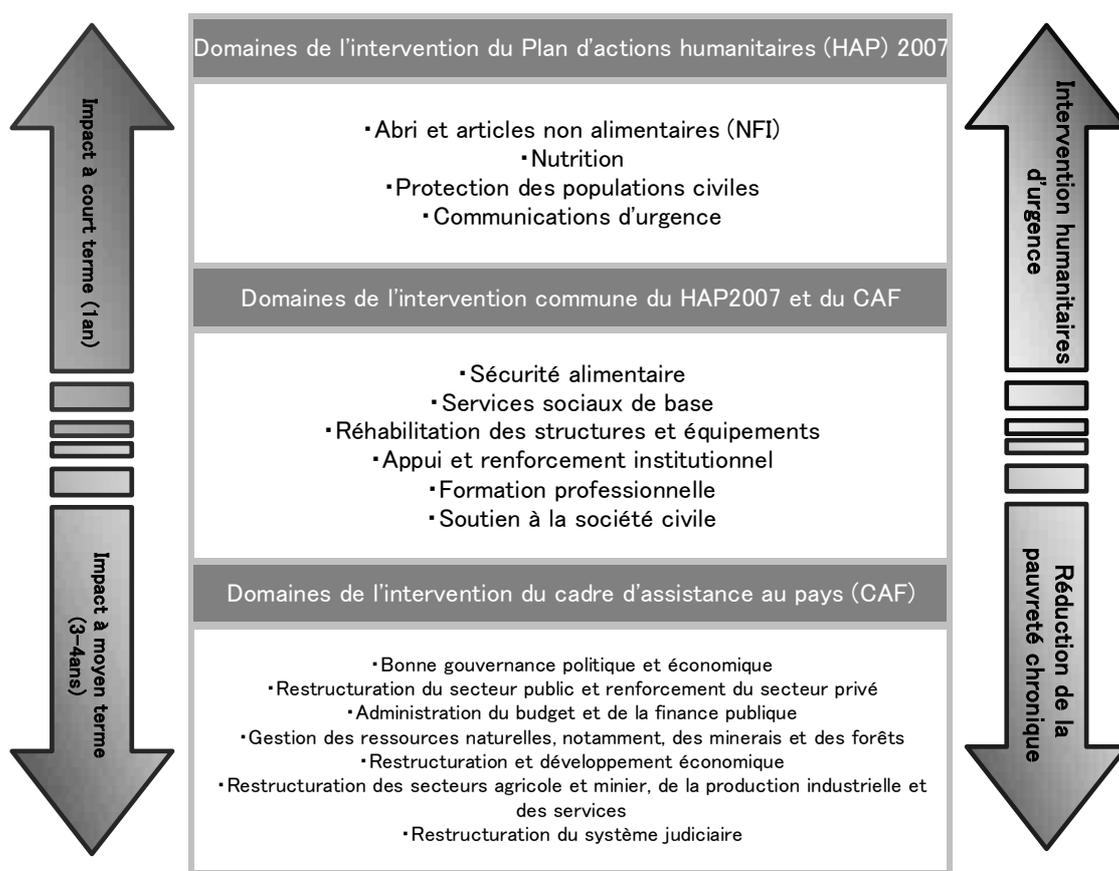


Figure 4.2.1 La corrélation entre CAF et HAP 2007

CHAPITRE 5 SITUATION ACTUELLE ET ORIENTATION DES ACTIONS D'AIDE FUTURES

5.1 Compréhension précise et l'analyse des projets demandés et des projets déjà réalisés par le financement du gouvernement du Japon

5.1.1 Compréhension précise et l'analyse des projets déjà réalisés par le financement du gouvernement du Japon

Le Tableau 5.1.1 montre les principaux projets déjà réalisés par le gouvernement du Japon :

Tableau 5.1.1 Projets déjà réalisés par le financement du gouvernement du Japon

Année de réalisation	Nom de projet	Budget (100 millions)	Montant financé total (100 millions)	Site de projet	Contenu du projet
1979	Projet d'aménagement routier	8	8	Kinshasa et autre	【Matériels】 Camion tracteur (7 unités) Chargeur à roues (7 unités) Camion (12t · 37 unités) (7t · 2unités) (6,75t · 4unités) Tout terrain (24 unités)
1980	Projet de renforcement de la capacité de transport agricole	10	10	Kinshasa et autre	【Matériels】 Camion (TK80GHH 223 unités)
1981	Projet d'aménagement des matériels agricoles	5	5	Muzanza Gungu	Approvisionnement des matériels nécessaires pour le développement agricole et d'élevage dans la Province de Bas-Zaïre centré sur Muzanza Gungu. 【 Matériels 】 Tracteur à aménager des terrains agricoles
1982	Projet d'aménagement des voiries urbaines	7	7		【Matériels】 Approvisionnement des matériels destinés à l'aménagement routier tels que des bulldozer, grue, camion à pelle, arroseuse, etc.
1983	Projet d'aménagement routier	7	7	Province de Liyaba et autre	【Matériels】 Bulldozer, camion benne, remorque à pelle, arroseuse, tracteur niveleur, etc.
1984	Projet AEP de Mzanba-Ngun g	9,5	9,5	Province de Bas-Zaïre, préfecture de Katarakt, ville de Mzanmba-Ngun g	【Équipements】 Équipements de pompage d'eau, station de refoulement, réservoir, bassine de collection 【Matériels】 Pompe à eau, pompe de refoulement, moteur, transformateur, etc.

Année de réalisation	Nom de projet	Budget (100 millions)	Montant financé total (100 millions)	Site de projet	Contenu du projet
1985	Projet AEP de Mzanba-Ngun g	5,5	5,5	Province de Bas-Zaïre, préfecture de Katarakt, ville de Mzanmba-Ngun g	【Matériels】 Pompage d'eau (pompe à eau, réception-transmission électrique); Transfert d'eau (pompes et accessoires du réservoir principal, doseuse, alimentation); Réservoir (adduction, soupape de contrôle automatique); Canalisation (conduite d'eau, fontaine); Conduite d'alimentation (raccords spécifiques, branchement secondaire); Accessoires électriques (pour pompage, transfert, vannerie, pompe)
1986	Projet d'aménagement des matériels biomédicaux de l'Hôpital universitaire de Kinshasa	7,5	7,5	Ville de Kinshasa, à 24 km au sud-est du centre ville	(1) Médecine interne Appareils de radiologie, tomographie, etc. pour la médecine interne générale et l'urologie (2) Chirurgie Kit opération chirurgicale, respirateur artificiel, stérilisateur, etc. (3) Soins gynéco obstétriques Table d'accouchement, échographie, respirateur néonatal, etc. (4) Soins pédiatriques Respirateur artificiel, couveuse, moniteur néonatal, encéphalogramme, etc. (5) Laboratoire, microscope, centrifugeuse, stérilisateur, etc. (6) Soins d'urgence Ambulance, chariot brancard, etc. (7) Soins spécifiques Appareil ORL, opération chirurgicale, etc. (8) Pharmacie Agitateur, balance, etc. (9) Morgue Réfrigérateur, kit maintenance, etc.
1986	Projet d'aménagement routier de la Province de Shaba	5,83	5,83	Province de Shaba	【Matériels】 Bulldozer 5 Chargeur à roues 5 Niveleuse 5 Camion benne 5 Pick up 20 et autres
1986	Projet AEP de Kimpese	7,25	7,25	Province de Bas-Zaïre, préfecture de Katarakt, ville de Songoro, commune de Kimpese	Équipement : Prise d'eau, protection des sources d'eau, installation des pompes de prise d'eau, drainage, réservoir, stérilisateur par chloration, pompes de refoulement, électricité, transfert d'eau; Réhabilitation des réservoirs sur pilier : canalisation AEP, équipements auxiliaires; Bureau d'administration (220m ²); Magasin de stockage (200m ²)

Année de réalisation	Nom de projet	Budget (100 millions)	Montant financé total (100 millions)	Site de projet	Contenu du projet
1987	Projet de développement agricole de la Province de Shaba	4,5	4,5	Province de Shaba, Lubumbashi	【Matériels】 Bulldozer Niveleuse Chargeur à roues Compacteur Camion benne Voiture break et autres
1987	Projet d'amélioration de l'environnement urbain	7	7	Ville de Kinshasa	【Matériels】 Ben tasseuse (capacité 15m ³) Camion à conteneur (capacité conteneur à suspendre 5m ³) Conteneur à déchets (15m ³) Matériels de nettoyage Accessoires et pièces de rechange
1987	Projet d'aménagement des voiries des zones métropolitaines	6,65	6,65	Ville de Kinshasa	Matériels Bulldozer Bitume Niveleuse Chargeur à roues Pick up Pelle hydraulique Basculeur (manutention type légère) Arroseuse Tracteur agricole Camion benne Tracteur à remorque Véhicule réparateur de voirie Véhicule de transport des machines Finisseuse de bitume Compacteur Véhicule laveur des tuyaux d'écoulement Accessoires
1988	Projet AEP de Kinpese	5,42	5,42	Province de Bas-Zaïre, préfecture de Katarakut, ville de Songoro, commune de Lukara	Articles approvisionnés Équipement Conduites d'adduction 9.72km Prise d'eau pompe 3unités Transfert d'eau pompe 3unités Bureau d'administration 112m ² Magasin de stockage 110m ²
1988	Projet de développement d'eau souterraine de la Province de Bas-Zaïre	5,12	5,12	Province de Bas-Zaïre, préfecture de Bas-Fleuve	Articles approvisionnés Équipement Construction des puits 20puits Matériels Forage 1unité Approvisionnement 1ensemble Communications 1ensemble Véhicule 1ensemble
1988	Projet de développement agricole de la Province de Shaba central	7,75	7,75	District du Tanganika, District du Haut Lomami	Matériels approvisionnés Bulldozer, chargeur à roues, rouleau vibrant, niveleuse, camion benne, camion grue, réservoir d'huile, camion citerne arroseuse, etc.

Année de réalisation	Nom de projet	Budget (100 millions)	Montant financé total (100 millions)	Site de projet	Contenu du projet
1989	Projet de développement d'eau souterraine de la Province de Bas-Zaïre	5,47	5,47	Province de Bas-Zaïre, préfecture de Bas-Fleuve	Équipement Construction des puits AEP, 120 puits Matériels Excavateur 2 unités Explorateur électrique 1 unité Camion grue 2 unités Camion citerne 1 unité Camion de charge 2 unités, etc.
1989	Projet AEP de la ville de Boma	10,4	10,4	Province de Bas-Zaïre, ville de Boma	Équipement Prise d'eau (bâche de prise d'eau : 2 pompes, conduites d'adduction, etc.) Épuration (génie civil, construction, machinerie, électricité, capacité 10,000m ³ /jour) Transfert d'eau (conduite de transfert d'eau L=3,500m)
1990	Projet AEP de la ville de Boma	7,63	7,63	Province de Bas-Zaïre, ville de Boma	【Équipement】 Bâche de prise d'eau Bassin d'eau prise 26m ³ 1unité Bassin de mélange 16m ³ 1unité Bassin de floculation 96m ³ 2unités Bassin de sédimentation 432m ³ 2 unités Bassin de filtration rapide 162m ³ 3unité Atelier technique 153m ³ Transfert d'eau Distribution d'eau
1990	Projet d'aménagement du réseau téléphonique de la ville de Kinshasa	5,55	5,55	Ville de Kinshasa	【Équipement】 Réseau PTT Combe 5000 circuits 【Matériels】 1 Jeu d'appareils de mesure Appareil de mesure des câbles directement ensevelis Appareil d'essai portatif Galvanomètre Outils Outils de raccordement des câbles Outils de pose des câbles extérieurs Autres
1990	Projet AEP de Kinshasa oriental	0,95	0,95	Kinshasa oriental	Prestation des services nécessaires à la planification détaillée pour la réalisation du projet AEP de Kinshasa oriental et autre; Interrompu à cause d'une émeute éclatée dans la ville de Kinshasa en septembre 1991 (Livre blanc de l'aide officielle au développement)

Année de réalisation	Nom de projet	Budget (100 millions)	Montant financé total (100 millions)	Site de projet	Contenu du projet
1991	Projet AEP de la ville de Boma	9,92	9,92	Ville de Boma	Équipement Canalisation : Conduites : Zone I 75-150mm, L=3,870m : Zone II 75-250mm, L=28,155m : Zone III 75, 250mm, L=1,100m : Zone IV 75, 100mm, L=2,240m : Zone I - IV 65mm, L=29,000m Alimentation en eau Borne fontaine 6 points Borne commun 20, 25, 40 2 600 points au total
1991	Projet AEP de Kinshasa oriental	13.19	13.19	Ville de Kinshasa	Prise d'eau : 40,100m ³ /jour, embouchure, bassin de dessablage, Épuration au pompage de prise d'eau : 40,100m ³ /jour, bassin d'eau prise, bassin de mélange rapide, bassin de mélange lent, évacuation de boues du poste d'injection : conduite d'évacuation de boues 600mm, L=890m; Administration : Bloc administratif (outillage d'analyse d'eau inclus), sans étage, 240m ² Interrompu à cause d'une émeute éclatée en septembre 1991 dans la ville de Kinshasa (livre blanc de l'aide officielle au développement)

5.1.2 Examen de la pertinence des projets demandés au gouvernement du Japon

La pertinence des 3 projets demandés au gouvernement du Japon (2 projets AEP et 1 projet d'aménagement des infrastructures sociales) est décrite aux chapitres 7 et 8.

5.2 Situation actuelle des activités d'aide des autres organisations

5.2.1 Situation actuelle et les orientations pour le développement futur des actions de la MONUC

La MONUC a été fondé par le conseil de sécurité des Nations unies en vue de faciliter l'exécution de l'accord de Lusaka établi en 1999. C'est pourquoi, en plus des forces spéciales de maintien de la paix de l'OUA mentionnées précédemment, son action de maintien de la paix en RDC s'est développée. Il s'agit de la mission la plus coûteuse au sein du Département des Opérations de Maintien de la Paix, avec un budget initial qui dépasse 1 milliard de USD.

La mission de la MONUC se répartit grosso modo en 4 phases suivantes :

Phase 1 : Exécution de la convention de cessez-le-feu;

Phase 2 : Suivi et compte rendu par voie officielle de toute violation de la convention;

Phase 3 : Exécution du processus DDRRR (désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réintégration)

Phase 4 : Mise en place d'une structure électorale crédible.

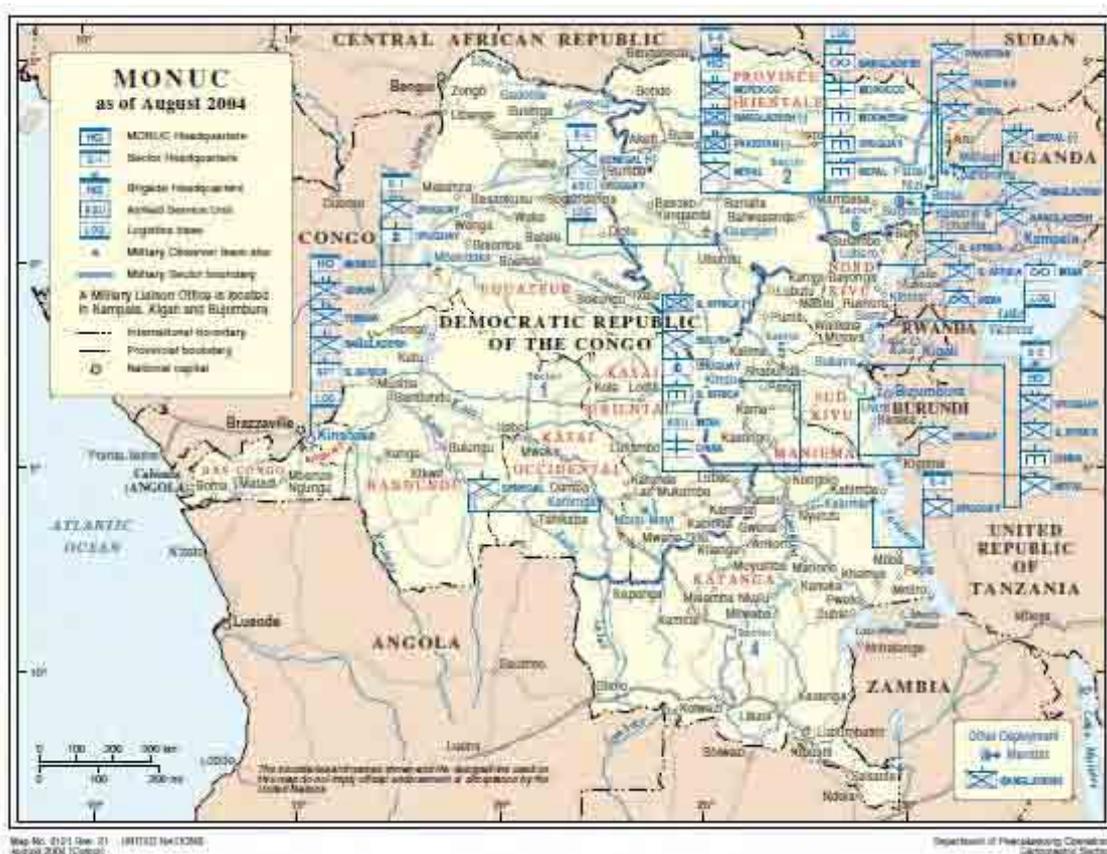
La MONUC est composée de plus de 100 pays membres de l'ONU. Elle est chargée de dissoudre la crise du conflit en RDC et de conduire le peuple en toute sécurité suivant l'évolution historique jusqu'à l'exécution des élections démocratiques. La discipline globale de la MONUC est un concept pratique unique qui permette à l'ONU d'unifier toute composante impliquée dans sa vocation onusienne telle que la fonction militaire, l'action d'aide politique, l'assistance législative et juridique, les secours humanitaires, les droits de l'homme, y compris tout agent civil de la police, etc., de manière à créer une synergie dans l'aide réalisée avec la communauté internationale.

Le tableau suivant résume l'état d'avancement des actions de la MONUC en RDC.

Tableau 5.2.1 Activités de la MONUC en RDC

Secteur	Activités
Aviation	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à terre à l'exploitation aérienne à travers la mise en place des services globaux de transport aérien; - Appui à l'aménagement des infrastructures solides dans toutes les Provinces; - Assistance au contrôle d'éclatement de conflit par des avions militaires;
Protection des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de base sur la résolution des problèmes des conflit à force des armes et d'enfants en RDC, décision issue du conseil de sécurité des Nations unies; - Protection des enfants victimes des conflits; - Focalisation sur des problèmes de protection des enfants pendant le régime transitoire, surtout en ce qui concerne le renforcement des mesures préventives ; le mécanisme d'appui et l'exemption de peine;
Education de citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance ou éducation des citoyens à travers des affiches, brochures, étiquettes, panneaux, publications, etc.; - Messages éducatifs adressés aux citoyens émis par des chansons, sketches théâtraux, formations et entraînements, séminaires, comités d'enseignement, jeux aux cartes, etc.;
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès des exécutants des secours humanitaires aux quartiers de réfugiés et des plus pauvres; - Secours humanitaires aux personnes socialement défavorisées privées de tout accès normal;
Élection	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des organisations onusiennes et autres de la communauté internationale; - Appui permanent à la Commission électorale indépendante sous l'aspect technique pour la réalisation des élections;
Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation périodique sur le genre auprès des soldats de la MONUC recrutés, de la police, des associations communautaires, etc.; - Mise en œuvre des programmes de sensibilisation et d'entraînement; - Organisation des forums en vue de partager des informations relatives aux rubriques féminines;

Secteur	Activités
HIV/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la capacité de gestion de la maladie HIV pour l'amélioration de la prise de conscience du problème du SIDA; - Mise en œuvre des consultations spontanées ou des examens d'aptitude dans la mission; - Construction d'un mécanisme de suivi et évaluation;
Droits de l'homme	- Appui à la gouvernance sur le plan de protection des droits de l'homme en faisant appel aux intérêts particuliers des personnes socialement défavorisées, en particuliers les femmes et les enfants;
Affaires militaires	- Assistance aux tâches du gouvernement de transition face à la réforme du maintien de la paix et l'exécution des élections démocratiques;
Police	- 284 agents de police de la MONUC stationnés détachés par 20 pays ainsi que 841 agents de police nationaux répartis en 5 divisions de 124 agents officiellement mobilisés le 6 septembre 2005 du fait de la clause 1621;
Affaires politiques	- Proposition des suggestions sur les affaires politiques, missions du secrétaire général des Nations unies et attribution du personnel supérieur de fonctionnement et de gestion spéciale auprès du directeur de la direction de la gestion du suivi;
Information publique	- Incitation à l'exécution de l'accord de paix de Lusaka, exécution de la convention de cessez-le-feu, DDRR avec le soutien des troupes étrangères;
Affaires législatives et juridiques	- Appui législatif et juridique au gouvernement de transition pour le maintien de l'ordre public du territoire national

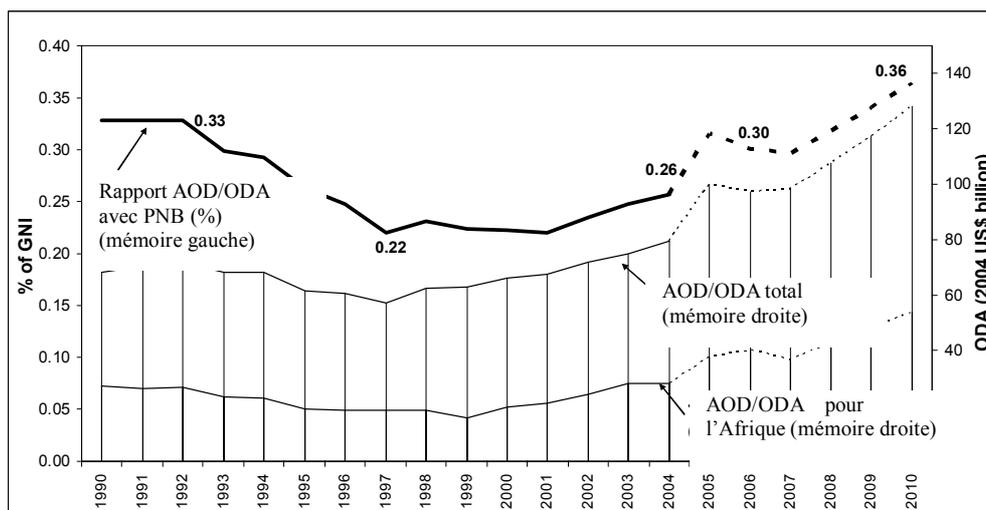


Source : MONUC

Figure 5.2.1 Localisation des points d'action de la MONUC

5.2.2 Situation actuelle des activités de soutien des autres bailleurs de fonds

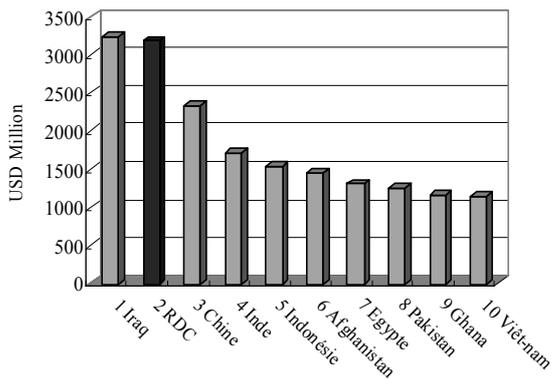
L'aide officielle au développement (AOD/ODA) est passée à 79,5 milliards de USD en 2004 avec une augmentation réelle de 5,9% par rapport à l'année précédente dont un tiers se sont écoulés à l'Afrique subsaharienne. L'assemblée des bailleurs de fonds tenue en février 2005 a décidé la mobilisation de 18 milliards de USD destinés aux aides internationales au développement (AID/IDA) de la Banque mondiale. Ceci autorise à présumer que le financement de l'AID/IDA par don ou par crédit à faible taux d'intérêt augmentera plus de 25%.



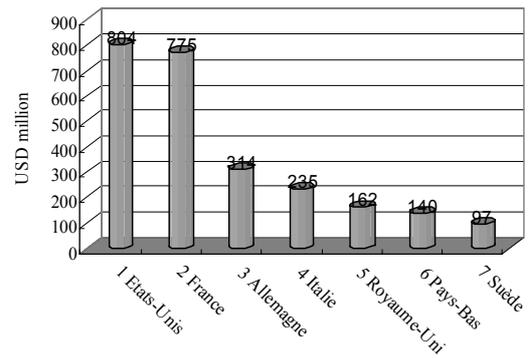
Source : Rapport de la coopération pour le développement, OECD/OCDE, CAD/DAC, 2005

Figure 5.2.2 Financements réalisés et prévus des pays membres du comité d'assistance au développement (CAD/DAC)

La RDC/DRC a reçu une AOD/ODA de 3,183 milliards de USD en 2003-2004, la deuxième plus importante des aides destinées aux pays en développement suivant l'Irak. Quant au financement dégagé pour la RDC/DRC, le premier pays donateur est les États-unis, suivi pas la France, ensuite les pays union européens tels que l'Allemagne, l'Italie, la Grande Bretagne et autres. Ces pays l'aide dans le cadre aussi bien de la coopération bilatérale que celle multilatérale.



Sources : Rapport de la coopération pour le développement, OCDE, CAD/DAC, 2005



Sources : Rapport de la coopération pour le développement, OCDE, CAD/DAC, 2005

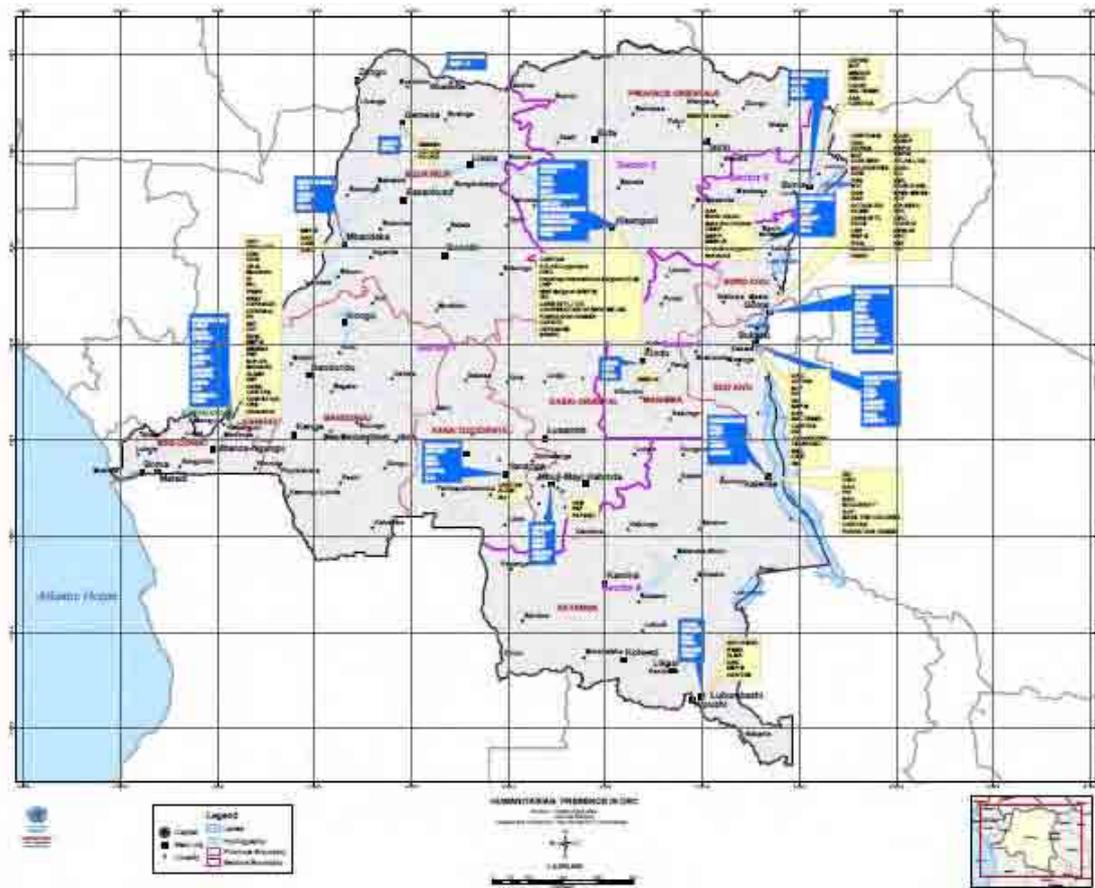
Figure 5.2.3

10 premiers pays bénéficiaires des AOD/AO

Figure 5.2.4

7 premiers pays donateurs des AOD/AO

Actuellement, dans une RDC qui en est encore à la phase de construction de la paix, différents secours humanitaires d'urgence sont effectués par les ONG ou les bailleurs de fonds internationaux. Ces activités sont largement concentrées dans la Ville-Province de Kinshasa et le long des zones frontalières orientales du pays comme le montre la localisation des actions d'aide humanitaire suivante.



Source : MONUC

Figure 5.2.5 Localisation des points d'action d'aide humanitaire

5.2.3 Situation détaillée des activités des organisations et bailleurs de fonds internationaux

Quant aux aides multilatérales, la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), l'UE, les organisations des Nations unies (PNUD, UNICEF, OMS, UNHCR, FAO, UNESCO, UNFPA) ont leur siège à Kinshasa. La Banque mondiale et l'UE s'occupent principalement de l'aménagement d'infrastructures, alors que les organisations des Nations unies et autres prennent en charge des secours humanitaires pour préparer les élections démocratiques.

Chaque bailleur de fond craint que le mécanisme de coordination des bailleurs de fonds ne fonctionne et cherche à mettre en place un cadre de coopération commun à toute la communauté internationale par référence au CAF.

(1) Banque Mondiale (BM)

1) Politique d'action d'aide à la reconstruction

La politique d'action d'aide à la reconstruction de la RDC se base sur la SST/TSS (Stratégie pour le support transitoire/ Transitional Support Stratgy) publié en janvier 2004 portant sur les 4 objectifs suivants :

- La reprise de l'ordre public et la stabilisation sociale à travers le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sociale des anciens combattants;
- Le développement lancé sur un appui cohérent partagé par la politique d'action d'aide à la reconstruction et par l'assistance aux affaires politiques;
- La gouvernance et la consolidation organisationnelle à travers des services de consultation et des travaux de coordination;
- L'assistance aux affaires politiques et le développement social.

Après que la politique de transition selon la TSS a pris fin, le nouveau gouvernement de la RDC/DRC a publié en juillet 2007 son DSRT définitif. Suite à cette publication, l'AID/IDA et le FMI/IMF se mettent à évaluer le DSRP/PRSP de manière commune. Actuellement, la Banque mondiale est en train de préparer de nouveau le CAF (2007-2010) en collaboration avec les autres bailleurs de fonds. Il est prévu que ceci sera officiellement annoncé par le gouvernement dès son démarrage fonctionnel.

2) Projets par secteur et leurs généralités

Les principaux projets effectués par la Banque mondiale par secteur sont comme suit :

Nom de projet	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
Aide à la réhabilitation et la reconstruction dans le cadre d'aide multisectorielle d'urgence (EMRR: Emergency Multisector Rehabilitation and Reconstruction)	475,10	100,97	08/06/2002	06/30/2005
	48,44	36,41		
Le projet a pour objectif global de conduire le processus à long terme de réhabilitation et de reconstruction économique et pour objectif spécifique 1) la reconstruction des gammes des produits agricoles et le ravitaillement assuré, 2) la réhabilitation d'infrastructures d'urgence, 3) la réhabilitation des services sociaux nécessaires et la reconstruction communautaire, et 4) l'exécution des programmes à moyen et long terme, l'amélioration des capacités des organismes gouvernementaux en vue de bon fonctionnement et bonne gestion. État d'avancement : Les travaux d'exécution marquent un retard avec le taux d'engagement de 100% pour les secteurs social et agricole et de 80% pour les sous projets d'infrastructures.				
Projet de développement du secteur privé et de sa compétitivité (Private Sector Development and Competitiveness)	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
	127.09	46.96	07/29/2003	03/31/2010
Les programmes de démantèlement des entreprises étatiques monopoles, en l'occurrence, GECAMINES et OCOPT, se sont mis à l'exécution sur la continuité de la libération du marché privé. État d'avancement : GECAMINES 100% démantelé et OCOPT 75% démantelé.				

Projet de démobilisation et réinsertion social d'urgence (Emergency Demobilization and Reintegration)	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
	99.37	18.25	05/25/2004	03/31/2008
	100.00	4.8		
L'objectif du projet consiste à démobiliser 150 mille anciens combattants, à les aider à s'intégrer dans la vie civile et à transférer le budget du gouvernement des rubriques d'affaires militaires aux rubriques du secteur socioéconomique. État d'avancement : 18 milles soldats déjà démobilisés, alors que l'appui à la réinsertion n'est pas encore démarré.				
Projet d'appui à la réunification social d'urgence (Emergency and Social Reunification Support)	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
	52.09	52.71	09/11/2003	09/30/2008
	170.72	28.89		
Le projet consiste en 1) l'introduction d'un système de gouvernance économique saine, 2) l'activité pour satisfaire aux besoins d'urgence et pour reconstruire la paix, 3) la préparation à développer les programmes EMRR sur tout territoire national. État d'avancement : Les travaux de réhabilitation d'infrastructures prévu dans le projet font des progrès assez modestes.				
Projet de reconstruction économique post conflit (Second Post Conflict Economic Recovery)	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusions
	197.28	109.32	02/26/2004	12/31/2005
1) Assistance au bilan recette et dépense de manière à épargner un budget de réunification de chaque région post conflit, 2) Reconstruction des services public locaux économique et rentables, 3) Activation du secteur privé par voie d'amélioration de la productivité économique et d'investissement. État d'avancement : 83,4 millions de USD décaisser pour l'exécution du premier programme de réforme économique et il est décidé en tant que deuxième tranche d'exécution 26 millions de USD à décaisser pour certains programmes de réforme tels que l'amélioration d'équipements et autre.				
Projet multisectoriel pour HIV/SIDA	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
	99.81	13.61	03/26/2004	01/31/2011
L'objectif du projet consiste à réduire des effets négatifs des maladies HIV/SIDA susceptibles d'entraver la stabilisation, la reconstruction et le développement du pays. État d'avancement : Actions préventives en cours d'exécution dans les régions (l'exécution confiée aux ONG pour 61 communes).				
Projet d'actions sociales d'urgence Emergency Social Action	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
	59.97	0.00	08/26/2004	03/31/2009
Le projet vise à l'amélioration des accès aux services socioéconomique faibles et le renforcement de la capacité de gestion des ressources exploitées au niveau communautaire. État d'avancement : Aucun avancement remarquable.				
Projet d'appui à l'amélioration d'urgence des cadres de vie Emergency Living Conditions Improvement Support	Montant total [million de USD]	Montant perçu [million de USD]	Date d'autorisation	Date de conclusion
	78.65	0.00	05/26/2005	09/30/2010
Il s'agit de renforcement organisationnel des organismes gouvernementaux en vue d'améliorer les cadres de vie dans les principales zones urbaines ainsi que les zones locales. État d'avancement : Aucun avancement remarquable.				

Source : Rapport sur l'état d'avancement des projets en exécution -FY05, Banque mondiale

(2) Banque Africaine de Développement (BAD/AfDB)

1) Politique d'action d'aide à la réhabilitation et à la reconstruction

La Banque africaine pour le développement est une banque de soutien au développement multinationale à laquelle participent 53 pays africains (pays membres régionaux) et 24 pays (pays membres non régionaux) de l'Asie, de l'Europe y compris les États-unis d'Amérique, excepté l'Afrique. Le premier objectif de la Banque consiste à encourager le développement économique durable pour la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, elle effectue les différentes études de développement à travers les plusieurs formules suivantes :

1. Prêt du secteur public de base politique, prêt du secteur privé, investissement;
2. Assistance technique aux projets d'appui au renforcement organisationnel;
3. Investissement de capitaux dans le secteur public et celui privé;
4. Appui aux affaires politiques y compris élaboration de projets à travers la collaboration d'entre les pays membres régionaux;
5. Don d'urgence dont le montant inférieur à 500 mille USD.

2) Fonds Africain de Développement (FAD/ADF)

Financé par la Banque africain de développement et certains pays participants concernés, le FAD a été fondé en 1973 pour commencer le fonctionnement l'année suivante. L'objectif de créer ce fonds consiste à réaliser des études pour l'amélioration de la capacité et l'appui technique, et à effectuer des programmes par voie de prêts conditionnels ou de financements à titre de don, afin de poursuivre la réduction de la pauvreté dans les pays membres régionaux souffrant de faibles revenus. La convention de création du FAD/ADF a pour vocation de réaliser le développement socioéconomique durable des pays membres régionaux, sous la direction du conseil d'administration du fonds qu'il désigne en tant qu'organisation monétaire de développement multinational de la région. En plus de l'appui technique, les pays membres régionaux bénéficient de l'appui aux affaires politiques. C'est ainsi qu'ils peuvent viser à atteindre leurs objectifs décrits ci-dessus.

3) Projets par secteur et leurs généralités

Les généralités des projets exécutés par le financement du Fonds africain de développement sont comme suit :

unité: millions d'UC

Rubrique	Banque Africaine de Développement		Fond Africain pour le Développement	
	2005	1967-2005	2005	1967-2005
Accord de crédit et de don	-	625,27	87,45	582,37
Agriculture et développement rural	-	41,72	35,00	91,81
Transport	-	136,13	52,45	137,25
Communications	-	63,42	-	0,86
AEP et assainissement	-	105,91	-	73,92
Électricité	-	102,96	-	42,37
Industrie, exploitation minière et de carrières	-	159,35	-	2,75
Finance	-	15,00	-	25,79
Éducation	-	0,40	-	48,65
Santé	-	0,38	-	27,89
Allègement de la pauvreté et micro-financement	-	-	-	-
Genre, population et nutrition	-	-	-	-
Autres secteurs sociaux	-	-	-	-
Développement urbain	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-
Multi secteur	-	-	-	-
Déboursement de crédit et de don	-	391,23	16,35	250,15
Agriculture et développement rural	-	39,34	0,17	8,72
Transport	-	82,61	-	39,51
Communications	-	0,10	-	0,77
AEP et assainissement	-	57,39	-	50,41
Électricité	-	38,11	-	26,53
Industrie, exploitation minière et de carrières	-	158,90	-	1,70
Finance	-	14,77	-	19,68
Éducation	-	-	0,18	4,54
Santé	-	-	0,20	2,00
Allègement de la pauvreté et micro-financement	-	-	-	-
Genre, population et nutrition	-	-	-	-
Autres secteurs sociaux	-	-	-	-
Développement urbain	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-
Multi secteur	-	-	-	-

Source: Compendium of Statistics on Bank Group Operations 2006 Volume XXIX

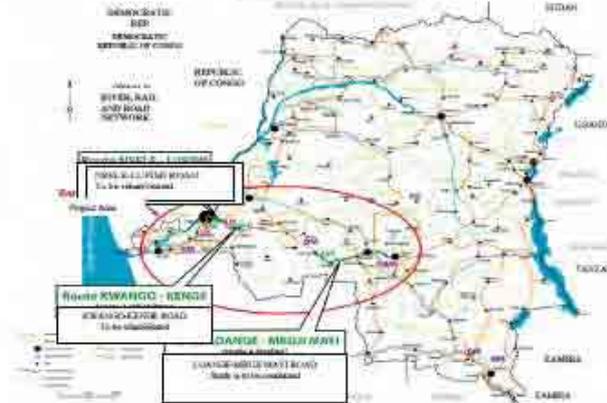
Source : Liste du contenu statistique des opérations bancaires regroupées/Compendium of Statistics on Bank Group Operations, 2006 Volume XXIX

Les principaux projets que le FAD/AFD exécute actuellement ou qu'il prévoit d'exécuter sont les suivants :

[Secteur : agriculture]

Nom de projet	Étude du secteur agricole	Coût du projet	2,05millions de USD
Organisme d'exécution	Ministère de l'Agriculture, Élevage et Pêche	Fonds du FAD	2,05millions de USD
		Autorisation	Juillet 2006
Zone concernée	Provinces de Bandundu, Bas-Congo, Kasai Oriental, Kasai Occidental, Katanga, Maniema, Equateur et Ville-Province de Kinshasa		
Généralités du projet	L'étude s'effectuera suivant les 3 phases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des directives stratégiques de l'agriculture et de la base de données • Mise en place d'un plan directeur du développement agricole par Province; • Élaboration des programmes de développement des secteurs agricoles prioritaires, plans de gestion sociale et environnementale et profils du genre; 		
Source	Proposition d'un don de 1 850 000 UA pour le financement d'une étude du secteur agricole		

[Secteur : aménagement d'infrastructures]

Nom de projet	Projet d'aménagement des routes entre Nsele et Lumifi, Kwango et Kenge	Coût du projet	58,28 millions de USD
Organisme d'exécution	Ministère des Travaux publics et Infrastructure	Fonds FAD	58,28 millions de USD
		Autorisation	Décembre 2005
		Durée	35 mois à compter de février 2006
Zones	Ville-Province de Kinshasa, Provinces de Bandundu, Kasai Oriental et Occidental		
Généralités	A- Travaux routiers et supervision (a.1) 1 ^{er} tronçon : aménagement de la route entre Nsele-Lufumi (94,58 km) ; (a.2) 2 ^e tronçon : aménagement de la route entre Kwango-Kenge (72,8 km) et réhabilitation des routes secondaires existantes (140km) y compris préservation environnementale (a.3) Exécution et gestion de maintenance dudit 1 ^{er} tronçon; (a.4) Exécution et gestion de maintenance dudit 2 ^e tronçon; B - Amélioration organisationnelle; C - Projet d'amélioration de la route entre Loange-Mbuji-Mayi (601 km)		

(3) UE

1) Politique d'action d'aide à la réhabilitation et à la reconstruction

La RDC était l'un des principaux pays bénéficiaires de la coopération CEE (ex-Communauté économique européenne) à travers la Convention de Yaoundé. Le CEE de l'époque exerçait une série de programmes de réhabilitation se montant à 200 millions de USD avec le soutien de certaines ONG, qui ont été interrompus à mi-chemin à cause des conflits en 1996-1997 et 1998-2002.

En 2002, à l'occasion de mise au jour du Programme indicatif national (PIN/NIP : National Indicative Program) se montant à 120 millions de SUS, la coopération union européenne a recommencé ses activités de soutien à la RDC. En 2004, l'appui technique au récupération de la capacité organisationnelle, aide complémentaire pour la réduction de la pauvreté, s'est mis à l'exécution de manière à ce que tout projet éventuel puisse être mis en place et exécuté même pendant la période de transition et ce, dans une perspective de la reconstruction de la politique démocratique et du système législatif et judiciaire.

Le financement engagé dans l'appui à la RDC est résumé comme suit :

Fonds	Somme	Etat d'avancement
6 ^e fonds européen de développement depuis 1985	<u>1,021 milliards d'euros</u> Appui à l'organisation d'un processus de transition, au transport et infrastructure, à la santé, à la macroéconomie, aux ressources naturelle et à l'agriculture;	Déjà engagé
8 ^e fonds européen de développement en février 2002	<u>120 millions d'euros pour le PIN/NIP</u>	Tous sont engagés.
9 ^e fonds européen de développement en septembre 2003	<u>250 millions d'euros pour le PIN/NIP</u>	Plus de 85% engagé
9 ^e fonds européen de développement en décembre 2004	<u>270 millions d'euros supplémentaires</u>	

2) Liste des projets par secteur et leur état d'avancement

Suivant du résultat de la revue intermédiaire (MTR), l'UE a énoncé en mai 2005 qu'il avait admis la modification des ressources financières attribuées au RDC en décembre 2004.

	Premier décaissement du 9 ^e fonds européen de développement plus report de l'année passée	Nouvelle attribution après le MTR	Écart
Appui aux programmes (Formule Enveloppe A)	€188.604.285	€388.604.285	€+ 200.000.000
Appui non aux programmes (Formule Enveloppe B)	€30.900.000	€100.900.000	€+ 70.000.000

Dans un contexte du suivi pour la revue annuelle conjointe (JAR : Joint Annual Review), l'attribution pour couvrir des actions de développement à long terme (Enveloppe A) est détaillée comme suit :

Secteur capital	Nouvelle attribution après MTP	Rapport de PIN/NIP (%)	Attribution mise à jour par la revue annuelle	Rapport de PIN/NIP (%)
Aménagement d'infrastructures (routières)	€80 < 100 M	21 ≤ 27	€50 < 80 M	13.5 ≤ 21
Macroéconomie	€106 < 126 M	28 ≤ 34	€106 M	28.5
Santé	€70 < 80 M	18 ≤ 22	€80 M	21.5
Renforcement organisationnel	€39 < 57 M	10 ≤ 15	< €105 M	<28
Secteur non capital				
Gestion des ressources naturelles et aide à l'agriculture	€10 < 15 M	2.6 ≤ 4	20 M€	5.3
Action multi aspects (NGO et autre)	<16 M€	≤ 4	€7.5 ≤ 10 M	2 ≤ 2.7
DDR	€20 M	5	0	0
Total Enveloppe A	€371 M		€371 M	

(4) PNUD/UNDP

Le PNUD/UNDP exécute actuellement le plan quadriennal 2003-2006 dont le budget total est de 60,4 millions de dollars. Les secteurs principaux sont : gouvernance (aménagement législatif et juridique, règle de droit, préparation des élections générales, appui à la Commission électorale indépendante, le renforcement de la capacité de gestion de développement); réduction de la pauvreté (appui de la BM à l'élaboration du DSRP/PRSP, appui à la lutte contre les maladies HIV/SIDA, appui à l'élaboration du RDH/HDR de la RDC); prévention des crises et stratégies de résolution (conciliation régionale, renforcement de la capacité, mise en œuvre de l'aménagement d'infrastructures sociales de base dans les Provinces de Nord et Sud Kivu et Équateur).

(5) UNICEF

L'UNICEF vient de démarrer son plan biennal approuvé en janvier 2006. Ayant son siège à Kinshasa et ses bureaux régionaux dans toutes les Provinces excepté Bandudu et Maniema, l'organisation effectue ses activités. Les principaux secteurs dont il s'occupe sont : la vie des enfants (vaccins et autres); éducation de base (amélioration de la scolarité d'enseignement primaire, amélioration de la qualité d'éducation); protection des enfants (démobilisation des enfants soldats, prise en charge des filles); eau et assainissement; planification sociale et communication.

(6) UNHCR

Quant aux réfugiés congolais, 20 mille réfugiés ont été rapatriés de l'Ouganda. On compte 30 mille personnes de la RDC, de la Tanzanie et de la Centrafrique impliquées dans les activités d'appui au retour des réfugiés, alors qu'il y a encore des réfugiés congolais aussi bien dans les autres pays et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'organisation continue son appui au retour de réfugiés.

(7) UNFPA

L'organisation exécute actuellement son plan quinquennal pour 2002-2006 dont 3 piliers de développement sont décrits ci-dessous. Les principaux secteurs sont : santé reproductive (50 zones de santé et 75 maternité principalement pour les Provinces du Bas-Congo, Kasai Oriental et Occidental, Katanga, et Ville-Province de Kinshasa); stratégie de développement de la population; défense juridique (appui à l'éducation des filles).

(8) FAO

L'organisation exécute le développement agricole particulièrement des Province du Katanga et de Maniema, ainsi que les aides alimentaires d'urgence à la région de l'Ituri et aux Provinces de Maniema et de Kivu Occident et Oriental, en particulier. Les secteurs principaux sont : soutien à l'agriculture; soutien à la pêche; soutien à la sylviculture; préservation de l'environnement.

(9) UNESCO

L'organisation exécute son programme biennal 2006-2007. Il s'agit principalement de la reconstruction du système d'enseignement, la protection des droits de l'homme, le développement des média indépendants, la prévention des HIV/SIDA, l'enseignement chez les groupes défavorisés.

(10) OMS/WHO

L'organisation attache la plus grande importance aux services médicaux chez les enfants sur l'axe de la lutte contre le paludisme et le polio. Elle vise également à renforcer son action pour la vie des enfants par approche de vaccination.

5.2.4 Situation détaillée de la coopération bilatérale

Quant à la coopération bilatérale en RDC actuelle, mis à part le Japon, un nombre de pays donateurs tels que la Belgique, les États-unis d'Amérique, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, le Canada, le Suède, l'Hollande, la Suisse, l'Afrique du sud, etc. poursuivent des actions de soutien selon leur propre politique de soutien.

A l'heure actuelle, les organisations chargées de la coopération bilatérale ayant leur siège à Kinshasa sont BTC belge, USAID, DFID, GTZ, SIDA. Quant aux NORAD et DANIDA, c'est leur bureau de Rwanda situé en Angola qui suit les affaires de la RDC, et CIDA a son propre bureau représentant auprès de l'ambassade du Canada. Pour la coopération des autres pays tels que la France, l'Hollande, la Suisse et l'Afrique du sud, leur ambassade l'exécute en tant qu'interlocuteur de la coopération.

(1) Belgique

1) La politique d'action d'aide à la réhabilitation et à la reconstruction

La Belgique a repris en 2000 sa coopération bilatérale avec la RDC qui était interrompue depuis 10 ans sans aucune consultation collaboratrice. La CTB/BTC (Coopération technique belge/Belgium Technical Cooperation) répartit des projets de soutien selon la politique suivante :

i) Appui structurel Développement du soutien sur tout territoire national

L'immense étendue de son territoire constitue une sorte d'obstacle contre la circulation des soutiens, et un soutien développé dans toutes les régions montre des prises de décisions politiques concernant l'ensemble du peuple congolais. Il convient donc de élaborer une politique appropriée au déploiement des actions de soutien sur tout territoire national et de poursuivre son renforcement à long terme.

ii) Consultations avec les autres donateurs

La direction des services du CTB/BTC a démarré en 2003 ses activités de soutien coordinatrices dans le secteur routier avec l'UE et pour le secteur de la santé avec la Banque mondiale et est en train de les développer.

iii) Appui structurel

La communauté internationale s'efforce d'aboutir à la dissolution de la pauvreté structurelle de la RDC par voie de renforcement de la capacité des organismes publics et administratifs dans les secteurs de la santé, du transfert et de l'agriculture, qui doivent être développés en particulier, en y envoyant des experts de haute compétence technologique. Cet appui structurel à la bonne gouvernance est qualifié d'un pronom de l'ensemble des aides belges vis-à-vis de la RDC.

2) Liste des projets par secteur et leur état d'avancement

Secteur	Stratégie
Développement communautaire	Focaliser des efforts sur le développement communautaire par approche participative chez les citoyens antérieure au commencement de la décentralisation.
Santé	Le plus prioritaire des secteurs belges : - Réalisation des soins de trypanosome par les services de soins de santé; - Renforcement de la lutte contre la propagation des maladies infectieuses telles que le HIV/SIDA, le tuberculose, le paludisme, etc.; - Appui à la recherche des soins médicaux; - Appui au renforcement organisationnel;
Éducation	Appui aux enseignements primaire, secondaire et de spécialisation;
Aide alimentaire	Assurance de ravitaillement à travers l'assistance technique à la mise en place des commissions provinciales sur l'élaboration de la politique et le développement agricole;
Infrastructure de transport	Appui à l'aménagement des infrastructures de transport et à la réhabilitation des routes régionales et des circuits de services agricoles, en particulier, par application du principe de soutien incitant à l'intensification de la main-d'œuvre; En plus, ce secteur attache de l'importance à l'assistance technique aux organismes administratifs et aux entreprises étatiques qui sont donc l'entreprise publiques du transport routier et celle de l'aviation;
Gouvernance	Les principaux facteurs de la coopération bilatérale belge repose sur la reconstruction de l'État. C'est la raison pour laquelle la Belgique vise tout le temps au renforcement organisationnel dans tout projet actuel et à venir.

Les généralités des projets réalisés par la coopération bilatérale belge sont présentées comme suit :

Secteur	Projet	Budget (€)
Développement communautaire	Programme d'appui au renforcement de l'administration publique en RDC	3 000 000
	Projet d'appui aux activités communautaires de base	10 000 000
	Projet transitoire d'appui aux initiatives du développement local	9 286 000
	Fonds Social Urbain - Kabinda (DFID)	2 611 430
	Fonds Social Urbain - Kinshasa	3 465 597
	Projet d'urgence d'appui au processus de renforcement économique et social (PUSPRESS): Ouvrage déléguée d'assistance aux communes (MODAC)	8 368 000
Sous-total		36 731 027
Éducation	Appui à l'enseignement primaire: fourniture de livres de classe	5 000 000
	Appui à la formation technique et professionnelle en RDC	4 100 000
	Appui à la formation technique et professionnelle en RDC	69 700
Sous-total		57 734 324
Sécurité alimentaire	Aide alimentaire aux populations vulnérables à Kinshasa	1 000 000
	Appui à l'Institut national d'études et de recherches agronomiques (INERA)	2 950 000
Sous-total		70 854 024
Soins de santé	Appui à la mise en place d'un programme national de lutte contre la tuberculose	35 000
	Appui à l'exécution du programme national de lutte contre la tuberculose en soins de santé secondaire	2 601 557
	Appui à l'INERA	59 000
	Appui à la distribution des médicaments essentiels génériques aux centres sous-régionaux	6 645 340
	Santé-Bas-Congo (Programme d'urgence multisectoriel pour la reconstruction et la réhabilitation PMURR/Bureau Central de Coordination BCECO)	4 874 300
	Appui institutionnel aux activités de recherche et de planification auprès du ministère de la santé	2 014 633
	Réhabilitation des zones de santé à Kisangani	735 000
	Appui au secteur de la santé au Bas-Congo	5 027 500
	Appui au programme national de lutte contre le SIDA	5 600 000
	Appui à la distribution des médicaments essentiels génériques aux centres sous-régionaux	54 600
	Appui à la maîtrise de la trypanosomiase africaine humaine – phase 3	12 259 000
Sous-total		25 690 733
Infrastructure	Réhabilitation de l'infrastructure à Bandundu	5 705 475
	Réhabilitation du pont de Niemba	1 815 000
	Routes rurales à Kabinda (DFID)	5 222 860
	Travaux de réhabilitation et de maintenance des routes rurales du district de Bas Fleuve dans la province de Bas-Congo	8 000 000
Sous-total		58 693 068
Divers	Fonds d'expert	5 000 000
	Fonds d'études	996 000
Sous-total		79 726 928
Grand Total		329 430 104

(2) France

Pour le processus de transition de la RDC et du Burundi, la France exerce des actions d'appui dans le cadre de la coopération bilatérale (troupe de maintien de l'ordre public, renforcement des règles de droit, etc.) et sur la base de la coopération multilatérale en collaboration avec l'UE et des autres organisations de soutien. La France joue un rôle important au conseil de sécurité des Nations unies pour la création de l'ONUB au Burundi par la décision no.1545 et lors de l'adaptation par la décision no.1565 du projet de renforcement de la MONUC, mission onusienne de maintien de la paix en RDC (de sorte qu'elle est devenue la plus grande mission onusienne du monde avec ses effectifs de 16 800 agents). La France a participé également à la conférence internationale pour la reconstruction de la paix dans la zone des Grands Lacs, organisée les 19 à 20 novembre à Dar es Salaam conjointement par l'UE et la Nations unies.

A travers l'AOD/ODA, La France effectue les aides au développement d'infrastructures de base, au renforcement organisationnel des différents secteurs économique et à la politique appropriée économique et financière pour l'incitation du pays bénéficiaire à la réforme économique. Elle se dépense également pour la consolidation du système d'état de droit, la construction de la démocratie, la réforme politique incluant la stabilisation politique et sociale de la région, le développement social et vise à mettre en place un accès général aux enseignements et aux soins de santé.

(3) USAID

1) Politique d'action d'aide à la réhabilitation et à la reconstruction

Tout programme à réaliser en RDC avec le soutien de l'USAID a été et est réalisé au milieu des efforts diplomatiques du gouvernement américain qui se proclame réconciliateur permanent de construction de paix. Le gouvernement des États-unis finance 200 millions de USD par an pour la mission onusienne de maintien de la paix en RDC. L'USAID poursuit également en RDC une série de projets de santé, sécurité alimentaire, agriculture, construction de la démocratie, enseignement, préservation de la biodiversité du fleuve de Congo, en plus des appuis orientés à la résolution des conflits.

2) Liste des projets par secteur et leur état d'avancement

Secteur	Généralités	Année d'exécution	Montant total
		FY2006	\$2 000 000 DA
Processus électoral démocratique	1) Renforcement de la capacité du gouvernement de transition pour faire en sorte qu'il puisse satisfaire aux critères de référence pour la réalisation de la politique et des élections après la période de transition; 2) Bonne gouvernance et renforcement des communautés locales pour la lutte contre tout acte de violation électorale; 3) Prévention de fuite face au crime, empêchement d'acte illicite de soldats, renforcement des organisations communautaires locales pour la neutralisation des conflits; État d'avancement : Aucune information		

Renforcement de la société civile			\$1 066 000DA
	1) Prévention de fuite face au crime, empêchement d'acte illicite de soldats, renforcement des organisations communautaires locales pour la neutralisation des conflits, incitation à la bonne gouvernance, renforcement de la société civile pour lui permettre d'empêcher tout acte de violation électorale; État d'avancement : Aucune information		
Protection des droites de l'homme		FY2006	\$1 500 000CSH
		FY2007	\$1 300 000CSH
1) Mise en oeuvre des activités de protection des enfants des rues qui sont estimés au nombre de 1,5 à 30 mille seulement dans la ville de Kinshasa et assez nombreux dans les autres villes; 2) Préventions des actes de violation des droits d'enfants particulièrement dans des régions en conflit et des zones urbaines; État d'avancement : Aucune information			
Amélioration et développement des accès aux infrastructures socioéconomiques		FY2006	\$1 000 000DA
	1) Accélération des programmes de démobilisation et réinsertion sociale des anciens combattants à travers des appuis aux approvisionnements de nécessaires ou des programmes de formation; État d'avancement : Aucune information		
Amélioration de la productivité agricole			\$1 932 000DA
	1) Amélioration de la qualité des plants des semences alimentaires les plus importants en collaboration avec les ONG ou organisation internationales de recherche agricole pour faire en sorte que ces semences améliorées soient largement distribuées jusqu'aux communautés agricoles locales; État d'avancement : Aucune information		
Implication des fonds du secteur privé et renforcement des finances			\$1 000 000DA
	1) Assistance aux activités de micro financement des communautés concernées dans des zones où prévoient de s'établir des anciens combattants, PDI/IDP, réfugiés rapatriés, etc.; État d'avancement : Aucune information		
Prévention et lutte contre les maladies contagieuses			\$4 170 000CSH
	1) Assistance aux actions préventives contre le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses; 2) Appui à la reconstruction du système intégré de consultations à donner aux patients; État d'avancement : Aucune information		
HIV/AIDS			\$3 955 000CSH
	1) Prévention et des soins de qualité des HIV/SIDA, amélioration des accès aux actions d'appui et des activités de lutte contre la propagation de HIV et ce, dans 3 grandes villes à haute densité démographique; État d'avancement : Aucune information		
Planification familiale			\$5 734 000 CSH
	1) Agir avec le gouvernement sur la population pour généraliser le respect à l'âge de procréation des femmes officiellement approuvée (14 ans actuellement) et légaliser la planification familiale officiellement dans la constitution; État d'avancement: Aucune information		
Réalisation des accès équitables à l'enseignement de base		FY2007	\$4 000 000 DA
	1) Augmenter le nombre des enseignants formés et entraînés jusqu'à 2000 (720 enseignants à ce jour de 2005) et scolariser plus de 18 mille filles suivant les initiatives de l'éducation en Afrique; État d'avancement : Aucune information		

Vie, santé et amélioration de la qualité nutritive des enfants			\$8 650 000 CSH
	1) Assurance des services médicaux nécessaires et du minimum de services de soins au niveau des centres de santé dans des régions en conflits, en particulier; Etude des services médicaux possibles État d'avancement : Aucune information		
Renforcement des partis politiques visant la démocratie			\$750 000
	1) Appui suprapartisan à l'amélioration du pouvoir concurrentiel des partis politiques dans une perspective des prochaines élections démocratiques prévues pour l'an 2012; État d'avancement : Aucune information		
Renforcement du cadre législatif et juridique			\$1 500 000 ESF
	1) Mise en place d'un système de législation indépendant et amélioration des accès au système juridique des populations; État d'avancement : Aucune information		
Renforcement des règles et fonctions de droit			\$750 000 ESF
	1) Réforme politique et renforcement organisationnel du parlement nécessaire à l'amélioration de la fragilité de l'État; État d'avancement : Aucune information		

(4) DFID (Department for International Development)(Royume-Uni)

Le DFID poursuit son soutien en RDC aux secteurs : aide humanitaire, reconstruction de la paix, enseignement, santé, ordre public et aménagement législatif et juridique, sécurité agro-alimentaire, environnement, etc. Les projets en cours d'exécution sont : appui au processus des élections générales (don de 1,6 millions de livres sterling attribué en 2004-2006 au fonds électoral coordonné par le PNUD); budget de 400 mille USD destiné à l'enseignement primaire pour 4 ans (2003-2006); Mine Taksek 2 (projet visant à l'amélioration des accès aux marchés et services sociaux en collaboration avec le PNUD). Quant aux secours humanitaires, le département se dépense dans le cadre d'assistance au fonctionnement de la MONUC et auprès du Plan commun d'action humanitaire des Nations unies (CAP).

(5) Canada

Le Canada se dépense pour les secteurs de gouvernance, aide humanitaire, reconstruction de la paix, réhabilitation des services socioéconomique, etc. suivant sa politique internationale datée de l'an 2005. Les projets en cours d'exécution sont : programme d'appui au développement démocratique (3 millions de USD comptabilisés comme coût de programme valable entre 2004 et 2008); programme d'appui au développement démocratique II (contribution de 7 millions de USD au fonds des élections générales géré par le PNUD); fonds de recherche pour le développement démocratique (principalement assistance au DSRP); micro financement pour les femmes (budget d'environ 4 millions de USD pour compléter la capacité des ONG exécutant les micro financements); appui à la paix et à la démocratie (incitation de la société civile à la participation active aux affaires politiques, à la société et à l'économie). En plus, le Canada exécute dans l'est du pays des secours humanitaires d'urgence pour des projets d'aménagement des abris de recasement, de AEP etc.

(6) Allemagne (GTZ)

Après avoir installé un bureau en 1985, l'Allemagne a continué ses aides même pendant la période de guerre civile. L'essentiel de ses aides repose sur le développement communautaire. Les projets en cours d'exécution sont : renforcement du secteur privé et de la société civile; secteur de santé et les maladies HIV/SIDA; préservation de l'environnement, la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles; AEP et traitement des eaux usées. En plus, dans l'est du pays, il s'occupe des aides alimentaires, aménagement d'infrastructures, DDR, lutte contre la corruption, etc.

(7) Suède (SIDA)

Aucune coopération bilatérale n'est effectuée pour l'instant par le Suède qui exerce pourtant ses aides à travers la MONUC et les autres organisations onusiennes (PNUD, UNICEF), et les ONG. Quant aux aides à travers les ONG, il se dépense pour la coordination avec les autres donateurs comme le DFID, en particulier, avec qui il a un rapport étroit, et collabore dans le secteur d'enseignement.

(8) Afrique du sud

L'appui se focalise sur le processus électoral et la formation de la police. Le pays effectue également la formation active des ressources humaines à travers la formation par la banque d'épargne sud-africaine du personnel de son homologue de la RDC, la formation du personnel de bords par la compagnie aérienne sud-africaine, la formation du personnel par le ministère sud-africain de l'Intérieur, etc.

(9) Suisse

En plus de l'aide humanitaire dans l'est du pays, la Suisse est en train de dégager des projets pour le développement par l'intermédiaire de son ambassade en RDC. Actuellement, elle se met à élaborer un plan de base pour la reconstruction du système de soin régionale après la formation du nouveau gouvernement.

5.3 Orientations des aides futures

Doté d'un vaste territoire national, il est difficile de dire que la RDC est un pays unifié dans la mesure notamment où les régions sont fortement liées aux pays voisins tant sur le plan ethnique qu'économique. Surtout, la partie orientale forestière où ont sévi un moment les plus durs des conflits diffère de la partie occidentale qui a été épargnée de ces conflits meurtriers, sur le plan des phases problématiques et par conséquent des besoins en aide.

i) Besoins en aides dans la région orientale

La région orientale qui était le principal champ de bataille de la guerre civile englobe des problèmes de complexité typique de la région des Grands Lacs. L'existence des victimes de la guerre qui sont des habitants privés de tout moyen existence, des réfugiés, des sinistrés, etc., en

particulier, sont à l'origine des menaces de la perpétuité de la paix. Pour maintenir la paix qui vient d'être rétablie, il faudrait mobiliser des aides d'urgence et humanitaires d'une envergure considérable.

- Aide humanitaire (protection des réfugiés, accélération de leur retour, ravitaillement, assurance des accès aux services, etc.)
- Mesures nécessaires au maintien de la paix (coordination des titres d'exploitation minière, désarmement);
- Assistance aux moyens d'existence (approvisionnement de semences, accès aux marchés, etc.)

ii) Besoins en aides dans la région occidentale

La région occidentale était relativement épargnée sauf la dernière période du régime Mobutu. Cependant, pendant la période de conflit, le budget du gouvernement d'infrastructure et de services sociaux était réduit au minimum au point que le dysfonctionnement s'y installe effectivement depuis longtemps. Les activités économiques du secteur privé ont vu également une stagnation prolongée. Du point de vue du maintien de la paix, il est imminent d'élaborer des projets de reconstruction et de développement qui peuvent incarner visiblement le bénéfice de la paix.

- Régénération des fonctions du gouvernement et de la capitale (reconstruction de la Ville-Province de Kinshasa);
- Régénération de l'agriculture qui est l'industrie de base du pays (reconstruction de la Province du Bas-Congo);
- Mesures nécessaires à la dissolution de l'antagonisme persistant → Démonstration visible du bénéfice de la paix.

Il est nécessaire de retenir des régions cibles, des secteurs visés et des méthodes d'aide à adapter et ce, toujours en tenant compte des coopérations des autres bailleurs de fonds, d'autant plus que la RDC présente une vaste étendue de son territoire bourré d'énormes besoins en aide. Les donateurs et les ONG ont développé durant la période des conflits des projets individuels centrés sur la région de l'Est en situation de grande urgence. Les interviews effectuées lors de l'étude sur le terrain rapportent que les organisations impliquées dans les actions d'aide en RDC partagent l'une avec l'autre les points vus communs suivants :

1. La vaste étendue du territoire et la diversité ethnique, culturelle et socioéconomique rendant difficile toute action d'aide;
2. D'énormes lacunes dans le système législatif et juridique;
3. La fragilité des organisations administratives centrales et locales;
4. Manque de ressources humaines dans tous les domaines;
5. La réhabilitation précoce des infrastructures socioéconomiques (surtout dans l'Est);

6. Engagement et implication du nouveau gouvernement le plus rapide possible;
7. L'urgence et l'importance des assistances destinées aux secteurs sociaux (enseignement, santé et assainissement, eau, etc.).

Sur la base de la paix qui se développe actuellement, il est en train de s'établir un nouveau CAF exhaustif sur la base du DSRT. Les bailleurs de fonds se vouent désormais à se collaborer de manière organique. A l'heure actuelle, le processus d'établissement du CAF, après avoir identifié les orientations de base de chaque secteur par les équipes de travail (ET/WG) suivant les rubriques inscrites dans le DSRP, se trouve en phase de compilation d'une matrice de l'état d'avancement actuel par secteur des activités de chaque bailleur de fonds. Il est rapporté que les pays donateurs attendent un grand effort du gouvernement du Japon.

Les orientations des actions d'aide que le Japon pourrait envisager peuvent être les suivantes :

- 1) La coopération par biais des organisations internationales pour la région orientale nécessitant des aides d'urgence et humanitaires :
Aides efficaces mettant en valeur des compétences des organisation de haute spécialisation. Il est réaliste de financer des projets élaborés par les organisations internationales spécialisées ayant d'abondantes expériences dans le domaine de coopération.
- 2) Coopération pour la région orientale en collaboration avec les organisations internationales :
Il s'agit des appuis destinés aux secteurs déjà identifiés par les organisations internationales qui considèrent pourtant difficiles à prendre en charge à elles seules. (Il serait fort envisageable d'effectuer des projets bilatéraux du secteur d'aménagement d'infrastructure en parallèle avec les opérations du PAM/WFP, ou de confier le schéma de coopération japonais aux certaines d'entre elles).
- 3) Coopération par action directe engagé dans la région occidentale censés être en plein de reconstruction et de développement :
Aide accordée dans le cadre de la coopération bilatérale à l'instar des formules d'aide éprouvées dans les pays asiatiques (développement humaine, aménagement d'infrastructures, etc.).

Face à la grande nécessité d'engagement du gouvernement japonais dans la coopération pour la RDC, il faut toutefois noter que, du point de vue de la sécurité en particulier, il est nécessaire d'observer de près et d'examiner le mouvement politique et social du pays. Quant à la région orientale, en particulier, qui est encore une zone difficile à maintenir en sécurité, il est plus réaliste d'adopter principalement ladite orientation 1), alors que, pour la région occidentale dont les conditions de vie restent relativement sécurisante, il est nécessaire d'engager de manière active la coopération bilatérale selon ladite formule 3).

CHAPITRE 6 POLITIQUE DE BASE SUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL

6.1 Tendance et impact sociaux des réfugiés dans la Province-ville de Kinshasa et la Province du Bas-Congo

6.1.1 Tendance et impact sociaux des réfugiés dans la Province-ville de Kinshasa

(1) Nombre de réfugiés dans la Province-ville de Kinshasa

Etant la capitale de la RDC où se concentrent tous les types de fonctions urbaines nationales, Kinshasa semble abriter relativement peu de réfugiés de diverses nationalités. Particulièrement, il existe un grand nombre de réfugiés Angolais: selon le document élaboré par le UNHCR (Stratégie Opérationnelle Intégrée du UNHCR en République Démocratique du Congo (RDC) pour 2006-2007), en 2007 il y a environ 20.000 Angolais à Kinshasa. Toutefois, entre temps il est rapporté que le nombre d'immigrants Angolais est de 127.609, chiffre six fois plus grand que l'ancien effectif. En effet, il est assez difficile de faire le compte exact des réfugiés demeurant à Kinshasa, étant donné qu'il y a beaucoup de réfugiés non enregistrés d'une part. Et d'autre part, il existe un nombre non négligeable d'Angolais venu dans les années 50 en RDC, s'étant assimilés à la société locale et par conséquent l'attribution du terme de « réfugiés » ne leur est plus appropriée. Les communes qui abritent comparativement beaucoup de réfugiés Angolais sont N'djili (8.3% de la population totale de la commune), Ngiri-Ngiri (7.6%), Barumbu (5.4%), et Kimbanseke (5.1%).

(2) Tendance des réfugiés

Il semble qu'à l'origine les réfugiés Angolais habitant Kinshasa se sont déjà assez assimilés à la société locale. Un tel phénomène étant précisément connu dans la Commune de N'djili qui présente la plus importante proportion démographique de réfugiés Angolais (8,2%) des 24 communes du Kinshasa. Les conditions actuelles détaillées concernant la commune de N'djili sont décrites dans la partie 6.1.1 (3).

(3) Conditions actuelles de la commune de N'djili

Plus de 25.000 Angolais vivent dans la commune de N'djili, située à l'Est de Kinshasa et ayant une population de 309.499 personnes (2006). Cependant, il ne serait pas approprié de les considérer tous comme étant des « réfugiés », car la majorité d'entre eux ont vécu au sein de la commune depuis les années 50, avant même l'indépendance du pays, du temps où la commune fut établie par les Belges. Ce

qui signifie qu'il ne s'agit pas de nouveaux venus. En effet, l'échange humain et culturel entre la RDC Occidentale et le Nord Angola a une longue histoire. Néanmoins, une minorité est venue en RDC durant la période de 1962-1975, lorsque les actions du FNLA (Front National de Libération de l'Angola) ont été notables en Angola, des générations plus récentes originaires de la dernière immigration s'étaient naturalisées au sein de la communauté locale Congolaise. En fait, la partie Nord-Ouest de l'Angola et le Congo Occidental partagent la même langue, le « kicongo », et la même origine raciale. Dû au fait que la majorité des gens de N'djili appartiennent à cette ethnie, il n'a pas été difficile pour les Angolais de s'adapter à la communauté. Le maire de la commune de N'djili, M. BENDEBENDE Clément, dit fermement qu'il n'y a aucun traitement discriminatoire, en principe, entre les Congolais et les Angolais en matière d'éducation, d'emploi, d'habitation or d'acquisition de terrain. Aucune rivalité n'a été ainsi observée entre les citoyens communaux ayant leur origine dans la différence de nationalité. Comme cette situation le montre clairement, ce n'est pas que les Angolais ont un impact positif sur la société locale, mais ils ne génèrent pas non plus d'impact négatif. En d'autres termes, les Angolais se sont déjà fusionnés à la routine habituelle de la communauté et aucune différence significative n'est perçue entre les deux communautés quant à la vie quotidienne.

6.1.2 Impact social et tendance des réfugiés dans la Province de Bas-Congo

(1) Nombre de réfugiés dans la Province de Bas-Congo

Les réfugiés Angolais sont aussi extrêmement nombreux dans la Province du Bas-Congo comparés aux réfugiés des autres nationalités. Il existe des réfugiés venant du ROC. Selon le UNHCR Kimpese, le nombre de réfugiés Angolais enregistrés vivant dans la Province du Bas-Congo jusqu'en 2006 est de 4.459, comme le montre le Tableau 6.1.2. Plus de 60% d'entre eux vivent dans le district central, Cataractes, tandis que le reste est dispersé au niveau de deux districts : le district occidental, Bas-Fleuve (32,0%) et le district oriental, Lukuya (7,5%).

Tableau 6.1.1 Nombre de réfugiés Angolais vivant dans le District de Cataractes, Province du Bas-Congo

District	Site	Nombre de Réfugiés (2006)
Lukaya	Kinsafu, Kimpindi, Kimfwakata, Kinsalulu, Kimvula	297
	Autres (Zomfi, Ngidinga, etc)	*47
	Sous-total du district	344
Cataractes	Kilweka	1 448
	Kimaza	640
	Nkondo	602
	Autres (Sadi/Zulu, etc)	*47
	Sous-total du district	2 737
Bas-Fleuve	Tseke-Zole	658
	Nlumdu-Matende	317
	Kimbianga	269
	Mfuiki	181
	Sous-total du district	1 425
Pr. de Bas-Congo	Total de la province	4 459

Source: UNHCR Kimpese (* A cause d'une délimitation incertaine, le nombre est compté double dans les deux districts concernés)

Toutefois, un document du UNHCR, "Stratégie Opérationnelle Intégrée du UNHCR en République Démocratique du Congo (RDC) pour 2006-2007" montre qu'il devrait avoir 98.550 réfugiés Angolais dans la Province du Bas-Congo. Ce nombre est très différent de celui présenté dans le Tableau 6.1.1, ce qui signifie qu'il existe beaucoup de réfugiés Angolais non enregistrés dans la province.

(2) Tendances des réfugiés Angolais

Parmi les réfugiés Angolais dans la Province du Bas-Congo, la plupart de ceux qui ont souhaité le rapatriement sont déjà retournés en Angola. Quasiment tout le reste préfère rester en RDC, bien que certains semblent souhaiter s'émigrer vers un pays tiers. Les réfugiés Angolais se regroupent au sein de plusieurs camps. Aucun désaccord social évident n'est perçu entre les Congolais et les Angolais. Contrairement, l'assimilation des Angolais à la société locale est entrain de se faire de manière remarquablement pacifique : à l'exception du kikongo et du portugais, un nombre non négligeable d'Angolais se sont habitués à parler le lingala et le français, qui sont les principales langues en RDC, et l'on rapporte également plusieurs cas de mariage mixte. Toutefois, cela va sans dire que les réfugiés Angolais dans la Province du Bas-Congo sont dépassés par les citoyens Angolais au Kinshasa en matière d'assimilation, à cause de l'immigration récente survenue en milieu des années 90. Selon le UNHCR Kimpese, il existe d'innombrables Angolais non enregistrés qui vivent à l'extérieur des camps, au sein de la société congolaise. Le UNHCR Kimpese a mis fin à son appui aux Angolais locaux le 31 décembre 2006, à l'exception de quelques composantes qui sont prolongées sur plusieurs mois. En effet, le nombre d'Angolais vivant dans les camps est plus de 4.500, ce qui est plutôt restreint pour générer d'impact

négatif sur la société locale. Seulement, ils souffrent d'une pauvreté chronique. Par conséquent, davantage de soutien à l'endroit des réfugiés Angolais, qui vivent principalement des activités liées à l'agriculture, est requis, faisant relèver au UNHCR, pour qu'ils soient aptes à se prendre en charge de leur vie quotidienne.

(3) Conditions actuelles des réfugiés Angolais en Kilweka et Nkondo

Kilweka et Nkondo sont des camps de réfugiés situés sur la partie nord de la Route Nationale 1. Cela prend environ une heure pour accéder en voiture au niveau de chaque site en allant de Kimpese. Kilweka a été établi en 1999 pour les réfugiés provenant de Mbanza Kongo, situé dans la partie Nord d'Angola. La requête d'aide et d'assistance des réfugiés soumise aux bailleurs et au Gouvernement de la RDC en Janvier 2005 stipule que bon nombre d'entre eux souhaitent à ce moment là le rapatriement. Selon le résultat de l'enquête sociale effectuée sur place par l'Equipe d'Etude de la JICA en fin janvier 2007, néanmoins, 80% des 1 448 réfugiés Angolais restants manifestent leur volonté de vivre en permanence en RDC.

Même s'ils vivent séparément pour la plupart, aucune friction sociale entre les réfugiés Angolais et les Congolais locaux n'a été rapportée. Bien que la frontière du camp soit visiblement représentée par un portail en planche, les établissements institutionnels au sein du camp sont habitués non seulement aux Angolais mais aussi aux Congolais vivant dans neuf villages des alentours. 340 sur 451 écoliers (75,4%) sont Angolais et le reste est Congolais (24,6%).

A Nkondo, tous les réfugiés enregistrés sont de nationalité angolaise. Mais, à vrai dire, certains d'entre eux ont des compagnes Congolaises et cohabitent quotidiennement ensemble.

(4) Tendances des réfugiés venant de la République de la République du Congo

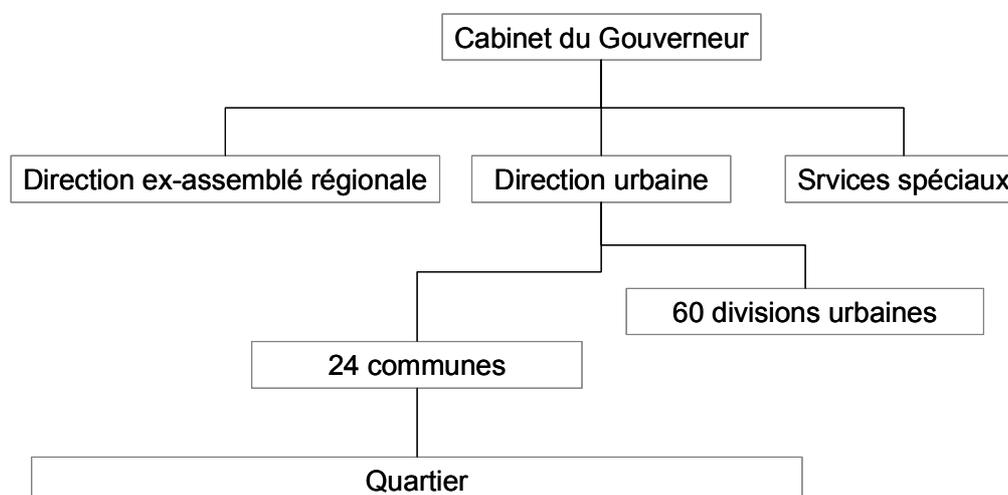
Il est rapporté qu'auparavant il y avait 4.751 réfugiés en provenance de la République du Congo, particulièrement dans le territoire de Luozi. Un document du UNHCR, Stratégie Opérationnelle Intégrée du UNHCR en République Démocratique du Congo pour 2006-2007, affirme toutefois que la majorité d'entre eux ont été déjà soudainement rapatriés, et qu'il n'y a seulement que 833 Congolais de Brazzaville qui demeurent encore en République Démocratique du Congo jusqu'en 2006. L'impact que génère la présence des réfugiés issus de la République du Congo sur la société locale ne peut être discuté ici pour manque d'information y afférente.

6.2 Organes administratifs et organisations communautaires de la Province-ville de Kinshasa et de la Province du Bas-Congo

6.2.1 Organes administratifs et organisations communautaires de la Province-ville de Kinshasa

(1) Organes administratifs

Les organes administratifs de la ville de Kinshasa sont présentés dans la Figure 6.2.1. Jusqu'en 2005, environ 24.500 personnes constituent le personnel des branches inférieures du « Cabinet du Gouverneur ». Les 24 communes sont sous le contrôle du « Direction Urbaine ». Chaque commune est répartie en plusieurs « quartiers ».



Source : Direction urbaine, Kinshasa

Figure 6.2.1 Organigramme du système organisationnel de la ville de Kinshasa (2005)

(2) Organisations communautaires

La « commune » est le plus important organe de base de la Communauté dans la ville de Kinshasa.

La structure organisationnelle de la Commune de N'djili est dirigée par le Bourgmestre ou le Maire dont les locaux administratifs associés à ceux de la Direction de la Sécurité se trouvent dans la zone du Quartier 7 avec 28 directions administratives de la commune (telles que les directions chargées des services de la population, de la santé et de l'éducation, etc.). Chaque Quartier a son propre Chef de Quartier avec des petits bureaux situés au sein du Quartier concerné. Avant les élections et la période transitoire, les Chefs de Quartier étaient imposés par l'Etat, mais actuellement à l'aube de la démocratie les fonctionnaires supérieurs doivent être élus par le peuple.

Un nombre non négligeable d'ONG exécutant des projets à petite échelle en matière d'éducation et de santé oeuvrent au sein de la communauté. Cependant, les informations concernant les simples associations et les activités de la population liées à leurs moyens de subsistance, en l'occurrence des organisations agricoles, ne sont pas encore suffisantes. Il est nécessaire de procéder à davantage d'enquête afin d'obtenir des informations détaillées sur les activités organisationnelles de la population dans la commune.

6.2.2 Organes administratifs et organisations communautaires de la Province du Bas-Congo

(1) Organes administratifs

a) Généralités

La structure administrative globale de la Province du Bas-Congo est présentée dans la Figure 6.2.1.

Tableau 6.2.1 Structure administrative de la Province du Bas-Congo

Services	Organisation – Organe administratif local
Territoire, Défense	Province, Municipalité Spéciale, District, Territoire, Commune, Secteur, Ville, Group
Service Social Décentralisés	Divisions Provinciales, Services Techniques Spéciaux
Organes Constitutionnels	Armée, Police, ANR, DGM, Justice, Tribunal, Parquet
Direction Provinciale des Entreprises Publiques	ONATRA • OGEFREM • OFIDA • DGI • DGRAD • OCC • RVA • OR, etc

b) Domaine du développement rural

- Relation entre des organismes nationaux et provinciaux dans le domaine du développement rural

La relation entre des organismes nationaux et provinciaux dans le domaine du développement rural est présentée dans la Figure 6.2.2.

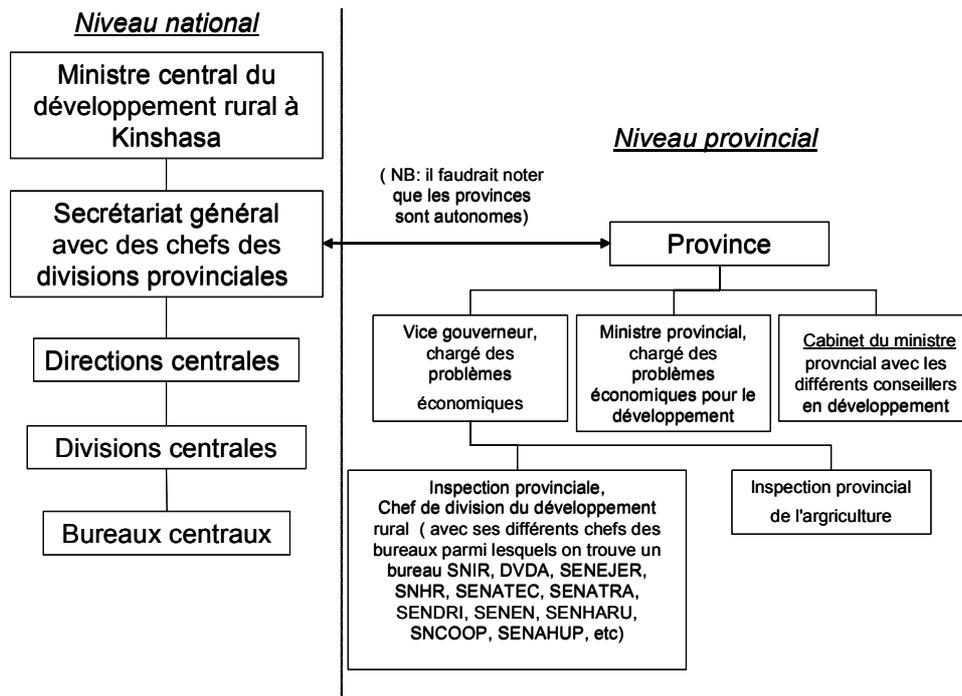


Figure 6.2.2 Relation entre des organismes nationaux et provinciaux dans le domaine du développement rural

L'Inspection Provinciale du Développement Rural (IPDR) est la représentation provinciale du Ministère du Développement Rural dont l'organigramme est présenté dans la Figure 6.2.3.

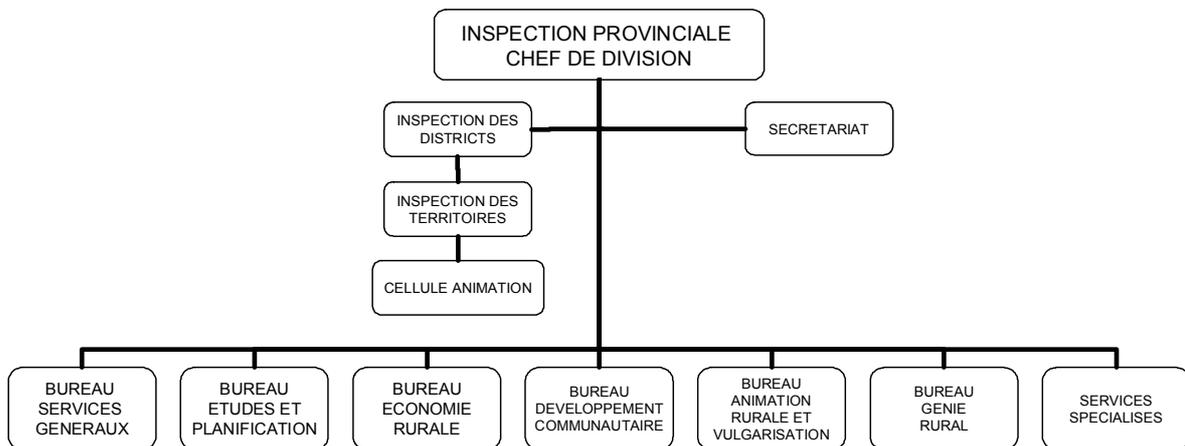


Figure 6.2.3 Organigramme de l'Inspection Provinciale du Développement Rural

- SNIR

Le Service National d'Informations Rurales (SNIR) est un organe public spécialisé, rattaché au Ministère du Développement Rural. Il s'occupe des questions techniques liées aux statistiques du secteur rural. Autrement dit, c'est une «Banque des données sur ce secteur». Au niveau provincial, il relève de la division du développement rural, entant que service décentralisé. Il est resté une structure de soutien et d'information de la division du département rural. L'organigramme du SNIR est présenté dans la Figure 6.2.4.

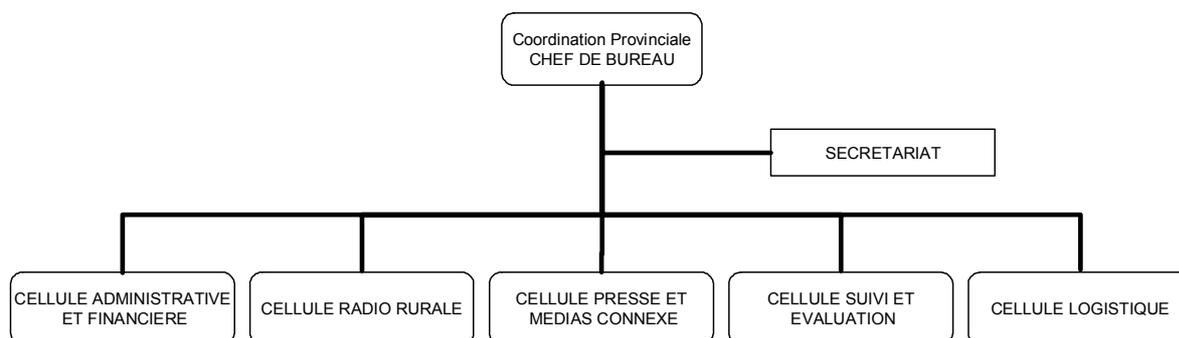
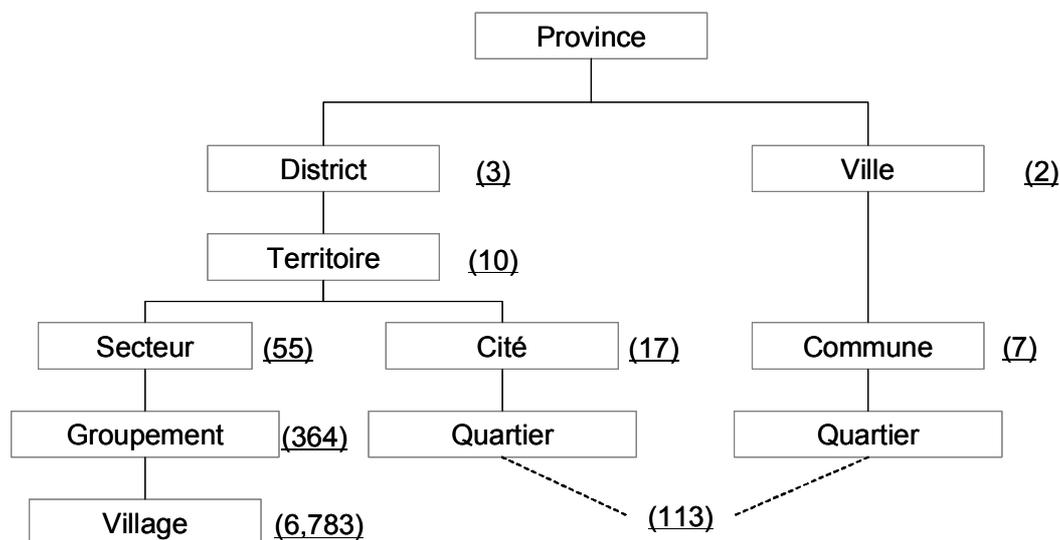


Figure 6.2.4 Organigramme du Service National d'Information Rurales

c) Division administrative

La structure administrative locale de la Province du Bas-Congo est présentée dans la Figure 6.2.5.



Source: Ebauche du DSRP pour la Province du Bas-Congo (Août 2005)

**Figure 6.2.5 Structure administrative de la Province
(nombre d'autorités locales concernées)**

Le District de Cataractes est localisé au centre de la Province du Bas-Congo, où il existe le plus grand nombre d'Angolais dans la Province. La zone, la population ainsi que la densité de population sont présentés dans le Tableau 6.2.2.

Tableau 6.2.2 Zone et données démographiques par territoire du District de Cataractes (2006)

		Superficie (km2)	Population	%	Densité de la population (par km2)
	DISTRICT CATARACTES	23.481	1.368.465	100,0%	58,3
1	TERRITOIRE SONGOLOLO	8.507	369.457	27,0%	43,4
2	TERRITOIRE LUOZI	6.784	273.673	20,0%	40,3
3	TERRITOIRE MBANZA - NGUNGU	8.190	725.335	53,0%	88,6

Source: Division Provinciale du Plan/Bas-Congo, Bureau des Statistiques

La structure administrative détaillée au niveau de la Ville/Secteur ainsi que les données démographiques de la zone rurale et urbaine du District de Cataractes sont présentés dans le Tableau 6.2.3. La majorité de la population dans la Province du Bas-Congo réside en zone rurale (81,3%) et vit principalement de l'agriculture.

Tableau 6.2.3 Structure administrative détaillée et les données démographiques du District de Cataractes

Territoire	Cité	Population	%	Secteur	Population	%	Population totale	%
SONGOLOLO	KIMPESE	49.419	13,4%	BAMBOMA				
	SONGOLOLO	10.913	3,0%	LUIMA				
				WOMBO				
				KIMPESE				
				PALA-BALA				
	Sous-total (Cité)	60.332	16,3%	Sous-total (Secteur)	309.125	83,7%	369.457	27,0%
MBANZA-NGUNGU	MBANZA-NGUNGU	90.778	12,5%	BOKO				
	KWILU-NGONGO	65.116	9,0%	NTIMANSI				
	LUKALA	24.798	3,4%	NGOMBE-MATADI				
				KWILU-NGONGO				
				KIVULU				
				LUNZADI				
				GOMBE SUD				
	Sous-total (Cité)	180.692	24,9%	Sous-total (Secteur)	544.643	75,1%	725.335	53,0%
LUOZI	LUOZI	15.121	5,5%	BALARI				
				KIMUMBA				
				KIVUNDA				
				MBANZ-MUEMBE				
				MBANZA-NGOZO				
				DELA KENGE				
				KINKENGE				
				MBANZA-LUALA				
				KIMBANZA				
			MONGO-LUALA					
	Sous-total (Cité)	15.121	5,5%	Sous-total (Secteur)	258.552	94,5%	273.673	20,0%
	Grand-total (Cité)	256.145	18,7%	Grand-total (Secteur)	1.112.320	81,3%	1.368.465	100,0%

Source: Service National d'Information Rurale "SNIR", Bas-Congo

(2) Organisations communautaires

Bien que le Bas-Congo est une province multiethnique, la population habitant la province est plutôt homogène du point de vue racial et linguistique, comparée aux autres provinces. A l'origine, les réfugiés Angolais ont également des similarités avec les Congolais locaux. Il existe des comités de réfugiés dans les camps de réfugiés, et des associations agricoles qui reçoivent actuellement le renforcement des ONG locaux au niveau des villages.

a) Camp de réfugiés (Kilweka)

Il existe un comité de réfugiés à Kilweka composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire, et de personnes chargées de la sécurité. Sous le comité, on distingue huit groupes dirigés chacun par un Chef de Groupe. Une association d'usagers de l'eau a été également créée. Cette association communautaire est relativement peu solide, dû à la gratuité de l'usage du puit public et à l'inexistence d'activité liée à l'exploitation et à la maintenance.

b) Camp de réfugiés (Ndembo)

Une organisation agricole composée de 23 paysans était créée et renforcée par l'appui d'un ONG local, « CRAFOD », à Ndembo. Ses principales activités sont axées sur la formation en semis, l'amélioration variétale, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des fermes pilotes, etc.

6.3 Participation communautaire et problèmes de genre dans la Ville-Province de Kinshasa et la Province du Bas-Congo

6.3.1 Participation communautaire et problèmes de genre dans la Ville-Province de Kinshasa

(1) Participation communautaire

Selon le PRSP "Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, 2006", les 40 ans de conflit et de mauvaise gouvernance avec l'absence condamnable de structures décentralisées ont créé un vide à combler par les organisations communautaires. Mais, dû à l'absence d'assistance nationale, les problèmes suivants sont remis en cause:

- Faible participation de la communauté en matière de planification et de prise de décision
- Manque de promotion et de reconnaissance légale des organisations communautaires
- Faible capacité d'intervention de la communauté
- Faible capacité de la communauté de base notamment les femmes et les jeunes à porter un appui aux initiatives

La faible productivité des activités des dynamiques communautaires pourrait être attribuée aux raisons qui suivent :

- Acquisition désorganisée d'intrant et d'équipement productif
- Faible diffusion des techniques améliorées, des systèmes et des standards modernes de production
- Manque de système de recherche-action participative et de diffusion d'information locale
- Faible accès aux systèmes de crédit et d'épargne
- Formation inappropriée des animateurs sur la gestion de projet
- Niveau de revenu et pouvoir d'achat limité
- Manque d'investissements en infrastructures et de services de base

Ces problèmes pourraient être également généralisés dans la ville de Kinshasa, se basant sur le fait que la capitale est confrontée à de graves problèmes de pauvreté, particulièrement au niveau des zones d'habitation non aménagées et densément peuplées qui s'étendent sur la partie orientale de la ville. Les principaux pouvoirs de mobilisation actuels de la communauté sont la Commune, le Quartier, et les ONG locaux. En l'occurrence, la Commune de N'djili a élaboré un plan communal de développement de N'djili, 2007-2011) en novembre 2006, à travers une approche participative. Aucune autre information concernant les activités communautaires n'ont pu être obtenues jusqu'ici. Plus de 95 ONGs oeuvrent à petite échelle dans la Commune de N'djili, cependant leurs composants détaillés ainsi que leur capacité sont encore à confirmer. La Commune de Masina, qui est avoisine la Commune de N'djili et également située à l'Est de la ville de Kinshasa, a plus de 20 ONGs locaux dont les principales activités sont axées sur des interventions en matière d'agriculture, les problèmes liés aux femmes et aux enfants, la santé et l'hygiène, etc. Il serait utile d'optimiser l'approche d'une possibilité de partenariat auprès de ces organismes dans l'exécution de projets de renforcement de capacité et/ou de Formation des Formateurs, étant donné que la majorité de ces ONGs ont des expériences d'activités de renforcement de capacité dans les secteurs concernés.

(2) Problèmes de genre

Selon le DSRP, "Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, 2006", la situation socio-économique à laquelle a fait face la RDC durant ces dix dernières années a un impact négatif sur les problèmes de genre au sein de la nation. D'innombrables familles ont été brisées par les horreurs de la guerre, et par conséquent les femmes Congolaises étaient réduites à de situation précaire à tous les niveaux. Concernant la ville de Kinshasa, située loin des zones les plus sérieusement ravagées à l'Est, il était rare de voir des cases de mauvais traitement des femmes et des enfants par les hommes de la milice. Néanmoins, les problèmes de genre y demeurent encore ouverts à des discussions sur d'autres optiques. Par exemple, à Kinshasa, les femmes occupent seulement 5% des postes à responsabilités sociales, ce qui représente une situation critique comparée à la moyenne nationale qui est de 10%. Selon les enquêtes effectuées par l'Equipe d'Etude de la JICA au niveau de deux (2) communes situées à l'Est de la ville, N'djili et Masina, les faits cités ci-après étaient révélés à travers les réponses fournies par les autorités locales et les ONGs.

La religion catholique joue un rôle clé dans l'organisation et les relations sociales. Elle exerce des pouvoirs en terme de cohésion sociale, toutefois l'on observe des pratiques qui renforcent la disparité de genre. Au sein de la religion catholique, il existe un règlement clé qui condamne la grossesse en dehors du mariage. Les femmes sont souvent rejetées par leur famille en cas d'infraction à ce règlement, et l'avortement étant également interdit. De plus, les femmes peuvent seulement se marier que sur autorisation de la famille. Des cas d'inégalité de sexe sont aussi perçus concernant l'accès à l'alimentation et à l'éducation. Bien que la loi stipule l'égalité d'accès à l'éducation des filles comme les garçons, par raison de pauvreté, il n'est pas toujours le cas car les filles sont les dernières à accéder à l'éducation voire même à l'alimentation. Alors que la femme exécute la majeure partie des travaux et travaille des heures durant, notamment pour les tâches domestiques liées à l'agriculture et les activités informelles telles que la cuisine et le commerce à petite échelle avec une large variété de produits. A cause de la condition de « ghetto » qui prévaut dans certaines parties de Masina, du taux élevé de chômage et de pauvreté au sein de la structure sociale en général, la violence et les grossesses hors mariage font rage. La situation est plus inquiétante à N'djili. Les femmes sont souvent rejetées par leurs familles et n'ont accès à la protection, à l'alimentation et à l'emploi qu'à travers des œuvres de charité et des ONGs qui sont limités. Par conséquent, il y a beaucoup plus d'enfants abandonnés à Masina qu'à N'djili. UNICEF fournit un appui aux femmes et aux enfants d'ONGs qui essaient de mettre en vigueur la Charte pour les Droits de l'Enfant élaborée par l'UNICEF/le Gouvernement de Congo.

En vue d'un développement communautaire à Kinshasa, ces problèmes et contraintes doivent être minutieusement pris en compte.

6.3.2 Participation communautaire et problèmes de genre dans la Province du Bas-Congo

(1) Participation communautaire

La principale industrie de la Province du Bas-Congo est basée sur l'agriculture ; par conséquent, le principal scénario de participation communautaire est établi en zones rurales. Mais en raison de la longue guerre, les activités économiques basées sur l'agriculture dans la province ont stagné pendant des années. La communauté de base s'est appauvrie et l'on craint encore un accroissement de la classe pauvre dans la province. Il s'avère aussi important d'améliorer le niveau de vie des pauvres et des nécessiteux qui ont émigré de l'Angola.

Conformément à l'ébauche du DSRP pour la Province du Bas-Congo "Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Province of Bas-Congo", dans ce contexte, la Province du Bas-Congo attache également de l'importance au renforcement des communautés rurales.

Selon la Province, le problème majeur qui sévit le secteur de l'agriculture est le manque d'appui à l'endroit des associations paysannes. Une telle carence en matière d'assistance est attribuée à la mauvaise

gouvernance. Pour faire face à cette situation critique, il est stratégiquement important 1) de promouvoir la sensibilisation, la formation et la mobilisation des organisations agricoles, 2) de mettre en valeur les terrains agricoles, et 3) de créer une société rurale orientée vers l'information. Et les interventions prioritaires consistent à l'identification des associations agricoles, l'enquête rurale pour la mise en valeur des terrains agricoles, la création d'activités génératrices de revenu, de financement, d'acquisition et de distribution d'équipements agricoles. Récemment, dans la région de Kimpese, une organisation et une formation des associations paysannes sont en cours de réalisation à petite envergure, appuyés par des ONGs. Ce genre d'intervention devrait être étendu afin de répondre aux besoins des paysans locaux. Le CRAFOD (Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement) est l'un des principaux ONGs oeuvrant à Kimpese, qui prend part activement aux recherches sur l'agriculture, l'amélioration de la distribution des produits agricoles et à l'appui des paysans en matière d'organisation et d'instructions techniques. L'UNOPS, l'Oxfam Québec, la FAO sont également actifs dans leurs interventions respectives en faveur des communautés locales. Il est important d'exécuter des projets japonais en partenariat avec ces ONGs, qui ont à longterm accumulé des informations locales et des techniques agricoles.

(2) Problèmes de genre

La femme occupe 52% de la population provinciale qui est de 3,6 millions de personnes. Selon le DSRP, "Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, 2006", la pauvreté chronique affecte directement les droits fondamentaux de la femme : l'accès au revenu, à l'alimentation et aux postes à responsabilités au sein de la société sont moins favorables aux femmes qu'aux hommes. Les filles ont beaucoup moins de chance d'aller à l'école que les garçons à cause d'une grossesse précoce et des points de vue de parents conservateurs. Le taux d'analphabétisme de la femme est le double de celui de l'homme. La dépendance totale de la femme à l'homme quant au revenu de base entraîne de temps en temps des violences domestiques.

A Kilweka, un camp de réfugiés, les écoles primaires comptent 222 filles et 229 garçons, ce qui démontre une égalité de sexe. Cependant, pour le niveau secondaire l'on dénombre seulement 24 filles (23,1%) contre 80 garçons (76,9%). Le taux de fréquentation scolaire pour les Angolais et les Congolais à Kilweka présente clairement un faible pourcentage de filles par rapport à la croissance de l'effectif des écoliers.

Tableau 6.3.1 Pourcentage de garçons et de filles au niveau primaire et secondaire des écoles du Camp de Kilweka

	Angolais				Congolais				Total			
	Garçon	%	Fille	%	Garçon	%	Fille	%	Garçon	%	Fille	%
Primaire	176	51,8%	164	48,2%	53	47,7%	58	52,3%	229	50,8%	222	49,2%
Secondaire	50	78,1%	14	21,9%	30	75,0%	10	25,0%	80	76,9%	24	23,1%
Total	226	55,9%	178	44,1%	83	55,0%	68	45,0%	309	55,7%	246	44,3%

Source: Enquête sociale au camp angolais de Kilweka

La majorité des ménages en zones rurales dans la Province du Bas-Congo souffrent du manque de système approprié d’approvisionnement en eau. Aussi, la corvée d’eau quotidienne contraint les femmes et les enfants à parcourir de longues distances.

Lorsque l’Equipe d’étude de la JICA a visité les sites à Kilweka pour des enquêtes sociales, les femmes ont simplement entouré à distance les visiteurs, derrière les hommes qui répondaient à forte voix aux questions posées par les visiteurs. Les femmes parlaient librement mais lorsqu’on leur demandait de s’exprimer ainsi, elles paraissaient plutôt embarrassées. A Nkondo, des femmes s’asseyaient expressément au premier rang parmi les hommes et parlaient avec enthousiasme aux visiteurs durant une discussion informelle. C’est plutôt à Kilweka que les hommes ont plus d’opportunités de s’exprimer lorsqu’une discussion en groupe est organisée.

Dans l’optique d’un développement communautaire dans le Bas-Congo, ces antécédents sociaux doivent être attentivement pris en considération avant la finalisation des principales politiques pour l’exécution d’un projet.

6.4 Services sociaux de base et enquête des besoins sur le développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa et la Province du Bas-Congo

6.4.1 Services sociaux de base et enquête des besoins sur le développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa

(1) Méthode et résultats de l’enquête sociale

Des enquêtes sociales au niveau des deux communes, de N’djili et de Masina, dans la ville de Kinshasa ont été conduites par un membre de l’Equipe d’étude de la JICA ainsi que d’un assistant, dont les grandes lignes sont présentées dans le Tableau 6.4.1.

Tableau 6.4.1 Grandes lignes des enquêtes sociales menées dans les deux communes de N’djili et de Masina, Ville de Kinshasa

	N’djili	Masina
Période	14 au 27 janvier 2007	14 au 27 janvier 2007
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> • Interview de l’informateur clé (Bourgmestre) • Enquête d’interview semi-structurée (incluant 15 réponses valables) • Discussion de groupe à thème (paysans, individus physiquement invalides, chef de quartier, ONG) • Autres, Interviews individuels de résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Interview de l’informateur clé (Bourgmestre) • Enquête d’interview semi-structurée (incluant 22 réponses valables) • Discussion de groupe à thème (ONG, Organisation Communautaire de Base) • Autres, Interviews individuels de résidents
Thèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Information communautaire de base (Données démographiques, Subsistance, Services sociaux, Habitudes sociales, Organismes) • Besoins de la communauté de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Information communautaire de base (Données démographiques, Subsistance, Services sociaux, Habitudes sociales, Organismes) • Besoins de la communauté de base

Les données de base sur les deux communes concernées obtenues lors des enquêtes sociales sont présentées dans le Tableau 6.4.2.

Tableau 6.4.2 Données de base des Communes de N'djili et Masina

		N'djili	Masina
1	Population/ Zone/ Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Population 309.499 • Zone 11,4 km² • Densité de Pop. 271 personnes/ ha • Nb de Quartiers 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Population 488.165 • Zone 69,7 km² • Densité of Pop. 325 personnes/ ha • Nb. de Quartiers 21
2	Pourcentage de réfugiés Angolais	<ul style="list-style-type: none"> • Immigrants (incluant réfugiés) 25.759 • Pourcentage 8,3% 	<ul style="list-style-type: none"> • Immigrants (incluant réfugiés) 1.360 • Pourcentage 0,3%
3	Groupes ethniques	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité: Bas-Congo (de Bandundu 80%, Congo-Brazzaville 11 %, Angola 8 %, Autres 1%) • Minorité: toutes les ethnies nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité: de Bandundu (plus de 99%)
4	Société	<ul style="list-style-type: none"> • Problème ethnique: non observé • Insécurité: empoisonnement médical des jeunes • Genre: Problèmes de protection des droits de la femme et de l'enfant attribués à la pauvreté • Sécurité générale: Bonne • Nombreux maladies liées aux conditions d'hygiène malsaines • problèmes des individus physiquement invalides 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème: non observé • Insécurité: empoisonnement médicamenteux des jeunes • Genre: Très graves problèmes de protection des droits de la femme et de l'enfant attribués à la pauvreté • Sécurité générale: Partiellement alarmant • Nombreux maladies liées aux conditions d'hygiène malsaines
5	Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de vie: Bas • Taux de chômage: Elevé • Lieu de travail: à l'intérieur de la commune et au centre ville de Kinshasa • Prévalence de la mécanique automobile • Agriculture, jardins maraîchers urbains • Activités commerciales: beaucoup de magasins détaillants 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de vie: Bas (Existence de squatters) • Taux de chômage: Elevé • Lieu de travail: à l'intérieur de la commune et au centre ville de Kinshasa • Activités commerciales: beaucoup de magasins détaillants • Installations: Abattoir
6	Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Routes: Routes communales sérieusement endommagées • Ecoles: Bâtiments scolaires archaïques • Equipements médicaux: Insuffisant • Approvisionnement en eau: Insuffisant en qualité et en quantité • Traitement des déchets, enlèvement d'ordures: Non disponible • Dégâts d'inondation: partiellement graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Routes: Routes communales tolérables • Ecoles: Bâtiments scolaires archaïques • Equipements médicaux: Insuffisant • Approvisionnement en eau: Insuffisant en qualité et en quantité • Traitement des déchets, enlèvement d'ordures: Non disponible • Dégâts d'inondation: partiellement graves
7	Organisation des autorités	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation: 28 départements, personnel de 309 personnes • Leadership du bourgmestre: Remarquable • L'accès aux autorités communales est plutôt facile pour les bailleurs étrangers. Les dispositions prises par la commune pour l'organisation de réunions se font de manière rapide et appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation: N.D. • Leadership du bourgmestre: pas trop bon • Les chefs de commune sont intelligents et bien organisés mais l'organisation des réunions prend du temps.
8	Organisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • 13 quartiers ont chacun leur comité. • Aucune activité d'auto-assistance par de simples gens n'a été observée. 	<ul style="list-style-type: none"> • 21 quartiers ont chacun leur comité. • Aucune activité d'auto-assistance par de simples gens n'a été observée.

		N'djili	Masina
9	Bailleurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique: Dans le passé, interventions de petite envergure telles que l'installation de toilettes améliorées. Plus de développement social dans le futur est matière à discussion. • Chine: Construction d'un hôpital, et riziculture (en cours). Problèmes d'identification des bénéficiaires et système d'exécution observé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de la Banque Mondiale est matière à discussion. • Projet de drainage financé par USAID interrompu à cause de l'insécurité de l'ordre public.
10	ONGs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Projets sur la santé & l'hygiène et éducation à petite envergure 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des droits de la femme et de l'enfant • Au moins 22 ONGs sont participent à petite échelle

Les informations détaillées sur les besoins des zones densément peuplées dans la ville de Kinshasa sont décrites dans les paragraphes ci-après, en l'occurrence des communes de N'djili et de Masina.

(2) Evaluation des besoins de la Commune de N'djili

a) Activités socioéconomiques

Ce qui est remarquable concernant les activités socio-économiques c'est le savoir-faire en mécanique auto de la population de la Commune de N'djili, qui est en train de devenir un centre en matière de réparation automobile dans les zones populaires d'habitation. Bon nombre de véhicules ont des problèmes mécaniques dû au délabrement des routes communales et la surface des routes se détériore à cause du mauvais état des véhicules.

La Commune de N'djili constitue également un centre en matière d'agriculture réunissant plus de 3.000 maraîchers. L'agriculture faite en zone urbaine est aussi largement pratiquée le long de la plaine de N'djili et de la rivière allant vers la partie occidentale de la communauté. Elle est caractérisée par la culture maraîchère et l'arboriculture fruitière pratiquée à la fois comme culture de subsistance au niveau des parcelles à légumes et comme culture destinée à la vente. Les fruits et les légumes dits de haute qualité et destinés à l'approvisionnement des principaux besoins de Kinshasa incluent l'ail, l'oignon, le chou, le concombre, la tomate, la canne à sucre, le papaye, la mangue, la banane, la pomme de terre, la pêche, le manioc, la maïs, la palme, le litchis et l'okra. Le manioc et le maïs constituent l'aliment de base de la population locale.

Il existe plusieurs petites places de marché à fruits et à légumes à N'djili ainsi qu'un marché central dans le Quartier 6 lequel, en saison des pluies, est presque impraticable à cause de la boue étant donné que le marché n'est ni couvert et ni bétonné. Ces marchés sont reliés par des routes de fortune dont la plupart sont dépourvues de pavé et par conséquent deviennent presque impraticables en saison des pluies.

La population de N'djili travaille au sein de la communauté et au cœur de Kinshasa. La population se déplace au centre de la ville généralement en minibus dont le voyage coûte 200 FC, mais également en taxi (400 FC) et en bus lesquels sont gérés par le gouvernement mais sont toutefois inappropriés. Néanmoins, la Commune de N'djili est une communauté autonome et bon nombre de sa population travaille au sein de la commune pratiquant des petits métiers à savoir la boucherie, la boulangerie, la coiffure, l'épicerie, la pharmacie, la restauration, le commerce en bar, la sculpture, la couture, la mécanique, la réparation électrique, le métier de peintre et de photographe, etc. Il existe également beaucoup d'ouvriers manuels. La majorité des mécaniciens sont particulièrement concentrés dans le centre de la commune.

b) Situation actuelle des infrastructures et services sociaux

L'état actuel des routes communales est déplorable avec une détérioration des pavés et l'existence de plusieurs trous. Les routes sont inondées en temps de pluie, ce qui cause des bouchons et deviennent ainsi impraticables. Toutes les activités civiles se stagnent et l'économie de la commune est frappée par ce problème de route. Par conséquent, l'accès au marché est très mauvais pour les paysans vivant au Quartier 9 longeant les routes insalubres qui sont souvent bloqués par des véhicules chargés de produits qui pourrissent sur place. En d'autres termes, le mauvais état des routes a un impact négatif sur le revenu de la population.

Le système actuel d'approvisionnement en eau rencontre des problèmes tant en qualité qu'en quantité. L'eau issue des puits peu profonds dans les quartiers périphériques comme le Quartier 9 semble avoir de sérieux problèmes liés à la qualité. Bon nombre des puits existants sont dépourvus de pompes. L'électricité est intermittente dû à de fréquentes coupures.

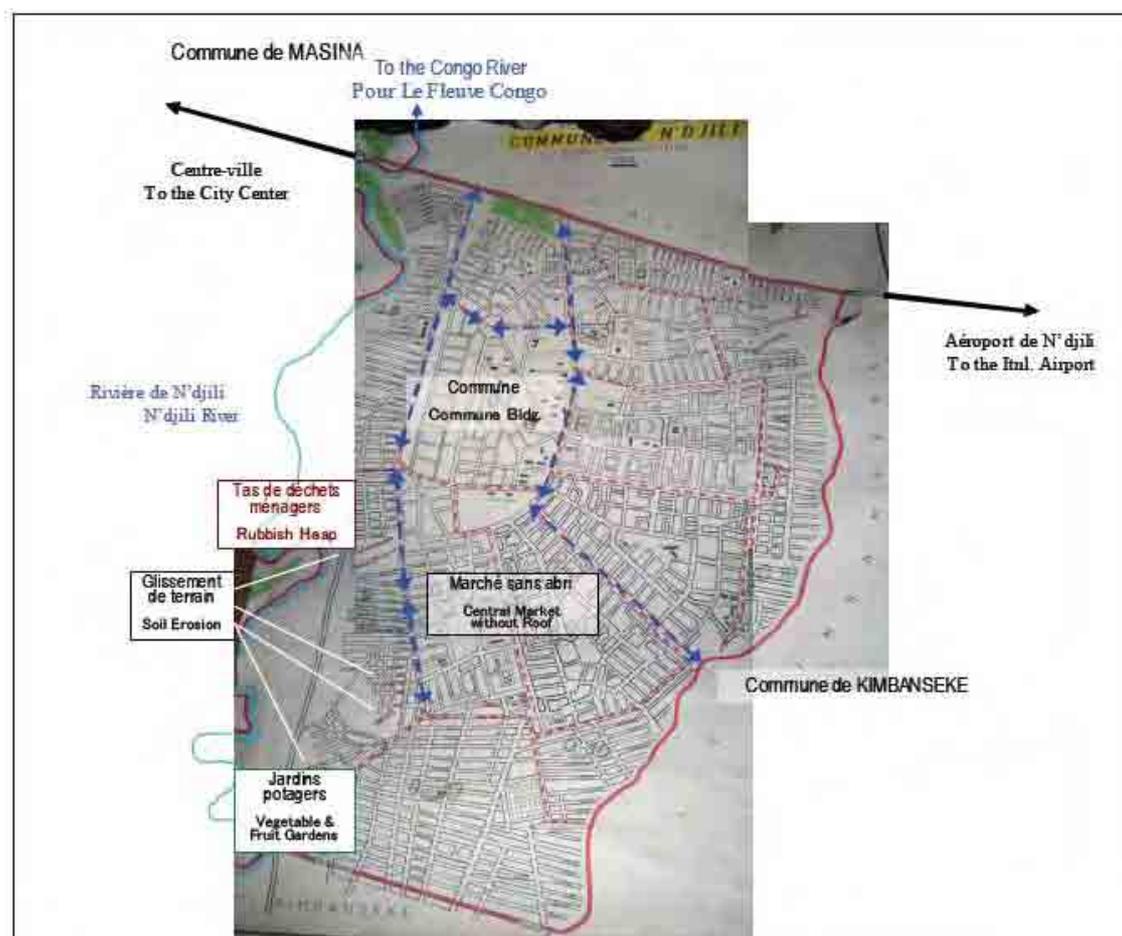
L'état archaïque des bâtiments scolaires constitue un problème majeur au sein du secteur éducatif. Quant à la fréquentation scolaire, la délinquance juvénile s'avère être un des problèmes les plus sérieux qui méritent d'être étudié en profondeur.

Dans le secteur de la santé et l'hygiène, en général les problèmes sont axés sur: l'insalubrité des conditions de vie au sein de la communauté de base, le manque de toilettes modernes, l'insuffisance d'étude sur les maladies qui prévalent actuellement, l'insuffisance de l'éducation liée à la santé et à l'hygiène. Un grand hôpital est en cours de construction à N'djili, le sujet est toujours matière à discussion quant à son efficacité pour la population locale. Les équipements médicaux existant dans la commune devraient être contrôlés et identifiés en détail.

Du point de vue environnemental, l'enlèvement des ordures constitue également un problème majeur pour la communauté. A cause du manque de services d'enlèvement d'ordures dans la commune, d'énorme quantité de déchets ménagers et industriels sont quotidiennement déversés dans la vallée de N'djili. Au

cours d'une forte pluie, l'eau boueuse charrie les déchets dans la vallée à travers les pentes. Les canaux sont obstrués par les déchets si bien que le drainage des eaux usées se fait difficilement. L'érosion du sol et la dispersion des déchets génèrent un impact négatif déplorable sur l'hygiène et l'environnement local.

Les infrastructures actuelles et les problèmes y afférents dans la Commune de N'djili sont présentés dans la Figure 6.4.1.



Source : Equipe d'Etude JICA (Les routes communales à réhabiliter d'urgence sont représentées par des rayures)

Figure 6.4.1 Infrastructures actuelles et problèmes y afférents dans la Commune de N'djili

c) Evaluation des besoins de la Commune

Les besoins de la communauté selon les chefs de quartier sont présentés dans le Tableau 6.4.3. 11 sur les 13 chefs de quartier ont répondu à cette enquête d'évaluation des besoins. Ils ont énuméré les secteurs les plus importants dans un ordre de priorité, dont le classement est exprimé respectivement par : 4, 3, 2, 1 et 0 point(s). Dans l'ensemble, selon les représentants des quartiers, les secteurs les plus importants sont : 1)

Bâtiments scolaires/Education, 2) Hygiène/Drainage, 3) Route/Transport, 4) Approvisionnement en eau et 5) Electricité.

Tableau 6.4.3 Besoins selon les Chefs de Quartier (N'djili)

N'djili	Première	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième
Quartier	Ecoles/ Education	Hygiène/ Drainage	Route/ Transport	Approvisionnement en eau	Electricité
1	3	4	2	1	0
2	3	4	2	0	0
4	0	1	4	2	3
5	1	4	0	3	2
6	4	1	2	3	0
7	1	3	4	2	0
8	3	4	2	1	0
9	4	2	3	1	0
11	2	0	0	4	3
12	3	4	1	2	0
13	4	0	3	2	0
Total	28	27	23	21	8

Source: Equipe d'étude JICA (Le classement des besoins émanant de chaque chef est exprimé numériquement en ordre de priorité : 4, 3, 2, 1, 0 point(s))

A part les chefs de quartier, l'enquête s'est également focalisée sur des informateurs et des groupes clés.

Selon le bourgmestre de la commune, les secteurs prioritaires sont la réhabilitation des routes communales, les mesures concernant les problèmes des personnes physiquement invalides, la réhabilitation du marché central communal et la stabilisation de l'approvisionnement en électricité.

D'après les paysans urbains, les problèmes majeurs résident au niveau du mauvais état des routes, du manque de matériels agricoles, de l'insuffisance et de la mauvaise qualité de l'eau etc. Concernant les personnes physiquement invalides, la création d'emploi générant des revenus stables et l'amélioration de la santé et de l'hygiène sont capitales. Ceci étant une amélioration drastique en faveur des personnes handicapées.

Considérant ces besoins sous des angles différents, la racine de tous les problèmes se voit être la situation actuelle d'appauvrissement et la destruction des infrastructures. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer le niveau de subsistance au sein de la Commune de N'djili auquel les points suivants sont de mise:

- Réhabilitation des routes communales

- Construction d'écoles
- Construction d'équipements médicaux et de toilettes modernes
- Construction de systèmes d'approvisionnement en eau
- Formation professionnelle et appui y afférent pour la promotion du revenu
- Soutien aux personnes socialement vulnérables (Organisation de la population)

(3) Evaluation des besoins pour la Commune de Masina

a) Activités socio-économiques

La Commune de Masina est connue pour son grand dépôt d'huile et son abattoir. Bien qu'elle possède quelques secteurs formels organisés, on y observe un important problème de chômage. Quoique les chiffres exacts sur le taux de chômage et le niveau de revenus ne soient pas connus ni au sein des bureaux administratifs ni ailleurs, beaucoup relatent le fait que la pauvreté croissante ainsi que le taux de chômage sont plus importants comparés à la Commune de N'djili. En conséquence, la population survit à travers des activités économiques à petite envergure et de ce fait, il existe plusieurs activités sectorielles informelles. Cela inclut la pratique de la boulangerie, la vente de légumes, l'artisanat (fabrication de masque et de statue), la vente de bois, la fabrication du charbon, la vente de chaussures, la coiffure, la boucherie, la pharmacie, la restauration, les bars et la réparation électrique, etc.

b) Condition actuelle des infrastructures et services sociaux

La Commune de Masina a des centres communautaires, des écoles, un hôpital, 2 cliniques principales et une place de marché nouvellement construite avec plusieurs autres places de marchés informelles et non protégées. Certains équipements éducationnels et sanitaires sont privés tandis que d'autres appartiennent et sont gérés par l'Etat. Pareillement à N'djili, la Commune de Masina est électrifiée mais l'approvisionnement y est irrégulier. La commune est traversée par quatre rivières, aussi, le problème d'inondation constitue un problème majeur. Les crues causées par l'obstruction des drains sont beaucoup plus graves à Masina qu'à N'djili. L'appui en faveur de la commune a été restreinte – 12m de drains ont été construits par USAID en 2002, mais dû à la situation instable qui régnait au Congo, USAID a retiré son appui.

c) Evaluation des besoins de la Commune

Les besoins communautaires d'après l'opinion des chefs de quartier sont présentés dans le Tableau 6.4.4. 18 sur les 21 chefs de quartier ont répondu à l'enquête sur l'évaluation des besoins. Ils ont énuméré les secteurs les plus importants dans un ordre de priorité, dont le classement est exprimé respectivement par : 4, 3, 2, 1 et 0 point(s). Dans l'ensemble, selon les représentants des quartiers, les secteurs les plus importants sont : 1) Hygiène/Drainage, 2) Route/Transport, 3) Ecoles/Education, 4) Pauvreté/Emploi, 5) Approvisionnement en eau, 6) Santé/Traitement médical, 7) Enclave/Parcelle de terrain et 8) Electricité. A part les chefs de quartier, ce type d'interview a été effectué en se focalisant également sur des informateurs et des groupes clés.

Selon le bourgmestre de la commune, les secteurs prioritaires sont rattachés aux mesures à adopter concernant les problèmes de chômage, la réhabilitation des routes et l'amélioration du transport, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et l'hygiène, la stabilisation de l'approvisionnement en électricité, et les mesures nécessaires afin de gérer les problèmes liés à la femme et à l'enfant.

Les réponses émanant des hommes/artisans et des fonctionnaires communaux chargés des problèmes de la femme et de l'enfant accusent une condition grave de pauvreté chronique, la violence envers les femmes, la délinquance juvénile et etc. Par ailleurs, les artisans sont dans l'incapacité d'acquérir les intrants nécessaires, de réhabiliter leur atelier, d'améliorer leur savoir-faire et d'accéder au crédit. L'accès de la femme à l'éducation, au travail et l'alimentation est extrêmement limité. Les cas d'enfants abandonnés et orphelins sont également très fréquents.

Considérant ces besoins sous d'autres angles, à Masina, les problèmes de chômage et les difficultés internes au sein des foyers sont sérieusement plus accentués que ceux à N'djili. Par conséquent, outre la construction et la réhabilitation des infrastructures (prévention d'inondation, difficultés éducationnels, routières et sanitaires), il est vital de prendre des mesures drastiques afin de maîtriser les problèmes sociaux critiques liés au chômage, aux femmes, aux enfants et aux jeunes.

Tableau 6.4.4 Besoins selon les Chefs de Quartier (Masina)

Masina	Première	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième	Sixième	Septième	Huitième
Quartier	Hygiène/ Drainage	Route/ Transport	Ecoles/ Education	Pauvreté/ Emploi	Approvisionnement en eau	Santé/ Traitement médical	Enclave/ Parcelle de terrain	Electricité
1	1	4	3	0	2	0	0	0
2	3	0	0	4	0	0	0	0
3	4	0	0	0	0	0	0	0
4	1	4	3	0	2	0	0	0
6	2	3	0	4	0	0	0	0
7	1	4	3	0	2	0	0	0
8	1	4	3	0	2	0	0	0
9	4	2	1	3	0	0	0	0
10	2	3	0	0	0	4	0	0
11	2	0	4	0	3	0	0	0
12	4	0	2	3	0	0	0	1
13	4	0	0	0	0	0	0	0
15	2	0	1	4	0	2	3	0
16	0	4	3	0	0	0	0	0
18	1	4	3	0	2	0	0	0
19	2	4	1	0	3	0	0	0
20	4	3	0	0	0	0	0	0
21	3	0	0	4	0	0	0	0
Total	41	39	27	22	16	6	3	1

Source: Equipe d'étude JICA (Le classement des besoins émanant de chaque chef est exprimé numériquement en ordre de priorité : 4, 3, 2, 1, 0 point(s))

6.4.2 Services sociaux de base et enquête de besoins sur le développement communautaire dans la Province du Bas-Congo

(1) Education

Conformément à l'ébauche du DSRP pour la Province du Bas-Congo, "Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Province du Bas-Congo", le taux de fréquentation scolaire pour les enfants âgés de 6 à 11 ans est environ de 61%. Mais sur 100 enfants envoyés à l'école primaire, seuls 25 enfants termineront les cinq premières années. 30% de la population provinciale âgée de 15 ans et plus sont totalement non éduqués et analphabètes.

(2) Soin médicaux

Selon le DSRP pour la Province du Bas-Congo, "Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Province of Bas-Congo", seuls 46% des ménages provinciaux ont accès aux équipements médicaux modernes. Les taux de vaccination de la population provinciale contre la polio et la rougeole sont respectivement de 72% et de 66%. Seuls 24% des ménages totaux peuvent accéder aux toilettes hygiéniques.

(3) Approvisionnement en eau

Jusqu'en 2004, seuls 35,6% de la population provinciale sont approvisionnés en eau potable. Les pourcentages de population approvisionnée à l'eau potable par territoire et par municipalité spéciale sont présentés dans le Tableau 6.4.5..

Tableau 6.4.5 Pourcentages de population approvisionnée en eau potable par rapport à la population totale

N°	Entité	Population desservie	Population totale	% Desserte
1	MATADI	209.791	253.053	82,9%
2	BOMA	160.437	179.522	89,4%
3	MUANDA	107.180	187.982	57,0%
4	TSHELA	151.039	455.495	33,2%
5	LUKULA	77.582	334.030	23,2%
6	SEKE-BANZA	188.415	689.751	27,3%
7	MBANZA-NGUNGU	60.729	351.382	17,3%
8	SONGOLOLO	104.630	260.283	40,2%
9	LUOZI	77.590	418.983	18,5%
10	MADIMBA	51.838	164.846	31,4%
11	KASANGULU	85.173	222.687	38,2%
12	KIMVULA	15.274	103.029	14,8%
TOTAL		1.289.678	3.621.043	35,6%

Source : - Direction Provinciale de REGIDESO/ Bas-Congo
 - Statistiques harmonisés du DSRP/ Bas-Congo, 2004

Traitement: - Inspection Provinciale du Développement Rural/ 2004

(4) Evaluation des besoins pour les camps angolais - Kilweka et Nkondo

a) Kilweka

Le camp angolais de Kilweka possède une école primaire et une école secondaire financées et construites par le UNHCR. Le point d'eau du site de école est actuellement hors de fonction. Les toilettes de l'école sont à même le sol entourées de simples haies vives. Il existe une clinique et deux puits publics dans le camp. Le manque d'eau constitue un problème majeur dû à la quantité insuffisante d'eau provenant des puits publics. Il est plutôt normal pour la population locale d'aller chercher de l'eau à une distance lointaine, à la rivière située à plusieurs kilomètres du camp. Les enfants sont souvent chargés de cette dure corvée. Et c'est ce qui explique principalement le retard des écoliers en classe.

La population vit d'agriculture. Les principaux produits agricoles sont le maïs, le pois, l'arachide, le soja, le manioc, la pomme de terre, les légumes à racine, le riz et les brèdes. L'élevage de bétail est aussi populaire. L'aviculture, l'élevage de porc-épic, de chèvre, de canard et de mouton sont largement pratiqués. Les produits agricoles sont à la fois destinés à la consommation et à la vente. En raison des revendeurs qui cassent le prix des produits, le système de vente actuel rapporte très peu de profits aux paysans.

En général, il est relativement difficile d'obtenir des données fiables sur les revenus des paysans, mais à travers l'enquête menée au sein du camp, des chiffres ont été obtenus attestant le mode de vie frugal des

réfugiés. En l'occurrence, le revenu annuel du Président issu des produits agricoles était de 62.000 FC (=124 USD) l'an dernier (2006). Celui d'une autre personne était de 95.000 FC (190 USD) associant la culture et l'élevage de bétail. Au regard de ce niveau de revenu, les services sociaux sont relativement coûteux en général. D'après les réfugiés, les dépenses annuelles consacrées à l'enseignement primaire et secondaire sont respectivement de 7.500 FC (=15 USD) et 15.000 FC (=30 USD). Les frais payés pour une séance de conseils et de traitements médicaux sont respectivement de 13.500 FC (=26 USD), ce qui équivaut à environ 21% du revenu annuel du Président en 2006. Le taux de fréquentation scolaire est récemment environ de 70%.

D'après la discussion de groupe avec les réfugiés, les points suivants ont été clarifiés et sont considérés comme les besoins urgents de Kilweka: 1) Insuffisance en eau potable, 2) Taux faible de la fréquentation scolaire des enfants, 3) Traitement médical coûteux, 4) Insuffisance de moustiquaires (comme prévention contre le paludisme), 5) Manque de matériels agricoles, 6) Mauvaises conditions des routes d'accès à Kimpese. En effet, lors de la visite du camp, l'Equipe d'étude de la JICA a pris connaissance des difficultés auxquelles les réfugiés sont confrontés telles que le mauvais accès au marché, le manque d'eau et le niveau de vie très faible. Dans ce contexte, il s'avère urgent de prendre des mesures afin d'améliorer le niveau de vie au sein de la communauté. Et afin de réaliser cet objectif, il est nécessaire d'entreprendre tout d'abord au niveau des secteurs qui touchent directement la promotion des activités de subsistance journalières de la population, à savoir l'approvisionnement en eau, les techniques agricoles et les routes d'accès.

b) Nkondo

Le camp angolais de Nkondo possède une école primaire et une clinique. Aucune information utile concernant les points n'ont été obtenues. Pareillement à Kilweka, les réfugiés Angolais vivent d'agriculture. Des revendeurs écoulent des produits agricoles à Kimpese et des produits de premières nécessités tels que le savon, les allumettes au sein du camp. Les principaux produits agricoles sont le maïs, le pois, l'arachide, le manioc, les légumes à racine et les brèdes. L'élevage de bétail est également populaire. L'aviculture, l'élevage de porc-épic, de chèvre, de canard et de mouton sont largement pratiqués. D'après la discussion de groupe tenue avec les réfugiés, les points suivants ont été clarifiés et sont considérés comme les besoins urgents de Nkondo: 1) Insuffisance en eau potable, 2) Faible productivité agricole, 3) Traitement médical coûteux, 4) Insuffisance de matériels agricoles, 5) Manque d'un système de protection en faveur des personnes socialement vulnérables, et 6) Feux de brousse. Les « causes » et « effets » des difficultés sont plutôt similaires à ceux de Kilweka. En effet : la faible productivité agricole est due à l'infertilité du sol et la pratique de la jachère, ce qui confine les paysans à de faibles revenus. Par conséquent, la population a un accès très limité aux services sociaux tels que l'éducation, le traitement médical, etc. Ainsi, les secteurs qui ont un rapport direct avec la promotion des

activités quotidiennes de subsistance de la population à savoir l'approvisionnement en eau, les techniques agricoles et les routes d'accès sont aussi très importants à Nkondo.

(5) Evaluation des besoins pour les villages - Ndembo et Kiasungua

a) Ndembo

Le Village de Ndembo est situé à 12km de Kimpese, sur la route accédant au camp de Kilweka. En mars 2004, la Belgique a réhabilité une source naturelle du côté de cette route d'accès. Le volume d'eau y est abondant. Les villageois des environs dépendent de cette source pour le besoin quotidien en eau potable. La Belgique a procédé à une assistance similaire dans un autre village dans le District de Cataracte, néanmoins l'appui à ce secteur est toujours insuffisant dans l'ensemble. En conséquence, l'eau est requise pour la population qui réside en zones rurales.

Cette communauté est composée à la fois de Congolais et d'Angolais qui se côtoient sans pour autant générer de désaccord social dû à la différence de nationalité. Les instructions en matière d'agriculture sont fournies par les gens de CRAFOD, un des ONGs le plus actifs dans la zone de Kimpese.

Le problème le plus sérieux qui sévit le Village de Ndembo est le manque de trafic assurant l'accès à Kimpese. Récemment, au quotidien les gens sont obligés de se déplacer à pieds le long de la route à condition déplorable, de parcourir plus de 12km pour pouvoir accéder à l'école, au marché et consulter le médecin.

b) Kiasungua

Le village de Kiasungua est situé à 7km du côté de la Route Nationale 1 de Nkondo, sur la route d'accès qui relie Kimpese à Nkondo. Le village est pourvu d'un Centre de santé construit par le UNHCR, qui couvre 12 villages environnants avec une population de 6.443 personnes, dont 50% sont Angolais. Deux infirmiers travaillent à plein temps au sein du centre, dont l'un est Angolais et l'autre est infirmier temporaire qui travaille généralement au camp de Nkondo. Le bâtiment est pourvu d'une salle de consultation, d'une infirmerie, d'une maternité et d'une pièce réservée aux nouveaux-nés. Selon les infirmiers, en moyenne par jour 10 à 12 patients fréquentent le Centre. Les enfants sont souvent accompagnés de leurs mères. Il y a plusieurs cas de paludisme, de maladies respiratoires, d'anémie, de bilharziose et autres. Le centre est vital pour la population locale, mais les installations sont extrêmement limitées. Les équipements incluant les lits sont insuffisants. Récemment le réfrigérateur est tombé en panne.

6.5 Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa et la province du Bas-Congo

6.5.1 Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province-ville de Kinshasa

(1) Problèmes à résoudre dans la Ville de Kinshasa

Le Sud et l'Est de la ville de Kinshasa, couvrant une superficie relativement grande, ont été aménagés comme zone d'habitation depuis l'époque de l'indépendance vers 1960. Par la suite, la population dans la zone s'est accrue considérablement avec un afflux de nationaux et d'immigrants étrangers. Particulièrement durant la guerre, beaucoup de gens issus des autres provinces arrivaient à la capitale. Actuellement le nombre de la population habitant la partie orientale de la Rivière N'djili semble avoir atteint au moins les deux ou trois millions de personnes. La zone a de ce fait une forte densité de plus de 280 personnes/ha, ce qui provoque un surpeuplement des secteurs d'habitation urbains. Les gens sont contraints à vivre dans des milieux pauvres à cause des infrastructures sérieusement endommagées et des activités économiques stagnantes. D'une part, étant située le long de la route principale entre l'Aéroport International de N'djili et le centre de la ville de Kinshasa, cette zone, qui est une des plus grandes zones d'habitations pour les classes moyennes et pauvres, a toutes les possibilités de connaître un accroissement de population dans le futur. Néanmoins, d'autre part les autorités de la Ville de Kinshasa sont relativement incapables de prendre des mesures efficaces pour affronter une telle situation critique, dû au manque de budget, de ressources humaines et de matériels.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mener des projets appropriés afin de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population qui vit dans la capitale de la RDC, à travers l'amélioration des infrastructures, et l'organisation et le renforcement de capacités de la communauté en vue de l'amélioration du milieu de vie et la promotion de la subsistance.

(2) Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Ville de Kinshasa

Le DRSP met un accent sur « le Développement Communautaire » comme étant un des plus importants piliers de la réduction de la pauvreté. Ceci parce que le développement social à travers l'initiative de la communauté locale est l'approche la plus efficace pour la réduction de la pauvreté et la stabilisation des sociétés locales. Le CAF (Country Assistance Framework) attache beaucoup d'importance au renforcement de capacité des autorités locales et des Organisations Communautaires de Base (CBO). En considération de cette directive internationale à l'assistance, il est recommandé que le Japon pourvoie une assistance bilatérale en matière de développement communautaire, visant les classes inférieures habitant

les zones à forte densité dans la partie orientale de la Ville de Kinshasa. Les principaux composants à mettre en œuvre sont les suivants :

- Enquête sur les besoins de base pour le développement ciblant l'ensemble de la zone de la Ville de Kinshasa, incluant la cartographie SIG
- Assistance d'une commune définie en vue de la création d'une commune pilote en matière de développement communautaire
- Réhabilitation et amélioration des infrastructures de base (Approvisionnement en eau, Education, Santé, etc) ciblant l'ensemble de la zone de la Ville de Kinshasa

Pour l'exécution de la coopération bilatérale Japonaise, il s'avère important de garder une étroite relation et un échange d'informations avec les autres bailleurs à travers le CAF, pour une bonne coordination en termes de composants de projets et de zone de couverture.

6.5.2 Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province du Bas-Congo

(1) Problèmes à résoudre dans le Bas-Congo

Située à l'extrême Ouest du pays, la Province du Bas-Congo a conservé beaucoup moins de pertes durant la période d'instabilité politique, comparée à d'autres provinces de la partie orientale. Cependant, la guerre a généré une influence négative sur l'économie et la société de la province. La principale industrie de la province, qui est l'agriculture, souffre encore du marasme économique. Les infrastructures de base ont été laissées en mauvais état. Les autorités ne sont pas capables de pourvoir une assistance suffisante à la population locale. De plus, l'assistance intégrée en faveur des réfugiés Angolais venus vers la fin des années 90 est de plus en plus sollicitée, quant à leur installation dans la province. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer la productivité agricole et les infrastructures de base en harmonie avec la promotion de la co-existence et la co-prospérité des Congolais et Angolais, de contribuer à la réduction de la pauvreté de la province.

(2) Politique de base pour l'assistance Japonaise en matière de développement communautaire dans la Province du Bas-Congo

a) Orientation de base

Au regard des conditions socio-économiques actuelles dans la province agricole du Bas-Congo, il est sollicité que le Japon fournisse une assistance bilatérale en matière d'amélioration des infrastructures de base, des systèmes et techniques agricoles et le renforcement de capacités des autorités locales et la communauté et contribue à la réduction de la pauvreté des classes inférieures incluant les Angolais, et la stabilisation de la société locale. Pour l'exécution d'un projet, il est important d'établir un bon partenariat avec les autorités locales, et d'essayer au maximum de mettre à profit les ONGs locaux qui ont beaucoup d'informations utiles et d'expériences. Vu que les autorités centrales ont de faibles capacités de

planification et de réalisation des différents projets de développement en RDC, il conviendrait aux autorités locales de prendre des initiatives visant à établir des filières stratégiques qui mettent en relation les acteurs principaux, le gouvernement central – le gouvernement local – les organisations communautaires entre eux, afin que la province et le district soient à même de tirer profit au maximum des leçons et des techniques obtenues des projets financés par le Japon et d'étendre l'appui de manière autonome et pérenne auprès des communautés locales, cela même après la fin des interventions japonaises. Il est souhaitable que la communauté prenne en charge les activités qui sont étroitement liées aux besoins de la population locale, et que le gouvernement local, les ONGs et la communauté créent des filières systématiques de coopération en vue d'un développement reproductible et durable en milieux ruraux.

Les principaux composants à mettre en œuvre ciblant le district central de Cataractes, sont les suivants :

- Amélioration le système et les techniques agricoles au sein des villages démunis situées loin de la Route Nationale 1
 - Réhabilitation des routes d'accès reliant les villages démunis à la Route Nationale 1.
 - Organisation des associations agricoles au sein des villages démunis
 - Approvisionnement en eau dans les villages démunis
 - Approvisionnement en eau dans les petites villes longeant la Route Nationale 1 telles que Kimpese, Mbanza-Ngungu, etc.
- b) ONGs locales

La « Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement (CRAFOD) » est une des ONGs locales les plus qualifiées dans le District des Cataractes dont les informations sont détaillées dans le Tableau 6.5.1.

Tableau 6.5.1 Informations détaillées sur la CRAFOD

Entité	CRAFOD (Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement)
Coordonnées	B.P. 170 Kimpese/ Bas-Congo, RDC
Fondation	1994
Personnel	Une vingtaine (janvier 2007)
Sphère d'activité	Province de Bas-Congo (surtout dans le District des Cataractes)
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité de la communauté et du système institutionnel - Vulgarisation de la technique de l'agriculture et de l'élevage - Protection de l'environnement, amélioration des infrastructures de base, etc
Organigramme	<p>La structure organisationnelle est présentée comme suit.</p> <pre> graph TD AG[Ass. Gén.] --- CC[Com Cptes] AG --- CA[C. Adm] CA --- CG[CoGest.] CG --- DIR[Direction] DIR --- SD[Secr Direct.] DIR --- CS[Cell. Suivi] CS --- AA[An. Antenne] DIR --- SADF[S. Ad & Fin] DIR --- SA[S. Agr & Env] DIR --- SFIAC[S. FIAC] DIR --- SGEN[S. Genre & IST/Sida] SADF --- COMPTA[Compta] SADF --- GRH[G.R.H.] SADF --- ADMIN[Administ.] SADF --- COM[Commerc] SA --- AGR[Agriculture] SA --- ENV[Environ] SFIAC --- FAC[F.A.C.] SFIAC --- INFODOC[Infodoc] SFIAC --- INFRACC[Infr. Acc] SGEN --- GEND[Genre & Dév] SGEN --- CSANT[Centre de Santé] </pre>
Expériences	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des espèces et des variétés, croisement entre races, greffage, amélioration de la technique agricole, recherches sur le marché, la vente et le transport - Amélioration des associations paysannes et le transfert de la technique moderne aux paysans autour de la Cité de Kimpese

Il y a d'autres ONGs à Kimpese dont « Oxfam Québec », par exemple. Elle est chargée de l'assistance humanitaire, y compris eau et hygiène, agriculture, santé, élevage, lutte contre la malnutrition, protection environnementale, infrastructures, etc, en coopération surtout avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR). Récemment, elle a des expériences dans le domaine du « genre » et de la « lutte contre la violence sexuelle ».

6.6 Partenariat avec les Bailleurs des Nations Unies sur des programmes de développement communautaire en cours

(1) Politique d'assistance des Bailleurs des Nations Unies

En tant que membre du CAF, les Nations Unies président toutes les conférences y afférentes au côté de la Banque Mondiale. Aussi, la politique de base des projets financés par les Nations Unies doit se conformer aux adoptions. Les actions adoptées et proposées à moyen terme (2008-2010) pour le développement communautaire par les membres du CAF sont présentées dans le Tableau 6.6.1.

Tableau 6.6.1 Actions proposées à moyen terme pour le développement communautaire, CAF (2008-2010)

	Approches	Actions proposées à moyen terme (2008 -2010)
A.	Génération d'emplois dans les zones appauvries susceptibles d'être omises du schémas de développement par	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services adéquats de vulgarisation des activités d'agriculture, d'élevage et de pêche aux communautés locales; • Réhabiliter les centres locaux de multiplication et de production de semences; • Promouvoir le développement de petites entreprises, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, d'élevage et la pêche, améliorer la production, la transformation, la conservation et les techniques de commercialisation. Ces activités intégrées permettront aux jeunes de devenir des artisans qualifiés aptes à fournir des services à leurs communautés; • Promouvoir le système d'information agricole en vue de disséminer les techniques agricoles améliorées et d'autres opportunités de subsistance aux communautés rurales.
B.	Appui au redressement rapide des communautés par	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques et sur terrain des autorités locales à gérer, à planifier et à entretenir les services de base d'éducation et de base; • Formation de l'administration et des fonctionnaires locaux afin de mieux les conscientiser concernant les rôles, les responsabilités et les obligations envers les citoyens ainsi que les droits fondamentaux et les obligations du peuple; • Appui à l'établissement des fonds de gestion et de maintenance des infrastructures publiques afin d'assurer la durabilité et l'appropriation par la communauté.

	Approches	Actions proposées à moyen terme (2008 -2010)
C.	Appui aux communautés à prendre en main leur propre futur et à mobiliser leur savoir-faire et leurs ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités organisationnelles et techniques des organismes civiques, des groupes de femmes et des groupes d'intérêt spéciaux à planifier, à identifier les problèmes, à établir des priorités, à légitimer les revendications, à communiquer plus efficacement et à gérer leurs ressources; • Renforcement des capacités des dirigeants communautaires à mobiliser les communautés à mieux légitimer leurs revendications et à promouvoir plus d'emprise sur leurs ressources;
D.	Réduction des conflits à l'intérieur et entre les communautés par	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des mécanismes de résolution de conflit de base et de conflit gouvernemental, en particulier les mécanismes de l'autorité domaniale et d'arbitrage de conflit domaniale; • Renforcement de capacité ciblée des acteurs appropriés afin qu'ils remplissent leurs rôles civiques, notamment des institutions récemment décentralisées, incluant les animateurs sociaux travaillant auprès d'ONG, les volontaires des communautés et les villageois activistes parmi les pauvres identifiés par les ONG et les volontaires des communautés

Les membres du CAF accordent une importance particulière au développement communautaire en milieu ruraux. Les interventions ont pour cible toutes les zones rurales de l'ensemble du pays, incluant les provinces de l'Est qui présentent toujours une instabilité sur le plan communautaire. Il est préconisé, au regard de l'orientation du CAF, que le Japon pourvoie des assistances bilatérales en rapport avec A, B ou C à Kinshasa et au Bas-Congo, qui ont déjà atteint la « phase de développement », et des assistances multilatérales liées à D, en partenariat avec les Nations Unies, en l'occurrence dans les provinces de l'Est, qui actuellement sont toujours en pleine phase de reconstruction.

(2) UNICEF

L'UNICEF a son siège implanté à Kinshasa et des agences dans presque toutes les provinces de la RDC. Ses principales interventions se focalisent sur 1) La protection des enfants contre les maladies, 2) L'amélioration de l'éducation de base, 3) La réorientation des enfants soldats et la protection des filles, 4) L'approvisionnement en eau et l'hygiène, etc. Il est préconisé que le Japon unisse ses efforts avec l'UNICEF dans le secteur éducatif.

La ville de Kinshasa observe un retard pour ce qui est de la construction et la réhabilitation des installations médicales et éducatives. Par conséquent, le Japon s'est engagé à réhabiliter et à améliorer 44 écoles primaires et secondaires à Kinshasa, à travers l'UNICEF, comme étant une première étape de

l'assistance à la communauté (2007-2008). Toutefois, il est souhaitable que ce genre d'assistance s'étende sur le contexte du nombre total des écoles primaires et secondaires à Kinshasa, qui est respectivement de 3.000 et 1.200. La complémentarité des interventions du Japon et de l'UNICEF serait efficace dans l'optique de l'amélioration du système de l'éducation de base dans la capitale de la RDC.

(3) UNHCR

L'UNHCR a une agence basée à Kimpese, la Province du Bas-Congo. Ils ont octroyé un appui de rapatriement et d'installation aux Angolais et à des réfugiés issus d'autres pays. Toutes ces assistances cependant prendront fin avant mars 2007. Au-delà de cette période, tous les Angolais qui sont restés dans la province seront principalement considérés comme ayant l'intention de s'installer. Néanmoins, beaucoup de difficultés perdurent dans le camp des réfugiés dont le mode de vie est relativement vulnérable. Il est important que le Japon poursuive l'assistance aux réfugiés dans l'amélioration de leur niveau de vie, faisant ainsi relèver à l'UNHCR, dans la province du Bas-Congo, où la population reprend progressivement de l'énergie en vue d'une reconstruction.

CHAPITRE 7 ORIENTATION DE L'AIDE AUX INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES (TRANSPORT, EAU, ELECTRICITE)

7.1 Situation actuelle des infrastructures économiques de la province-ville de Kinshasa et des alentours

7.1.1 Conditions naturelles

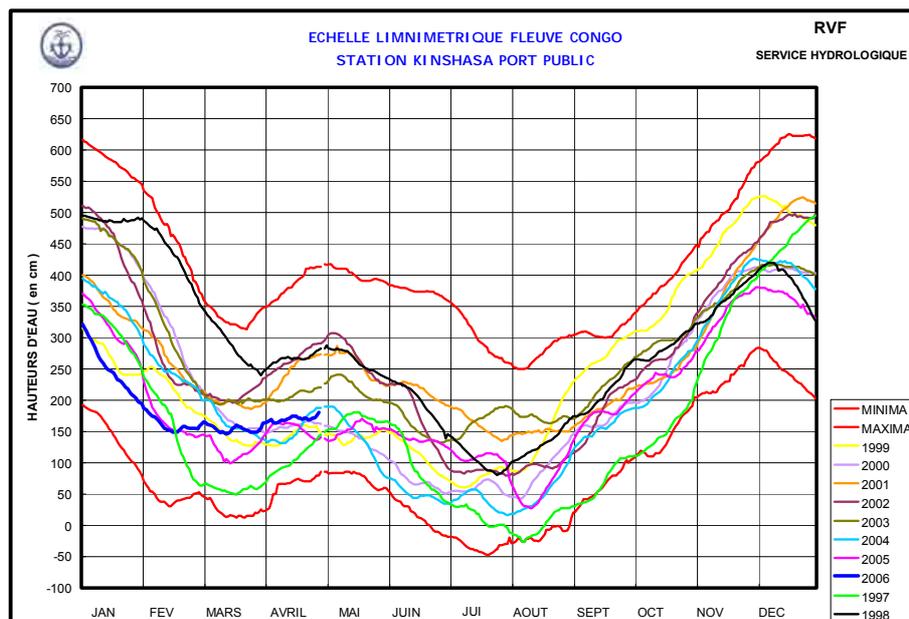
Le fleuve Congo, fleuve international, sert aux ressources en eau importantes destinées aux divers domaines, tels que le transport fluvial, la production hydro-électrique, les eaux pour la vie quotidienne et l'agriculture, etc. RVF, relevant du Ministère des Travaux Publics, se charge de la gestion de ce fleuve. La longueur totale du fleuve Congo est d'environ 1 500 km. Au port de Kinshasa, à l'altitude de 272,12 m, RVF possède sa station d'observation et son atelier de travail pour faire le suivi du fleuve et l'entretien comme le dragage. Les fluctuations annuelles du niveau d'eau du fleuve sont près de 5 m (voir la Figure 7.1.1). Le débit moyen est calculé d'environ 39 000 m³/s, comme mentionné dans le Tableau 7.1.1.

Tableau 7.1.1 Débit en moyenne du fleuve Congo (1950-1959)

(Unité : m³/s)

Année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Débit moyen annuel
1950	39 769	33 196	30 520	37 105	36 467	31 853	30 366	32 203	38 037	46 140	57 712	56 936	39 219
1951	45 038	36 128	33 489	41 753	37 455	33 625	30 942	27 265	33 705	39 169	54 594	63 132	39 709
1952	55 757	37 927	32 374	33 343	39 198	38 447	31 592	31 215	36 724	43 338	51 843	52 373	40 360
1953	42 901	34 433	33 694	35 331	36 559	33 241	27 985	24 713	31 232	37 249	45 638	49 809	36 075
1954	36 602	28 313	31 085	36 094	39 125	35 443	31 135	26 781	33 046	40 520	50 961	52 302	36 830
1955	47 282	41 630	37 395	41 368	45 741	39 033	31 549	31 921	37 143	48 336	60 094	61 317	43 574
1956	49 598	38 224	33 938	38 667	47 131	41 910	34 260	29 717	34 998	42 771	51 144	56 366	41 586
1957	50 485	37 248	35 760	44 313	44 517	40 816	34 650	32 213	34 926	39 348	48 934	55 414	41 580
1958	51 682	37 524	29 014	29 164	33 565	29 904	25 154	24 759	29 079	34 522	42 190	43 063	34 124
1959	38 294	34 080	29 394	29 904	30 533	29 123	24 457	24 974	33 316	42 849	50 348	58 473	35 488
Moyenne de 10 ans	45 741	35 870	32 666	36 704	39 029	35 340	30 209	28 576	34 220	41 424	51 346	54 919	38 844

Source : RVF



Source : RVF

Figure 7.1.1 Changement du niveau d'eau du fleuve Congo (1997-2006)

La ville-province de Kinshasa s'étend sur la plaine alluviale, à 700 km environ de l'embouchure de l'océan Atlantique, et à une altitude qui varie de 300 m à 550 m. Le réseau hydrographique du fleuve Congo est utilisé comme source pour l'alimentation en eau potable, chargée par la REGIDESO. Le niveau d'eau du fleuve commence à monter vers le mois de novembre où la saison des pluies commence. D'autre part, les qualités des eaux des affluents du fleuve aux environs de Kinshasa sont polluées et dégradées par les effluents industriels et agricoles ainsi que par la salinisation dues aux eaux usées ménagères. La couche de surface du sol de la ville-province de Kinshasa est constituée de dépôts sédimentaires de sable et d'argile silteuse. La couche de grès est reconnue entre 6 m et 10 m au-dessous de la surface du sol.

La République Démocratique du Congo a deux saisons ; saison sèche et saison des pluies. La saison des pluies est de novembre à avril, et la saison sèche est de mai à octobre. METELSAT s'occupe des observations météorologiques. Les données de précipitations et de températures de Kinshasa sont mentionnées dans le Tableau 7.1.2 et le Tableau 7.1.3. La moyenne annuelle de précipitation des 10 dernières années de Kinshasa est 1 600 mm.û

Tableau 7.1.2 Données de précipitations de Kinshasa

(Unité : mm)

	jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	jui.	août	sep.	oct.	nov.	dec.	Total
1997	220,8	88,3	243,5	220,3	108,1	0,0	0,0	2,8	4,3	275,4	273,1	252,8	1 689,4
1998	330,4	168,8	388,1	435,9	75,8	19,8	0,0	0,0	61,7	129,9	206,0	203,9	2 020,3
1999	182,8	126,3	229,0	133,1	146,0	21,6	1,4	1,1	54,2	98,9	325,6	282,4	1 602,4
2000	234,8	298,8	61,9	222,4	94,7	0,0	0,0	0,0	81,2	137,4	271,4	22,5	1 425,1
2001	103,1	130,8	332,4	156,6	543,3	2,6	1,1	0,0	28,8	73,2	162,4	112,4	1 646,7
2002	209,0	257,8	74,3	225,1	215,4	44,4	4,7	0,8	73,4	117,4	311,8	298,1	1 832,2
2003	318,5	201,8	112,7	188,7	21,8	3,0	1,0	0,0	33,6	129,0	202,2	108,9	1 321,2
2004	172,2	205,8	242,4	152,0	1,4	0,4	0,1	8,4	10,2	143,3	145,1	188,7	1 270,0
2005	92,4	57,2	144,4	171,4	86,0	2,7	0,0	0,0	25,4	126,9	257,8	248,2	1 212,4
2006	110,5	137,1	239,2	260,8	107,1	3,2	0,0	10,6	19,1	353,2	334,2	283,5	1 858,5
Moyenne	197,5	167,3	206,8	216,6	140,0	9,8	0,8	2,4	39,2	158,5	249,0	200,1	1 587,8

Source : METELSAT

Tableau 7.1.3 Données de températures de Kinshasa

(Unité : °C)

	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		jui.		août		sep.		oct.		nov.		dec.	
	Max.	Min.																						
1997	29,0	21,1	29,5	20,8	30,3	20,9	30,8	21,0	29,5	20,7	26,8	19,0	26,6	17,6	28,7	18,7	30,9	20,4	30,7	21,2	30,1	21,1	29,7	21,2
1998	29,8	21,5	31,5	22,3	31,7	21,9	32,2	22,2	31,4	21,7	29,0	20,3	28,1	18,9	28,7	19,3	29,8	20,4	30,6	21,1	30,9	21,1	30,0	20,9
1999	29,6	20,9	31,0	20,7	31,6	20,9	31,7	21,0	29,1	20,4	28,0	19,5	27,2	18,4	27,5	18,7	29,3	19,6	29,6	20,1	29,9	20,4	29,7	20,4
2000	30,2	20,4	30,0	20,1	31,6	21,1	31,5	20,6	30,7	20,7	27,2	19,0	27,1	17,4	27,0	17,6	29,0	19,3	29,3	20,0	30,1	20,6	29,4	21,0
2001	29,9	20,9	30,2	21,3	31,4	21,2	31,3	21,3	30,3	21,0	27,6	19,7	26,6	17,9	27,5	17,7	30,1	19,4	30,4	21,3	30,8	22,2	30,0	22,2
2002	30,1	21,8	30,4	21,8	31,6	22,2	31,6	22,0	31,0	21,7	28,0	19,6	26,7	18,9	28,0	19,4	30,2	20,3	29,4	20,9	30,1	21,0	29,8	20,9
2003	29,2	21,4	31,0	21,3	31,3	21,2	31,4	21,5	30,5	21,3	28,7	19,1	28,3	18,4	29,1	18,7	29,8	19,4	30,4	20,6	29,8	20,1	29,7	20,2
2004	30,4	21,8	31,0	22,1	31,4	22,4	31,2	22,0	30,5	20,1	27,5	19,5	27,3	18,8	28,6	19,3	30,8	20,8	31,1	21,3	29,7	21,4	29,7	21,5
2005	30,4	21,8	31,4	22,3	31,8	22,0	31,9	21,9	29,8	21,0	26,9	18,7	27,5	18,4	29,2	18,6	30,8	20,0	30,3	20,6	30,3	20,6	29,5	21,5
2006	30,4	21,8	31,0	22,4	31,8	22,2	31,5	22,0	30,0	21,2	30,1	21,2	28,1	19,4	28,5	19,0	29,6	20,5	30,3	21,4	29,6	21,3	29,0	21,5

Source : METELSAT

Les Tableaux 7.1.4 et 7.1.5 montrent les données de précipitations et de températures de la ville de Matadi, capitale de la province du Bas-Congo. La moyenne annuelle de précipitation des 10 dernières années de Matadi est 1 600 mm. La ville de Matadi se situe à 340 m d'altitude et s'étend sur les dépôts sédimentaires de sable et d'argile silteuse qu'a transportés le fleuve Congo.

Tableau 7.1.4 Données de précipitations de Matadi

(Unité : mm)

	jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	jui.	août	sep.	oct.	nov.	dec.	Total
1996	79,6	34,7	268,6	260,1	11,6	0,0	0,0	0,0	6,4	49,6	118,8	4,6	834,0
1997	95,3	96,6	173,7	61,4	135,7	2,4	0,9	9,4	10,2	204,9	52,6	186,9	1 030,0
1998	75,2	52,7	325,6	147,2	134,4	0,4	0,2	N/A	N/A	9,8	305,9	107,3	1 158,7
1999	48,6	223,7	126,8	138,0	120,4	0,0	0,0	0,0	16,0	21,0	237,1	365,8	1 297,4
2000	60,7	133,7	78,9	152,6	205,4	2,5	0,0	0,0	12,1	28,1	132,1	125,8	931,9
2001	216,0	91,6	227,0	253,9	61,3	1,7	0,4	1,8	4,1	6,2	84,4	127,1	1 075,5
2002	63,3	186,0	183,8	165,9	45,7	0,5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	645,2
2003	150,3	163,3	124,0	107,2	93,5	0,0	0,6	0,0	N/A	128,7	397,0	397,4	1 562,0
2004	307,7	135,7	194,9	399,7	0,6	1,1	1,9	6,8	1,9	182,2	448,8	196,6	1 877,9
2005	203,5	105,3	201,6	257,4	2,2	0,5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	770,5
Moyenne	130,0	122,3	190,5	194,3	81,1	0,9	0,5	2,6	8,5	78,8	222,1	188,9	1 183,3

Source : METELSAT

Tableau 7.1.5 Données de températures de Matadi

(Unité : °C)

	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		jui.		août		sep.		oct.		nov.		dec.	
	Max.	Min.																						
1996	29,5	20,2	31,1	22,0	30,6	21,4	31,2	22,0	29,6	20,8	27,9	17,8	26,7	14,2	25,7	17,3	27,1	18,2	29,8	19,1	29,6	21,0	29,1	19,6
1997	29,3	21,5	30,8	21,1	30,5	21,9	30,1	21,6	27,3	20,2	26,1	18,5	26,6	17,1	25,6	13,5	28,3	19,8	30,9	22,1	30,4	21,7	30,5	22,2
1998	30,2	22,6	32,0	23,1	32,4	22,1	31,7	23,3	30,1	23,2	28,5	20,3	27,2	18,5	N/A	N/A	N/A	N/A	31,3	20,4	30,6	20,3	29,2	21,8
1999	28,9	19,5	31,4	22,4	30,9	22,8	32,0	21,9	29,8	21,6	28,3	20,1	26,2	18,4	26,5	18,8	25,8	19,2	29,0	20,6	29,6	21,2	30,1	18,4
2000	29,7	21,5	29,0	21,9	N/A	22,2	32,2	22,3	N/A	21,6	N/A	19,7	N/A	17,0	25,6	18,0	27,3	19,8	30,9	21,2	31,8	21,7	29,8	21,1
2001	30,4	21,5	30,8	22,2	31,3	21,5	31,4	21,9	30,4	21,9	27,7	19,6	25,8	17,3	26,4	16,8	26,9	19,2	N/A	20,7	28,5	18,8	23,5	21,8
2002	28,9	22,0	30,5	22,4	31,5	22,5	31,2	22,2	30,4	22,2	27,7	19,7	25,5	18,3	26,4	18,2	28,0	19,2	29,7	20,4	30,6	21,1	30,7	20,9
2003	30,0	22,4	31,3	22,8	31,6	22,7	31,5	22,7	30,5	21,8	28,3	19,5	28,0	19,1	27,7	18,3	30,0	N/A	30,0	21,3	30,4	21,7	29,5	21,5
2004	30,0	22,0	30,2	21,8	31,1	21,8	30,0	21,0	28,7	20,2	27,4	18,7	26,4	17,5	26,5	17,9	28,1	19,3	29,8	20,8	30,4	21,5	29,3	21,6
2005	30,2	22,0	32,1	22,2	32,6	22,0	31,0	21,8	28,6	20,3	26,1	18,8	25,5	10,8	25,6	9,6	26,5	10,7	29,6	12,4	29,8	12,9	29,5	12,6

Source : METELSAT

Les Tableaux 7.1.6 et 7.1.7 montrent les données de précipitations et de températures de la ville de Goma, qui est située dans la région des grands lacs. La moyenne annuelle de précipitation des 10 dernières années de Goma est 1 600 mm. La ville de Goma confine aux grands lacs de la province de Kivu à 1 552 m d'altitude.

Tableau 7.1.6 Données de précipitations de Goma

(Unité : mm)

	jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	jui.	août	sep.	oct.	nov.	dec.	Total
1996	136,3	100,8	134,5	92,3	N/A	129,2	41,9	N/A	N/A	134,7	N/A	N/A	769,7
1997	225,0	N/A	N/A	N/A	N/A	38,2	54,9	26,7	26,9	159,2	195,2	N/A	726,1
1998	115,5	N/A	158,6	N/A	143,5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	417,6
1999	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2000	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2001	200,1	87,9	132,6	160,5	28,0	8,5	78,7	94,8	151,6	147,2	292,1	91,5	1 473,5
2002	147,0	100,8	144,3	146,7	152,5	12,6	1,0	41,0	35,3	117,8	167,4	137,9	1 204,3
2003	44,3	68,4	132,6	150,9	57,5	48,5	23,7	62,2	235,7	201,7	88,3	70,7	1 184,5
2004	154,3	73,6	81,7	98,1	51,5	0,0	15,6	N/A	N/A	N/A	147,8	120,2	742,8
2005	129,3	93,9	120,7	51,0	51,1	6,2	1,4	96,3	117,2	76,0	59,6	56,6	859,3
2006	103,8	101,5	113,4	127,3	N/A	N/A	N/A	64,2	N/A	N/A	N/A	N/A	446,0
Moyenne	139,5	89,6	127,3	118,1	80,7	34,7	31,0	0,0	113,3	139,4	158,4	95,4	869,3

Source : METELSAT

Tableau 7.1.7 Données de températures de Goma

(Unité : °C)

	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sep.		oct.		nov.		dec.	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.										
1997	N/A	24,9	15,1	25,5	14,6	25,3	14,5	26,9	15,4	29,2	15,6	26,5	15,6	24,7	16,0	N/A	N/A							
1998	26,1	15,9	N/A	N/A	26,5	16,1	N/A	N/A	25,6	16,8	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
1999	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A												
2000	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A												
2001	24,4	14,9	25,4	14,9	25,0	15,3	25,3	15,6	25,2	16,0	25,0	15,0	24,9	14,7	25,5	14,8	25,6	15,2	25,1	15,8	25,5	15,4	25,6	15,5
2002	24,4	15,8	26,6	16,1	25,5	15,8	25,9	15,6	25,4	16,1	25,8	15,0	26,5	14,9	26,9	15,7	27,6	15,7	26,0	15,5	24,9	14,8	25,2	15,4
2003	26,2	15,6	26,6	15,8	26,1	15,7	25,3	16,3	25,0	15,9	24,7	15,2	25,0	14,5	26,0	14,9	25,4	15,7	26,0	15,7	25,7	15,2	25,7	15,1
2004	25,6	15,7	25,5	15,3	25,8	16,5	24,6	16,2	24,7	15,8	25,5	14,3	25,7	14,1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25,0	15,3	25,3	15,6
2005	25,5	15,8	26,4	16,3	25,4	15,8	26,3	16,0	25,1	16,0	25,0	15,5	25,6	14,3	25,8	15,4	26,0	15,2	26,0	15,3	25,4	14,7	26,2	15,4
2006	25,8	15,1	25,7	15,9	25,2	15,4	24,8	15,5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : METELSAT

7.1.2 Transport

L'administration du transport en RDC est chargée par les organismes appartenant au Ministère des Travaux Publics (MTP) et au Ministère du Développement Rural (MDR).

- Planification, construction et gestion des routes nationales : la Direction des routes nationales du MTP
- Planification, construction et gestion des routes urbaines : OVD du MTP
- Planification, construction et gestion des routes régionales et des pistes rurales : DVDA du MDR
- Planification, construction et gestion des chemins de fer et des ports : OEBK du MTP
- Gestion et entretien du réseau hydrographique du fleuve Congo : RVF du MTP

En outre, les entreprises publiques ci-dessous se chargent de l'opération, de la gestion et de l'entretien des installations du transport :

- Transport fluvial et exploitation ferroviaire et portuaire dans la région de l'ouest : ONATRA sous tutelle du Ministère du Transport (MT)
- Transport fluvial et exploitation ferroviaire et portuaire dans la région de l'est : SNCC sous tutelle du MT
- Chemins de fer dans la région du nord : CFU (Chemin de fer Uélé) sous tutelle du MT

(1) Réseau routier

Le Ministère des Travaux Publics a élaboré le plan d'aménagement de la route nationale 1 et de la route nationale 2 avec le concours de la Banque Mondiale en 1978. Le MTP a révisé ce plan d'aménagement, en 1990, pour sélectionner les projets prioritaires. Cependant, la guerre civile a bloqué ces projets. En

2001, ce plan a été encore révisé et le programme d'aménagement routier en urgence a été élaboré. Actuellement, sur la base de ce programme, les projets d'aménagement routier sont en cours d'exécution avec le concours des bailleurs de fonds.

La Figure 7.1.2 montre l'actuel réseau routier de la RDC. Le réseau des routes nationales totalise 30 786km. La longueur de la route nationale 1 est de 11 679 km (dont la partie bitumée est de 2 120 km) et celle de la route nationale 2 est de 19 107 km (dont la section asphaltée est de 626 km). La longueur totale des artères régionales non asphaltées est de 27 343 km.

L'aperçu du programme d'aménagement routier en urgence est indiqué dans la Figure 7.1.3. Les bailleurs de fonds, tels que la BAD, la Banque Mondiale, l'UE, la Belgique, la Grande-Bretagne, etc., apportent les appuis pour la réalisation de ce programme. Le détail de ce programme (coût de projets, situation financière, etc.) est donné dans le Tableau 7.1.8. Le Ministère des Travaux Publics souhaite que le Japon prenne en charge l'aménagement de la route nationale 2 avec la fourniture des matériels de construction. La Direction des routes nationales possède 27 bureaux de la gestion et de l'entretien dans tout le territoire du pays, mais 10 bureaux seulement sont dotés des équipements de construction. Les autres bureaux qui restent manquent de matériels de construction. Près de 58 000 km, 10% de la longueur totale des routes nationales, ont besoin de réhabilitation en urgence.

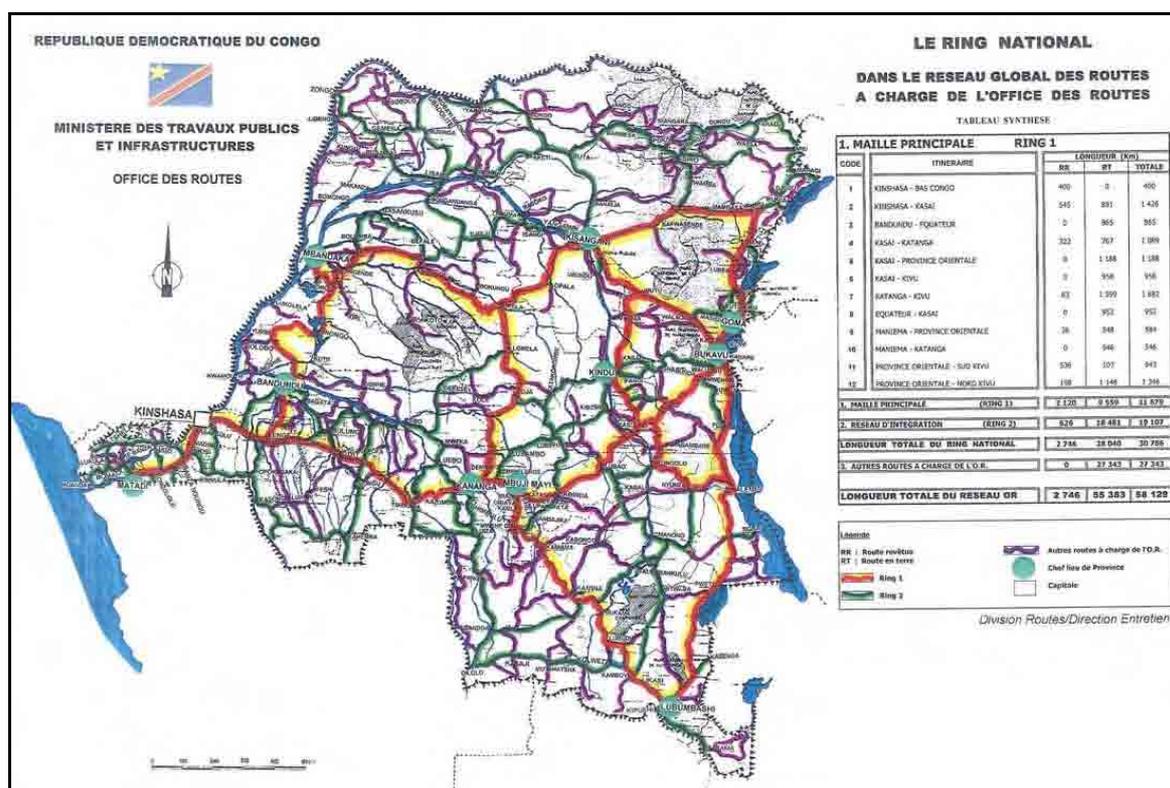


Figure 7.1.2 Réseau routier de la RDC

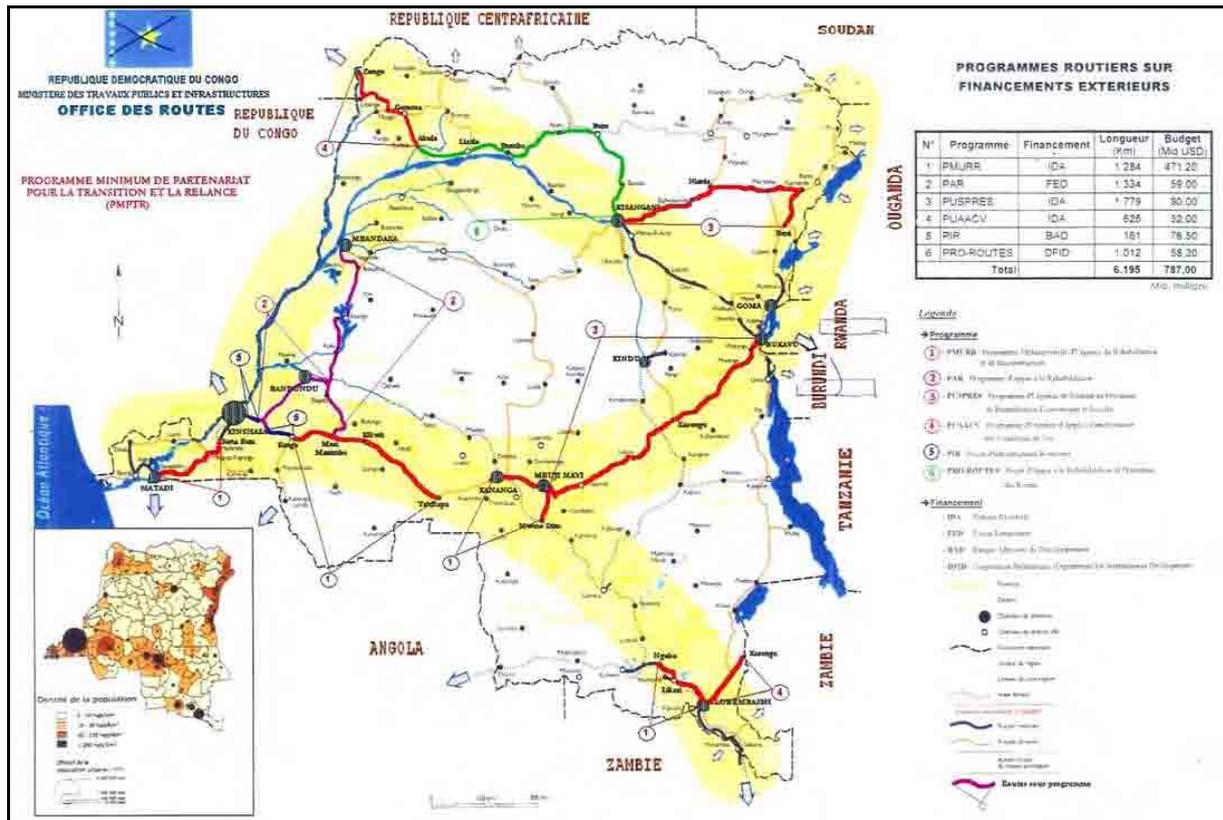


Figure 7.1.3 Programme d'aménagement routier en urgence

Tableau 7.1.8 Détail du programme d'aménagement routier en urgence

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES										Projets en cours et financés 450,22	
Premier programme de réhabilitation des infrastructures										Projets à financer 925,23	
Volet "Routes"										Situation actualisée au 01.01.22	
PROVINCE	N°	NOM ROUTIER <i>y compris ponts et bacs (S) des réseaux prioritaires</i>	LONGUEUR KM	CHAISSE 2007	2018	COUT ESTIMÉ millions USD	FINANCEMENT millions USD	COUT ESTIMÉ millions USD	COUT ESTIMÉ millions USD		
						Il existe	Financement en cours		Financement à rechercher		
						0	0		sur ce volet d'investissement		
OUVERTURE DE L'AXE OUEST - CENTRE - SUD EST											
BAS-CONGO	1	BANGA-SIOANDA	RN1	9	0	0		45		8,21	
BAS-CONGO	2	MDANDA-BOMA	RN1	108	0	0		60		4,36	
BAS-CONGO	3	BOMA-MATADI	RN1	135	0	0		100		13,28	
BAS-CONGO - KINSHASA	4	MATADI-KINSHASA	RN1	352	0	0	125	0	36,28	16,58	
KINSHASA	5	BOUCLE KINSHASA (P/N-SRELEPOW)	RN1	50	0	0	20	PE	1,09	9,88	
KINSHASA-BANDJENDE	6	MOULE (PROT)-LUBUMBI	RN1	95	0	0	112	PE + BAI	28,59		
BANDJENDE	7	LUBUMBI-KWANGOU (y compris Ingold et Matombé)	RN1	57	0	0	63	PE	4,19		
BANDJENDE	8	KWANGOU-KONGOU-KENGE	RN1	73	0	0	216	PE + BAI	41,09		
BANDJENDE	9	KENGE-KIKINTI	RN1	246	0	0	222	0	24,53	7,38	
BANDJENDE	10	KIKINTI-KATSHAMBA	RN1	98	0	0	141	0	13,83	4,56	
BANDJENDE	11	KATSHAMBA-RUYLOANGE (c/p Louage)	RN1	125	0	0	114	0	14,29	75,80	
KASAI OCCIDENTAL	12	RUYLOANGE-THECICAPA	RN1	161	0	0	26	0	9,24	26	
KASAI OCCIDENTAL	13	THECICAPA-KANANGA	RN1	254	0	0	8	0	1,29	26	
KASAI OCC. KASAI ORIENT.	14	KANANGA-ABOUMAYE	RN1	183	0	0	21	0	3,78	53,84	
KASAI ORIENTAL	15	ABOUMAYE-MWENZETHU	RN1	135	0	0	22	0	2,99	19,70	
KATANGA	16	KOLWEZI-NCURA-LIKASI	RN3/RN2	170	0	0	20	0	3,82	88,80	
KATANGA	17	LIKASI-LOUMBAZI	RN1	120	0	0	215	0	25,76	30	
KATANGA	18	LOUMBAZI-LOKOTSHI	RN3	30	0	0				4,29	
KATANGA	19	LOKOTSHI-KASUMBALERA-SARAKAMA	RN1	251	0	0				7,55	
OUVERTURE DE L'AXE CENTRE - EST											
KASAI ORIENT. (MAR-SUD KIVU)	20	ABOUMAYE-KABINDA-KANGONGO-BUKAVU	RN2	1.090	0	0	38	0	39,04	26,22	
SUD KIVU	21	BUKAVU-KAVUBU	RN2	31	0	0				1,24	
SUD KIVU-NORD KIVU	22	KAVUBU-MBOMBA-SAKE	RN2	133	0	0				3,03	
NORD KIVU	23	SAKE-GOMA	RN2	24	0	0				0,96	
NORD KIVU	24	GOMA-BUNI	RN2	301	0	0				14,41	
PROV. ORIENT.	25	BUNI-KOMANDA	RN2	124	0	0	75	0	9,36	-	
PROV. ORIENT.-NORD KIVU	26	KOMANDA-BUNYA	RN2	78	0	0	13	0	1,18	-	
PROV. ORIENT.	27	BUNYA-NGOLE-MANAGE-MARAGI-PORT	RN3/RN4	344	0	0				6,24	
PROV. ORIENT.	28	NGOLE-ABU	RN4	100	0	0				2,60	
OUVERTURE DE L'AXE NORD-OUEST - EST											
EQUATEUR	29	BOYABO-GIBERGE	RN6	29	0	0	61	0	1,16	-	
EQUATEUR	30	ZONGO-BOYABO-BARI	RN2/RN6	205	0	0	81	0	11,90	-	
EQUATEUR	31	BARI-GEMBA-AKULA	RN6	168	0	0	26	0	3,41	-	
EQUATEUR	32	AKULA-LIBILA	RN6	190	0	0				25	
EQUATEUR	33	LIBILA-SURABA	RN6	156	0	0				35	
EQUATEUR - PROV. ORIENT.	34	BURABA-BUNDELE-KEITLIDJILA	RN6	262	0	0				58	
PROV. ORIENT.	35	DEJIA-DEJIA-ABANGANI	RN4	404	0	0				26	
PROV. ORIENT. MANIEMA	36	KIRANGANGI-PENE TINDU-LIBOTU	RN4	272	0	0				303	
MANIEMA - NORD KIVU	37	LIBOTU-OSO-GOKARI	RN4	158	0	0				259	
NORD KIVU	38	OSOKARI-WALIKALE	RN4	40	0	0				30	
NORD KIVU - SUD KIVU	39	WALIKALE-HOMBO-MITI-OROGAVU	RN3	167	0	0				503	
NORD KIVU	40	WALIKALE-NASIT	RN3	187	0	0	41	0	7,61	4,89	
NORD KIVU	41	MASSE-SAKE (GOMBA)	RN3	90	0	0				28	
OUVERTURE DES AUTRES LIANONS PRIORITAIRES (ROUTES D'INTEGRATION)											
BAS-CONGO	42	MOANDA-SIEM	RN10	17	0	0				63	
BAS-CONGO	43	MATADI-ANGO	RN14	4	0	0				0,16	
BAS-CONGO	44	KINSHASA-INGA	RN13	23	0	0				8,88	
BAS-CONGO	45	KINSHASA-YEMBA	RN12	99	0	0	22	0	2,16	1,76	
BAS-CONGO	46	YEMBA-LYOZAMBANGA-NGINGU	RN13	574	0	0	1	0	0,22	0,1	
BAS-CONGO	47	INGENI-NORDINDI	RN16	30	0	0				28	
HANDESI	48	KINSE-POPOKABAN-KASONGO-LINDA	RN16	504	0	0				7,68	
HANDESI	49	MONGATA-BANDJENDE-SPEKRO	RN17	281	0	0	10	0	2,09	2,63	
BANDJENDE	50	MATADI-BANGATA-BOONGO-WITI	RN9	536	0	0	10	0	9,38	10,76	
EQUATEUR	51	GEMBA-MOHANZA	RN24	144	0	0				32	
EQUATEUR	52	MOHANZA-GRADOLITE	RN24	148	0	0				4	
EQUATEUR	53	MOHANZA-BINDIWA	RN306	14	0	0				93	
EQUATEUR	54	MBARASOKO	RN225	74	0	0	4	0	0,28	3,13	
EQUATEUR	55	GRADOLITE-SOMAYI	RN21	80	0	0				4	
EQUATEUR	56	BUSONGI-LIKALA	RN125	204	0	0				28	
EQUATEUR	57	WETI-BOKATOLA	RN9	103	0	0	10	0	1,60	1,63	
EQUATEUR	58	MIBANDA-KALAMBA-BOKATOLA-INGENDE	RN9	191	0	0	3	0	6,68	23	
EQUATEUR	59	INGENDE-DIO-KOBEVE-TAYALA	RN8	728	0	0	0	0	0,24	19,13	
EQUATEUR	60	KALAMBA-BIKORO	RN21	67	0	0	10	0	6,67	16	
EQUATEUR	61	BIKORO-VAYAMA-BELLA	RN7	157	0	0				489	
PROV. ORIENT.	62	BEFA-OPALA-KIRANGANI	RN7	308	0	0				10,35	
PROV. ORIENT	63	KIRANGANI-UBUNGU	RN40	129	0	0	80	0	7,24	1,55	
PROV. ORIENT	64	KIRANGANI-MIANA	RN1	341	0	0	28	0	10,60	-	
PROV. ORIENT	65	MIANA-SALABASA	RN4	226	0	0	71	0	16,84	-	
PROV. ORIENT	66	MALIBASA-KOMANDA	RN4	90	0	0	71	0	8,87	-	
PROV. ORIENT.-NORD KIVU	67	MALIBASA-BUNI	RN44	112	0	0				60	
PROV. ORIENT.	68	BUNYA-KASINYI	RN40	39	0	0				26	
PROV. ORIENT.	69	MALIBASA-BIBO	RN23	213	0	0				26	
PROV. ORIENT.	70	OROGAVU-ATIBA-FALONDE-ABU	RN25	288	0	0				32,64	
NORD KIVU	71	BUNDELE-BOKANGA	RN28	24	0	0				6,62	
SUD KIVU	72	BUKAVU-VUBA-KAMBITA	RN6	148	0	0				35	
SUD KIVU	73	BUKAVU-BOANGUNGU	RN29	4	0	0				8,16	
MANIEMA	74	KARONGO-KINDU	RN31	220	0	0				39	
MANIEMA	75	MALLI-LIBOTU	RN31	347	0	0				92	
MANIEMA	76	KINDU-MALLI-KALIMA	RN31/RN32	103	0	0				488	
KASAI OCC. KASAI ORIENTAL	77	KANANGA-LODJA-LONDELA-OROKOLA	RN7	750	0	0				19,20	
KATANGA	78	LIKASI-KAMBOTE	RN38	29	0	0				1,16	
KATANGA	79	MOKAIRO-CHEBE	RN36	70	0	0				2,82	
KATANGA	80	LUBUMBASHI-KASIMPONO	RN5	150	0	0	46	0	6,95	-	
KATANGA	81	KASIMPONO-PWETO	RN5	378	0	0				38	
KATANGA-SUD KIVU	82	PWETO-KALEMBEAUTIRA	RN5	808	0	0				22,57	
KATANGA	83	KASIMPONO-KASIMPONO	RN5	70	0	0	20	0	3,81	-	
KINSHASA	84	MOULE-MATADI	RN1	23	0	0				6,88	
82. Avant l'avis des réseaux prioritaires (S) de P/P + S/CE/P/R - 21 selon les réseaux ci-dessus) : 31										815,27	
TOTAUX :										15 890	
Synthèse par types de travaux:										Tous moyens d'intervention :	
Rénovations										361 580 USD km	
Réhabilitation, réouverture de routes et entretien, y compris ponts										45 900 USD km	
Bacs : 57										11,8	
Équipement matériel d'entretien Office des routes										19,06	
										424,64	
										420,23	
										17,36	
										63,00	
										29,60	
										1,04	
										1,24	
										16,24	
										1,66	
										8,39	
										29,60	

(2) Réseau routier de la ville-province de Kinshasa

En ce qui concerne le réseau routier de la ville-province de Kinshasa, OVD mène actuellement l'étude pour le projet d'amélioration du trafic urbain de Kinshasa. La situation actuelle du trafic de Kinshasa sera analysée dans la première phase de l'étude, suivie par la deuxième phase où sera établi le plan directeur du trafic urbain de Kinshasa.

DVDA du Ministère du Développement Rural, chargé de l'aménagement des routes régionales et des pistes rurales, s'occupe du contrôle de l'aménagement des routes des 5 communes telles que, Kimbaseke, Mout Ngafula, N'sele, N'djili et Maluku, parmi les 24 communes de Kinshasa. DVDA a élaboré le plan d'aménagement des routes régionales et des pistes rurales en urgence (2007-2011), dont le détail est suivant :

- Projet de réhabilitation des routes régionales et des pistes rurales dans tout le pays, soit 20 806 km de longueur totale
- Projet de maintenance des routes régionales et des pistes rurales dans tout le pays, soit 5 207 km de longueur totale

La route de 421 km de longueur totale dans la ville-province de Kinshasa et la route de 804 km de longueur totale dans la province du Bas-Congo font l'objet de ce plan d'aménagement des routes régionales et des pistes rurales en urgence (2007-2011).

(3) Projet d'aménagement ferroviaire et portuaire par OEBK

OEBK a planifié les projets ci-dessous :

1) Projet d'aménagement de la ligne ferroviaire Matadi-Banana

Le projet a pour objectif d'améliorer le transport intérieur et d'augmenter le volume des marchandises à traiter. La JICA a réalisé une étude en 1972. La longueur totale de projet de la ligne ferroviaire est de 150 km. Le pont de Matadi a été construit en 1983 avec le prêt en yens du gouvernement du Japon. Le pont a 722 m de long avec l'espace pour l'installation des rails. OEBK projette une amélioration du port international de Banana en fonction du projet d'aménagement de la ligne ferroviaire Matadi-Banana.

2) Projet d'extension et d'amélioration du port international de Banana

Tenant compte de la limitation des marchandises à traiter aux ports internationaux de Boma et de Matadi, le projet a pour objectif d'étendre et d'améliorer le port international de Banana. Le port de Banana donne sur l'océan Atlantique et il a plus de 12 m de profondeur. La surface extensible pour les quais et les dépôts des marchandises est d'environ 13 ha. Etant donné que Sozir Petroleum Factory confine au port international de Banana, ce serait une base pétrolière en

RDC. D'après la planification, ce projet commencera par la construction de deux quais de 600 m de long et les 13 quais seront encore construits dans l'avenir.

3) Projet de construction de la ligne Kinsenso-Kinbanseke de la ville-province de Kinshasa

En 1987, la JICA a effectué l'étude de développement sur ce projet. La longueur totale de la ligne ferroviaire Kinsenso-Kinbanseke est d'environ 5,7 km. L'objectif du projet est d'aménager le système de transport des voyageurs, en tant que service social, pour les populations de la zone de l'est de la ville-province de Kinshasa. En particulier, ce projet contribuera au déplacement des habitants de la commune N'djili.

(4) Exploitation, gestion et entretien du système de transport fluvial et terrestre

Comme le montre la Figure 7.1.4, le système de transport fluvial et terrestre est chargé par les trois entreprises publiques ; ONATRA, SNCC et CFU. Pour le transport urbain, soit le bus et le taxi, Train de la ville, STUC et le secteur privé intéressent ce domaine.

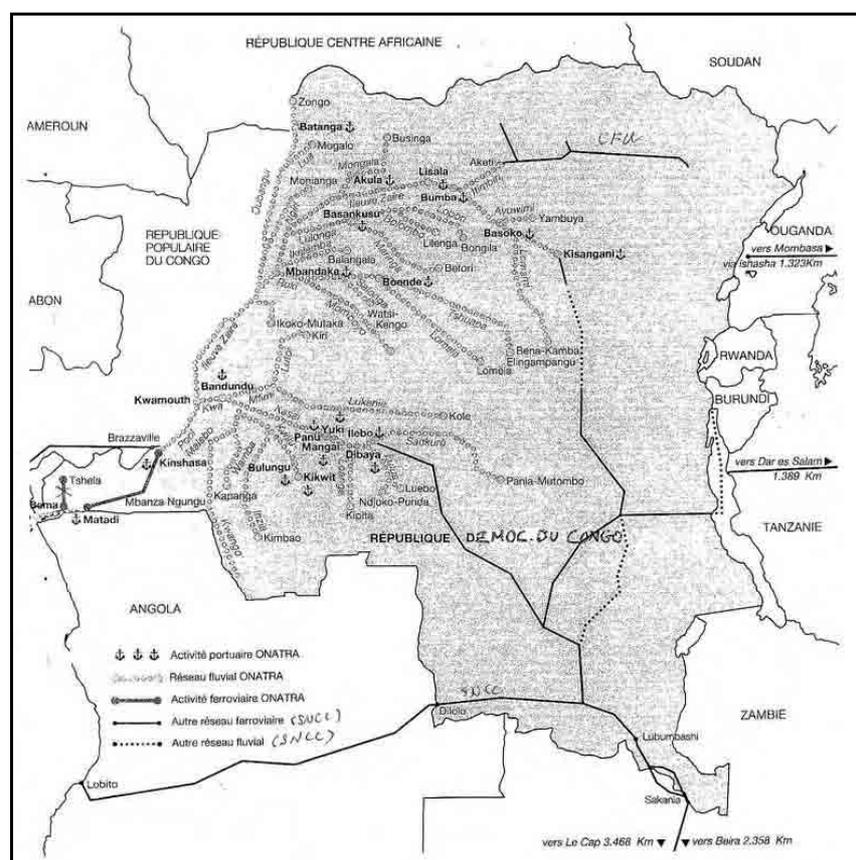


Figure 7.1.4 Réseau du transport terrestre et fluvial

1) ONATRA

L'ONATRA se charge des services indiqués ci-dessous dans la région de l'ouest du pays :

- ① Exploitation, gestion et entretien des installations portuaires destinées au transport des voyageurs et des marchandises
- ② Exploitation, gestion et entretien du transport fluvial destiné aux voyageurs et aux marchandises
- ③ Exploitation, gestion et entretien du transport ferroviaire destiné aux voyageurs et aux marchandises
- ④ Exploitation, gestion et entretien du chemin de fer destiné aux voyageurs dans la ville-province de Kinshasa
- ⑤ Autres activités (Administration hospitalière, Production de gaz pour la soudure, Production des bois)

Les installations et le système de transport fluvial et terrestre que gère l'ONATRA sont les suivants :

- ① La ligne ferroviaire Kinshasa – Matadi : 366 km de longueur totale (Le transport des voyageurs s'effectue en 2 aller-retour par semaine et les marchandises sont transportées en 1 aller-retour tous les deux jours.)
- ② Le système de transport ferroviaire des voyageurs dans la zone urbaine de Kinshasa : 72,6km de longueur totale comme suit:
 - Gare centrale – Aéroport N'djili : 20,3km de longueur (2 aller-retour dans la matinée et 1 aller-retour dans l'après-midi)
 - Gare centrale – Kasangulu : 45km de longueur (1,5 aller-retour par jour)
 - Lemba – N'dolo – Kinsuka : 7,3km de longueur (1 aller-retour par jour)

Le système de transport fluvial dont la longueur totale est de 12 670 km est résumé comme suit :

- i) Transport fluvial entre Banana – Matadi : 150 km de longueur totale
- ii) Transport fluvial international entre Kinshasa – Brazzaville : 2,5km de longueur

L'aperçu des installations portuaires des trois ports internationaux de Matadi, de Boma et de Banana destinées aux marchandises est comme suit :

- iii) Port de Matadi : Surface du port (109 000m²), Longueur totale des quais (1 610 m), Surface des dépôts des marchandises (80 936 m²)
- iv) Port de Boma : Surface du port (12 500m²), Longueur totale des quais (450 m), Surface des dépôts des marchandises (4 269 m²)
- v) Port de Banana : Surface du port (6 000m²), Longueur totale des quais (75 m), Surface des dépôts des marchandises (450 m²)

L'ONATRA gère non seulement les trois ports internationaux ci-dessus, mais aussi 40 ports dans la région de l'ouest.

Pour la réparation et la construction des navires, l'ONATRA possède ses ateliers de travail à Kinshasa, Boma et Banduka (Boyera).

Le nombre d'effectif de l'ONATRA est près de 12 500 personnes. L'aperçu des autres activités (administration hospitalière, production de gaz pour la soudure, production des bois) de l'ONATRA est suivant :

- vi) Dans les 6 zones, telles que Boma, Matadi, Lufutoto, Kinsangani et Yuki, l'ONATRA administre les hôpitaux destinés au personnel de l'ONATRA et aux populations des alentours.
- vii) Dans les trois ateliers de travail de Kinshasa, de Boma et de Banduka (Boyera), l'ONATRA produit et vend de l'oxygène et du gaz à acétylène pour la soudure.
- viii) L'ONATRA exploite et gère des forêts à Yuki. La surface de ses forêts est de 54 252 ha. La quantité de production des bois est de 1 625 753 m³ par an dont les troncs 831 410 m³ et les bois à façonner 794 343 m³.

L'ONATRA a planifié les projets ci-dessous et souhaite la coopération japonaise :

- ix) Projet d'amélioration de la ligne ferroviaire existante Kinshasa – Matadi
- x) Projet d'extension du port existant de Banana
- xi) Projet d'aménagement de la nouvelle ligne ferroviaire Matadi – Banana
- xii) Projet d'extension de la ligne ferroviaire pour le transport des voyageurs dans la zone urbaine de Kinshasa sur lequel la JICA a déjà mené une étude (l'objectif du projet est d'accroître la capacité du transport, soit de quelques millions de voyageurs en 1987 à 6,7 millions de voyageurs en 2006.)
- xiii) Projet d'amélioration des installations et équipements portuaires des trois ports internationaux de Matadi, de Boma et de Banana (en particulier, il manque de matériels pour la manutention des marchandises et d'équipements informatiques.)

2) SNCC

La SNCC est placée sous la tutelle du Ministère du Transport et elle fournit les services ci-dessous dans la région de l'est du pays :

Dans la région du lac Tanganyika, la SNCC est chargée de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien du transport ferroviaire, terrestre et lacustre.

Pour le transport des voyageurs et des marchandises, la SNCC exploite les lignes ferroviaires suivantes :

- i) Exploitation et gestion de la ligne ferroviaire Ilebo-Kamina-Tenke-Lubumbashi-Sakania et des gares ferroviaires internationales des chemins de fer qui relie la Zambie, la Tanzanie et Johannesburg de l’Afrique du Sud.
- ii) Exploitation et gestion de la ligne ferroviaire Kamina-Mutshatsha-Dilolo et des gares ferroviaires internationales des chemins de fer qui relie l’Angola. Actuellement, le service des chemins de fer est arrêté, parce qu’une grande partie de la ligne ferroviaire dans l’intérieur de l’Angola est détériorée par les guerres civiles. Le gouvernement de Chine apporte les appuis pour réaménager les lignes ferroviaires internationales de l’Angola.
- iii) Exploitation de la ligne ferroviaire Ilebo-Kabalo-Kalemie pour faire la liaison du transport fluvial à expliquer ci-après
- iv) Exploitation de la ligne ferroviaire Kabalo-Konolo-Kindu
- v) La longueur totale des chemins de fer est de 3 461km et l’écartement des rails est de 1067 mm.
- vi) De plus, la SNCC exploite la ligne ferroviaire Ubundu-Kinsangani dont la longueur totale est de 125 km avec 1 000 mm de l’écartement.
- vii) La ligne ferroviaire internationale est exploitée pour le transport des marchandises.

La SNCC exploite aussi le transport lacustre et les installations portuaires comme suit :

- viii) Exploitation du transport lacustre Kalemie-Kalundu-Uvira et Kalemie-Moba-Moliro ainsi que des installations portuaires sur le lac Tanganyika
- ix) Exploitation du transport lacustre Bukavu-Goma et des installations portuaires sur le lac Kivu
- x) Exploitation du transport lacustre Kindu-Bundu et des installations portuaires dans la région du lac Tanganyika

En plus, la SNCC exploite le transport terrestre Uvira-Bukavu qui relie le lac Tangayika et le lac Kivu.

3) CFU

Le CFU est placé aussi sous la tutelle du Ministère du Transport. Le CFU se charge de l’exploitation, de la gestion et de l’entretien des chemins de fer dans la région du nord. La ligne ferroviaire de 1 032 km fait le service entre Mungbere-Isiro-Titule-Bumba.

Les trois entreprises publiques ci-dessus n’intéressent pas le système de transport urbain, tel que le bus et le taxi. Pour le bus et le taxi, le secteur privé s’occupe principalement du service de transport urbain. L’exploitation du transport urbain par le bus et le taxi dans la ville-province de Kinshasa est comme suit :

- i) Train de la ville, la société nationale sous tutelle du Ministère du Transport, exploite les bus du transport public.
- ii) La STUC, société d’économie mixte avec Autorité Indienne du Trafic, s’occupe aussi des bus du transport public avec le concours du gouvernement de l’Inde.
- iii) Le secteur privé exploite et gère les minibus et/ou les taxis collectifs.

7.1.3 Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable dans l'ensemble du territoire de la RDC est chargée par la REGIDESO, placée sous la tutelle du Ministère de l'Energie, et de la SNHR, qui relève du Ministère du Développement Rural. Pour l'alimentation en eau potable, la source d'eau est les eaux de surface et les eaux jaillissantes ainsi que les eaux souterraines du réseau hydrographique du fleuve Congo. PNA du Ministère de l'Environnement s'occupe du contrôle de la qualité d'eaux au niveau de la source et pratique des projets d'aménagement hygiénique.

(1) Régie nationale de l'alimentation en eau potable (REGIDESO)

La REGIDESO est l'organisme responsable de la distribution d'eau pour les villes et les agglomérations rurales ayant plus de 10 000 habitants. La quantité de projet par personne et par jour est suivante :

- Distribution d'eau pour chaque foyer ayant un robinet réservé à l'utilisation individuelle : 65 lpcd (litre par jour per capita)
- Distribution d'eau pour chaque foyer ayant un robinet presque individuel : 35 lpcd
- Distribution d'eau pour un robinet public : 15 lpcd

Le taux de couverture de 100% est un objectif à atteindre, mais le développement des ressources en eau et l'aménagement du réseau de conduites ne suivent pas le rythme de l'accroissement de la population dans les zones urbaines. En particulier, la ville de Kinshasa souffre du manque d'eau de manière chronique. Le taux de recouvrement des frais d'eau est plus de 90%, mais le taux de rendement est moins de 60% à cause de la fuite d'eau et du manque du compteur.

La Figure 7.1.5 montre l'organigramme général de la REGIDESO, qui est composé du siège et de 11 directions provinciales. Une direction provinciale est placée dans chaque province, comme la ville-province de Kinshasa. La direction d'épuration et la direction de distribution de Kinshasa sont indépendantes. Le nombre total d'effectif est de 4 625 personnes, dont environ 10% au siège et 90% aux directions provinciales. La direction provinciale de Kinshasa dénombre 2 522 personnes.

ORGANIGRAMME GENERAL DE LA REGIDESO

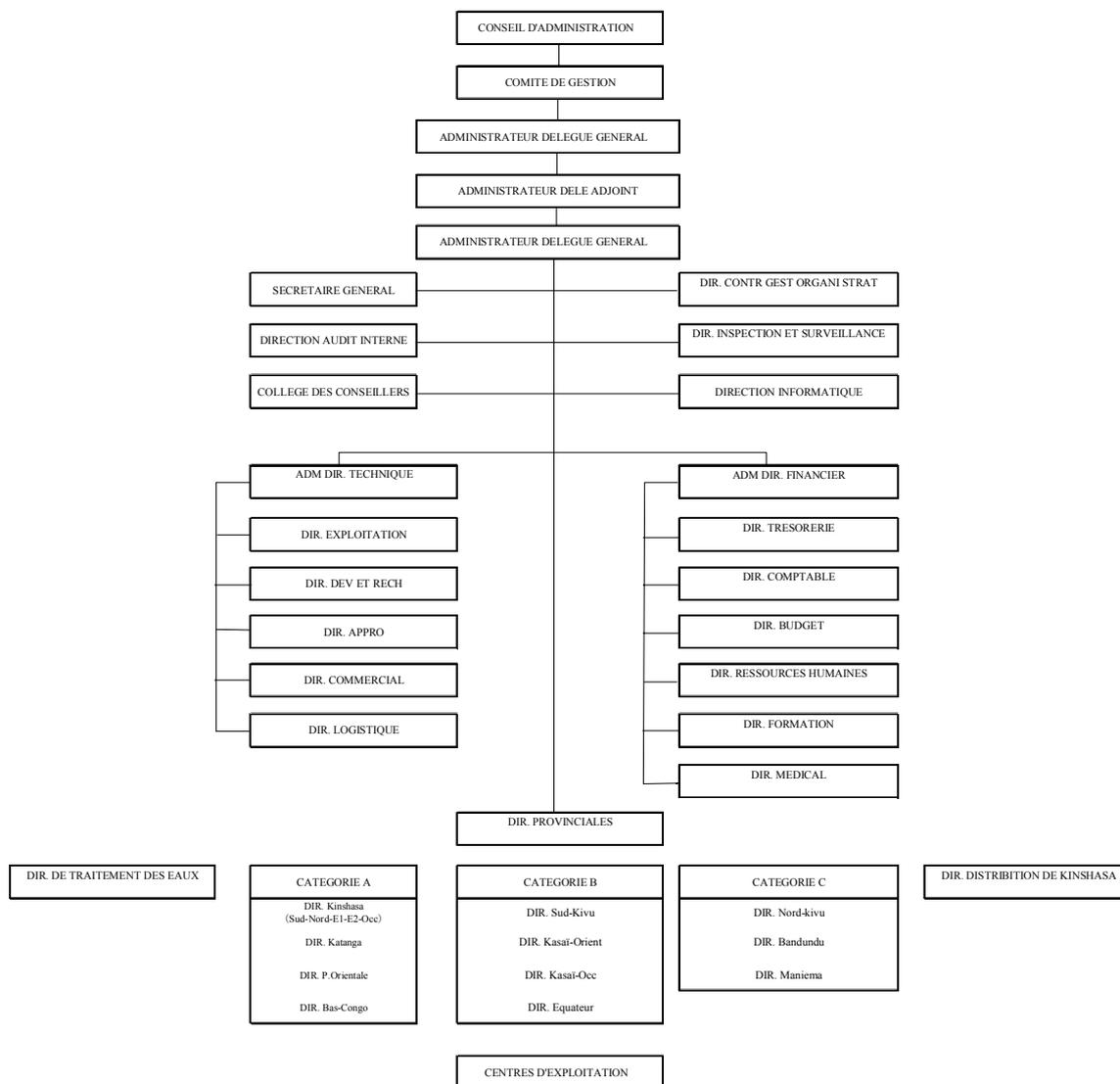


Figure 7.1.5 Organigramme Général de la REGIDESO

(2) Service national hydraulique rural (SNHR)

Le SNHR a été créé par le Ministère du Développement Rural en 1983 pour prendre des mesures contre la sécheresse produite dans la province du Bas-Congo entre 1980 et 1982. Le SNHR pratique l’approvisionnement en eau pour les villages de moins de 10 000 habitants en exploitant des puits ou des eaux jaillissantes comme source. L’approvisionnement en eau s’effectue par des robinets publics dont la quantité d’eau à approvisionner par personne et par jour est de 15 lpcd et les frais d’eau ne sont pas recouverts. La population rurale est estimée à près de 39 millions d’habitants par rapport à la population nationale de 60 millions environ. En milieu rural, près de 5,5 millions d’habitants, soit 5% environ de la population rurale, seraient alimentés en eau potable.

Comme le montre la Figure 7.1.6, le SNHR est constitué du siège, de coordinations régionales dans chaque province et de stations d'hydraulique rurale. Actuellement, 13 stations d'hydraulique rurale sont placées dans les 8 provinces, telles que Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Equateur, Maniema et Kasai-Oriental. La province du Bas-Congo est dotée de 3 stations d'hydraulique rurale dont la situation des activités est suivante :

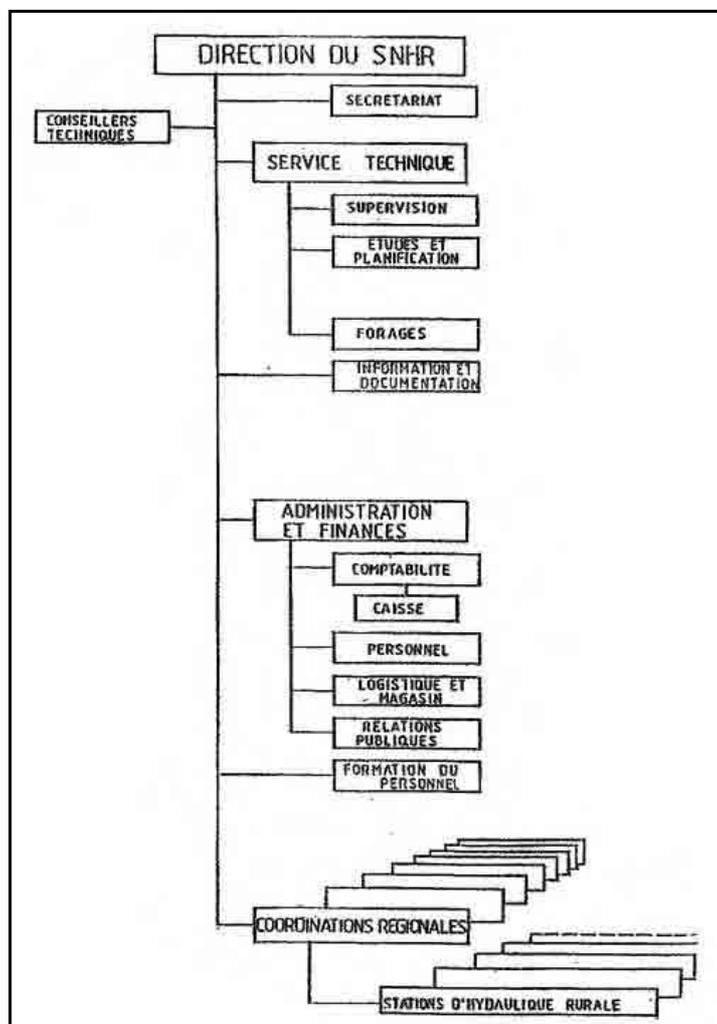


Figure 7.1.6 SNHR

- Station d'hydraulique rurale de Kinza-Mereete

Source	3 ruisseaux dont le débit est de 8-10 l/s, 2 puits dont la quantité de pompage est de 15 l/s
Facilités	1 bassin de distribution, 5 robinets publics, 2 pompes manuelles

- Station d'hydraulique rurale de Kinsantu : Hors de service (à cause de la vétusté des équipements)

- Station d'hydraulique rurale de Songololo : Hors de service (à cause de la vétusté des équipements)

Dans la région des grands lacs, les 4 stations d'hydraulique rurale, comme mentionnées ci-dessous, sont placées pour l'alimentation en eau potable. De l'eau est captée pour ces stations à partir des cours d'eau dont le débit est de 15-20 m³/s.

- La Province du Nord-Kivu : les 2 stations d'hydraulique rurale à Masisi et à Rutshuru
- La Province du Sud-Kivu : la station d'hydraulique rurale à Poaraha
- La Province du Maniema : la station d'hydraulique rurale à Kasonpo

En outre, dans la ville-province de Kinshasa, le SNHR a installé les stations d'hydraulique rurale dans les 3 communes ci-dessous pour alimenter en eau les villages de moins de 10 000 habitants. Les eaux jaillissantes et les puits servent de source d'eau à alimenter.

- Nsele : les 3 stations d'hydraulique rurale de Mpsa, de Belwa et de Mekonga
- Maluku : les 3 stations d'hydraulique rurale de Baukane, de Menkao et de Kinkale
- Mount-Ngafula : les 3 stations d'hydraulique rurale de Kimusenga, de Matali-Mayo et de Malweka

(3) Situation actuelle de l'alimentation en eau potable de la REGIDESO dans la ville-province de Kinshasa

La population de la capitale de la RDC est estimée à 6,5 millions d'habitants en 2006 sur la superficie de 10 383 km². Le taux de croissance démographique de Kinshasa est de 4% par an, par rapport au taux de croissance démographique national de 3,2%. Après les guerres civiles, le nombre d'immigrés est rapidement augmenté. Devant cette augmentation de la population, les infrastructures, telles que le réseau d'égouts, l'alimentation en eau, les installations sanitaires, les routes, etc., n'ont pas été aménagées ni améliorées d'une manière convenable et le cadre de vie des Kinois s'aggrave. Dans la ville-province de Kinshasa, les maladies diarrhéiques, les maladies hydriques telles que le choléra, la bilharziose, etc., et les maladies endémiques se sont déclarées et font augmenter le taux de mortalité, en particulier chez les enfants. L'espérance de vie de la population de Kinshasa est de 50 ans.

La REGIDESO est l'organisme responsable de l'alimentation en eau potable pour toute la zone urbaine de la ville-province de Kinshasa, composée de 24 communes. La superficie et la population de chaque commune de Kinshasa en 2006 sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 7.1.9 Population et Superficie de la ville-province de Kinshasa par

Commune	Superficie (ha)	Population	Commune	Superficie (ha)	Population
Barumbu	472	111 540	Ngaliema	22 430	694 380
Kinshasa	287	119 652	Selembao	2 318	278 256
Kintambo	272	99 764	Bumbu	682	235 851
Lingwala	290	79 092	Makala	560	240 170
Kasa Vubu	504	140 484	Ngaba	400	159 669
Ngiri Ngiri	340	142 520	Mont Ngafula	35 890	254 400
Bandallungwa	682	184 140	Kimbanseke	23 780	854 135
Kalamu	664	295 800	Kisenso	1 660	320 850
Lemba	2 370	319 610	Masina	6 970	558 900
Matete	488	250 588	Ndjili	1 140	360 500
Gombe	2 933	37 152	Maluku	826 753	213 400
Limete	6 760	316 710	Nsele	99 640	162 900
Total					6 427 463

Source : REGIDESO

Actuellement, la REGIDESO alimente en eau potable les 21 communes, situées dans la zone urbaine, par le biais du réseau de distribution à partir de 4 stations d'épuration, prenant la source dans les cours d'eau du fleuve Congo. Pour les communes de Mont Gafula, de Nsele et de Maluku, la REGIDESO pratique l'alimentation locale en utilisant les eaux souterraines ou jaillissantes comme source. La demande en eau de la ville de Kinshasa est estimée à 640 000 m³/jour, mais la quantité de production d'eau de projet de la REGIDESO est de 380 000 m³/jour. La situation actuelle des 4 stations d'épuration de la REGIDESO est mentionnée dans le tableau ci-dessous (voir Appendice 7.1.1) :

Tableau 7.1.10 Situation actuelle des stations d'épuration existantes

Station d'épuration	Année de fonction	Débit de projet (m ³ /jour)	Production réelle (m ³ /jour)
Lukungu WTP	1939	40 000	50 000
Ngaiema WTP	1952, 1990	80 000	90 000
N'djili WTP	1972, 1983	220 000	220 000
Lukaya WTP	2006	36 000	36 000
Total		376 000	396 000

Source : REGIDESO

La Figure 7.1.7 montre la situation actuelle de l'alimentation en eau potable de Kinshasa. La zone urbaine constituée de Gombe, Kinshasa, Lingwala, Kasa-Vubu, Kintambo et Bandal, ainsi que les zones du sud et de l'est de Kinshasa manquent d'eau par rapport à la demande potentielle, à cause de la capacité insuffisante de la production et de l'insuffisance du réseau de distribution. Avec le concours de la Banque Mondiale, la REGIDESO a élaboré le plan de base de l'alimentation en eau potable dans la ville-province de Kinshasa en 2006, pour l'amélioration du système d'alimentation en eau. Les plans de base de l'alimentation en eau à l'horizon de 2012 et 2017 sont indiqués respectivement dans la Figure 7.1.8 et la Figure 7.1.9. D'après ces plans, il est prévu de construire une nouvelle station d'épuration de N'djili Amont (90 000 m³/jour) et d'étendre les stations d'épuration de N'djili WTP Module 3 (110 000 m³/jour) et de Ngaiema (30 000 m³/jour).

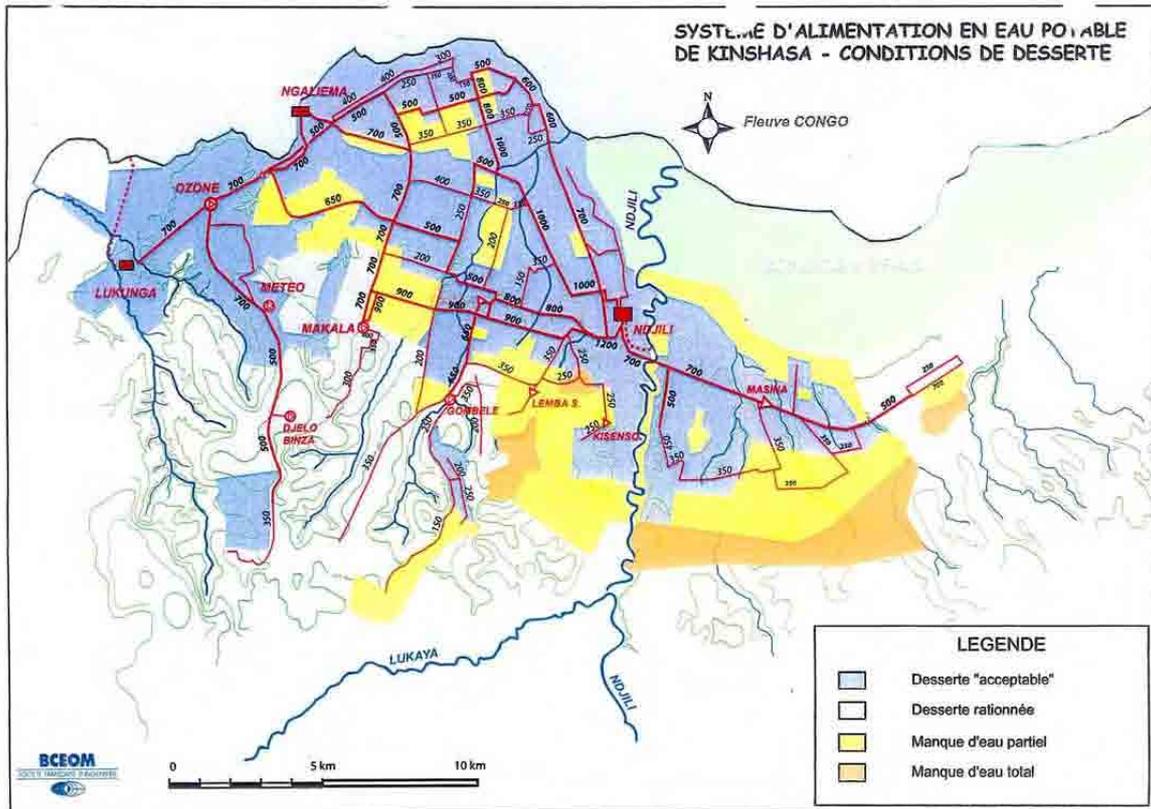
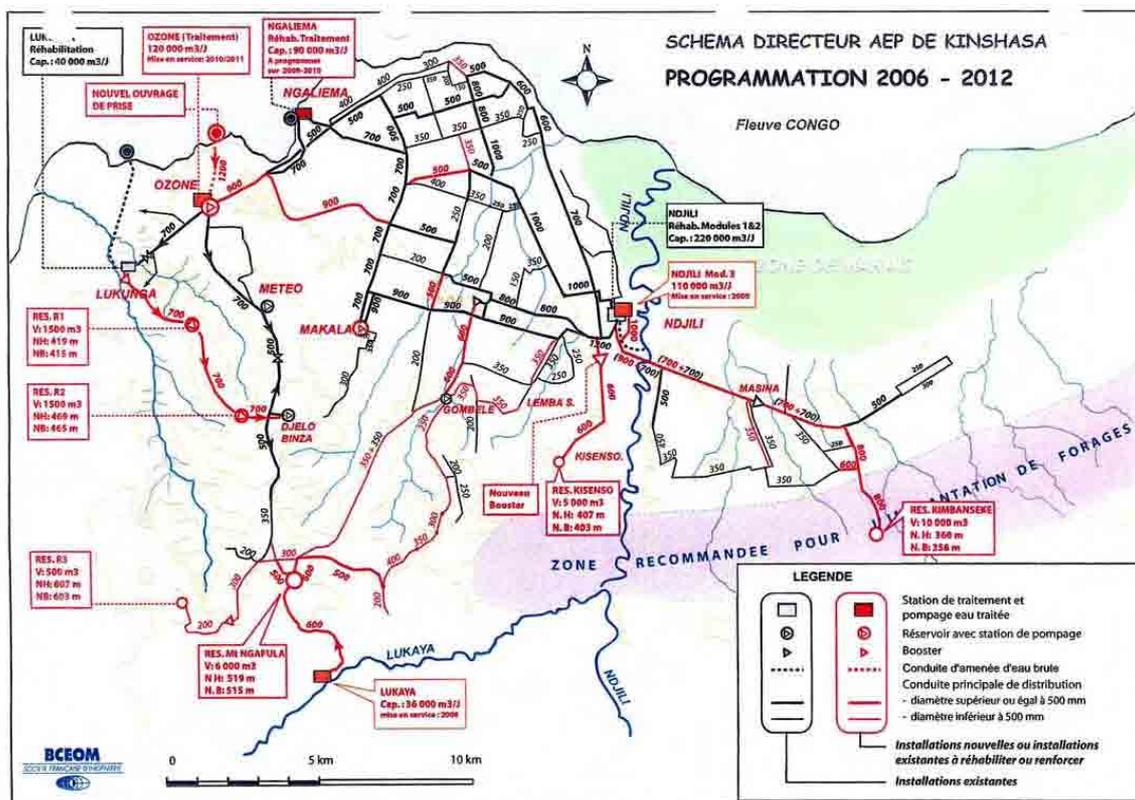
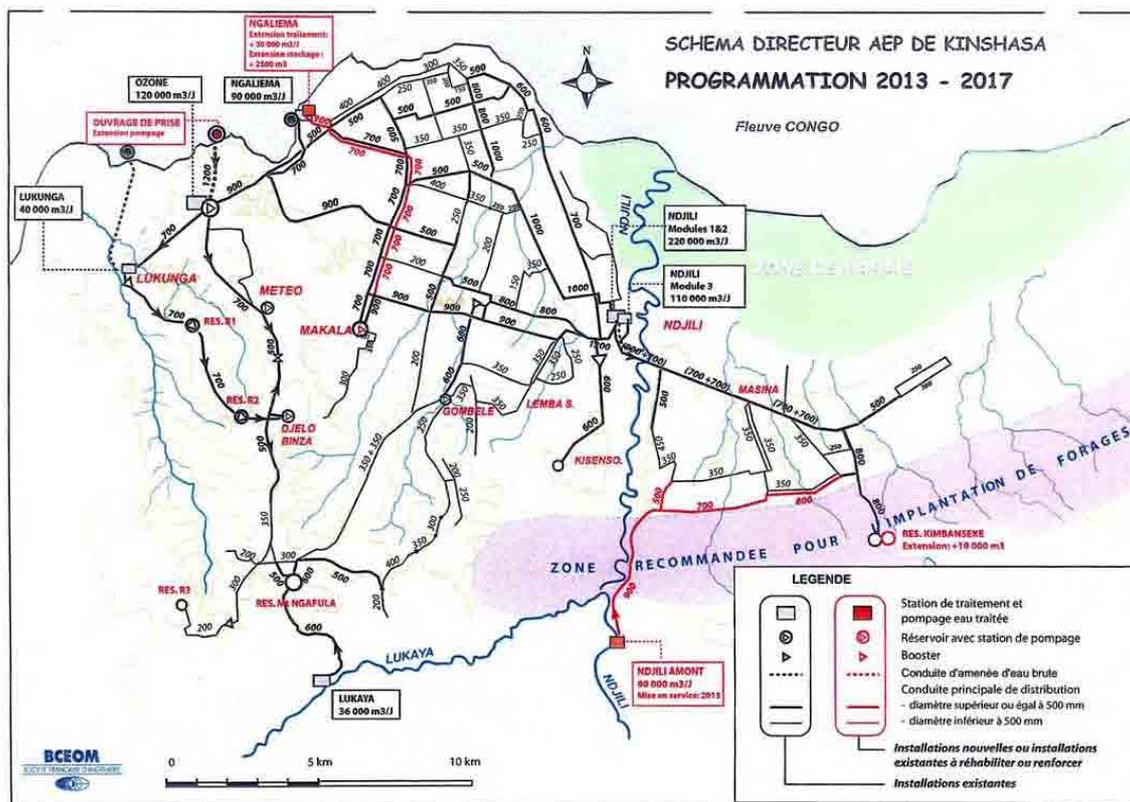


Figure 7.1.7 Situation actuelle de l'alimentation en eau potable



Source : RESIDESO

Figure 7.1.8 Programmation de l'alimentation en eau à l'horizon 2012



Source : RESIDESO

Figure 7.1.9 Programmation de l'alimentation en eau à l'horizon 2017

Tableau 7.1.11 Plan futur

Projet	Quantité de projet (m ³ /jour)	Etat d'avancement
Extension de N'djili WTP Module 3	110 000	En cours de construction avec le concours de la Banque Mondiale (la mise en service sera en 2009)
Extension de Ngaiema WTP	30 000	Plan seulement
Nouvelle construction de Lukunga WTP	110 000	L'aide de la Chine est prévue.
Nouvelle construction de N'djili Amont WTP	90 000	L'aide de la Chine est prévue.
Nouvelle construction de Ozone WTP	120 000	Planifiée
Total	350 000	

Source : REGIDESO

Pour répondre à la demande en eau de la ville-province de Kinshasa de la situation actuelle et dans l'avenir, la REGIDESO a planifié l'extension de la station d'épuration existante en tant que projet en urgence et la construction de nouvelles stations d'épuration à moyen et long terme.

La REGIDESO pratique localement l'alimentation en eau potable dans les zones du sud et de l'est de la ville-province de Kinshasa comme suit :

- Zone Mitendi (sud) : Les eaux jaillissantes servant de source, l'alimentation en eau s'effectue par 15 robinets publics. Pour chaque robinet public, un contrôleur de robinet est affecté et distribue de l'eau. Les frais d'eau sont fixes, comme 5 000 FC par mois et par foyer. (voir Appendice 7.1.1)
- Zone Banzalembe (sud) : L'alimentation en eau s'effectue par les 3 puits (actuellement les 2 puits en service) dont le débit de pompage est de 20 l/s.
- Zone Kinkole (est) : L'alimentation en eau s'effectue par les 2 puits (actuellement 1 puits en service) dont le débit de pompage est de 20 l/s. Le nombre de foyers alimentés est de 734, mais il manque d'eau chroniquement. (voir Appendice 7.1.1)
- Zone Maluku (est) : La station d'épuration en bloc compact de 2 400 m³/jour de production alimente en eau potable les 1 700 foyers. De l'eau est captée à partir du fleuve Congo. Les frais d'eau d'un foyer sans compteur sont fixes de 4 440 FC par mois et par foyer. (voir Appendice 7.1.1)

Dans la commune Nsele de la zone de l'est, Domarine Agro-Industriel, société privée, fait fonctionner une station d'épuration de 1 100 m³/jour de production et les installations de puits pour l'agriculture, en prenant de l'eau du fleuve Congo. A part des plans de base de l'alimentation en eau potable dans la ville-province de Kinshasa, la REGIDESO a planifié les projets ci-après pour résoudre les problèmes de l'eau dans les zones du sud et de l'est de Kinshasa :

- Construction de la station d'épuration de Kinkole : Le projet consiste à aménager une nouvelle station d'épuration de 40 000 m³/jour et un réseau de distribution à partir du fleuve Congo comme source. (voir Appendice 7.1.1) Les zones cibles à alimenter sont Kinkole, Bahunbu, Bibwa, Mikonga I & II et Mpsa I & II.
- Il y a un projet de développement des eaux souterraines et de construction des facilités de l'alimentation en eau de petite taille dans les zones du sud et de l'est de la ville-province de Kinshasa. Comme le montre l'Appendice 7.1.1, deux machines foreuses de la REGIDESO fonctionnent actuellement et il est nécessaire d'approvisionner une autre foreuse.

7.1.4 Fourniture de l'électricité

Le Ministère de l'Energie se charge du programme électrique. La SNEL, société nationale de l'électricité sous tutelle du Ministère du Transport, est chargée de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien des installations et équipements de l'électricité. En effet, la SNEL, faisant une coordination entre le Ministère de l'Energie et le Ministère du Transport, s'occupe des investissements, de l'exploitation et de la gestion des projets relatifs à la fourniture électrique. Les centrales hydro-électriques actuelles sont mentionnées dans la Figure 7.1.10.

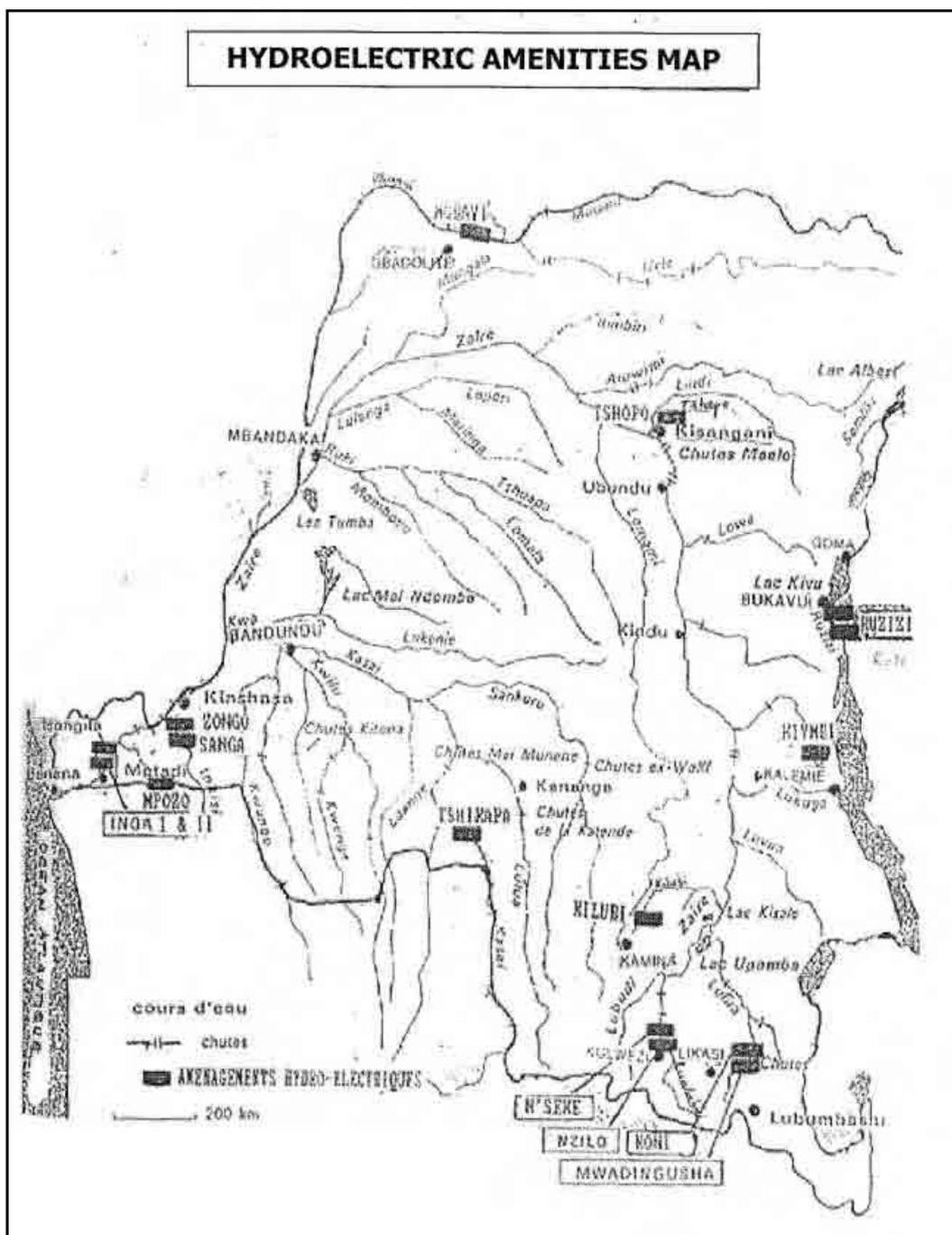


Figure 7.1.10 Centrales hydro-électriques

Le contenu des activités de la SNEL est comme suit :

- ① La SNEL a élaboré un projet des investissements 2001-2015 dont le montant total sera de 3,5 milliards de US\$.
- ② En tant que projet en urgence, la SNEL aménagera le réseau distributeur d'électricité dans les 775 villes de la RDC et le budget de ce projet est estimé à 300 millions de US\$.

- ③ La troisième phase du projet du site d'Inga a déjà commencé.
- ④ Le projet du Grand Inga, grande centrale ayant la capacité de production électrique de 39 000 MW, est planifié avec le concours de la Banque Africaine de Développement. L'électricité produite sera exportée en Egypte, en Jordanie et même en Espagne.
- ⑤ Actuellement, la RDC possède les 4 centrales hydro-électriques principales, soit Ikanga, Kisangani, Ruzizi et Lubumbashi (voir la Figure 7.1.10).
- ⑥ Etant donné que la SNEL fournissait de l'électricité gratuitement en tant que service social, le compteur électrique n'a pas été installé. C'est pourquoi le système de recouvrement des frais d'électricité est retardé par rapport au système de recouvrement des frais d'eau.
- ⑦ Le montant non payé par des entreprises publiques s'élève à 500 millions de US\$ environ.
- ⑧ Etant donné que le compteur électrique n'est pas installé, la SNEL recouvre les frais d'électricité fixes.
- ⑨ La SNEL projette l'installation du compteur électrique dans la ville-province de Kinshasa.
- ⑩ Les installations de distribution électrique de la ville-province de Kinshasa, construites en 1950, sont vétustes. Le renouvellement des installations du réseau distributeur est nécessaire et urgent.
- ⑪ Le gouvernement chinois a fourni près de 200 millions de US\$ pour les nouveaux projets de renouvellement des installations du réseau distributeur dans la ville-province de Kinshasa.
- ⑫ Dans la région des grands lacs, il existe les centrales hydro-électriques suivantes :
 - Centrale hydro-électrique de Ruzizi N°1 : 28 MW (construction et contrôle par la SNEL)
 - Centrale hydro-électrique de Ruzizi N°2 : 29 MW (construction et contrôle par la SNELAC, financée par la RDC, le Rwanda et le Burundi)

Par ailleurs, les centrales de Ruzizi ont un problème de la diminution des eaux du réseau hydrographique du fleuve Tanganyika.

Les tarifs d'électricité de la SNEL sont suivants :

Tableau 7.1.12 Tarifs de l'électricité

Catégorie		Tarif (US\$/kW/h)
1	Client de haute tension	0,0350 à 0,0458
2	Client de moyenne tension	
	Pour industrie / commerce	0,1058
	Pour consommateur général	0,087
	Pour chaudière	0,036
	Pour établissements publics / religieux	0,039
3	Client de basse tension	
	Pour public	0,0265 (tarif fixe par 100 kW/h)
	Pour ménage 1	0,039
	Pour ménage 2	0,087
	Pour commerce	0,109
	Pour usine	0,149

Source : SNEL

La SNEL n'a presque pas installé le compteur électrique, et elle ne peut pas recouvrer convenablement les frais d'électricité. Le montant non payé et la connexion informelle sont estimés de 20 à 30% de la totalité des consommateurs d'électricité. On a rapporté que le taux de recouvrement est moins de 30%. Il est donc jugé très important que la SNEL établisse un système de recouvrement des frais d'électricité y compris l'installation du compteur.

L'aperçu des projets du site d'Inga est mentionné dans le tableau ci-après :

Tableau 7.1.13 Aperçu des projets du site d'Inga

Phase	Capacité de production de projet (MW)	Situation actuelle
Phase 1	351	En service
Phase 2	1 424	En service
Phase 3	1 344	Etude de faisabilité terminée, construction prévue en 2009
Grand Inga	39 000	En cours de l'étude de faisabilité par la BAD

Source : SNEL

7.2 Examen sur la pertinence des projets demandés dans la ville-province de Kinshasa

Les requêtes relatives aux infrastructures économiques dans la ville-province de Kinshasa dans le cadre de la coopération financière non-remboursable sont les suivantes :

- (1) Projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration urgente de l'hygiène publique dans les alentours de la ville-province de Kinshasa

Objectif	Développement des eaux souterraines et alimentation en eau potable de petite taille dans les zones de l'extrémité de l'est-nord et de l'extrémité de l'est-sud de la ville-province de Kinshasa. Fourniture des matériels de forage de puits et transfert de technologies concernant le forage de puits profonds et la gestion de puits
Aperçu du Projet	Zones cibles : Manza Lemba, Mitendi, Kinkole Fourniture des matériels de forage (5 unités) Alimentation en eau potable de petite taille dans 6 zones Transfert de technologies concernant le forage des puits profonds et la gestion des puits
Résultat de l'examen sur la pertinence	Etant donné que les alentours de la ville-province de Kinshasa manquent d'eau, la nécessité du Projet est reconnue. Tenant compte de la population bénéficiaire, par rapport au projet de l'alimentation en eau dans la zone urbaine, il est jugé que ce projet n'est pas urgent. La REGIDESO n'a pas assez de matériels de forage, mais il y a 6 sociétés de prestation de service de forage de puits. Il convient d'examiner l'utilisation de ces prestataires en premier lieu. Cependant, il est jugé que la fourniture des matériels de forage est nécessaire pour les provinces autres que la ville-province de Kinshasa. Le présent Projet s'inscrit dans les projets à moyen et long terme.

- (2) Projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la zone de l'est de la ville-province de Kinshasa

Objectif	Pour améliorer le manque d'eau dans la zone de l'est de la ville-province de Kinshasa, construction d'une nouvelle station d'épuration et extension du réseau de distribution. La JICA a réalisé l'étude du concept de base en 1989-1990 sur ce Projet.
Aperçu du Projet	Zone cible : Zone de l'est de la ville-province de Kinshasa, y compris la commune de N'djili Population bénéficiaire : Près d'un million d'habitants Construction d'une nouvelle station d'épuration à N'djili dont la capacité de production sera de 40 000 m ³ /jour Transfert de technologies de la gestion de la station d'épuration
Résultat de l'examen sur la pertinence	Etant donné que le site de construction est une zone réservée à l'espace vert, la construction n'est pas autorisée. D'après le plan de base de l'alimentation en eau potable, élaboré en 2006, le contenu est changé, c-à-d. la quantité nécessaire est de 90 000 m ³ /jour et le site de construction est en amont de la rivière N'djili (voir Appendice 7.1.1) Le gouvernement chinois s'est engagé à assister la construction de cette station d'épuration inscrite dans le plan de base. Par conséquent, il est jugé que l'assistance du gouvernement japonais dans le présent Projet n'est pas nécessaire. Tenant compte de l'urgence, il est jugé qu'il est souhaitable de réaliser les projets d'amélioration et d'extension de stations d'épuration existantes et du réseau de distribution, avec le concours de la Banque Mondiale, le Croix Rouge ou le gouvernement belge.

(3) Projets prioritaires des infrastructures économiques dans le cadre de la coopération financière non-remboursable

D'après les résultats de la présente étude, les projets suivants sont recommandés, en tant que projets candidats :

- Projet d'aménagement des routes régionales et des pistes rurales de la ville-province de Kinshasa : DVDA du Ministère du Développement Rural
- Projet d'aménagement des routes régionales et des pistes rurales de la province du Bas-Congo : DVDA du Ministère du Développement Rural
- Projet d'amélioration urgente du système d'alimentation en eau potable de la ville-province de Kinshasa et d'extension de la station d'épuration de Ngaliema : REGIDESO du Ministère de l'Energie
- Projet d'études sur l'aménagement de l'alimentation urbaine en eau potable dans le district des Cataractes de la province du Bas-Congo : REGIDESO du Ministère de l'Energie

7.3 Situation actuelle des projets réalisés dans le passé

Les projets relatifs aux infrastructures économiques réalisés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon sont les suivants :

(1) Fourniture des matériels de construction (1980-1989)

Le Tableau 7.3.1 montre les matériels de construction que le gouvernement japonais a fournis, en 5 phases depuis 1980 jusqu'à 1989, à la direction des routes nationales du Ministère des Travaux Publics. Les matériels de construction fournis entre la 1^{ère} phase et la 4^{ème} phase ont déjà dépassés leur durée de vie et ils sont rejetés. Par contre, les matériels fournis dans la 5^{ème} phase sont exploités jusqu'à présent. La plupart des matériels sont à l'atelier de travail de Katanga et utilisés pour les travaux de construction des routes.

Tableau 7.3.1 Liste des équipements fournis par le gouvernement du Japon

Récapitulatif du matériel acquis sur financement Jica (Don japonaise)

Famille	1 ^{er} Don 1980	2 ^e Don 1985	3 ^e Don 1988	4 ^e Don 1989	5 ^e Don 1989	Reliquat 1989	Total
Matériel	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	
Bulldozer	7	-	5	3	5	-	20
Chargeur	11	5	5	2	5	-	28
Niveleuse	-	11	6	3	5	-	25
Compacteur	-	3	-	3	5	6	17
Camion	41	37	35	3	28	-	144
Eq. Epandeur	-	-	-	1	-	3	4
Fondoir à bitume	-	-	-	1	-	11	12
Gravillonneur	-	-	-	2	-	11	13
Remorque	-	5	-	2	1	7	15
Tracteur agricole	-	-	-	3	-	7	10
Station de grais.	-	-	-	3	-	3	6
Compres. Chantier	-	-	-	-	-	4	4
Balayeuse	-	-	-	-	-	3	3
Rouleau à main	-	-	-	-	4	24	28
Dumper	-	-	-	-	4	12	16
Véh. Liai (J-PU4x4)	24	10	24	11	18	4	91
Moto-pompe	-	-	-	2	-	-	2
Rectifieuse	-	-	1	-	-	-	1
Total	83	71	76	39	75	95	439
Coût (Yens)	600 000 000	800 000 000	700 000 000	583 000 000	450 000 000	374 000 000	3 507 000 000
Coût (USD)	5 042 127	6 722 689	5 882 353	4 899 150	3 781 513	3 142 857	29 470 689

(N.B. : 1 USD=119 Yens)

Les photos ci-après montrent la situation actuelle de matériels fournis à l'atelier de travail de la direction des routes nationales de Kinshasa.



Figure 7.3.1 Etat actuel des équipements fournis

(2) Projet de développement des eaux souterraines dans la province du Bas-Zaïre (1988-1990)

Dans le district du Bas-Fleuve de la province du Bas-Zaïre (l'actuelle province du Bas-Congo), le Japon a fourni 3 foreuses (matériels de forage) et accessoires ainsi que construit 140 puits. D'après le SNHR, l'organisme d'exécution de ce Projet, ces 3 foreuses ne fonctionnent plus à cause du manque de pièces et l'état actuel des 140 puits est inconnu. Actuellement, dans le district du Bas-Fleuve, la REGIDESO exécute le projet de construction de puits profonds avec le concours du gouvernement belge. L'étude sur site n'a pas été effectuée par la restriction de la sécurité et du procédé de l'étude.

(3) Projet d'aménagement de l'alimentation en eau potable dans la ville de Mbanza-Ngungu Phase 1 et Phase 2 (1984 et 1985)

Le site du Projet est situé dans la province du Bas-Congo et l'aperçu en est indiqué ci-dessous :

Année de la réalisation du Projet	1995
Population alimentée de projet / Surface alimentée de projet	105 999 habitants / 1 249 ha
Quantité moyenne d'eau par personne et par jour	45 lpcd
Quantité moyenne d'eau de projet	5 813 m ³ /jour
Coefficient de la quantité maximale d'eau par jour	1,15
Source	Eaux souterraines, 8 puits
Installations hydrauliques principales	
- Prise d'eau	8 puits, Capacité : 50 m ³ /heure/puits
- Transfert d'eau	Capacité : 200 m ³ (avec pompe de transfert d'eau)
- Distribution d'eau	Bassin de distribution : 2 bassins(400 m ³ et 2 000 m ³), Longueur totale de conduites : 84 km
- Alimentation en eau	Robinets communs : 3 969, Robinets publics : 7

Source : Equipe d'étude JICA

Les installations hydrauliques actuelles sont mentionnées dans l'Appendice 7.3.1. Les installations du présent Projet sont exploitées et gérées par le bureau régional de Mbanza-Ngungu de la REGIDESO. Cependant, l'alimentation en eau régulière n'est pas pratiquée à cause des problèmes de puits profonds, comme source de la ville de Mbanza-Ngungu, dont la situation actuelle est indiquée ci-dessous :

1) Situation actuelle des 8 puits profonds

- Puits N°1: Depuis deux mois après la mise en fonction, le pompage est devenu impossible. (Lors de l'essai du pompage, Capacité : 50 m³/heure)
- Puits N°2: Depuis deux mois après la mise en fonction, le pompage est devenu impossible. La baisse du niveau piézométrique a enregistré 67,8 m. (Lors de l'essai du pompage, Capacité : 20 m³/heure)
- Puits N°3: Paroi de puits a été détruit en 2004
- Puits N°4: Depuis un mois après la mise en fonction, le pompage est devenu impossible.
- Puits N°5: La pompe submersible (placée dans la station de pompe de transfert d'eau) a brûlé.
- Puits N°6: En service (Capacité : 50 m³/heure)
- Puits N°7: Depuis deux mois après la mise en fonction, le pompage est devenu impossible.

- Puits N°8: En service (Capacité : 50 m³/heure)
- 2) Les autres installations hydrauliques fonctionnent bien.
 - 3) Situation actuelle de l'alimentation en eau potable dans la ville de Mbanza-Ngungu
 - Malgré la distribution restreinte des eaux, les 5 zones faisant l'objet du Projet JICA sont alimentées en eau potable.
 - Les 3 nouvelles zones autres que les 5 zones alimentées, telles que Nsona Nkulu, Loma Ste Marie et Athene Kola ne sont pas alimentées en eau potable du tout.
 - 4) La ville de Mbanza-Ngungu dénombre environ 210 000 habitants en 2005.
 - 5) Il en résulte que la ville de Mbanza-Ngungu manque d'eau.

Par conséquent, il est prévu de prendre des mesures ci-dessous ;

- Développement des ressources en eau (eaux souterraines, rivière Couscous, source Kla)
- Amélioration et extension des installations hydrauliques (station de pompes, bassins de distribution, etc.)
- Extension des équipements de distribution pour les nouvelles zones agglomérées
- Mise en place de conduites d'adduction d'eau, de compteurs et de robinets dans les nouvelles zones agglomérées

Les possibilités du développement des ressources en eau sont les suivantes :

- Développement des eaux souterraines: haute potentialité (voir la Figure 7.3.2)
- Rivière Couscous: En saison sèche, le débit de ce cours d'eau est moins de 350 m³/heure et ne peut satisfaire ni le besoin actuel ni le besoin futur en eau. De plus, le risque de la pollution à partir de l'oléoduc existant reste toujours une des préoccupations.
- La source Kla possède une capacité de plus de 600 m³/heure à capter, mais elle est située à 10 km environ de la ville de Mbanza-Ngungu. Donc, le coût des travaux de construction des installations hydrauliques sera très élevé.
- D'après les résultats de visites sur site, il est jugé que le développement des eaux souterraines dans la ville de Mbanza-Ngungu ou le développement de la source Kla sera un projet prometteur.

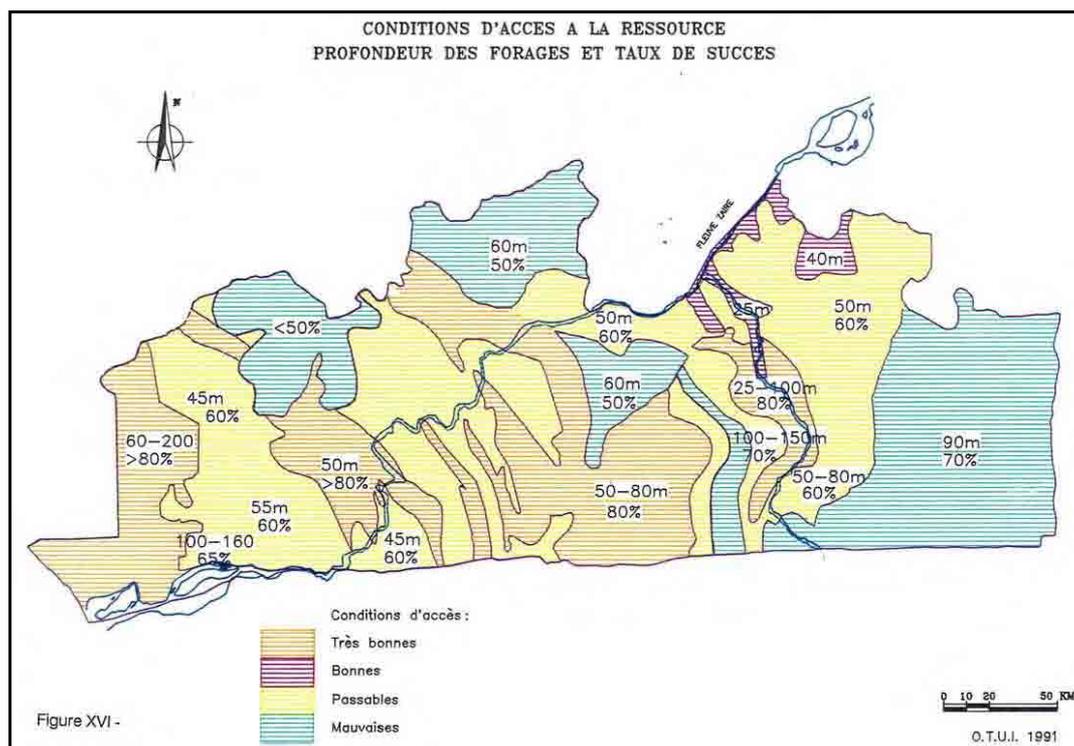


Figure 7.3.2 Potentialité des ressources en eaux souterraines dans la province du **Bas-Congo**

(4) Projet d'alimentation en eau potable dans la localité de Kimpese-Lukara Phase 1 et Phase 2 (1987 et 1988)

Le site du Projet est situé dans la province du Bas-Congo. L'étude sur site n'a pas été menée à cause de la restriction de la sécurité et du procédé de l'étude. L'aperçu du présent Projet est indiqué ci-dessous :

1) Projet d'alimentation en eau potable dans la localité de Kimpese

Année de la réalisation du Projet	1998
Population alimentée de projet / Surface alimentée de projet	43 300 habitants / 261 ha
Quantité moyenne d'eau par personne et par jour	53 lpcd
Quantité moyenne d'eau de projet	4 514 m ³ /jour
Coefficient de la quantité maximale d'eau par jour	1,15
Source	Source Kimana
Installations hydrauliques principales	
- Prise d'eau	Capacité : 390 m ³ /heure (3 pompes)
- Transfert d'eau	Longueur totale : 1,3km (avec 6 pompes de transfert d'eau)
- Distribution d'eau	Réservoir, Longueur totale de tuyaux : 33,13km
- Alimentation en eau	Robinets publics : 787, Longueur totale de conduites : 14 km

Source : Equipe d'étude JICA

2) Projet d'alimentation en eau potable dans la localité de Lukara

Année de la réalisation du Projet	1998
Population alimentée de projet / Surface alimentée de projet	21 400 habitants / 118 ha
Quantité moyenne d'eau par personne et par jour	53 lpcd
Quantité moyenne d'eau de projet	896 m ³ /jour
Coefficient de la quantité maximale d'eau par jour	1,15
Source	Eaux souterraines, 2puits
Installations hydrauliques principales	
- Prise d'eau	Capacité : 112 m ³ /heure (2 pompes)
- Transfert d'eau	Longueur totale : 2,0km (avec 3 pompes de transfert d'eau)
- Distribution d'eau	Réservoir de 360 m ³ , Longueur totale de tuyaux : 12,17 km
- Alimentation en eau	Robinets publics : 559, Longueur totale de conduites : 8,39km

Source : Equipe d'étude JICA

Les installations hydrauliques sont exploitées et gérées par les bureaux régionaux de Kimpese et de Lukara de la REGIDESO. A travers les interviews auprès du bureau régional de Matadi et du bureau de Kimpese, il y a des problèmes mentionnés ci-après :

- A Kimpese, problème de la fuite d'eau du réservoir et programme d'alimentation en eau potable pour les nouvelles zones agglomérées
- A Lukara, programme d'amélioration des installations de transformateur électrique par l'ONATORA (mise en place d'un stabilisateur de tension électrique) et programme d'alimentation en eau potable pour les nouvelles zones agglomérées

(5) Projet d'alimentation en eau potable dans la ville de Boma Phase 1 (1989)

Le site du Projet est situé dans la province du Bas-Congo et l'aperçu en est indiqué ci-dessous :

Année de la réalisation du Projet	1995
Population alimentée de projet	181 000 habitants
Quantité moyenne d'eau par personne et par jour	91lpcd
Quantité moyenne d'eau de projet	16 500 m ³ /jour
Coefficient de la quantité maximale d'eau par jour	1,15
Source	Fleuve Congo
Installations hydrauliques principales	
- Prise d'eau	Capacité : 20 000 m ³ /jour
- Adduction d'eau	Diamètre : 500 mm Longueur : 140m
- Epuration d'eau	Capacité : 20 000 m ³ /jour
- Transfert d'eau	Longueur totale : 6km (avec pompe de transfert d'eau)
- Distribution d'eau	Bassin de distribution : 2 bassins, Longueur totale de conduites : 70 km
- Alimentation en eau	Robinets communs : 2 600 Robinets publics : 6

Source : Equipe d'étude JICA

A travers l'étude sur site, il a été constaté que les travaux de ces installations d'eau auraient été suspendus en cours de construction. Etant donné que l'installation des équipements et matériels n'est pas achevée, le bureau régional de Boma de la REGIDESO a pris des mesures supplémentaires pour faire fonctionner à peine ces équipements et matériels. Actuellement, avec le concours de la BAD, les travaux d'extension ont été planifiés et entamés. La réhabilitation des installations construites dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon fait partie de ces travaux d'extension.

7.4 Confirmation des organismes d'exécution du pays bénéficiaire

Les systèmes d'exécution des projets des organismes chargés des infrastructures économiques par secteur sont indiqués ci-dessous. Actuellement, ces organismes travaillent activement avec les organisations internationales et les bailleurs de fonds dans le cadre des projets de l'assistance, et il est donc jugé qu'ils possèdent la capacité de l'exécution des projets.

(1) Secteur du transport

Le Ministère des Travaux Publics, mentionné dans la Figure 7.4.1, réalise les projets d'aménagement routier en collaboration avec les organisations internationales et les bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale. D'autre part, l'aménagement des routes régionales et des pistes rurales est chargé par la DVDA du Ministère du Développement Rural. La Figure 7.4.2 montre l'organigramme de la DVDA.

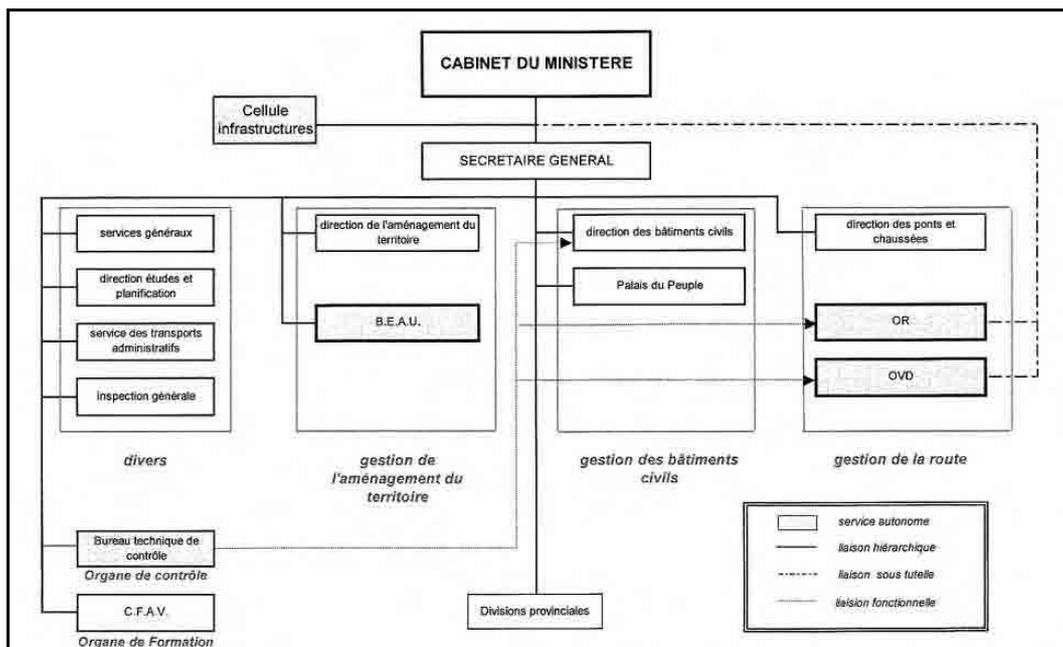


Figure 7.4.1 Ministère des Travaux Publics

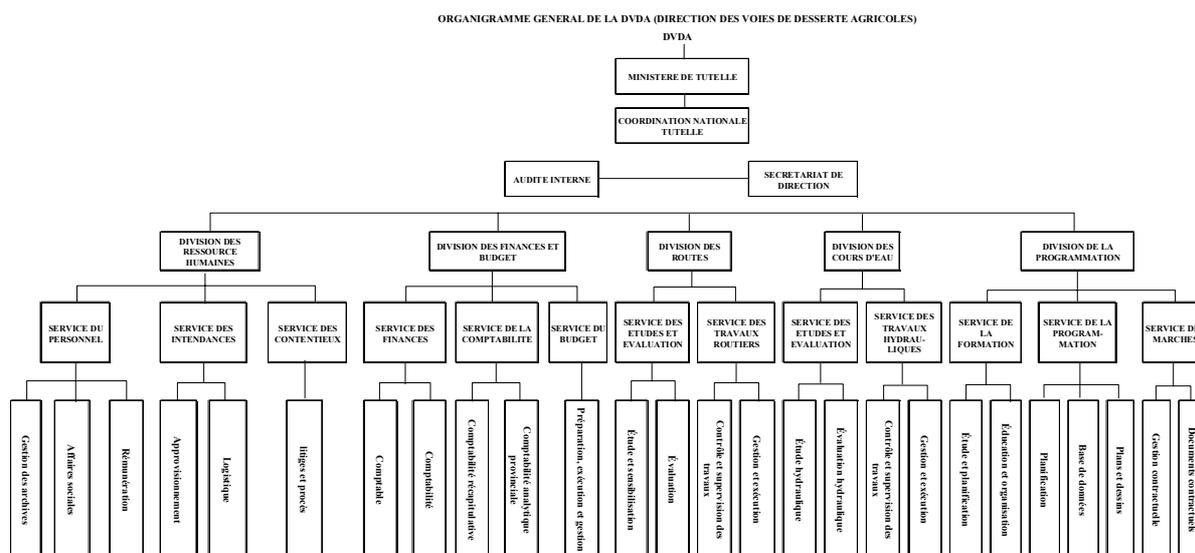


Figure 7.4.2 Organigramme de la DVDA

Les organismes suivants sont chargés de la gestion et de l'entretien des installations du transport :

- Routes nationales : Direction des routes nationales du MTP (voir la Figure 7.4.3 : organigramme de la direction des routes nationales)
- Routes urbaines : OVD du MTP
- Routes régionales et pistes rurales : DVDA du MDR
- Fleuve Congo : RVF du MTP
- Transport fluvial et Exploitation ferroviaire et portuaire dans la région de l'ouest : ONATRA sous tutelle du MT
- Transport fluvial et Exploitation ferroviaire et portuaire dans la région de l'est : SNCC sous tutelle du MT
- Chemins de fer dans la région du nord : CFU (Chemin de fer Uélé) sous tutelle du MT

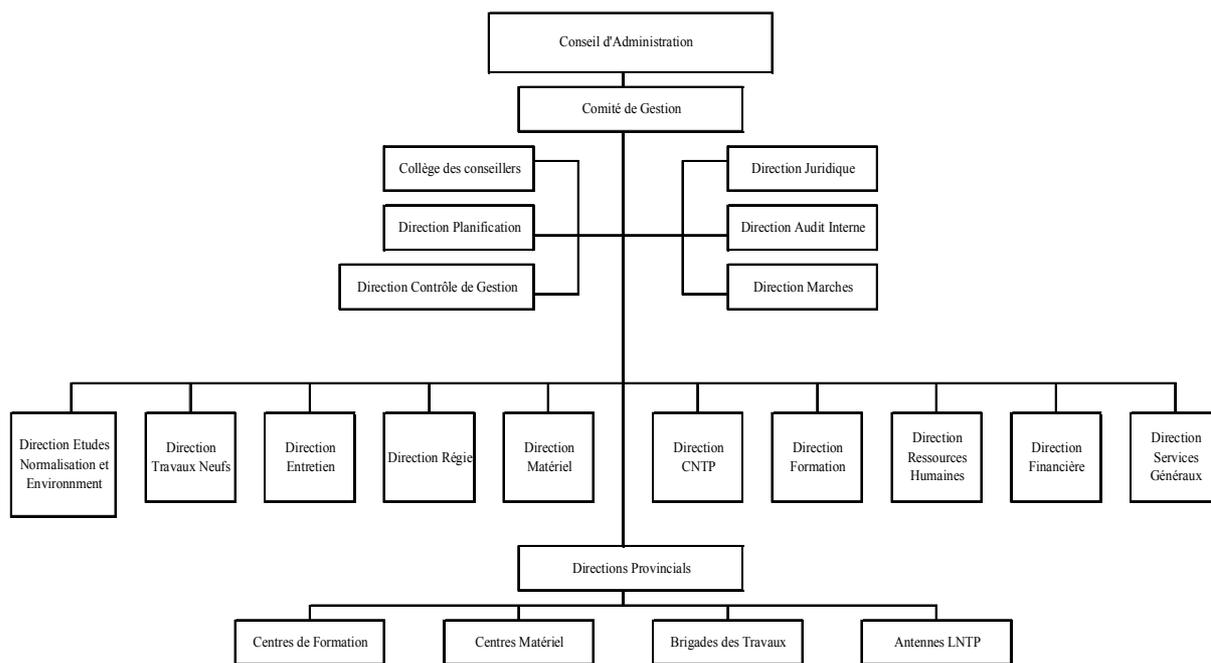


Figure 7.4.3 Organigramme de la Direction des routes nationales

(2) Secteur de l'alimentation en eau potable

La REGIDESO est un organisme d'exécution principal dans le secteur de l'alimentation en eau potable que le gouvernement japonais puisse assister actuellement. Comme la direction des routes nationales, la REGIDESO réalise des projets avec des organisations internationales ou des bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale. D'après l'estimation des résultats de ces dernières années, il est jugé que la REGIDESO possède suffisamment la capacité de l'exécution des projets en cas de la mise en œuvre de projets d'assistance du gouvernement du Japon. Les budgets de la REGIDESO entre l'année 2003 et l'année 2005 sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 7.4.1 Budget de la REGIDESO entre 2003-2005

Année	Budget (US\$)
2003	99 000 000
2004	86 670 799
2005	137 607 641

Source : REGIDESO

Les Figures 7.4.4, 7.4.5, 7.4.6 et 7.4.7 montrent respectivement l'organigramme général, celui de la direction de distribution, celui de la direction de traitement des eaux et celui de la direction d'exploitation de la REGIDESO. Le nombre d'effectif du bureau de Kinshasa est de 2 522 personnes comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 7.4.2 Bureau de Kinshasa de la REGIDESO

Personnel	Nombre
Ingénieurs supérieurs	5
Ingénieurs de génie civil	31
Techniciens	132
Spécialistes	133
Administration	195
Secrétaires	14
Autres	2 012
Total	2 552

Source : REGIDESO

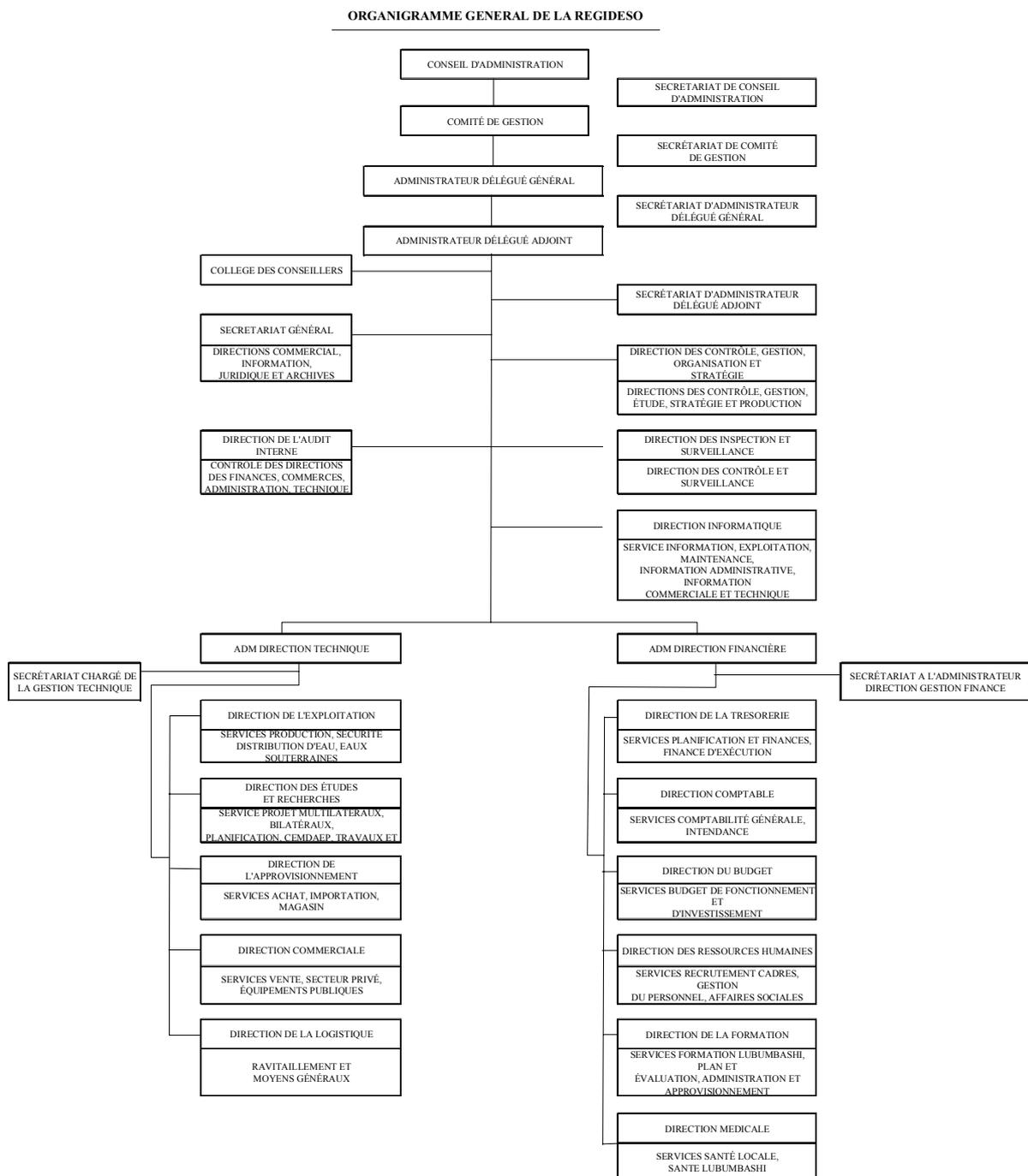


Figure 7.4.4 Organigramme Général de la REGIDESO

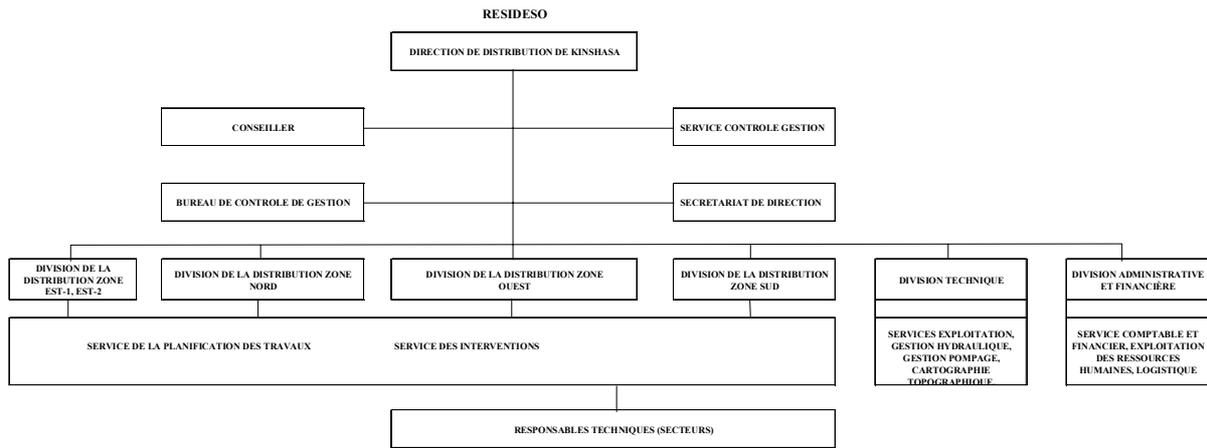


Figure 7.4.5 Organigramme de la Direction de distribution de la REGIDESO

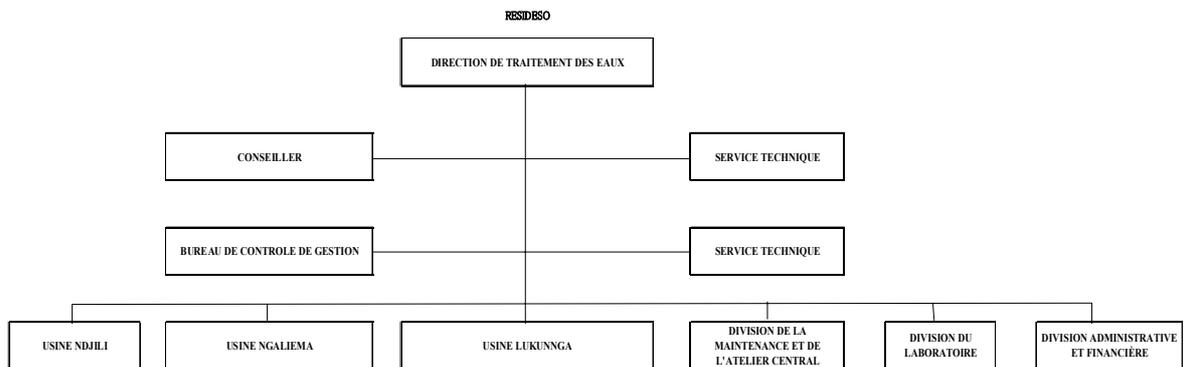


Figure 7.4.6 Organigramme de la Direction de traitement des eaux de la REGIDESO

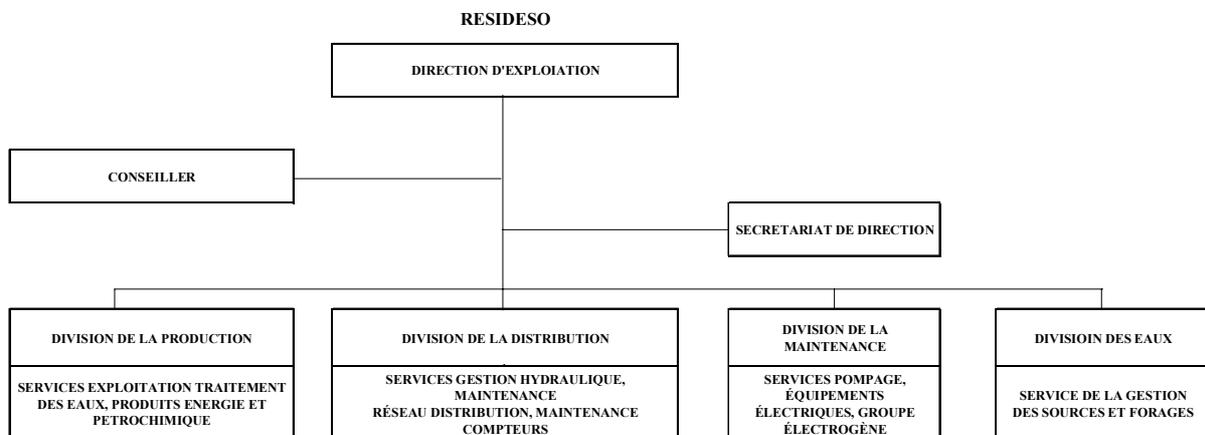
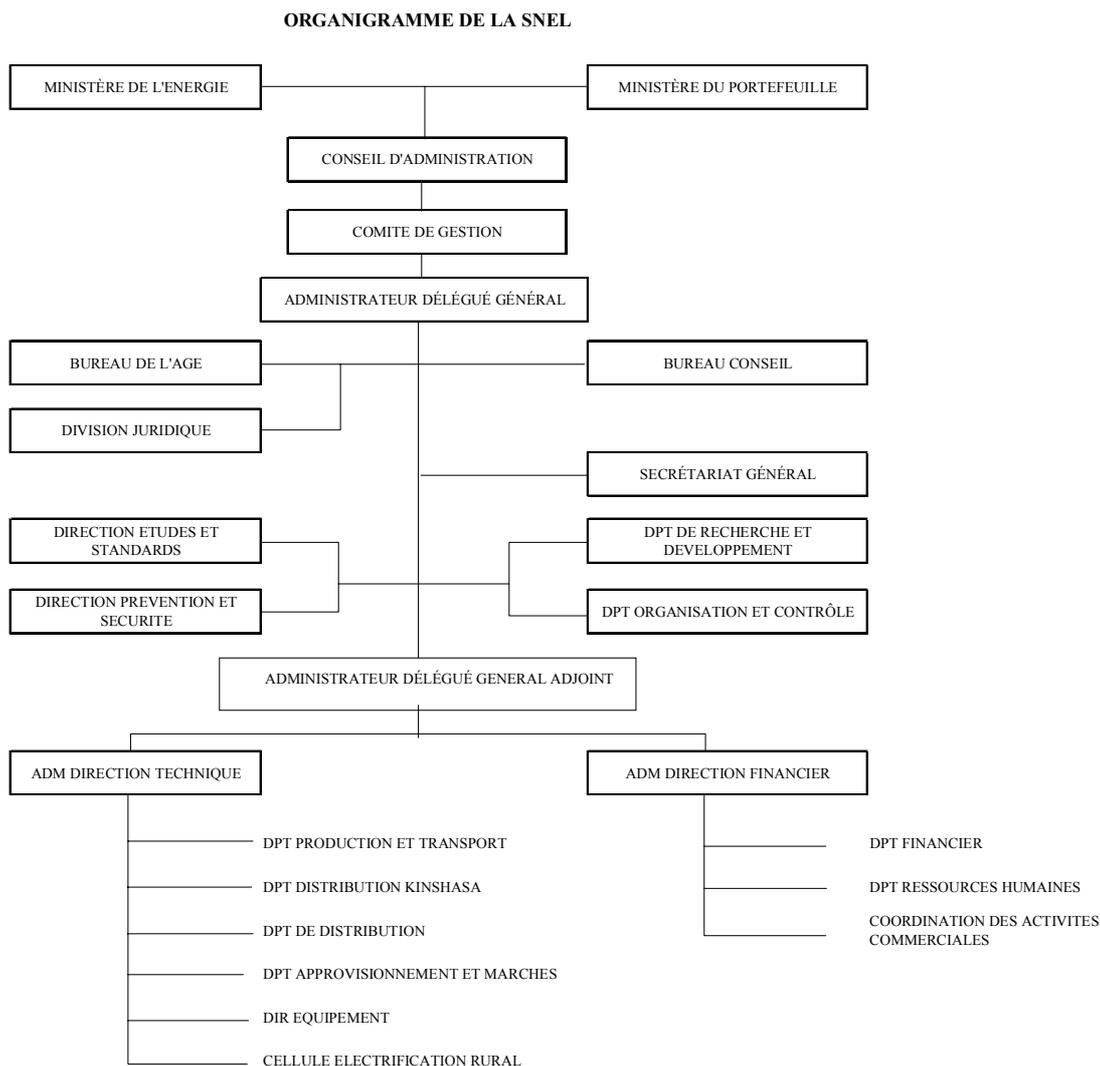


Figure 7.4.7 Organigramme de la Direction d'exploitation de la REGIDESO

(3) Secteur de l'électricité

L'affaire de l'électricité est chargée par la SNEL, société nationale sous la tutelle du Ministère de l'Energie et du Ministère du Transport. L'organigramme de la SNEL est mentionné dans la Figure 7.4.8. Avec le concours de la Banque Mondiale, le Ministère de l'Energie comme la SNEL réalisent beaucoup de projets de grande envergure, tels que les projets internationaux de la centrale hydro-électrique d'Inga.



Source : SNEL

Figure 7.4.8 Organigramme de la SNEL

7.5 Vérification des consultants locaux et entrepreneurs locaux

Comme le montre l' Appendice 7.5.1, les consultants locaux et les entrepreneurs locaux sont enregistrés auprès du Ministère des Travaux Publics qui a élaboré une liste des entreprises par catégorie conformes aux tailles des travaux publics. En outre, la Direction des routes nationales et la REGIDESO ont établi aussi leurs propres listes des entreprises locales sur la base des résultats des travaux.

(1) Consultants locaux

Au total, 13 consultants locaux sont enregistrés et classés par le Ministère des Travaux Publics en 3 catégories : A, B, C. Toutes les catégories exigent les conditions du niveau d' instruction des ingénieurs et du nombre de matériels appropriés. Les catégories sont classées en principe suivant la surface des bureaux (A : plus de 80m², B : plus de 50m², C : plus de 30m²). Comme le montre le tableau ci-après, une (1) entreprise est catégorisée en A et six (6) entreprises en B. Toutes les entreprises ont leur siège à la ville-province de Kinshasa.

Tableau 7.5.1 Consultants locaux et Catégories

Nom d'entreprise	Catégorie
B.E.D SPRL	A
CE MANAGER SPRL	B
APROJER	B
KWEZI N3 ENGINEER SRDC SPAL	B
GROUPE CHITEC INTERNATIONAL SPAL	B
KCAROFF SPAL	B
ETS ESPACE EROPICAL	B

Source : Ministère des Travaux Publics

La Direction des routes nationales a établi sa propre liste des consultants locaux sur la base des résultats des soumissions du passé. Au total, 14 entreprises se présentent dans le domaine du génie civil. La Direction des routes nationales s'occupe, en principe elle-même, de la planification et de la conception des ponts et chaussées, et elle confie aux consultants locaux enregistrés les travaux complémentaires, tels que les études topographique ou géotechnique ou la conception détaillée. Dans les projets de la coopération internationale, les consultants internationaux se chargent des études, de la conception et du contrôle des travaux et les consultants locaux travaillent comme leurs sous-traitants. Actuellement, les consultants locaux mentionnés ci-dessous sont actifs dans les projets de la coopération internationale.

- GECOMA SPRL
- CETRIAC SPRL
- GECT

- Société d'études Conseils réalisations

La REGIDESO a établi aussi sa propre liste des consultants locaux dans laquelle 9 entreprises figurent actuellement. Comme la Direction des routes nationales, la REGIDESO confie aux consultants locaux les études topographique et géotechnique ou la conception détaillée. Les 9 consultants, y compris les consultants internationaux implantés en RDC, sont mentionnés ci-après :

- SECRET CONSEIL
- BETEC
- Foteli IE
- SOLUTION POUR L'AFRIQUE
- GEI
- SOGEMA
- ARCADIS FALLY : Entreprise belge
- BUREAU GM : Entreprise belge
- ARCO

(2) Entrepreneurs locaux

Actuellement, 335 entreprises au total sont enregistrées, en tant qu'entrepreneurs locaux, auprès du Ministère des Travaux Publics qui classe ces entreprises en 4 catégories ; A, B, C et D. Les entrepreneurs de la catégorie A (13 au total) et ceux de la catégorie B (302 au total) sont reconnus en RDC comme entrepreneurs capables de remplir les normes générales du génie civil.

Dans la liste des entrepreneurs locaux du Ministère des Travaux Publics, la Direction des routes nationales et la REGIDESO recommandent les entrepreneurs locaux ci-après comme entrepreneurs sous-traitants dans les projets de la coopération internationale.

- 1) la Direction des routes nationales : Entrepreneurs locaux, y compris les entrepreneurs internationaux implantés en RDC,
 - AFRITEC SPRL : Entreprise de la RDC
 - SINOHYDRO : Entreprise chinoise
 - SOGEA SATOM : Entreprise française
 - MATA FORET : Entreprise belge
 - CNCTPC : Entreprise chinoise

2) REGIDESO

- Electrobéton Congo : Entreprise de la RDC
- FS PARISI SPRL : Entreprise de la RDC
- MOBINETAL : Entreprise de la RDC
- SAFRICAS SPRL : Entreprise de la RDC
- ETS. CILAY-CO : Entreprise de la RDC
- AFRITEC SPRL : Entreprise de la RDC

Dans le domaine du développement des ressources en eau, les entrepreneurs actifs sont mentionnés dans le tableau ci-après et tous ont leur siège à la ville-province de Kinshasa.

Tableau 7.5.2 Liste des entrepreneurs de forage

Entreprise	Situation actuelle
SOLUTIONS pour l'AFRIQUE	Privée, Bonnes activités, Possession de Matériels nécessaires
MIDRILCO	Privée, Bonnes activités, Possession de Matériels nécessaires
ADIR	Privée, Bonnes activités, Possession de Matériels nécessaires
VISION MONDIALE	Privée, Bonnes activités, Possession de Matériels nécessaires
AIDR	Privée, Activités médiocres, Matériels nécessaires insuffisants
Hqln'tat Integre	Privée, Activités médiocres, Matériels nécessaires insuffisants
EGEC	Privée, Activités médiocres, Matériels nécessaires insuffisants
REGIDESO	Régie, Activités médiocres, Matériels nécessaires insuffisants
SNHR	Direction régionale, Activités médiocres, Matériels nécessaires insuffisants

Source : Ministère des Travaux Publics

Il est jugé que les 4 premiers entrepreneurs figurant dans la liste ci-dessus sont capables de se charger du développement des eaux souterraines et qu'il est nécessaire de fournir les foreuses et les accessoires pour la REGIDESO et le SNHR.

7.6 Orientation de la coopération japonaise (projet)

Les projets relatifs aux infrastructures économiques auxquels le gouvernement japonais apporterait les appuis sont mentionnés ci-dessous. Tenant compte de la situation de la sécurité en RDC (la ville-province de Kinshasa et la province du Bas-Congo maintiennent bien l'ordre public et la sécurité relativement aux autres provinces) et prenant en considération de la nécessité et de l'urgence des projets, les projets de la coopération bilatérale sont proposés et classifiés à court, moyen ou long terme.

(1) Secteur du transport

Les projets candidats du secteur du transport sont suivants :

Nom du Projet		Priorité des projets	Aperçu du Projet
1	Projet d'aménagement et de réhabilitation des routes régionales et des pistes rurales de la ville-province de Kinshasa	Projet à moyen terme	Réhabilitation des 5 routes régionales et pistes rurales de Kinshasa / 421 km de longueur totale / voir le Tableau 7.6.1
2	Projet d'aménagement et de réhabilitation des routes régionales et des pistes rurales de la province du Bas-Congo	Projet à moyen terme	Réhabilitation des 10 routes régionales et pistes rurales de la province du Bas-Congo / 804 km de longueur totale / voir le Tableau 7.6.2
3	Projet d'aménagement et de réhabilitation des routes régionales et des pistes rurales d'autres provinces	Projet à moyen terme	Réhabilitation de routes et de pistes rurales dans les provinces Bandundu, Equateur, Kasai, Katanga, Maniema, Kivu, Orientale / 2 200 km de longueur totale
4	Projet d'aménagement de route nationale de ceinture	Projet à moyen et long terme	Réhabilitation de la route nationale dont la longueur totale est de 16 778 km / Chaque section est assistée par la Banque Mondiale, la BAD, la Belgique, et la Grande-Bretagne
5	Projet d'amélioration et d'extension des ports internationaux	Projet à moyen terme	Aménagement et extension des ports internationaux de Banana, de Boma et de Matadi
6	Projet de réhabilitation de chemin de fer Kinshasa-Matadi	Projet à long terme	Réhabilitation des installations vétustes de chemin de fer Kinshasa-Matadi
7	Projet de construction de chemin de fer Matadi-Banana	Projet à long terme	Aménagement des chemins de fer entre le port de Banana, le port de Boma et le port de Matadi / La JICA a déjà fait une étude de développement.
8	Projet d'extension de chemin de fer dans la ville de Kinshasa	Projet à long terme	Extension de chemin de fer destiné au déplacement des habitants de Kinshasa / La JICA a déjà fait une étude de développement.

Source : Equipe d'étude JICA

Tableau 7.6.1 Routes régionales de la ville-province de Kinshasa

TERRITOIRES	AXES ROUTIERS	LONG (Km)	COUT REH. ENSUS	COUT ENTRET, ENSUS	TOTAL ENSUS	JONCTION
Kimbandseke	Kikimi-Ferme Biboto-Dingi Dingi	11	82 500	16 500	99 000	
	Périmètre meraicher-Tsanga (Q.Mbwala)	13	97 500	19 500	117 000	
	Périmètre meraicher-Bono	11	82 500	16 500	99 000	Riv.Nd joku
	Rte Mokali-Quartier Sakombi	10	75 000	15 000	90 000	
S/Total (1)	4	45	337 500	67 500	405 000	
Mont Ngafula	Kimwenza-Marche N'djili/Kilambu	10.2	76 500	15 300	91 800	
	Tilapie-Kingatako-Kimwenza/Gare	25	187 500	37 500	225 000	
	Kingatako-Mangala-Mbuki	30	225 000	45 000	270 000	
	Marche N'djili/Kilambu-Manenga/Nsangi	26	195 000	39 000	234 000	
	Lemba lmbu-Wassa-Mbuki	32	240 000	48 000	288 000	
	Rivière Lususa-Mbolo-Manenga/Nsangi	10	75 000	15 000	90 000	
S/Total (2)	6	133.2	999 000	199 800	1 198 800	
N'Sele	Maluku Centre-HCR-Port Belle vue	2.5	18 750	3 750	22 500	
	Dingi Dingi-N'djili/Brasserie	38	285 000	57 000	342 000	
	Buma 1 –Kimpolo-Mabwe-Kinduti	70	525 000	105 000	630 000	N'djili/Sanda
S/Total (3)	3	110.5	828 750	165 750	994 500	
N'djili	Perimetre maraicher-N'djili (Rte de Cocotier au Q.9)	5	37 500	7 500	45 000	N'djili/Sanda
	Kimbanseke-N'djili/Brasserie	6	45 000	9 000	54 000	N'djili/Sanda
S/Total (4)	2	11	82 500	16 500	99 000	
Maluku	Menkao-Maluku Centre	31	232 500	46 500	279 000	RN 1
	RN 1-Dumi-Kibirika	70	525 000	105 000	630 000	RN 1
	RN 1 Mampu	20.3	152 350	30 450	182 700	RN 1
S/Total (5)	3	121.3	909 750	181 950	1 091 700	
TOTAL (KINSHASA)	18	421	3 157 500	631 500	3 789 000	

Source : DVDA du Ministère du Développement Rural

Tableau 7.6.2 Routes régionales de la province du Bas-Congo

TERRITOIRES	AXES ROUTIERS	LONG (Km)	COUT REH. ENSUS	COUT ENTRET, ENSUS	TOTAL ENSUS	JONCTION
Luozi	Yanga Pompe-Nkundi-Bandakani	35	262 500	52 500	315 000	RN 12
	Ponht Nkata-Lim.Coll de la Kenge	15	112 500	22 500	135 000	RN 112
	Sundi Sangu-Lim. Kimumba	45	336 500	67 500	405 000	RN 12
S/Total (1)	3	95	712 500	142 500	855 000	
Tshela	Tshela-Maduda-Kayimbaku	65	487 500	97 500	585 000	RN 12
	Ndalu-Lupandji-Mbukundingi	35	262 500	52 500	315 000	RN 105
S/Total (2)	2	100	750 000	150 000	900 000	
Mbanza Ngungu	Mbanza Ngungu (Chateau d'eau)-Mbanba-M.C N'kolo	30	225 000	45 000	270 000	RN/CF
	Ngongo-Luvaka-ex-Commune	47	352 500	70 500	423 000	RN 115
S/Total (3)	2	77	577 500	115 500	693 000	
Lukula	Lukula mbavu-Mabundukila	50	375 000	75 000	450 000	RN 12
	Marche Mbenza-Kizau Mvuetete	30	225 000	45 000	270 000	RN 12
S/Total (4)	2	80	600 000	120 000	720 000	
Songololo	Kimpese-Mbemba-Songamani	72	540 000	108 000	648 000	RN 1
	Kenge-Inga Village	22	165 000	33 000	198 000	RN 1
S/Total (5)	2	94	705 000	141 000	846 000	
Madimba	Kimpemba-Masikila-Kibanbi	31	232 500	46 500	279 000	RN 16
	Ngidinga-Malele-Kindompolo	40	300 000	60 000	360 000	RN 16
S/Total (6)	2	71	532 500	106 500	639 000	
Sekebanza	Sekebanza-Lutala Mbeko	40	300 000	60 000	260 000	RN 101
	Vunda Kintati-Riv.Lukula	8	60 000	12 000	72 000	RN 1
	Kiangala-Kisavu	14	105 000	21 000	126 000	RN 1
S/Total (7)	3	62	465 000	93 000	558 000	
Kasangulu	Luila-Kinzambi-Nlala	35	262 500	52 500	315 000	RN 1
	Ntampa-Kindanba	7	52 500	10 500	63 000	
	Kasangulu-Tendele-Kifuka	50	375 000	75 000	450 000	RN 1
S/Total (8)	3	92	690 000	138 000	828 000	
Moanda	Moanda village-Nsiamfumu-Yema	32	240 000	48 000	288 000	RN 1
	Tumba Kituti-Mao-Kidiaki	35	262 500	52 500	315 000	RN 1
S/Total (9)	2	67	502 500	100 500	603 000	
Kimvula	Kimalundu-Kimbuba(centre)	16	120 000	24 000	144 000	RN 16
	Lubisi-Kinsafu-Benga	50	375 000	75 000	450 000	RN 16
S/Total (10)	2	66	495 000	99 000	594 000	
TOTAL (BAS CONGO)	23	804	6 030 000	1 206 000	7 236 000	

Source : DVDA du Ministère du Développement

(2) Secteur de l'alimentation en eau potable

Les projets candidats du secteur de l'alimentation en eau potable sont suivants :

Nom du Projet		Priorité des projets	Aperçu du Projet
1	Projet d'amélioration urgente du système de l'alimentation en eau potable de la ville de Kinshasa et d'extension de la station d'épuration de Ngaliema	Projet à court terme en urgence	Réhabilitation du réseau de distribution de conduites dans les zones centrales de la ville de Kinshasa et extension de la station d'épuration existante de Ngaliema (30 000 m ³ /jour)
2	Projet d'études sur l'aménagement des installations hydrauliques du district des Cataractes dans la province du Bas-Congo	Projet à court terme en urgence	Etudes sur la potentialité du développement des eaux souterraines dans le district des Cataractes et établissement du plan d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans les villes de Mbanza-Ngungu, Lufutoto, Kwilu-Ngongo, Lukara, Kimpese, Songololo
3	Projet d'alimentation en eau potable dans les environs de Kinshasa et d'amélioration urgente de l'hygiène publique	Projet à moyen terme	Développement des eaux souterraines et alimentation en eau potable de petite taille dans la zone de l'extrémité de l'est-nord et du sud de Kinshasa
4	Projet de construction d'une station d'épuration Ozone	Projet à long terme	Construction des installations, ayant le fleuve Congo comme source, de prise d'eau, d'épuration, de distribution dont la capacité est de 120 000 m ³ /jour
5	Projet de construction d'une station d'épuration Kinkole	Projet à long terme	Aménagement d'une station d'épuration, ayant le fleuve Congo comme source, dont la capacité est de 40 000 m ³ /jour et du réseau de distribution dans les zones à alimenter Kinkole, Bahunbu, Bibwa, Mikonga I & II et Mpsa I & II

Source : Equipe d'étude JICA

L'aperçu des projets candidats pour l'aide en urgence est comme suit:

- 1) Projet d'amélioration urgente du système de l'alimentation en eau potable de la ville-province de Kinshasa et d'extension de la station d'épuration de Ngaliema (Coopération financière non-remboursable des projets généraux)

Objectif	Sur la base du plan de base d'amélioration de l'alimentation en eau potable de la ville de Kinshasa, élaboré en 2006, pour améliorer le manque chronique d'eau de Kinshasa, extension de la station d'épuration de Ngaliema, confine au fleuve Congo et réhabilitation du réseau de distribution dans la zone centrale de la ville
Aperçu du Projet	Construction de nouvelles installations de prise d'eau dans la station d'épuration existante de Ngaliema Extension de la station d'épuration de Ngaliema : Actuellement, la production journalière est de 80 000 tonnes et l'augmentation de la production de 30 000 tonnes par jour Zones faisant l'objet de l'aménagement du réseau de distribution : Aménagement du réseau de distribution de conduites dans les 8 communes, telles que Gombe, Kinshasa, Lingwala, Kintambo, Bandalungwa, Kasa-Vunbu, Kalamu et Ngiri-Ngiri Organisation de la séance de formation pour l'étude sur la fuite d'eau et les mesures à prendre Transfert de technologies de l'opération et de la maintenance de la station d'épuration
Impacts et Coût du Projet	La zone bénéficiaire est toute la ville-province de Kinshasa et, en particulier, l'amélioration de l'alimentation en eau potable dans les 8 communes faisant l'objet de l'aménagement du réseau de distribution La population bénéficiaire est 5,8 millions d'habitants de 21 communes, et en particulier, 1,8 millions d'habitants des 8 communes sont la population bénéficiaire directe La population bénéficiaire indirecte est 6,5 millions d'habitants de la ville de Kinshasa Le Projet sera réalisé en deux phases. Le coût du Projet sera de l'ordre de 2,5 milliards de yens (la première phase : 1,2 milliards de yen et la deuxième phase : 1,3 milliards de yens) L'aménagement du réseau de distribution est à la charge de la partie de la RDC.

Source : Equipe d'étude JICA

2) Projet d'études sur l'aménagement des installations hydrauliques du district des Cataractes dans la province du Bas-Congo (Etude de développement)

Objectif	La JICA a déjà réalisé un projet d'aménagement de l'alimentation en eau potable dans le district des Cataractes de la province du Bas-Congo. Cependant, la vétusté des installations et l'accroissement démographique empêchent une alimentation en eau appropriée. En outre, il a été constaté que le phénomène de tarissement des puits est inquiétant. Par conséquent, il est nécessaire de mener des études sur la situation actuelle de l'alimentation en eau du district des Cataractes et sur la quantité rechargée des ressources en eaux telles que les eaux souterraines et jaillissantes. La présente étude a pour objectifs de confirmer la potentialité des ressources en eau du district des Cataractes et d'établir le plan d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans les villes de Mbanza-Ngungu, Lufutoto, Kwilu-Ngongo, Lukara, Kimpese et Songololo.
Aperçu du Projet	Etudes hydrogéologiques dans le district des Cataractes Dans le domaine du développement des eaux souterraines, des prospections physique et électrique et une construction de puits d'essai Etudes sur la situation actuelle de l'alimentation en eau potable dans les villes de Mbanza-Ngungu, Lufutoto, Kwilu-Ngongo, Lukara, Kimpese et Songololo Etablissement du plan d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans les 6 villes Réalisation d'un projet de démonstration d'amélioration de l'alimentation en eau potable
Impacts et Coût du Projet	Zone bénéficiaire : tout le district des Cataractes de la province du Bas-Congo La population bénéficiaire est estimée à près d'un million d'habitants. Le coût total de cette étude sera d'environ 500 millions de yens.

Source : Equipe d'étude JICA

(3) Secteur de l'électricité

Les projets proposés par la SNEL sont les projets d'amélioration de stations de transformation électrique et du réseau distributeur de la ville-province de Kinshasa. Une partie de ces projets est prise en charge par le gouvernement chinois. Les projets candidats du secteur de l'électricité sont suivants :

Nom du Projet		Priorité des projets	Aperçu du Projet
1	Projet d'aménagement du réseau distributeur de l'électricité de la ville-province de Kinshasa	Projet à moyen terme	Aménagement du réseau distributeur de l'électricité de Kinshasa comme suit : Aménagement du réseau distributeur dans la zone UTEXCO POST Réhabilitation de 15 stations de transformation électrique Prise des mesures de sécurité dans les zones du réseau distributeur de la basse tension Aménagement du réseau distributeur dans les environs de la ville de Kinshasa Installation de 100 transformateurs Construction de dépôts de matériels et équipements Amélioration des services auprès de la clientèle
2	Projet d'aménagement du réseau distributeur de l'électricité de la ville-province de Kinshasa	Projet à moyen terme	Aménagement du réseau distributeur de l'électricité de Kinshasa comme suit : Construction d'un atelier de travail Amélioration des équipements de distribution de moyenne tension dans la station de transformation électrique Installation de 400 000 compteurs électriques Construction de la station de transformation électrique de Masina Projet d'amélioration des équipements de distribution de moyenne tension dans les zones de Limete, Lemba et Campus
3	Projet de construction d'une centrale hydro-électrique de Kwanza dans le cadre du projet de la centrale hydro-électrique d'Inga de la phase 3	Projet à moyen terme	Construction de la centrale hydro-électrique de 5 500 MW et aménagement des lignes de transport électrique / En cours de l'étude de faisabilité avec le concours de la BAD / Construction prévue en 2010
4	Projet de construction de la centrale hydro-électrique Grand Inga	Projet à long terme	Construction de la centrale hydro-électrique de 39 000 MW et aménagement des lignes de transport électrique / En cours de l'étude de faisabilité avec le concours de la BAD
5	Projet d'aménagement du réseau distributeur de l'électricité dans d'autres provinces que la ville-province de Kinshasa	Projet à long terme	Aménagement du réseau distributeur dans les 4 bases principales de Ikanga, Kisangani, Ruzizi et Lubumbash

Source : Equipe d'étude JICA

CHAPITRE 8 ORIENTATION DES AIDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS SOCIALES

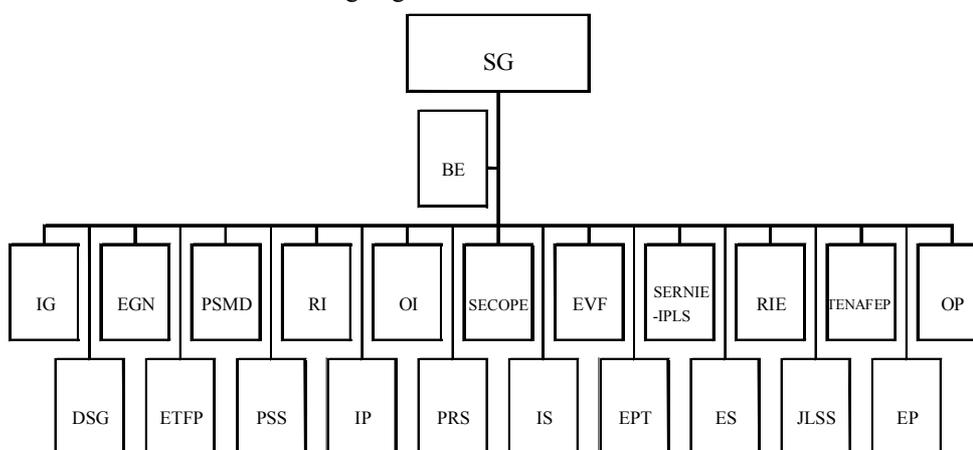
8.1 Situation actuelle de l'éducation, de la santé et de soins médicaux, etc. dans la ville de Kinshasa et ses environs

8.1.1 Education

(1) Politique de l'appui à la reconstruction

Il y a trois (3) ministères qui s'impliquent dans l'éducation de la République Démocratique du Congo. Dans la mise en œuvre de la présente étude, nous focaliserons le « Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel » (ci-après désigné "MEPSP") ayant une obligation envers les organismes d'enseignement obligatoire. Le MEPSP se compose de 1 875 postes au total comme indiqués ci-dessous :

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
Organigramme des services centraux



Légende:

SG: Secrétariat Général

BE: Bureau d'études

IG: Inspection Générale de l'Enseignement

DSG: Direction des Services Généraux

EGN: Direction de l'Enseignement général et normal

ETFP: Direction de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle

PSMD: Direction des Programmes scolaires et matériel didactique

PSS: Direction de la Planification et statistiques scolaires

RI: Direction des Relations internationales

IP: Direction de l'Imprimerie pilote

OI: Direction des l'Organisation et Informatique

PRS: Direction des Pensions et rentes de survie

SECOPE: Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants

IS: Direction des Infrastructures scolaires

EVF: Direction de l'Education à la vie familiale et en matière de population à l'école

EPT: Direction de l'Education pour tous

SERNIE-IPLS: Service National d'Identification des Elèves, d'impression et Livraison des pièces scolaires

ES: Direction de l'Enseignement spécial

RIE: Direction de Reforme et innovations éducatives

JLSS: Direction des Jeux, loisirs et sports scolaires

TENAFEP: Bureau du Test National de Fin d'Etudes Primaires

EP: Direction de l'Enseignement privé

OPE: Observatoire du partenariat éducatif

Tableau 8.1.1 Organisation des postes du MEPSP

Poste	Nombre de personnels
Secrétaire Général	2
Directeur	144
Chef de Division	214
Chef de Bureau	370
Attaché de premier grade	449
Attaché de deuxième grade	366
Personnel de premier grade	258
Personnel de deuxième grade	65
Agent auxiliaire	7

La répartition des rôles de services centraux et provinciaux du MEPSP est comme indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 8.1.2 Répartition des rôles de services centraux et provinciaux du MEPSP

Services centraux	Services provinciaux
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des projets de politique d'éducation • Etablissement de livres scolaires officiels • Etablissement du programme d'étude • Etablissement du calendrier d'étude • Etablissement du manuel scolaire • Vérification et paiement de salaires • Etablissement des questions d'examen pour la fin de l'enseignement primaire et secondaire • Décision de la séparation et l'unification des écoles, du transfert des autorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de personnels qui exercent l'éducation • Gestion des écoles • Gestion de l'adoption des livres scolaires officiels • Détermination de frais scolaires et droits d'examen • Gestion de l'adoption du calendrier d'étude • Inspection des écoles et enseignants • Organisation du comité de la promotion scolaire

L'organisme public d'éducation signifie l'école gérée par le fonds du gouvernement et elle se divise en deux types dont la gestion s'assure par le gouvernement (école non conventionnelle) et par des organisations religieuses (école conventionnelle). En plus d'un tel organisme public d'éducation, il existe des écoles privées.

Pour le moment, les fonds de gestion pour l'organisme public d'éducation sont supportés par i) le budget du gouvernement, ii) les parents d'élèves, iii) les individuels, les entreprises et autres, iv) les ONG et v) les organisations internationales, etc.

Statut de l'école privée

Dans l'Acte pour les Enseignants nationaux et les Parents d'élèves, il est décrit que l'Etat est un seul organisme chargé de la promotion de l'éducation et qu'il possède des écoles publiques et privées. Les écoles privées sont fondées et gérées par le privé dont les activités s'effectuent suivant le programme d'études et le manuel scolaire approuvés par l'Etat. Par ailleurs, l'inspection de gestion se fait par le MEPSP pour les écoles privées comme pour les écoles publiques et les élèves et les étudiants doivent passer l'examen à la fin d'étude, désigné par l'Etat.

Les écoles privées se trouvent dans la zone urbaine en général et leur nombre s'élève à environ moins de 20% de l'ensemble d'écoles. Les frais pour les écoles privées étant plus élevés que ceux d'écoles publiques, le nombre d'élèves aux écoles privées est très peu. Il est dit que le contenu de l'enseignement chez les écoles privées est en général mieux que celui d'écoles publiques.

Formalités pour la construction et la réhabilitation d'établissements scolaires

Les règlements de formalités relatives à la construction et à la réhabilitation d'établissements scolaires relèvent de la compétence de la Direction des Infrastructures du MEPSP et ils sont en cours d'élaboration. Les directives relatives à l'entretien et à la réparation des écoles sont déjà établies avec l'appui de l'UNICEF et elles ont besoin d'attendre son approbation.

(2) Système éducatif

Le système éducatif ressorti du MEPSP est composé de trois (3) niveaux, à savoir les niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

L'enseignement préscolaire constitue l'organisme d'éducation destiné à la préscolarisation couvrant trois (3) ans visant aux enfants en âge de 3 ans à 5 ans et il n'est pas l'éducation obligatoire.

L'enseignement primaire est l'éducation obligatoire pour la durée de six (6) ans, introduite pour les enfants âgés de 6 ans. Il est divisé au sein du MEPSP en trois (3) niveaux, à savoir le cycle élémentaire, le cycle intermédiaire et le cycle terminal et ceux-ci sont traités séparément.

L'enseignement secondaire se compose de trois (3) cycles, dont le premier cycle, le second cycle et le cycle art et profession.

- Le premier cycle dure deux ans.
- Pour le second cycle, il y a quelques types de différente durée. Le type qui dure le plus longtemps nécessite 4 ans au maximum. Pour cet exemple, nous apprenons, à la faculté de l'humanité, la science et la littérature comme les matières générales et en plus l'enseignement normal, l'enseignement technique comme les matières techniques.
- Le cycle art et profession dure trois (3) ans après le premier cycle et il offre quelques options selon le type de métier.

(3) Répartition des écoles

La situation de répartition des écoles publiques existantes par province se présente comme le tableau ci-dessous :

Tableau 8.1.3 Situation de répartition des écoles publiques existantes par province

Province	Ecoles primaires	%	Ecoles secondaires	%	Taux brut de scolarisation en %	
	Nombre		Nombre		Primaire	Secondaire
1. Kinshasa	2.089	10,8	1.219	14,8	57,8	37,4
2. Bas-Congo	1.426	7,4	573	9,1	84,3	34,5
3. Bandundu	3.600	18,6	2.275	27,6	79,9	41,2
4. Equateur	1.937	10,0	706	8,5	44,4	11,5
5. P. Orientale	1.735	9,1	516	6,2	52,7	10,9
6. Maniema	574	3,0	220	2,7	63,7	18,4
7. Nord-Kivu	2.094	10,8	598	7,2	89	19,8
8. Sud-Kivu	1.345	7,0	545	6,6	67,2	22,0
9. Katanga	1715	8,9	518	6,3	42,6	12,9
10. Kasai-Occ	1.275	6,6	489	5,9	45,5	15,4
11. Kasai-Orient	1511	7,8	418	5,1	73,6	16,5
R.D.C	19.319	100	8.257	100	61,3	22,3

(4) Situations de scolarisation et autres

D'après l'Enquête nationale à indicateurs multiples effectuée avec l'appui de l'UNICEF, le taux de scolarisation pour l'année d'entrée dans l'enseignement primaire s'élève à 64% en l'an 2001/2002, ce qui est inférieur au taux moyen de pays subsahariens. Par ailleurs, il est remarqué que le taux est en baisse par rapport à celui de des années 1970 de la RDC. Le taux de l'accomplissement d'études aux écoles primaires est encore en baisse et demeure à 29%.

Le taux de scolarisation varie fort suivant les provinces. Le taux minimum est de 46% et le taux maximum est de 80%, ce qui crée 34 points de différence.

(5) Situation des enseignants

Le niveau de salaire des enseignants est le même que celui des agents administratifs de l'éducation, pourtant ce montant n'est pas suffisant pour maintenir la vie, ce qui amène un problème sérieux. Le salaire payé par le Gouvernement diffère selon les provinces et les niveaux de poste. Le salaire des enseignants de l'école primaire est de l'ordre de 10 dollars par mois, ce qui est sensiblement bas. A cet effet, l'association de parents d'élèves se cotise pour compléter le salaire des enseignants. Cependant, la paye complémentaire par l'association de parents d'élèves ne se fait pas régulièrement et la vie des enseignants est placée dans une situation instable. Le retard du paiement de salaires se produit dans la région en particulier.

En outre, le vieillissement des enseignants devient un problème. L'âge moyen actuel des enseignants s'élève à un peu plus de 44 ans et environ un tiers d'enseignants atteignent plus de 50 ans, ceci résulte qu'il n'y a pas de perspectives du paiement de prime de départ et retraite, pensions et autres. Le nombre d'enseignants les plus favorables au départ à la retraite, ayant plus de 55 ans ou faisant plus de 30 ans de service s'élève à 23% de l'ensemble des enseignants.

(6) Fonds de gestion de l'éducation et autres

La part occupée par le budget du MEPSP sur le budget de l'Etat a baissé jusqu'à environ 3 % pendant le conflit par rapport à celle de 30% dans la période du Gouvernement de Mobutu. Dans ce contexte, le Gouvernement, les organisations religieuses, les associations de parents d'élèves et les bailleurs de fonds supportent à peine les besoins financiers du système éducatif.

En 2002, plus de 85% du budget national de l'éducation destiné à l'enseignement primaire et secondaire sont alloués pour le salaire des personnels y compris les enseignants. Donnant l'attention uniquement à la dépense pour le salaire, 36% du budget ont été destinés à l'enseignement primaire et 32% à l'enseignement secondaire. Etant donné qu'en 1987, 45% du budget ont été utilisés pour l'enseignement primaire et 32% pour l'enseignement secondaire, il pourra être estimé qu'il y a une baisse remarquable du niveau de service dans l'enseignement primaire.

Par ailleurs, la dépense par élève /étudiant en 2002 était de 3 dollars à l'école primaire, 6 dollars à l'école secondaire, 57 pour l'enseignement supérieur, ce qui restait à un faible niveau. La dépense par élève de l'école secondaire qui est élevée par rapport aux autres découle de son nombre d'élèves par enseignant, et pour ce qui est de l'enseignement supérieur, s'ajoutant au salaire élevé des enseignants, sa dépense résulte du nombre élevé de personnels de la section de gestion.

Alors que le salaire des enseignants demeure faible, les livres scolaires sont deux fois plus chers par rapport à ceux de pays voisins. Par ailleurs, le coût de construction des établissements scolaires standard est élevé et la qualité des établissements est mauvaise.

(7) Frais d'éducation

Il est arrêté par la loi que la charge ménagère relative à l'éducation obligatoire est assurée gracieusement par l'Etat. Toutefois, les livres scolaires doivent être préparés entièrement à la charge du ménage. Il faut réellement 9 à 14 dollars pour l'école primaire, 14 à 42 dollars pour l'école secondaire, ce qui devient une grande charge par rapport au niveau du revenu familial.

S'ajoutant à cela, l'association de parents d'élèves demande aux familles de se cotiser pour compléter le salaire des enseignants. L'arrête de l'étude des élèves est souvent observé parmi les familles ne pouvant pas effectuer ce paiement.

Tableau 8.1.4 Nombre des ecoliers et des collegians dans la Province-Ville de Kinshasa (1/2)

REGION	SEXE	PP5	P6A	P5N	D6A	D6N	A3	A2	A1	REG	C1	C2	G1	G2	G3	L1	L2	L2A	IR	DR	PRE	AUT	TOTAL
ENC	CH	119	4 110	138	175	5 820	466	2 891	1 125	2	5	19	81	184	3 901	41	973	1 131	77	30	48	322	21 655
	CF	3	356	10	9	587	48	265	49	0	0	0	0	11	487	0	68	71	3	1	3	15	1 986
	EH	0	18	0	1	11	4	6	1	0	0	0	0	1	4	0	1	1	0	0	0	2	50
	EF	0	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	19
	TOT	122	4 484	148	185	6 434	518	3 162	1 175	2	5	19	81	196	4 393	41	1 042	1 203	80	32	51	339	23 710
ECC	CH	112	5 767	119	275	6 018	840	3 197	1 044	5	0	10	105	183	5 955	60	1 203	1 445	60	37	183	397	27 015
	CF	7	582	9	26	771	171	747	111	1	0	0	5	8	770	1	98	114	1	1	7	46	3 476
	EH	1	32	0	9	29	10	13	1	1	0	0	0	2	35	1	9	2	1	0	14	1	161
	EF	0	3	0	0	16	2	4	0	0	0	0	1	0	12	0	13	2	0	3	0	1	57
	TOT	120	6 384	128	310	6 835	1 023	3 961	1 155	7	0	10	111	193	6 772	62	1 324	1 563	62	41	204	444	30 709
ECP	CH	191	7 210	239	301	8 923	425	4 456	1 197	3	0	24	143	263	4 997	40	1 120	1 062	50	22	91	385	31 142
	CF	3	784	15	23	922	66	614	46	1	0	2	9	14	477	1	47	48	2	0	2	43	3 119
	EH	1	58	2	0	132	18	59	6	0	0	0	0	2	39	3	2	4	0	0	0	5	331
	EF	0	9	0	0	15	2	11	4	0	0	0	0	0	16	0	18	1	0	0	0	9	85
	TOT	195	8 061	256	324	9 922	511	5 140	1 253	4	0	26	152	279	5 529	44	1 187	1 155	52	22	93	442	34 667
ECK	CH	7	1 021	58	19	1 098	23	497	244	8	10	10	22	54	758	23	229	162	22	23	29	35	4 352
	CF	0	68	3	5	91	2	43	0	0	0	0	0	0	45	1	3	4	0	0	0	3	268
	EH	2	12	3	0	10	0	3	0	0	0	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	0	37
	EF	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	TOT	9	1 101	64	24	1 199	25	544	244	8	10	10	22	54	809	25	232	166	22	23	29	38	4 658
ECI	CH	2	130	4	2	173	4	84	51	0	0	0	5	7	184	0	43	15	0	0	0	5	709
	CF	0	9	3	0	14	2	1	4	0	0	0	0	0	18	0	4	0	0	0	0	1	56
	EH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOT	2	139	7	2	187	6	85	55	0	0	0	5	7	202	0	47	15	0	0	0	6	765
TOTPUB	CH	431	17 270	427	728	20 906	1 504	10 752	3 569	18	15	60	339	641	15 209	160	3 503	3 735	198	109	319	1 095	80 985
	CF	13	1 770	39	59	2 283	251	1 653	209	2	0	2	13	30	1 747	3	217	235	6	2	11	107	8 652
	EH	4	110	2	10	163	7	81	8	1	0	0	0	4	69	5	12	7	1	0	9	7	500
	EF	0	7	0	0	41	3	16	4	0	0	0	1	0	27	0	31	4	0	4	0	9	147
	TOT	448	20 168	603	846	24 647	1 765	12 892	3 882	21	15	65	353	728	17 705	172	3 832	4 062	216	118	377	1 270	94 519
EPR	CH	54	817	39	221	1 698	195	815	1 401	28	22	53	174	398	5 438	181	1 791	1 465	195	52	73	153	15 261
	CF	0	46	5	34	145	39	170	66	0	0	1	4	18	387	11	73	66	2	1	4	8	1 080
	EH	0	15	0	2	18	2	8	18	0	0	0	3	1	20	0	10	1	0	0	0	2	100
	EF	0	3	0	4	3	0	0	0	0	0	0	1	0	15	0	3	0	5	0	3	0	37
	TOT	54	881	44	261	1 864	236	993	1 485	28	22	54	182	417	5 860	192	1 877	1 532	202	53	80	163	16 478
ENS	CH	485	18 087	466	949	22 604	1 699	11 567	4 970	44	37	113	513	1 039	20 647	341	5 294	5 200	393	161	392	1 248	96 246
	CF	13	1 816	44	93	2 428	290	1 823	275	2	0	3	17	48	2 134	14	290	302	8	3	15	115	9 732
	EH	4	125	2	12	181	9	89	26	1	0	0	3	5	89	5	22	8	1	0	9	9	600
	EF	0	10	0	4	44	3	16	4	0	0	0	2	0	42	0	34	4	5	4	3	9	184
	TOT	502	21 049	647	1 170	26 511	2 320	13 885	5 367	47	37	116	535	1 145	23 565	364	5 709	5 594	418	171	457	1 433	110 997

Tableau 8.1.4 Nombre des ecoliers et des collegians dans la Province-Ville de Kinshasa (2/2)

REGION	SEXE	D4	D4A	D4N	PP5	P6A	P6N	D6A	D6N	G3	AUT	TOTAL
ENC	CH	812	660	5 408	1 117	74	328	1 352	8 618	17	596	18 982
	CF	212	353	2 932	156	28	75	310	2 559	4	28	6 657
	EH	5	14	25	14	2	47	71	55	0	24	257
	EF	0	4	13	4	1	1	9	17	0	8	57
	TOT	1 029	1 031	8 378	1 291	105	451	1 742	11 249	21	656	25 953
ECC	CH	2 952	1 593	12 969	2 291	162	784	2 828	20 483	97	1 974	46 133
	CF	773	722	7 104	293	43	234	560	7 397	15	133	17 274
	EH	1	12	83	15	8	7	41	67	0	57	291
	EF	2	10	30	4	1	1	14	19	0	90	171
	TOT	3 728	2 337	20 186	2 603	214	1 026	3 443	27 966	112	2 254	63 869
ECP	CH	1 946	767	9 370	2 739	153	743	1 529	16 768	11	1 300	35 326
	CF	316	253	3 973	321	30	211	286	4 906	1	42	10 339
	EH	3	14	51	17	8	8	14	44	0	2	161
	EF	1	6	33	3	0	5	0	9	0	0	57
	TOT	2 266	1 040	13 427	3 080	191	967	1 829	21 727	12	1 344	45 883
ECK	CH	170	162	1 191	261	6	107	280	1 872	3	119	4 171
	CF	27	112	629	30	1	26	54	545	0	1	1 425
	EH	0	0	4	0	0	0	14	4	0	0	22
	EF	0	0	1	0	0	0	0	5	0	0	6
	TOT	197	274	1 825	291	7	133	348	2 426	3	120	5 624
ECI	CH	29	13	109	70	2	19	34	321	0	20	617
	CF	6	19	89	10	0	0	13	159	0	0	296
	EH	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	3
	EF	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	3
	TOT	35	34	199	80	2	19	50	480	0	20	919
TOTPUB	CH	5 909	3 195	29 047	6 478	397	1 981	6 023	48 052	128	4 009	105 229
	CF	1 334	1 459	14 727	810	102	546	1 223	15 566	20	204	35 991
	EH	9	41	164	46	18	62	141	170	0	83	734
	EF	3	21	77	11	2	7	25	50	0	98	294
	TOT	7 255	4 716	44 015	7 345	519	2 596	7 412	63 848	148	4 394	142 248
EPR	CH	44	207	845	283	64	359	637	8 931	106	261	11 737
	CF	25	111	700	108	14	97	110	2 667	26	11	3 869
	EH	0	10	9	11	1	9	19	41	0	0	100
	EF	20	8	164	301	15	7	68	334	1	15	933
	TOT	89	336	1 718	703	94	472	834	11 973	133	287	16 639
ENS	CH	5 953	3 402	29 892	6 761	461	2 340	6 660	56 933	234	4 270	116 966
	CF	1 359	1 570	15 427	918	116	643	1 333	18 233	46	215	39 860
	EH	9	51	173	57	19	71	160	211	0	83	834
	EF	23	29	241	312	17	14	93	384	1	113	1 227
	TOT	7 344	5 052	45 733	8 048	613	3 068	8 246	75 821	281	4 681	158 887

(8) Situation de la Province-ville de Kinshasa

L'autorité du MEPSP sur place à la Province-ville de Kinshasa se développe comme suit :

Division	Sous-division
Division urbaine Kin-Est	Limete Matete Masina Ndjili Kimbanseke Maluku
Division urbaine Kin-Centrale	Kasa-vubu Kalamu Kinshasa Barumbu
Division urbaine Kin-Ouest	Gombe Ngaliema Selebao Bangalungwa Mont Ngafula

Comme montré dans le tableau ci-dessus, il y a 2 089 écoles primaires et 1 219 écoles secondaires dans la Province-ville de Kinshasa. La plupart d'entre elles ont subi des pillages lors de mutineries survenues à la fin du pouvoir de Mobutu et elles sont toujours utilisées sans avoir de réparation d'installations et équipements.

8.1.2 Santé et soins médicaux

(1) Système de santé et soins médicaux

Administration de la santé et de soins médicaux

En République Démocratique du Congo, l'autorité compétente chargée de la santé et de soins médicaux est le Ministère de la Santé. Le Ministère de la Santé exerce ses services dans la région en trois (3) niveaux, soit en province dont chacune dispose d'une unité de gestion, en district de la santé et en zone de santé. Il y a un (1) hôpital général à chacun des districts de la santé ainsi qu'une équipe d'inspections composées de médecins et spécialistes de la gestion hospitalière à chacune des zones de santé. Selon les interviews effectuées auprès du Ministère de la Santé, tout le pays se divise en 515 zones de santé.

Organisme de la santé et de soins médicaux

Le service de la santé et soins médicaux de la RDC s'exerce en quatre (4) niveaux, à savoir l'Hôpital universitaire de Kinshasa placé au sommet comme premier hôpital de référence, l'hôpital général, le centre de la santé et le poste de la santé se trouvant à chacun des districts de la santé. Parmi ceux-ci, le poste de la santé est un organisme visant à la zone rural éloignée de l'autre village et cela n'existe pas dans la Province-ville de Kinshasa.

L'hôpital général a l'unité de base, composée de la médecine générale, la chirurgie, la section d'examen, la pédiatrie et la gynécologie/obstétrique et dispose de 2 médecins au moins à chacune de ces sections.

Budget, etc.

Le budget de la santé et de soins médicaux correspond à environ 4,2% du budget national, mais la dépense réelle demeure à 1,8%. Selon la vérification du calcul faite par le Ministère de la Santé, la dépense annuelle de 3 dollars au moins par habitant serait requise afin de faire fonctionner le système de santé et de soins médicaux de tout le pays.

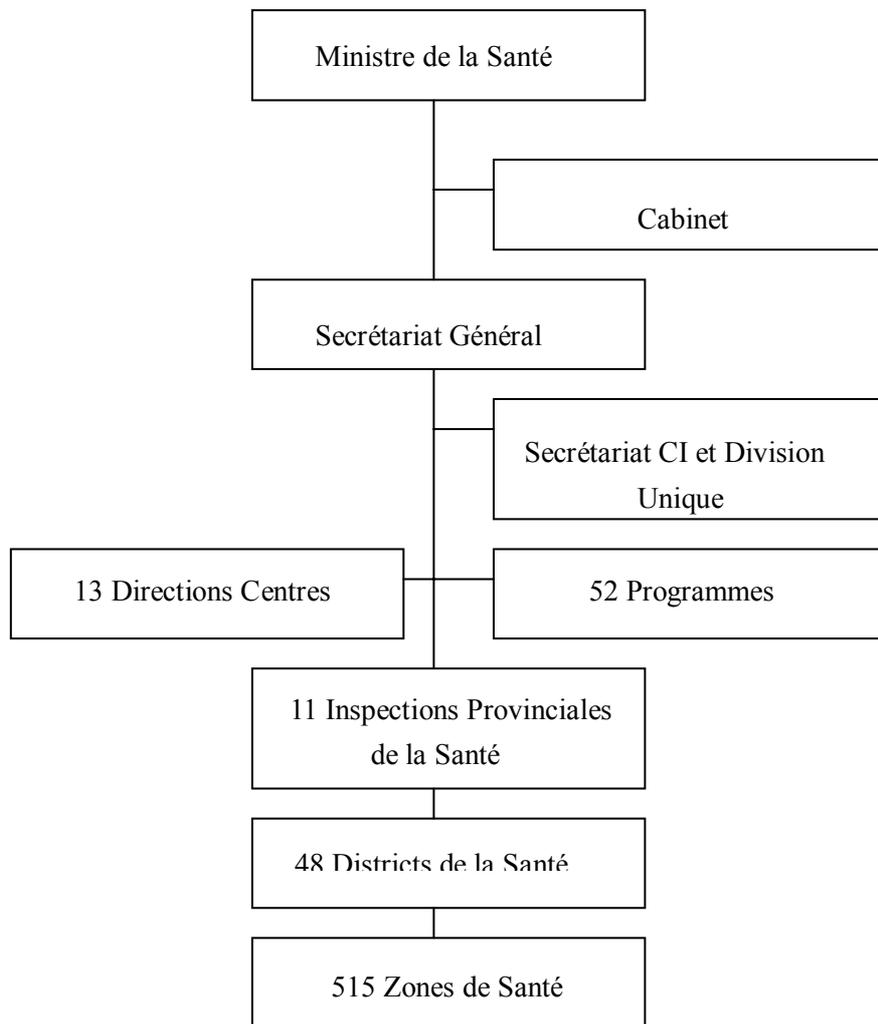


Figure 8.1.1 Organigramme du Ministère de la Santé

(2) Situation d'organismes et d'installations de la santé et de soins médicaux de la Province-ville de Kinshasa

La Province-ville de Kinshasa se divise en 6 districts de la santé, en outre, en 35 zones de santé au total. Par le décret du Ministère de la Santé, les zones de santé couvrent l'espace de toutes les zones. Le tableau ci-dessous englobe les éléments faisant l'objet de communes et de chacune des zones de santé. Dans la Province-ville de Kinshasa, les installations construites avec le fonds publics ou ceux privés coexistent pour quelque soit l'hôpital général ou le centre de la santé.

L'hôpital général public se développe dans six (6) endroits correspondant aux districts de la santé susmentionnés, mais il connaît en général la vétusté remarquable des installations et le nombre d'équipements d'examen et d'autres appareils étant toujours opérationnels est très limités. Le nombre d'hôpitaux généraux privés est récemment en augmentation dans le centre-ville de la Province-ville de Kinshasa. Les équipements de ces hôpitaux sont neufs et l'habitabilité de malades hospitalisés est élevée. Pourtant, ils sont souvent construits avec le fonds ayant l'origine autre que les soins médicaux. Les équipements de haute technologie tels que la tomographie informatisée sont introduits, mais les personnes pouvant manipuler ces équipements ne sont pas employées en permanence. La manipulation est confiée aux personnels de l'Hôpital universitaire de Kinshasa selon les besoins.

Les centres de la santé publics se développent à 32 endroits. Ils coexistent avec un centre de la santé géré par les ONG ou autres et un praticien général. Dans la zone de santé située au centre-ville, des fois il n'existe aucun centre public. Alors qu'il y a un (1) centre de la santé public par zone dans la banlieue, ces zones de santé visent en général une grande superficie et l'accès n'est pas favorable pour la population locale. Par ailleurs, le Ministère de la Santé a noté que la plupart de centres de la santé manquent le certificat juridique de propriétés.

Tableau 8.1.5 Communes et zones de santé de la Province-ville de Kinshasa

Commune	Superficie(km ²)	Zones de santé	Superficie(km ²)	Population
Bandalungwa	6,8	Bandalungwa	6,8	128 298
		Kokolo	N/A	216 340
Bumbu	5,3	Bumbu	5,3	288 438
Barumbu	4,6	Barumbu	4,6	107 249
Gombe	1,92	Gombe	1,92	23 024
		Police	N/A	90 260
Kasa-vubu	5,0	Kasavubu	5,0	93 829
Kalam	6,6	Kalamu 1	3,6	103 105
		Kalamu 2	3,0	91 937
Kinshasa	2,9	Kinshasa	2,9	123 757
Kintambo	3,9	Kintambo	3,9	73 915
Kisenso	16,6	Kisenso	16,6	305 840
Kimbanseke	76,9	Kimbanseke	15,0	198 660
		Biyela	18,0	158 941
		Kingasani	4,7	156 484
		Kikimi	35,9	181 532
Limete	27,1	Limete	4,9	132 575
		Kingabwa	9,0	148 077
Lemba	23,7	Lemba	23,7	227 414
Lingwala	2,9	Lingwala	2,9	60 751
Makala	12,0	Makala	12,0	217 193
Matete	4,9	Matete	4,9	203 654
Mont ngafula	358,9	Mont ngafula 1	202,0	179 537
		Mont ngafula 2	156,9	102 098
Masina	69,7	Masina 1	34,5	235 983
		Masina 2	35,2	195 585
Maluku	7 948,8	Maluku 1	5 988,8	135 960
		Maluku 2	1 960,0	46 500
Ngaliema	81,7	Binza meteo	36,0	296 883
		Binza ozone	45,7	274 654
Ngiri ngiri	3,4	Ngiri ngiri	3,5	114 6058
Ngaba	4,0	Ngaba	4,0	128 498
Ndjili	11,4	Ndjili	11,4	227 427
Nsele	179,8	Nsele	179,8	124 264
Selembao	23,2	Selembao	23,2	245 864
TOTAL	9 972,3		9 972,3	5 639 018

(3) Principales maladies et autres

Dans les zones même de la Province-ville de Kinshasa où le système de santé est affaibli, beaucoup d'enfants sont en état de malnutrition et le taux de mortalité chez les femmes enceintes a une tendance à augmenter, pourtant le taux de mortalité chez les nourrissons ainsi que les femmes enceintes devient en baisse dans l'ensemble de la ville.

Dans la Province-ville de Kinshasa, le paludisme est la maladie infectieuse la plus grave et occupe en 2005 89% de cas de maladie parmi 14 principales maladies infectieuses. Le cholera demeure toujours la maladie transmissible pour la grande envergure, qui est une grande menace, mais son nombre de cas de malades est en baisse depuis l'an 2005. D'autre part, le cas de complications de la fièvre typhoïde

et de la conjonctivite est en augmentation depuis le 4^{ème} trimestre de l'an 2004. Cette maladie résiste l'antibiotique et ceci rend la résolution difficile.

La tuberculose se déclare très souvent et 13 779 nouveaux patients ont été observés en 2005. Le VIH/SIDA est aussi un grand problème et le taux de complication chez les patients de tuberculose est particulièrement élevé. En effet, presque la moitié de patients de tuberculose souffrent de la complication du VIH/SIDA.

L'augmentation progressive de la maladie cardiovasculaire, du syndrome métabolique et de la maladie mentale est observée.

Le tableau ci-dessous montre la situation de cas de principales complications causées par le paludisme.

Maladies	Cas	Décès	Létalité
Paludisme	2112834	4650	0,2 %
Fievre typhoïde	376991	208	0,05%
Rougeole	161005	1425	0,8%
Meningite	4060	405	9,9%
Diarrhée sanglante	2384	20	0,83%
Coqueluche	674	1	0,9%
Tnn	128	11	8,6%
Pfa	0	0	0%
Cholera	0	0	0%

(4) Principales organisations de coopération et autres

Les principales organisations et autres donnant leur appui à l'administration de la santé et de soins médicaux sont les suivantes :

BDOM	Aide au Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) dans les zones de santé, Kalamu I et Limete, aide à 60 établissements dans la Province-ville de Kinshasa y compris l'Hôpital St Joseph de Lieete. Ceci exerce l'approvisionnement en nutrition pour les enfances de familles défavorisées et les activités de lutte contre le VIH/SIDA.
CEMUBAC	Deux projets d'assistance technique au PMURR ont terminé en 2003 et par la suite, la 2 ^{ème} phase du projet a commencé à partir de février 2005. Par ailleurs, cet organisme a installé une station de l'achat et de la vente des médicaments dans dix (10) zones de santé en collaboration avec BDOM et la Croix Rouge.
Croix Rouge	En plus de l'aide à chacune des zones de santé de Barumbu, Lingwala, Masina II, la Croix Rouge effectue la réhabilitation de l'Hôpital King Baudouin avec le fonds du Chevalier de Malte. Par ailleurs, elle effectue le programme de lutte contre le VIH/SIDA avec les différents fonds.
Horizon Health	Il apporte son appui au PMURR à chacune de zones de santé de Binza, Ozone et Kinshasa.
ECC	Il apporte son appui au PMURR à chacune de zones de santé de Bandalungw et Kalamu II. A part cela, il exerce la réhabilitation de quelques établissements de soins.
CCISD (Projet PROSAKIN)	Il donne les fonds de ACIDI pour les zones de santé de Nsele, Maluku I et Maluku II ainsi que pour la Commune de Nsele.
Medicus Mundi Navarra	Il apporte son aide financière aux zones de santé de Kisenso, Matete et Ngaba.
OMS	Réalisation de nombreuses mesures concernant l'étude et la lutte contre la maladie infectieuse
UNICEF	Il développe beaucoup de projets concernant le rétablissement du système de santé, l'approvisionnement en nutrition, la lutte contre le paludisme, etc.

8.2 Pertinence du projet demandé dans la requête

8.2.1 Description du projet demandé dans la requête

En 2006, le MEPSP a formulé une requête relative à la réhabilitation et à la reconstruction des installations de l'enseignement primaire dans la Province-ville de Kinshasa et cette requête a été remise de la RDC au Japon comme requête d'aide dans le cadre de l'aménagement des infrastructures sociales. La description est montrée dans le tableau ci-dessous:

Organisme d'exécution	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de la République Démocratique du Congo
Arrière-plan	La ville de Kinshasa abrite en 2001/2002 18 300 écoles primaires et 8 000 écoles secondaires dont la plupart sont en état de dégradation extrême. Le non aménagement des installations éducatives, le manque du programme et du calendrier d'études, le taux élevé de doublage et d'arrête de l'étude, etc. seront cités comme les problèmes majeurs. Pour surmonter une telle situation, il sera requis de prendre les mesures d'urgence à l'égard des installations éducatives et de la gestion scolaire.
Objectif	Quelques écoles seront sélectionnées parmi les écoles de la ville de Kinshasa pour les écoles faisant l'objet de la réhabilitation. L'étude de la faisabilité sur les installations éducatives en tenant compte de besoins en contenu de la réhabilitation, en livres scolaires, etc. sera envisagée. Par ailleurs, les activités de sensibilisation et les formations relatives à la gestion scolaire après la réhabilitation seront effectuées auprès de communautés locales. Plus concrètement, l'élaboration du programme d'appui à la réhabilitation d'urgence focalisée sur le secteur éducatif, notamment l'éducation de base ainsi que la concrétisation du programme de la réhabilitation d'urgence des écoles de la ville de Kinshasa seront visées.
Description du projet	1) Site cible : Ville de Kinshasa 2) Installation et équipement faisant l'objet du Projet : Installation éducatives 3) Intérêts/bénéficiaires/résultats attendus : 35 138 élèves (garçons et filles) et 1 631 enseignants de 60 écoles 4) Calendrier d'exécution : A partir de l'an 2006 5) Durée d'exécution : 12 à 18 mois

8.2.2 Tendance relative au projet demandé

Pour la mise en oeuvre du présent Projet, le fait a été consenti que le Gouvernement du Japon effectue l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés par le biais de l'UNICEF. L'UNICEF effectuera avec ce fonds la réhabilitation d'environ 45 installations de l'enseignement primaire situées dans la Province-ville de Kinshasa et la Province du Bas-Congo à la fois le programme d'assistance technique tel que la réhabilitation des installations pour l'éducation des petits enfants, l'éducation de la santé destinée à des mères.

8.2.3 Pertinence de l'aide

Il y a près de 2 000 établissements pour l'enseignement primaire dans la Province-ville de Kinshasa et la plupart d'entre eux ont les installations vétustes. La réhabilitation des installations à effectuer par l'UNICEF visera, dans la Province-ville de Kinshasa, de l'ordre de 30 établissements jugés plus prioritaires et faisant suite à cela, il sera nécessaire d'effectuer la réhabilitation en choisissant les installations ayant la situation d'urgence.

8.3 Situation des projets effectués dans le passé

8.3.1 Situation d'équipements fournis à l'Hôpital universitaire de Kinshasa

Le Japon a effectué en 1987 la fourniture de grande taille des équipements, tels que l'équipement d'examen, à l'Hôpital universitaire de Kinshasa à travers la coopération financière non remboursable du Japon. Toutefois 20 ans passés depuis la mise en œuvre de la coopération, les équipements fournis sont en grande partie vétustes et la plupart d'entre eux ne sont plus opérationnels. Pourtant, les équipements ayant la durée de la vie relativement longues et qui sont toujours utilisables, notamment les lave-appareils sont entretenus pour être utilisables, et ils sont utilisés à ce jour.

La tomographie informatisée, qui était un grand appareil de haute technologie à l'époque a été en fonctionnement pendant 15 ans après sa fourniture, mais il n'est plus utilisable à cause de panne. Etant donnée que les équipements, notamment les calculatrices électroniques sont de type ancien et grand, il sera nécessaire de remplacer plus de la moitié des appareils même en cas de leur recyclage suivi de la réparation. De nos jours, la tomographie informatisée est installée même aux hôpitaux privés, toutefois, les personnels de l'Hôpital universitaire de Kinshasa s'y rendent pour s'occuper de la manipulation de cet appareil comme décrit plus haut.

Par ailleurs, l'emplacement des installations au sein de l'Hôpital universitaire de Kinshasa prend la forme de buildings annexés par les couloirs de passage et le service d'accueil est installé séparément pour chacune des sections. Il est observé que la gestion et le contrôle des malades externes se font d'une manière adéquate. En outre, en comparaison avec d'autres hôpitaux publics de référence, la gestion de bâtiments de soins et autres est aménagée et beaucoup d'utilisateurs sont constatés.



Construction de l'Hôpital universitaire
(Bâtiment de malades hospitalisés favolisés au fond, bâtiment d'examens du près)

D'autre part, l'Ambassade du Japon en RDC a fourni en 2002 une (1) ambulance à chacun des hôpitaux de référence. Ces véhicules sont opérationnels puis qu'ils sont fournis il n'y a pas longtemps.



Hôpital KINTAMBO Ambulance fournie par l'Ambassade

8.4 Existence de consultants locaux et entrepreneurs locaux

8.4.1 Système d'exécution de travaux de construction

Le système d'exécution qui sera la base lors de la construction et de la réparation des installations publiques est suivant :

Conception: Les autorités compétentes, donc le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel pour les installations d'éducation, le Ministère de la Santé pour les installations de soins médicaux et de la santé demandent à un bureau d'étude privé ou autre les travaux de la conception et de l'estimation des coûts.

Travaux : Selon le résultat de travaux ci-dessus, les autorités compétentes demandent le budget auprès du Ministère des Finances. Une fois budgets affectués, elles confieraient au Ministère des Travaux Publics de passer une commande de travaux de construction aux entrepreneurs ainsi que de la supervision des travaux au bureau d'étude.

Comme les travaux des infrastructures économiques, le Ministère des Travaux Publics fait enregistrer les entrepreneurs locaux et établit le rang des entrepreneurs en fonction de tailles des travaux. Pourtant, les travaux de construction et la réparation des installations publiques de grande taille n'étant pas effectués dans ces dernières années, le Ministère des Travaux Publics n'a presque pas demandé de travaux aux entrepreneurs et autres qu'il connaît.

D'autre part, pour ce qui est des installations très proches de communautés telles que les installations de l'enseignement primaire et les installations de premiers soins, les travaux de réparation s'effectuent avec le fonds provenant de l'association de parents d'élèves et/ou ONG. De tels travaux sont commandés en général à de petits entrepreneurs qui existent proche des installations cibles.

Dans la plupart de cas pareils, la gestion des travaux est généralement confiée à une ONG dans la ville de Kinshasa, et dans la région au bureau régional de l'autorité compétente.

8.4.2 Consultants locaux

Le consultant local qui se charge de la conception de construction et de la supervision des travaux n'est pas reconnu au niveau du Ministère des Travaux Publics. Ceci reflète le fait que les travaux de la conception de construction se fait sous l'encadrement de l'autorité compétente. Lorsque le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et le Ministère de la Santé passent une commande au bureau d'étude privé, le choix se fait suivant les documents délivrés par la Société des Architectes du Congo pour lesquels les consultants auxquels 94 architectes appartiennent sont sélectionnés suivant les circonstances.

8.4.3 Entrepreneurs locaux

Les entrepreneurs locaux reconnus par le Ministère des Travaux Publics sont 25 entrepreneurs à l'heure actuelle. Par ailleurs, sept (7) entrepreneurs n'étant pas apparus dans la liste du Ministère des Travaux Publics pourront être données comme entrepreneurs de taille moyenne ayant les résultats de la construction des installations privées, etc. dans ces dernières années. Leurs noms sont donc les suivants :

1. ETS CEXICO
2. ETS SEDUR
3. CREATION DANIEL (D.L)
4. G.T.S.
5. SOGERIC
6. SATEM KITOKO
7. APED

Elles sont toutes des petites et des moyennes entreprises de construction agréées à l'Office des Petites Entreprises du Congo (OPEC) qui est chargé des promotions des petites et moyennes entreprises du Congo, à la direction des études, service des banques des données. L'OPEC est sis dans l'« Immeuble Le Royal », Boulevard du 30 juin, Kinshasa - Gombe.

8.5 Orientation de la coopération

L'orientation de la coopération pouvant répondre aux besoins en aide dans le cadre de l'aménagement du secteur social et des infrastructures sociales pourra être mise en ordre comme ci-dessous :

(1) Secteur éducatif

En ce qui concerne le secteur éducatif, il sera nécessaire d'étudier des phases en série du Projet de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés à effectuer par l'UNICEF. L'UNICEF effectuera la réhabilitation de 45 installations de l'enseignement primaire, qui sont placées de première priorité dans la Province-ville de Kinshasa et la Province du Bas-Congo. Le nombre d'écoles faisant l'objet du Projet sera de l'ordre de 30 écoles dans la Province-ville de Kinshasa. Cette dernière abrite plus de 3 000 écoles réunissant les écoles primaires et les écoles secondaires dont la plupart sont en état de vétusté. Il sera ainsi nécessaire de poursuivre la réhabilitation des écoles.

Pour poursuivre l'aide, après l'étude de la situation de la mise en œuvre du Projet par l'UNICEF, il faudra continuer l'aide notamment pour les écoles ayant les installations sanitaires telles que les installations d'eau, les toilettes en mauvais état parmi les installations classées comme prioritaires secondaires par l'UNICEF.

(2) Besoins en aide aux secteurs de la santé et de soins médicaux et orientation de la coopération

Dans la Province-ville de Kinshasa, il y a la zone de santé où il n'existe pas de centre public de la santé en centre-ville. D'autre part, aux alentours de la banlieue, bien qu'il y ait un centre public de la santé, la région cible d'une zone de santé est tellement grande que cela demande aux populations les frais relativement élevés pour y accéder. Dans une telle zone, les populations de couche vulnérable ne peuvent pas bénéficier de services de la santé, ce qui crée la situation très grave. Il faudra assister dans une telle zone de santé l'établissement du centre public de la santé en prêtant une attention à ne pas gêner le secteur privé.

En outre, puisque les centres publics de la santé et les hôpitaux généraux existants subissent leur état de dégradation, il sera nécessaire d'appuyer la réhabilitation dans la mesure du possible.

(3) Envergure d'assistance

Quand bien même les écoles faisant l'objet de l'aide seraient limitées aux écoles de la Province-ville de Kinshasa, les besoins en aide relative aux infrastructures sociales et services sociaux sont énormes. Il faudra donc faire répartir d'une manière efficace le fonds limité pour l'exécution de l'aide. Etant donné qu'il est préalable, à l'heure actuelle, d'assurer le nombre des installations pouvant répondre aux besoins dans l'utilisation des installations scolaires ainsi que des centres de la santé, il sera réaliste d'effectuer la réhabilitation visant aux installations de l'enseignement primaire et aux centres de la santé qui sont les plus proches de la vie de population, en exploitant des entrepreneurs locaux et à l'utilisation de spécifications locales.

L'envergure des aides à la réhabilitation de chacune des installations est estimée comme suit :

- Education : 1 à 2 école(s) par sous-circonscription = environ 35 écoles, 110 000 dollars US en moyenne par école
- Santé : 1 centre par zone de santé = 35 centres, 150 000 dollars US en moyenne par centre

CHAPITRE 9 ELABORATION DES PROJETS ET PROGRAMMES DES APPUIS (COOPERATION) A LA RECONSTRUCTION ET AU DEVELOPPEMENT

9.1 Orientation des aides (coopération) à la reconstruction et au développement

9.1.1 Orientation des aides à court terme

Orientation des aides dans la région de l'ouest

(1) Situation actuelle du secteur

Alors que la région de l'ouest n'est pas directement touchée par la guerre, ses populations sont placées dans le milieu de vie difficile à cause de la dégradation des services administratifs et du recul économique. Comme montré ci-dessous, la ville-province de Kinshasa, la capitale du pays connaît le taux de chômage très élevé, voire elle dépend de produits importés pour la grande partie de ses produits alimentaires du fait que la production et la circulation de produits agricoles du pays ne sont pas fonctionnées. Par ailleurs, dans la Province du Bas-Congo, malgré son potentiel agricole privilégié, la modernisation du moyen de la production n'est pas progressée. En plus de cela, les populations mènent la vie difficile à cause de leur accès aux marchés qui est limité par le manque des infrastructures économiques ainsi que pour leur environnement instable du travail par le défaut des infrastructures sociales.

1) Description des infrastructures économiques

- En ce qui concerne les infrastructures routières, la circulation entre les villes, notamment, la route nationale reliant Matadi avec Kinshasa, est relativement bien aménagée et permet la circulation en véhicule sur toute la ligne. Par contre, les voies de desserte de routes nationales sont généralement non bitumées, vétustes et dégradées. De fait, il est possible d'y accéder en véhicule, mais l'état de routes ne permet pas de rouler à vitesse.
- Pour ce qui est du réseau routier en centre-ville de Kinshasa, les avenues et les grandes lignes sont bitumées, pourtant dans l'est de la rivière Ndjili et le quartier périphérique en particulier, les voies dans les communautés sont non bitumées et vétustes, ce qui rend difficile la circulation quand il pleut.
- En ce qui concerne les infrastructures de l'alimentation et du traitement, l'alimentation en électricité se fait dans les villes, cependant l'électricité n'est souvent alimentée que pendant les heures fixées même en centre-ville de Kinshasa. Par ailleurs, Dans la zone rurale de Kinshasa et la Province du Bas-Congo, l'électricité est alimentée aux quartiers au bord des axes, pourtant sa tension est instable, ce qui use l'appareil électrique important tel que la pompe d'eau potable.
- A propos de l'alimentation en eau, dans les villes, la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) sous la tutelle du Ministère de l'Energie dirige et gère relativement bien les installations existantes. L'alimentation en eau nécessaire n'est pas réalisée à cause de l'augmentation de besoins par l'extension de villes ainsi que de la vétusté avancée des installations existantes.
- Concernant les traitements des ordures, bien que le ramassage des ordures se fait dans le centre-ville (quartier Gombe), il n'existe pas de centrale d'incinération et sa résolution fondamentale reste reportée à cause de manque de fonds.

2) Situation générale des infrastructures sociales

- Durant la période du régime Mobutu, l'importance a été mise à l'administration éducative et à l'époque, 30% du budget national ont été alloués à l'éducation et la part a été évoluée avec le taux tombé jusqu'à 3% dans la période du conflit. Par conséquent, la réhabilitation de beaucoup d'écoles ayant subi les dégâts par le pillage à cause de troubles en fin du régime de Mobutu n'est pas avancée et le salaire des enseignants était effectivement baissé jusqu'à un niveau qui ne permettait pas aux enseignants de gagner la vie. En outre, bien que les frais scolaires soient gracieux, beaucoup de familles ne peuvent pas payer la cotisation à l'association de parents d'élèves qui assure le rôle de compléter le salaire aux enseignants. D'où il y a eu les élèves non scolarisés.
- En ce qui concerne la santé, les services publics et privés sont respectivement développés. Pour les organismes médicaux, le centre de la santé, premières installations et l'hôpital central, organisme médical supérieur ont subi la vétusté d'une manière générale et leurs équipements médicaux sont insuffisants. Pour ce qui est de l'hôpital central, tandis que la construction des installations s'effectue par le privé dans ces dernières années, l'aménagement n'est nécessairement pas effectué avec le fonds d'origine de soins médicaux. Pour l'utilisation de la tomographie informatisée, les personnels de l'Hôpital universitaire de Kinshasa ayant bénéficié de la fourniture des équipements effectuée par la coopération financière non remboursable du Japon sont envoyés.
- Pour ce qui est de la santé et services de soins de santé primaires, les praticiens généraux sont largement répandus, par contre, le nombre de centres publics de la santé est très limité. De fait, le grand problème est qu'il existe les populations à faible revenu qui ne peuvent pas accéder aux services de la santé et de soins médicaux.

(2) Orientation des aides à la ville-province de Kinshasa

La situation actuelle de la ville-province de Kinshasa est résumée comme le tableau ci-dessous :

Problèmes majeurs	Contenu
(a) Croissance démographique et surpeuplement	<ul style="list-style-type: none"> • La ville-province de Kinshasa est une grande ville, chargée du rôle d'une capitale, en tant que centre de la politique et de l'administration et abrite plus de 7 millions d'habitants. Sa population n'étant que 400 000 habitants dans les années 1960 a été constamment augmentée pendant le régime de Mobutu en passant par la période du conflit. • Les centres-villes existants connaissent le surpeuplement en général. Surtout au quartier situé à la rive droite de la rivière Ndjili, développé comme nouvelle ville à partir de la fin des années 1950 au début des années 1960, la situation actuelle du surpeuplement se présente avec environ 300 habitants par hectare.
(b) Dysfonctionnement aggravé du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Bien que les organismes administratifs soient maintenus, le budget a été alloué prioritairement au renforcement de forces armées et le budget pour les activités a été considérablement réduit pendant le conflit. De ce fait, pour le recueil et la mise en ordre des informations de base, telles que le plan, le recensement de population et l'étude sur les installations publiques communes, ces activités ne sont pas effectuées systématiquement comme affaires courantes, malgré les efforts de chacun des administrations.
(c) Longue stagnation de l'économie privée et faiblesse des nouvelles activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • A cause de l'instabilité politique pour la longue période, les capitaux étrangers sont sortis en grande partie et la plupart de capitaux nationaux ont arrêté leurs activités à l'exclusion du transport des matériels nécessaires à vie. La vie de la population ordinaire est placée dans une situation extrêmement instable du fait d'entre autres, le taux de chômage qui dépasse 50%, les infrastructures sociales qui restent dégradées sans être réaménagées et la pauvreté qui ne lui permet pas de bénéficier de services sociaux. Actuellement, les activités de petites entreprises en tant que secteur informel sont observées de temps à l'autre, mais il y a une inquiétude pour leur continuité à cause de l'insuffisance des infrastructures de base.

Les tâches pressantes de la ville-province de Kinshasa pourront être résumées dans le tableau ci-dessous :

Tâche pressante	Contenu
(a) Etablissement du cadre qui sera la base des activités administratives	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne la politique et l'administration du Gouvernement central, il est espéré qu'elles seront aménagées et construites sur la base des intentions saines du pays bénéficiaire d'une part, et d'autre part, la stabilisation de la vie de populations à la capitale Kinshasa, base de leurs activités, sera accomplie à travers les pratiques partagées par les services centraux et les services provinciaux de la ville-province de Kinshasa. Toutefois, les informations de base constituant la base de l'élaboration du projet des activités administratives manquent à cause du dysfonctionnement administratif qui a duré longtemps. A cet effet, il sera considéré nécessaire d'assister immédiatement l'aménagement des informations de base qui sera la base des activités de la réhabilitation de la capitale. Plus précisément, nous apporterons un appui à l'établissement du plan de base pour le travail couvrant le centre-ville élargi, l'estimation du cadre de la population et de la société visant à la période de la reconstruction, l'établissement d'une liste des infrastructures économiques et sociales
(b) Renforcement de la fonction au niveau de communes pouvant compléter la fonction du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'instant, les activités administratives pour la reconstruction de la ville-province de Kinshasa pourront éventuellement se poursuivre avec sa qualité et son volume limités. Pour de telles activités administratives limitées, il est indispensable que les communautés organisées les appuient. Par conséquent, en choisissant certains quartiers, nous appuierons à la formation de l'organisme de communautés et au renforcement de leur capacité afin qu'elles puissent compléter la fonction du Gouvernement et fonctionne avec leur auto-assistance.
(c) Aménagement des infrastructures qui appuient les activités de petites entreprises et les activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> Actuellement, les petites entreprises ont commencé leurs activités économiques dans le but de couvrir les besoins de vie. Toutefois, leur situation reste très faible du fait que leur accès aux marchés et aux clients est bloqué à cause de routes impraticables lors de la pluie, l'insalubrité provoque très souvent la maladie, elles sont fermées pour la raisons qu'elles ne peuvent pas bénéficier de services médicaux, etc. Les activités d'entreprises de petite taille jouent un rôle de la locomotive de la reconstruction, en même temps qu'elles symbolisent la reconstruction. Ainsi nous apporterons un appui à l'aménagement de l'environnement qui supporte ces activités économiques.

Dans la région de l'ouest, la reconstruction de la fonction administrative est nécessaire pour la paix et la stabilité de tout le pays et la reconstruction de l'économie privée est indispensable comme la locomotive en première étape de la reconstruction. Il sera significatif pour tout le pays que l'économie privée joue un rôle d'un modèle privilégié de la paix et personnifiant l'espoir au futur.

A l'issue de l'examen ci-dessus, nous proposerons d'effectuer dans la ville-province de Kinshasa les aides comme ci-indiquées :

- Etude fondamentale sur les besoins en développement visant à l'ensemble de la ville-province de Kinshasa
Le plan de base pour le travail sera établi par le système général d'information (GIS) en vue d'être utilisé en commun et exploité par plusieurs organismes administratifs et d'autres bailleurs de fonds dans leur travail. Il couvrira toute la ville-province de Kinshasa y compris les villes élargies. Il sera élaboré comme donnée de base de qualité réunissant entre autres la position, de différents éléments, le degré de vétusté des installations économiques et sociales. Par ailleurs, le cadre socio-économique sera déterminé pour la base de l'estimation des besoins en installations et services dans le futur.
- Aide aux communautés visant au quartier modèle
Le renforcement de l'organisme de communautés et l'aménagement des infrastructures de base seront effectués en visant aux quartiers où les activités d'entreprises sont

dynamiques malgré la pauvreté, le surpeuplement et l'insuffisance des infrastructures de base.

- Reconstruction et aménagement des infrastructures de base visant à l'ensemble de la ville-province de Kinshasa
L'amélioration de la base de vie sera envisagée pour que les populations puissent sentir la paix. Plus précisément, l'amélioration de l'alimentation en eau dans les villes existantes de Kinshasa, la réhabilitation et l'aménagement des installations de l'enseignement primaire et de services de soins de santé primaires seront effectués. Il sera préalable de saisir la liste des installations existantes et les nouveaux besoins qui seront obtenus à travers l'étude de base sur les besoins en développement citée ci-dessus.

(3) Orientation des aides à la Province du Bas-Congo

Les problèmes et les tâches de la situation actuelle de la Province du Bas-Congo sont résumés comme le tableau ci-dessous :

Problèmes et tâches majeurs	Contenu
(a) Stagnation des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • La Province du Bas-Congo, située dans l'ouest de la RDC ne connaît pas les dégâts physiques tels que la destruction des installations, pourtant l'influence de guerre civile s'y est étendue dans le domaine sociale et économique. Les activités économiques, notamment l'agriculture et la distribution physique stagnent et ceci a une grande influence sur les activités agricoles et le problème de l'emploi.
(b) Epuisement et aggravation de pauvreté de communautés rurales	<ul style="list-style-type: none"> • La production agricole se fait toujours avec la méthode traditionnelle. En plus de problèmes sur sa qualité et sa productivité, les communautés rurales sont en général épuisées et leur pauvreté s'est aggravée du fait d'entre autres, la difficulté de l'accès aux marchés due au non aménagement de voies de dessertes aux axes, les infrastructures sociales lassées dégradées pour la longue durée, la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA.
(c) Cohabitation et réconciliation avec les réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le district des Cataractes, situé au centre de ladite province en particulier, il y a des réfugiés angolais qui souhaitent y rester et/ou s'y installer. On dit qu'il n'y a pas d'affrontement entre les populations locales et les réfugiés, mais en plus de l'épuisement rural à résoudre cité ci-dessus, il y a le problème de cohabitation et réconciliation avec les réfugiés. L'UNHCR terminera ses activités qui se sont déroulées dans ce district pour la longue durée, au 31 mars 2007, date limite fin du programme de rentrée des réfugiés en cours. L'appui sera nécessaire pour continuer la cohabitation et la réconciliation entre les populations locales et les réfugiés angolais.
(d) Aménagement insuffisant de l'alimentation en eau dans les villes et dans les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le district des Cataractes, le projet de l'alimentation en eau dans les villes a été mise en œuvre par la coopération financière non remboursable du Japon. Cependant, 20 ans passés depuis sa réalisation et l'extension et le surpeuplement de la ville étant progressés, les installations fournies ne peuvent pas répondre aux besoins actuels.

En République Démocratique du Congo, l'agriculture est une industrie clé. Toutefois, l'importation dépasse la production même pour les produits agricoles. La stabilisation de Kinshasa, capitale et centre de l'administration et de l'économie privée où il y a une grande consommation ainsi que la reconstruction agricole dans la Province du Bas-Congo, fournisseur de produits alimentaires vers la capitale sont des tâches très importantes relatives à la stabilisation de tout le pays. Par ailleurs, bien que l'alimentation en eau dans la zone urbaine dans le district des Cataractes, centre de la Province du Bas-Congo soit effectué comme coopération financière non remboursable du Japon dans le passé, il ne peut pas actuellement répondre aux besoins en eau. Il est donc urgent de prendre les mesures pour l'alimentation en eau dans la zone urbaine.

D'après ce qui a été examiné ci-dessus, il est proposé d'effectuer à Kinshasa les aides mentionnées ci-dessous :

- **Appui à l'amélioration de la productivité agricole en visant au District des Cataractes**
La production agricole de la Province du Bas-Congo se fait avec la méthode traditionnelle (méthode de production) en plus du sol aride, ce qui amène le problème de la qualité et de la productivité. En collaboration avec les ONG locales qui sont actuellement en activité, les activités de l'aide seront développées dans : i) la fourniture de semences améliorées, ii) la fourniture de matériels agricoles, iii) l'aide à l'amélioration de la productivité agricole, telle que la formation sur la production, la distribution, etc.
- **Appui à l'amélioration globale de revenu de la zone rurale visant au District des Cataractes**
Les villages de la Province du Bas-Congo sont généralement épuisés. Le district des Cataractes, malgré ses conditions climatiques favorables, a des problèmes dont la résolution se complique, abritant de nombreux réfugiés angolais sédentarisés. La politique pour l'amélioration globale de revenu dans la zone rurale sera développée dans le district des Cataractes en envisageant la cohabitation et la réconciliation entre les populations locales.
- **Aménagement des installations de l'alimentation en eau visant au District des Cataractes**
Dans ce district, les projets de l'alimentation en eau dans la zone urbaine, à savoir « Projet d'aménagement de l'alimentation en eau potable dans la ville de Mbanza-Ngungu » de 1985 à 1986 et « Projet d'alimentation en eau potable dans la localité de Kimpese » de 1987 ont été mis en œuvre par la coopération financière non remboursable du Japon. Cependant, étant donné que cela fait déjà 20 ans depuis l'exécution de ces projets et que l'élargissement de villes et le surpeuplement ont avancé, les installations fournies ne peuvent pas répondre aux besoins actuels. Par ailleurs, selon les résultats de l'étude sur le terrain et l'explication donnée par la Régie de distribution de l'eau de la RDC (REGIDESO), 6 puits parmi 8 à Mbanza-Ngungu et 1 de 2 puits à Lukala ne sont plus opérationnels à cause de l'inadéquation du forage fourni par la Régie, de l'incompatibilité du forage avec les appareils de pompage offerts et de la vétusté précoce de pompes due à l'instabilité du courant. Étant donné que l'inaccessibilité à l'eau saine est une question pressante et qu'elle pose beaucoup de problèmes qui risquent de détériorer la reconstruction rurale, il est nécessaire d'examiner la mise en œuvre de l'aménagement des installations de l'alimentation en eau qui puissent répondre aux besoins élargis.

(4) Orientation d'autres aides

Dans la région de l'ouest, d'autres aides pourront être éventuellement planifiées comme suit :

- Continuation de séminaires de la coopération internationale pour la compréhension sur l'aide publique au développement (APD) du Japon ainsi que de séminaires de la démocratisation de la police qui sont aujourd'hui en cours d'exécution pour le but de la reconstruction de paix et de la réforme de la sécurité ;
- Coordination de projets relatifs à l'aide publique au développement (APD) du Japon et envoi de spécialistes coordinateurs de la coopération ;
- Formations pour le développement et l'appui à la gestion de ressources minérales pour le développement économique.

Orientation des aides pour la région de l'est

Dans la région de l'est, l'existence sur une grande étendue de populations ayant perdu le moyen de vie et de réfugiés et sinistrés constitue les éléments alarmants qui menacent la continuité de paix. Pour le maintien de paix actuelle, il sera nécessaire d'effectuer l'aide humanitaire et d'urgence de taille considérable comme ci-dessous :

- Aide humanitaire (protection de réfugiés et promotion de rentrée de réfugiés, ravaillement en vivre, garantie de l'accès, etc.) ;
- Mesures pour le maintien de paix (coordination de concession de ressources naturelles, désarmement, etc.) ;
- Appui aux activités productrices des revenus (fourniture de semences, accès aux marchés, etc.) .

9.1.2 Orientation des aides à moyen et long terme

Si la stabilité de la RDC continue et après que les aides en étape d'urgence citées ci-dessus auront été accomplies en collaboration avec des organisations internationales, des bailleurs de fonds et des ONG, etc., il sera estimé que les besoins en aide pour la RDC soient changés. Il sera donc considéré que la RDC surmonte l'étape d'urgence malgré sa pauvreté constante et qu'elle arrive à l'étape visant à l'indépendance économique.

L'aide à long et moyen terme relative à la reconstruction et au développement de l'ensemble de la RDC changera éventuellement de son focus vers l'exploitation stratégique et efficace de chacun des potentiels de développement ainsi que la résolution de ses obstacles. Les potentiels majeurs du développement et les obstacles éventuels de la RDC pourront être résumés comme suit :

Tableau.9.1.1 Orientation des aides à long et moyen terme Tableau

domaine	Potentiels	Obstacles, etc.	Orientation des aides (projet)
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Taux du PIB en 2003 : 49% • Terre favorable à l'agriculture et pluie abondante par rapport aux pays voisins 	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté • Inexistence de base de vie • Continuation de la méthode traditionnelle pour la production rurale • Non aménagement des infrastructures agricoles • Non aménagement des infrastructures de distribution des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du développement rural • Aménagement de pistes rurales et routes régionales dans la Province du Bas-Congo et d'autres régions
Gestion de ressources minérales	Cuivre, cobalte, zinc, diamant, or, pétrole brut, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de la gestion de ressources par le Gouvernement • Manque d'application du système juridique • Non aménagement de l'étude, de la technique de l'extraction et de la technique de façonnage 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de la gestion de ressources naturelles par les services centraux et régionaux et Renforcement de la capacité • Application assurée du système juridique • Amélioration de la technique de l'extraction et de la technique de façonnage

domaine	Potentiels	Obstacles, etc.	Orientation des aides (projet)
Gestion de ressources forestières	Par exemple, la gestion adéquate de l'importation des bois dans la Province de l'Equateur	<ul style="list-style-type: none"> • Non aménagement des infrastructures de distribution (accessibilité aux ports) • Inexistence de système réglementaire et/ou juridique • Faible capacité de la gestion administrative 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des infrastructures portuaires dans la Province du Bas-Congo (voie d'accès aux ports, etc.), Aménagement de parc portuaire, etc. • Aménagement et application assurée du système réglementaire et juridique • Renforcement de la capacité de la gestion administrative forêts
Envergure de la capitale et concentration à la capitale	Plus de 7 millions d'habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte insuffisante de fonds • Stagnation de l'implantation de capitaux étrangers par manque de sécurité et facilité d'habitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité administrative de services centraux et provinciaux • Elaboration du projet de l'urbanisation et du projet d'utilisation de terrain de la ville de Kinshasa • Modernisation du transport public de la ville de Kinshasa
Infrastructures économiques	Amélioration du pouvoir économique suivie de la récontruction et du développement	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse du système de la mise en oeuvre de projets et du système de la gestion, de l'entretien, et du contrôle • Insuffisance de la capacité de la collecte des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Section du transport et du trafic • Réfection et aménagement de routes nationales, routes régionales et pistes rurales • Extension et amélioration de ports internationaux (Ports de Banana, Boma et Matadi) • Aménagement et réfection des installations de voies ferrées - Section de l'alimentation en eau • Extension et aménagement des installations des eaux dans la ville-province de Kinshasa - Section de l'électricité • Aménagement de réseau de distribution d'électricité pour Kinshasa et tout le pays • Extension et construction du barrage hydroélectrique d'Inga et aménagement de câbles de transport

9.2 Projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement

9.2.1 Elaboration d'une longue liste de projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement

Sur la base de ce qui a été examiné précédemment, l'examen s'est fait sur la description de projets éligibles des aides d'urgence à court terme. La longue liste de projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement est donnée à la page suivante :

Tableau 9.2.1 Longue liste de projets et programmes des aides (coopération) à la reconstruction et au développement Appui du Japon à la République Démocratique du Congo

Axe d'appui	Secteur des aides	Nom du projet	Méthode d'intervention (système d'appui)	Description du projet	Objectif (Objectif sur le DSRP)	Coût estimé de la requête pour la coopération (million de yens) (nombre de personnes * formation)	Remarques
Consolidation de la paix Réforme de la sécurité	Réforme de la sécurité	P-1 Formation sur la démocratisation de la police	Formation sur place	Continuer et mettre en œuvre les formations de la démocratisation de la police comme les formations faisant partie de la réforme du secteur de la sécurité	Bonne gouvernance et consolidation de la paix		
	Autres	P-2 Séminaire de la coopération internationale	Formation au Japon	Approfondir la compréhension sur l'aide publique au développement (APD) du Japon Partager les expériences pour la reconstruction post guerre/conflits	Bonne gouvernance et consolidation de la paix	environ 10 personnes	
	Autres	P-3 Spécialiste de la coordination de l'aide	Spécialités	Planifier et coordiner pour les aides publiques au développement (APD) du Japon Conseiller pour la mise en œuvre de projets	Bonne gouvernance et consolidation de la paix	1 personne pour 2 ans	
Ville de Kinshasa Amélioration de l'accès aux services sociaux	Rétablissement de la fonction administrative, développement des infrastructures de base, développement des communautés	K-1 Etude pour le projet de la reconstruction de la Ville-Province de Kinshasa	Etude d'urgence sur le développement	i) Etude sur les besoins en développement de base pour l'ensemble de la Ville-Province de Kinshasa, ii) Projet impact rapide visant à la commune de Ndjili, iii) Etude préliminaire pour la restauration des infrastructures sociales de la Province-ville de Kinshasa	Stabilisation et croissance de la micro-économie, promotion de la dynamisation de communautés	400	
	Santé, soins médicaux	K-2 Projet de l'éducation sur la santé et l'hygiène dans la Ville-Province de Kinshasa	Projet d'assistance technique	i) Santé materno-infantile, ii) Education sur l'eau et l'hygiène, iii) VIH visant à la commune Ndjili suivant l'étude pour le projet de la reconstruction de la Ville-Province de Kinshasa	Amélioration et réduction de la faiblesse de l'accès aux services sociaux, promotion de la dynamisation de communautés	3 personnes/20 mois pour 3 ans	
	Santé, soins médicaux, éducation	K-3 Projet de la restauration des infrastructures sociales de la Ville-Province de Kinshasa (Phase I)	Aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (via UNICEF)	Restauration des installations de l'enseignement primaire	Amélioration et réduction de la faiblesse de l'accès aux services sociaux	1 000	L'engagement est déjà pris.
	Santé, soins médicaux, éducation	K-4 Projet de la restauration des infrastructures sociales de la Ville-Province de Kinshasa (Phase II)	Aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (aide bilatérale)	i) Restauration des installations de l'enseignement primaire (environ 35 écoles), ii) Restauration de centres de la santé (environ 35 centres)	Amélioration et réduction de la faiblesse de l'accès aux services sociaux	1 100	- 35 écoles x 110 000 dollars - 35 centres de la santé x 150 000 dollars total 9,1 million de dollars
	Alimentation en eau	K-5 Projet de l'amélioration d'urgence du système de l'alimentation en eau de villes et la Ville-Province de Kinshasa et de l'extension de l'installation de filtration de Ngaliema	Projet général	i) Concept de base, ii) Extension de l'installation de filtration et aménagement de réseau de conduite d'eau dans le centre-ville	Amélioration et réduction de la faiblesse de l'accès aux services sociaux	2 500	De nouvelles conduites sont nécessaires pour l'extension. Phase I : 1,2 milliard de yens, Phase II : 1,3 milliards de yens II est considéré que l'assistance technique (spécialiste, etc.) ne sera pas nécessaire.
Développement économique	Développement rural	B-1 Etude pour l'aide à la restauration de communautés dans le District des Cataractes de la Province du Bas-Congo	Etude d'urgence pour le développement	i) Etude sur la situation agricole du District des Cataractes, ii) Projet impact rapide visant aux communautés sélectionnées	Stabilisation et croissance de la micro-économie, promotion de la dynamisation de communautés	400	
	Développement rural	B-2 Aide à l'amélioration de la productivité agricole de la Province du Bas-Congo	Spécialités pour la longue durée	i) Fournitures de semences améliorées, ii) Fourniture de matériels agricoles, iii) Formation de la production et de la distribution en collaboration avec les ONG locales (CRAFOD, etc.)	Stabilisation et croissance de la micro-économie	1 personne/12mois par an	4 mois pour la fourniture de matériels et l'éducation 8 mois restants pour la période du suivi
	Alimentation en eau	B-3 Etude pour le projet de l'aménagement des installations de l'alimentation en eau dans le District des Cataractes de la Province du Bas-Congo	Etude pour le développement	i) Elaboration du projet de l'alimentation en eau correspondant aux besoins élargis, visant aux 6 villes du district y compris les zones faisant l'objet de la mise en œuvre de l'aide financière non remboursable du Japon dans le passé, ii) Construction de puits à l'étude, iii) Mise en œuvre du projet pour l'amélioration de l'alimentation en eau dans une ville en tant que projet positif	Amélioration et réduction de la faiblesse de l'accès aux services sociaux	500	B -1 s'effectuera dans la région, mais le présent projet cible la ville et il a de différents sites. La spécialité n'est pas la même pour le développement rural et l'alimentation en eau de la ville, donc cela est proposé en tant que projet autre que B-1.
	Alimentation en eau	B-4 Projet de la réhabilitation des installations de l'alimentation en eau de villes dans le District des Cataractes de la Province du Bas-Congo	Projet général	Projet de l'aménagement des installations de l'alimentation en eau à effectuer suivant l'étude pour le développement citée ci-dessus	Amélioration et réduction de la faiblesse de l'accès aux services sociaux	1 500	
Développement économique	Développement économique	E-1 Aide au développement et à la gestion de ressources minérales	Formation au Japon	Projet de formations pour le développement et la gestion adéquates de ressources	Stabilisation et croissance de la micro-économie		

Source : Mission d'étude de la JICA

9.2.2 Description de projets et programmes majeurs des aides (coopération) d'urgence à la reconstruction et au développement

Le principal contenu de projets éligibles des aides d'urgence à court terme est comme suit :

- (1) Etude pour le projet de la reconstruction de la ville-province de Kinshasa (Etude d'urgence sur le développement)

Nous effectuerons une étude de besoins en développement de base visant à toute la ville-province de Kinshasa et effectuerons i) l'établissement d'un plan pour le travail (avec l'utilisation du système général d'information (GIS)) de l'ensemble de la ville-province de Kinshasa, ii) l'estimation du cadre démographique et social pour les années cibles, soit environ dix (10) ans après la période de la reconstruction, iii) l'établissement de base de données sur la situation des infrastructures économiques et sociales existantes, les besoins en restauration, etc. et son intégration dans le système général d'information (GIS) susmentionné, iv) la détermination de la position et l'envergure après avoir pris en compte des infrastructures économiques et sociales nécessitant les nouvelles installations, sur la base du cadre démographique et social concernant les années cibles, la mise en œuvre du développement des communautés en tant que projets impact rapide (projet pilote) visant aux quartiers habités par les populations vulnérables dans le centre-ville de Kinshasa.

① Projet impact rapide visant à la commune de Ndjili

La coopération pour les composantes ci-dessous visant aux quartiers sélectionnés ci-dessus sera mise en œuvre. Par ailleurs, la raison pour laquelle la commune de Ndjili fait l'objet de la coopération est expliquée dans l'Annexe-1.

- Projet pour la reconstruction des routes communautaires : examen sur l'élaboration du projet concernant les routes communautaires principales de la commune de Ndjili, la coordination avec la coopération d'autres organisations de coopération, telles que la Belgique, le projet de la réhabilitation de routes, la conception sommaire, le plan de matériels et matériaux et d'équipement de construction, l'établissement du système de l'entretien et de la gestion (répartition de l'envergure de l'entretien et de la gestion par les services régionaux et les communautés) ;
- Construction des installations sociales telles que les écoles, les installations de la santé : en tenant compte de la complémentarité avec les aides par d'autres bailleurs de fonds et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (à travers UNICEF), examiner la construction des installations nécessaires aux quartiers faisant l'objet du projet ;
- Assurer de l'eau potable : confirmation de l'état d'avancement des activités d'appui d'autres bailleurs de fonds et de la Chine, etc. et examen sur la complémentarité et la coordination avec de telles activités ;
- Appui à l'amélioration de revenu des communautés : examen sur le plan de formation professionnel en vue d'appuyer la recherche d'emploi dans la ville de Kinshasa, la mise en œuvre de la formation en la confiant à un organisme local, l'appui à la recherche d'emploi (Par ailleurs, il faut examiner la possibilité d'embauche de populations comme main d'œuvre pour le projet de construction dans le projet impact rapide) ;
- Organisation de populations et assistance au renforcement : examiner les aides aux activités entre autres, les activités la jeunesse et les activités de la sensibilisation pour la lutte contre les maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA, le paludisme en utilisant les organismes de populations fondés pour le renforcement de couches faibles telles que la jeunesse, les femmes et les enfants, l'éducation de l'hygiène en exploitant les équipes de la santé organisées par le Ministère de la Santé et les activités de l'entretien et de la gestion des installations (routes communautaires, installations de l'éducation et de la santé, etc.) par les populations.

② Etude préliminaire de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés relative à la reconstruction des infrastructures sociales visant à toute la ville-province de Kinshasa

- Comme la phase II de l'aide non remboursable du Japon pour le développement des communautés à effectuer à travers l'UNICEF essentiellement sur la construction des écoles, effectuer une étude préliminaire pour la mise en oeuvre de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés qui sera effectué par le Japon ;
- Sélectionner des installations cibles de la Province-Ville de Kinshasa (incluant la banlieue) en tenant compte de la liste des besoins en infrastructures sociales tirée par le système général d'information (GIS) indiqué dans (1) ainsi que d'écoles cibles de la ville-province de Kinshasa considérées comme prioritaire secondaire par l'UNICEF
- Etablir le plan de conception des installations prototypes et estimer les coûts pour la réhabilitation et la reconstruction des installations sélectionnées en prêtant attention sur les conditions des installations scolaires qui sont recommandées par le projet des écoles saines de l'UNICEF
- Effectuer l'étude relative aux consultants locaux à travers les ONG faisant l'objet de la commande et de la gestion du programme

(2) Projet de l'amélioration d'urgence du système de l'alimentation en eau de la ville de Kinshasa et de l'extension de la station d'épuration de Ngaliema

Basé sur MP de l'amélioration de l'alimentation en eau de la ville de Kinshasa élaboré en 2006, l'extension de la station d'épuration de Ngaliema avoisinant le fleuve Congo sera envisagée en vue d'améliorer l'insuffisance chronique des eaux de la ville de Kinshasa. En outre, le réseau de conduites d'eau en centre-ville sera aménagé. Le détail est comme suit :

- Construire les nouvelles installations de prise d'eau dans le site de l'installation existante de filtration de Ngaliema ;
- Extension de la station d'épuration de Ngaliema : augmenter 30 000 tonnes de production par jour en plus de 80 000 tonnes de production journalière actuelle ;
- Zones faisant l'objet de l'aménagement du réseau de conduites d'eau : effectuer l'aménagement du réseau de conduites d'eau dans les 8 communes, à savoir Gombe, Kinshasa, Lingwala, Kintambo, Bandalungwa, Kasa-Vunbu, Kalamu, Ngiri-Ngir ;
- Effectuer l'étude de fuite d'eau et la formation sur la prévention de fuite d'eau ;
- Transférer la technologie de l'opération, l'entretien et de la gestion de la station d'épuration.

La description de projets de l'aide financière non remboursable est la construction des installations de prise d'eau, l'extension de l'installation existante de filtration (80 000 tonnes par jour vers 110 000 tonnes par jour : 80 000 + 30 000 par jour) et l'aménagement de réseau de conduites d'eau pour lesquels les coûts sont estimés à 2,5 milliards de yens totalisant la phase I (1,2 milliards de yens) et la phase II (1,3 milliards de yens). Pour les travaux de l'aménagement de réseau de conduites d'eau, il sera pertinent que les frais soient supportés par la partie congolaise. Le nombre de bénéficiaires du présent projet est estimé à environ 1,8 millions d'habitants.

(3) Etude sur l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés dans le district des Cataractes de la Province du Bas-Congo

Visant au District des Cataractes de la Province du Bas-Congo, l'étude pour le potentiel agricole et l'analyse des causes de faibles productivité et rentabilité (compréhension du potentiel de la production agricole à travers l'étude de base relative aux conditions naturelles et au sol, analyse des causes de faibles productivité et rentabilité par l'état actuel socio-économique de moyens de

production, de distribution et de producteur) sera effectuée en même temps que la sélection des quartiers ayant les problèmes complexes sur la concordance et la réconciliation entre les réfugiés angolais installés et les communautés locales rurales ainsi que l'analyse de la situation seront exercés. Parmi eux, l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés sera mise en œuvre en tant que projet impact rapide (projet pilote) visant aux communautés du District des Cataractes.

① Projet impact rapide (projet pilote)

L'aide pour les composantes ci-dessous sera effectuée en visant aux quartiers sélectionnés ci-dessus. Par ailleurs, les raisons pour lesquelles le district des Cataractes fait l'objet du projet sont données dans l'Annexe-1.

- Projet de la reconstruction de routes communautaires : examen sur l'élaboration du projet de routes qui relie le marché Kimpese, chacune des communautés et lieux de production, la coordination avec les aides effectuées par d'autres bailleurs de fonds, le projet de la réhabilitation de routes qui prévoit l'offre et l'embauche de main d'œuvre comme les conditions préalables, la conception sommaire, le plan de matériels et matériaux et équipements de construction, l'établissement du système de l'entretien et de la gestion (répartition de l'envergure de l'entretien et de la gestion qui seront faits par les services régionaux et les communautés), etc. ;
- Projet de l'alimentation en eau potable: Situation de l'eau souterraine qui couvre l'eau portable de chacune des communautés, projet de la réparation de puits existants ou de la construction de nouveaux puits, étude pour le projet de développement de l'eau souterraine (étude de surface du sol, étude sur l'existence des eaux souterraines et la possibilité du réapprovisionnement en eau souterraine par l'exploration électrique et l'exploration de flots élastiques, étude de points de forage), mise en œuvre du projet de développement des eaux souterraines (excavation par l'installation de forage, construction de puits avec l'installation prévue de tubage, plan de l'entretien et de la gestion de puits et organisation de l'entretien et de la gestion par les communautés) ;
- Appui aux activités de la production de communautés (production agricole) : étude sur les activités de la production agricole par CRAFOD, etc., mise en œuvre des activités d'appui pour l'amélioration de la productivité agricole par la réconcession, propositions et orientations relatives à l'amélioration de la production agricole et de la distribution de produits agricoles. Appui à la formation de coopératives agricoles, à la capacité de la comptabilité et à l'irrigation de petite taille ;
- Plan de l'amélioration de revenu des communautés : s'il y a la demande, examen sur le plan de la formation professionnelle en vue d'appuyer la recherche de l'emploi à Kimpese et autres, la mise en œuvre de la formation par des organismes locaux confiés et l'aide à la recherche de l'emploi.

(4) Etude pour le projet de l'aménagement des installations de l'alimentation en eau en zone urbaine dans le district des Cataractes de la Province du Bas-Congo

Nous confirmerons non seulement la réhabilitation de projets de l'alimentation en eau en zone urbaine réalisés par l'aide financière non remboursable du Japon dans le passé (Kimpese, Lukara, Mbanza-Ngungu), mais aussi le potentiel de ressources hydrauliques du District des Cataractes en même temps nous effectuerons l'étude qui permettra à élaborer le projet de l'amélioration de l'alimentation en eau de chacune des villes. Le détail est comme suit :

- Effectuer l'étude géologique et hydrologique dans le district des Cataractes ;
- Dans l'exploitation des eaux souterraines, effectuer la construction de puits d'essai à la fois effectuer prospections physique et électrique ;

- Etudier la situation actuelle de l'alimentation en eau dans chacune des villes, à savoir Mbanza-Ngungu, Lufutoto, Kwilu-Ngongo, Lukara, Kimpese, Songololo ;
- Elaborer le projet de l'amélioration de l'alimentation en eau pour 6 villes ;
- Effectuer le projet de l'amélioration de l'alimentation en eau en tant que projet de démonstration.

Cela comprend l'estimation des besoins en eau dans le futur, la confirmation de la situation des installations existantes de l'alimentation en eau, la reconstruction d'organisme de l'entretien et de la gestion et le renforcement d'organisme, la détermination de l'étendue de l'aménagement, l'élaboration du projet de l'aménagement des installations de l'alimentation en eau, l'évaluation du projet. Si l'urgence et la nécessité sont confirmées, cela se succédera de projets généraux par la coopération financière non remboursable.

9.3 Points à considérer lors de la mise en oeuvre de projets des aides

En République Démocratique du Congo, il sera possible que les projets ne se déroulent pas sans problème ou que les effets attendus ne soient pas obtenus à cause de différentes causes, lors de la mise en œuvre de l'aide d'urgence prévue. En outre, pendant la présente étude sur le terrain, certains points n'ont pas été confirmés surtout pour le manque de temps.

Par conséquent, nous mettons en ordre dans le tableau ci-dessous les points auxquels il faut prêter attention particulière lors de la mise en œuvre de projets d'aide d'urgence ainsi que les problèmes restants à l'issue de la présente étude.

Tableau 9.3.1 Points auxquels il faut prêter attention particulière, problèmes et mesures à prendre lors de la mise en œuvre de projets d'aide d'urgence

Article	Raison	Points à considérer et problèmes	Eventuelles mesures à prendre
1. Plan de la sécurité	- Raisons politiques : L'élection présidentielle et provinciale ont été effectuées d'une manière démocratique, et pourtant, désormais les élections parlementaire et communale sont prévues et il est possible que le trouble politique et/ou les manifestations se produisent.	- Les problèmes sont d'assurer la sécurité par la police locale, les Nations Unies et les forces multinationales, ce qui est difficile à garantir dans la situation actuelle.	- Au cas où le site du projet se trouve à Kinshasa, il faut s'évacuer dans les hôtels ou à l'Ambassade du Japon. - Si l'accès à l'Ambassade est difficile, il sera nécessaire d'examiner les mesures de sécurité.
	- Structure de l'affrontement interethnique : Au cas où il existe une structure d'affrontement complexe basé sur l'ethnie ou le pays d'origine, il est possible que la disparité soit avancée si l'aide était effectuée destinée à une certaine zone (communauté) sélectionnée.	- Les raisons fondamentales de la structure de l'affrontement ne sont pas saisies clairement. - L'étude pour savoir si cela crée la disparité ou non n'est pas suffisante.	- Il faut élaborer le plan d'appui à l'ensemble et il faut prêter attention à ce que le développement des communautés se réalise pleinement et d'une manière répandue (il faut prévoir la coordination et la répartition des rôles avec d'autres bailleurs de fonds.) - Il faut confirmer la particularité géopolitique des zones cibles (communautés), l'existence de groupes politisés et l'arrière-plan social et politique des populations.
2. Problème de la propriété de terrain	- Du fait que la propriété de terrain était traitée dans l'usage, la compréhension pour la propriété diffère.	- Dans les communautés, le but d'utilisation du terrain peut être modifié selon l'autorité des communes. D'autre part, cela demande l'autorisation du Ministère des Affaires foncières sera requise selon les lois.	- Au cas où l'acquisition de terrain ou l'utilisation de terrain soit demandée pour la construction et les travaux lors de la mise en œuvre de projets, il faut la discussion suffisante et la confirmation avec les autorités compétentes et les populations pour les formalités et/ou les autorisations et/ou les approbations.
3. Problème de droits hydraulique	- Il risque que le projet de l'alimentation en eau soit empêché pour la question de droits hydrauliques.	- Lors du développement des eaux souterraines, bien qu'il est indispensable de vérifier la question de droits hydrauliques avant la mise en œuvre du projet, l'étude n'est pas suffisante.	- Avant la mise en œuvre du projet de développement des eaux souterraines, il faut la discussion suffisante et la confirmation avec les autorités compétentes telles que le Ministère de l'Energie, la Regideso et les populations.

Article	Raison	Points à considérer et problèmes	Eventuelles mesures à prendre
4. Appui aux populations faibles sociales	- Les besoins en aide chez les populations faibles sociales tels que les victimes de violence sexuelle, les victimes de conflits, les veuves, les orphelins, les handicapés concernent de nombreux domaines.	- L'étude sur la situation (répartition, population, situation de vie, besoins) des faibles sociaux n'est pas suffisamment effectuée. - Il est difficile d'effectuer l'aide consciencieuse aux populations faibles sociales, membres de communautés ayant les besoins à de différents domaines.	- Il faut étudier la réalité et la situation actuelle de faibles sociaux. - En exploitant des organismes (ONG, etc.) ayant la technique relative à l'aide aux faibles sociaux, il faut prêter attention pour répondre aux tous les besoins que possible.
5. Appui aux couches vulnérables et aux chômeurs	- La négligence des enfants des rues, personnes déplacées internes, populations de couche la plus démunie, chômeurs, anciens combattants pourra entraîner éventuellement la formation de bidonvilles et la dégradation de sécurité.	- L'étude sur la réalité de gens tels que les enfants des rues, personnes déplacées internes, populations de couche la plus démunie, chômeurs, anciens combattants (répartition, population, situation de vie, besoins) n'est pas effectuée suffisamment. - L'étude de la réalité sur l'afflux de populations à la ville-province de Kinshasa et ses environs n'est pas suffisante.	- Il faut effectuer l'étude sur la réalité des enfants des rues, personnes déplacées internes, populations de couche la plus démunie, chômeurs, anciens combattants (répartition, mouvement de populations, situation de vie, besoins) - Il est nécessaire d'étudier en détail sur les mesures prises par le Gouvernement congolais et la situation actuelle pour faire face aux problèmes de droits civils et droits de s'installer des immigrés (réfugiés). - Il est nécessaire de résoudre les problèmes qui résulteront la formation de bidonvilles et la dégradation de sécurité en donnant les soins aux concernés.
6. Préoccupations concernant la mise en oeuvre et la gestion du projet de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés	- C'est à l'initiative du gouvernement communal que le projet de développement des communautés sera effectué, pourtant, le rôle de la ville en tant qu'autorités compétentes est important. Toutefois, la relation entre le gouvernement municipal et le gouvernement communal n'est pas claire et l'insuffisance de la capacité administrative du gouvernement municipal n'est pas niable.	- Le gouvernement municipal est l'autorité compétente de gouvernements communaux sous les lois. Cependant, l'étendue de responsabilités et pouvoirs n'est pas clairement déterminée. Par ailleurs, la décentralisation est en cours d'accélération, la répartition de responsabilités respectives n'est pas claire. - La capacité administrative du gouvernement municipal n'est pas claire.	- Il est nécessaire de comprendre en détail la responsabilité et le pouvoir du gouvernement municipal et gouvernement communal ainsi que l'état d'avancement de la décentralisation. - Il est nécessaire d'étudier en détail sur la capacité administrative du gouvernement municipal.

Annexe - 1

Examen sur la sélection de quartiers faisant l'objet du projet impact rapide pour l'étude du projet de la reconstruction de la ville-province de Kinshasa

Dans la ville-province de Kinshasa, les questions souvent soulevées sont telles que l'afflux en masse de la population pour la longue durée, l'existence mixte de différentes ethnies, la vétusté des infrastructures majeurs et infrastructures de vie, l'affaiblissement de la qualité et de la quantité de services administratifs, la formation de quartiers pauvres et surpeuplés. Toutefois, les informations de base faisant preuve de circonstances susmentionnées sont aménagées d'une manière très limitée par suite de la dysfonction de l'administration observée depuis longtemps.

Dans l'étude du projet de la reconstruction de la ville-province de Kinshasa, nous proposons la sélection de quartiers modèles qui seront la base de la reconstruction et du développement ainsi que la mise en œuvre de projets impact rapide qui pourront être bénéficiés dans l'immédiat. Cependant, les données objectives utilisables pour la sélection de communes faisant l'objet dudit projet ne sont pas suffisantes.

La façon de penser sur la sélection de quartiers éligibles pour le projet impact rapide est montré comme ci-dessous :

1. Observation sur la structure de la ville et la formation de quartiers pauvres

(1) Arrière-plan de l'élargissement de la ville

La ville de Kinshasa est composée du quartier Gombe, centre-ville, situé au bord du fleuve Congo où il y a les installations du gouvernement central, etc. et de quartiers résidentiels se trouvant à l'est, au sud et à l'ouest du centre-ville, la ville est étendue vers le sud en particulier.

Plus tard, avec l'initiative de la Belgique vers 1960, la terre inexploitée jusque là de la rive droite de la rivière Ndjili a été développée comme le terrain à bâtir sous forme de new town. Il est considéré que ces sont les quartiers qui ont subi le plus grand accroissement démographique depuis 1960 et que les populations d'origines de différentes régions s'y sont installées depuis la première période de l'urbanisation.

De nos jours, le surpeuplement s'est avancé dans l'ouest, le sud et l'est de Ndjili, ce qui forme la banlieue de grande envergure ayant les pistes rurales et les habitations au bord de la route à la fois.

(2) Formation de quartiers pauvres

En ce qui concerne le centre-ville de Kinshasa, les installations sont vétustes d'une manière générale sauf le quartier Gombe. Selon les populations, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et les autorités compétentes de la ville-province de Kinshasa, le côté est de la commune de Ndjili abrite beaucoup de familles pauvres et subi le surpeuplement. Pour prouver ce fait, les populations appellent de temps à l'autre ledit quartier comme « chinois ».

L'histoire de la formation de ces pauvreté et surpeuplement n'est pas éclaircie, toutefois nous pourrions estimer qu'il y a les conditions facilitant aux populations, telles que les agriculteurs d'origine de zones rurales, chassés de leur terre pendant la période de troubles et de conflits, de compter sur leurs familles y habitant, du fait que les originaires de régions s'y sont installés suite à la fourniture effectuée de grande envergure de terres à bâtir depuis des années 1960.

(3) Commune de Ndjili et commune de Masina

A l'est de Ndjili, le développement planifié de new town a été effectué sous l'initiative de la Belgique et ce projet s'est fait avancer à partir de zones proches de la vieille ville. Autrement dit, le quartier Ndjili au bord de la rivière Ndjili, et puis, le quartier Masina du bord de la rivière Ndjili et donné sur le fleuve Congo ont été aménagés. Ces sont respectivement des unités administratives dit commune.

Il y a actuellement cinq (5) communes à la rive droite de la rivière Ndjili. Dans trois (3) communes excepté Ndjili et Masina, il y a des quartiers planifiés en partie, ce qui ne consiste pas l'utilisation du terrain entier pour le développement, mais ces quartiers se présentent actuellement mélangés de communautés rurales et de communautés urbaines.

Par conséquent, il semble que le quartier surpeuplé et pauvre que les populations appellent chinois signifie l'étendue de communes de Ndjili et de Masina au plus large et il est estimé que ces communes sont les quartiers les plus vulnérables parmi les quartiers existants de la ville-province de Kinshasa.

2. Pertinence en tant que quartiers cibles du projet impact rapide

L'intention du projet impact rapide est d'identifier l'impact dans l'immédiat par la mise en œuvre des mesures globales aux zones limitées et de le montrer comme exemple pour d'autres quartiers. Par une telle intention, la zone faisant l'objet dudit projet devra être dans l'étendue réaliste.

Il ne semble pas réaliste d'effectuer le projet impact rapide aux communes de Ndjili et de Masina du point de vue de la mise en œuvre du projet et de l'apparition de résultats. Par conséquent, il sera nécessaire de choisir une de ces deux communes. Le tableau ci-dessous montre les données de base de deux communes :

Données de base sur deux (2) communes

		Ndjili	Masina
1	Population Superficie Composition	<ul style="list-style-type: none"> Population 309 499 habitants Superficie 11,4 km² Densité de population 271 habitants/ha Nombre de quartiers 13 quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> Population 488 165 habitants Superficie 69,7 km² (superficie habitée 15km²) Densité de population 325 habitants/ha (quartier d'habitation) Nombre de quartiers 21 quartiers
2	Pourcentage d'immigrés angolais	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'immigrés (y compris réfugiés) 25 759 personnes Pourcentage d'immigrés environ 8,3% 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'immigrés (y compris réfugiés) 1 360 personnes Pourcentage d'immigrés environ 0,3%
3	Ethnie	<ul style="list-style-type: none"> La majorité est du Bas-Congo (Originaire de la Province de Bandundu : 80%, Congo Brazzaville : 11%, Immigrés angolais : 8%, Autres : 1%) Les ethnies du niveau national mélangées comme ethnies minoritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 99% de la population sont originaire de la Province de Bandundu.
4	Généralité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements interéthniques : non observés Instabilité sociale : La toxicomanie chez les jeunes Genre : Il y a des problèmes dans la protection de droits de l'homme de femmes et d'enfants en raison de de la pauvreté. Sécurité générale : Pas de problème particulier Il y a beaucoup de maladies dues à l'insalubrité Il y a des problèmes sur l'indépendance des handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements interéthniques : non observés Instabilité sociale: La toxicomanie chez les jeunes Genre : Il y a des problèmes sérieux dans la protection de droit de l'homme de femmes et d'enfants en raison de la pauvreté. Sécurité générale : partiellement dangereux Il y a des maladies dus à l'insalubrité.

		Ndjili	Masina
5	Situation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de vie général : bas • Taux de chômage : élevé, cela crée des problèmes • Lieu de travail : dans la commune et le centre-ville de Kinshasa • Il y a beaucoup de mécaniciens qui s'occupent du démontage d'automobiles et traitent les pièces de rechange • Agriculture : Potager répendu • Commerce : détaillants de petite taille 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de vie générale : bas, ce qui amène à former les bidonvilles. • Taux de chômage : élevé, cela crée des problèmes • Lieu de travail : dans la commune et le centre-ville de Kinshasa • Commerce : détaillants de petite taille • Installations : Il y a des abattoirs et des usines de transformation de viandes alimentaires.
6	Situation des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Route : détérioration de butimage de axes auxiliaires • Ecole : vétusté des bâtiments de classe • Installation de soins médicaux : insuffisant • Eau potable : insuffisant (quantité, qualité) • Eaux usées/ordures : pas traitées • Dégâts par inondations : existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Route : L'état de d'axes auxiliaires est acceptables. • Ecole : vétusté des bâtiments de classe • Installations de soins médicaux: insuffisant • Eau potable : insuffisante (quantité, qualité) • Eaux usées/ordures : pas traitées • Dégâts par inondations : existants
7	Organisation des autorités communales	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme administratif : 28 directions/division, 309 personnels • L'initiative du Bourgmestre est admise. • Pour les bailleurs de fonds étrangers, le point de contact de la communes est très claire et il est facile d'y accéder. Sa capacité de coordination des différents rendez-vous est élevée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme administratif : Les informations sur le nombre de personnels de directions/divisions ne sont pas disponibles. • L'initiative du Bourgmestre est faible. • Les cadres de la commune sont personnels compétents, pourtant ça prend du temps pour arranger de différents rendez-vous par rapport au cas de Ndjili.
8	Organisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • 13 quartiers, chacun des quartiers a son chef de quartier et sa hiérarchie administrative. • Rien de particulier pour des activités autonomes de l'amélioration de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • 21 quartiers, chacun des quartiers a son chef de quartier et sa hiérarchie administrative. • Rien de particulier pour des activités autonomes de l'amélioration de vie.
9	Situation d'aides par les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique : Elle a l'expérience dans les aides de petite tailles, telles que l'installation de latrine (2003) – De différentes aides au développement social sont envisagées dans le futur. • Chine : Elle a l'expérience dans les activité pour la construction de l'hôpital et la riziculture (respectivement en cours). Pourtant, les bénéficiaires ne sont pas bien clarifiés. La coordination avec les locaux ainsi que sa méthode restent douteuses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a des résultats apportés par USAID pour les dispositions à l'égard aux eaux usées (2002) (interrumpu à cause de la dégradation de la sécurité)

		Ndjili	Masina
10	Situation des activités de ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Les assistances techniques de petites tailles, telles que les soins médicaux, l'éducation, etc. sont effectuées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de droit de l'homme pour les femmes et les enfants. • 22 ONG sont en activité dans le domaine d'assistance technique.

Les résultats de la comparaison de deux communes en se fondant sur les données ci-dessus pourront être résumés dans le tableau suivant. Cet examen permettra de considérer que l'affinité de la commune de Ndjili sera plus élevée à l'égard de l'objectif et du contenu des activités du projet impact rapide.

Comparaison et examen de deux (2) communes

1	Population et superficie	Les communes de Ndjili et Masina ayant respectivement la densité démographique extrêmement élevée possèdent le quartier d'habitation très surpeuplée ayant 7 à 8 fois de plus par rapport à 40 personnes/ha, densité standard du quartier d'habitation surpeuplé du Japon.
2	Pourcentage d'immigrés angolais et pays d'origine (ethnie)	En ce qui concerne la part d'immigrés angolais, 8,3% occupe à Ndjili et 0,3 à Masina, ce qui montre que celle de Ndjili est très élevée. Donc, pour la RDC qui met de l'importance à l'unification de l'Etat et à l'entente interethnique, l'exécution du développement des communautés à Ndjili donnera à la commune de Ndjili la possibilité d'être un modèle du futur pour d'autres communes dans le développement de quartiers ayant le surpeuplement et la multiethnicité.
3	Généralité sociale	Elles ont les problèmes sociaux à peu près similaires, mais ceux de Ndjili sont moins risqués sur le plan de la sécurité. En outre, à Ndjili, les handicapés ayant perdu leur maison suite aux inondations vivent dans un milieu défavorable en se trouvant dans les installations de la commune. Il pourra être espéré d'inciter la commune à prendre les mesures immédiates pour résoudre ces problèmes par le renforcement de la capacité administrative de la commune de Ndjili.
4	Situation économique	Les deux communes ont le problème de chômage. Etant donné qu'à Ndjili il y a beaucoup ayant la technique de base, telles que la mécanique, les grands résultats pourront être attendus en introduisant la formation professionnelle et l'appui à la recherche de l'emploi.
5	Situation des infrastructures	En ce qui concerne les infrastructures sociales, les deux communes ont respectivement de grands besoins dans tout le secteur. (Pour ce qui est de l'eau potable et les axes auxiliaires, il semble que la Masina est plus privilégiée par rapport à la Ndjili, mais les deux sont à peu près pareille dans l'ensemble.)
6	Organisation des autorités communales	Les cadres de l'organisme administratif de chacun des communes sont accueillants pour les bailleurs de fonds. Cependant, du point de vue de l'organisation, il semble que l'initiative du Bourgmestre de Ndjili est meilleure (rapidité et exactitude des actions).
7	Organisation communautaire	Il est estimé qu'il n'y a pas de différence particulière entre les deux communes.

8	Situation d'aides par les bailleurs de fonds	<p>L'aide pour l'alimentation en eau est engagée pour la commune de Ndjili. Par la construction des installations scolaires, de la santé, etc., nous pourrions avoir l'effet de multiplication dans le domaine de l'hygiène. En outre, selon les informations que nous avons eues, la Belgique est en train d'examiner la coopération dans le domaine social, mais cette dernière n'est pas encore engagée et son contenu de l'aide ne sera pas doublé avec celui du Japon. Plutôt, la communication étroite des informations avec la Belgique et l'établissement de la répartition de domaines d'intervention et du système de la coopération permettront d'intervenir d'une manière plus renforcée et intensive et apporteront l'augmentation de l'impact.</p> <p>Pour la réhabilitation et la construction des écoles effectuées par l'UNICEF, nous pourrions penser de même manière. Pour la commune de Masina, la coopération de la Banque mondiale pourra être attendue (rien n'est engagé).</p>
9	Situation des activités de ONG	<p>Dans les deux communes, les ONG développent les activités de petite taille surtout dans le domaine de technique. Ceux-ci ne sont pas directement compatibles avec le contenu de la coopération du Japon, plutôt les meilleurs effets pourront être attendus en collaboration avec l'intervention du Japon (Les ONG sont les plus grandes sources d'informations locales).</p>

Annexe - 2

Examen relatif à la sélection de quartier faisant l'objet de l'étude de l'aide au développement des communautés dans le district des Cataractes de la Province du Bas-Congo

Dans la Province du Bas-Congo, il sera nécessaire d'établir le système de production et de distribution ayant une forte adaptabilité aux régions qui puisse assurer la compétitivité face aux produits importés, afin que sa particularité, soit ses terres favorables à l'agriculture soit renforcée et stabilisée. A cet effet, il sera nécessaire d'effectuer l'aide au développement des communautés pour une zone déterminée qui pourra apporter les résultats dans les meilleurs délais.

Dans la Province du Bas-Congo comme la ville-province de Kinshasa, il n'est pas possible d'avoir beaucoup de données objectives en tant qu'informations de base en raison du dysfonctionnement administrative pour la longue durée. La façon de penser pour la sélection de quartiers éligibles faisant l'objet de l'étude de l'aide au développement des communautés est indiquée comme suite :

1. Description de la Province du Bas-Congo

La Province du Bas-Congo située dans la région de l'ouest de la RDC est une province qui s'étend de l'est à l'ouest sur le grand axe du pays reliant le port de Matadi, région littorale et la capitale Kinshasa.

La province se divise en trois (3) districts, à savoir le district du Bas-fleuve à l'ouest, le district des Cataractes au centre et le district de la Lukaya à l'est. La province du Bas-Congo est montagneuse en grande partie, ayant des pluies en abondance est une zone agricole proche de la capitale Kinshasa.

2. Particularité du District des Cataractes

La Province du Bas-Congo n'est pas encore exploitée et l'accès à ses villages depuis de différentes provinces et villes est empêché par les fleuves et les pistes impraticables. Beaucoup de zones sont difficile à accéder en un jour. Toutefois, il existe relativement beaucoup de pistes praticables pour les véhicules dans le district des Cataractes, situé au centre et il sera possible de revenir le même jour au chef-lieu Kimpese depuis plusieurs villages.

D'autre part, les zones aux alentours de Kimpese, notamment les zones frontalières ont l'accès le plus difficile à l'eau saine dans la province. Ces zones reçoivent beaucoup de réfugiés et immigrants de l'Angola. C'est ainsi la région où il y a des problèmes complexes.

3. Situation de vie de réfugiés angolais

Les habitants dans deux camps de réfugiés angolais près de Kimpese que nous avons visités ne reçoivent presque pas l'appui de l'UNHCR aujourd'hui et gagnent leur vie, en principe, en travaillant dans l'agriculture sur le terrain prêté comme terre à cultiver par son propriétaire local. Toutefois, étant donné que beaucoup de terres sont stériles en général et qu'en plus ils exercent toujours l'agriculture traditionnelle, la production demeure faible et ils ne peuvent pas avoir suffisamment le revenu en espèces, de ce fait, ils laissent échapper souvent l'occasion de recevoir les services scolaires et/ou les soins médicaux d'une manière suffisante. Par conséquent, les réfugiés angolais sont obligés de mener la vie la plus difficile par rapport à ses habitants voisins.

Il y a beaucoup d'Angolais qui habitent dans les communes de Congolais et le taux de la population angolaise atteint 50% suivant les endroits. Cependant, l'affrontement entre les Angolais et les Congolais n'y a pas été observé structurellement. C'est parce que l'ensemble de ces environs existait comme un pays, en tant que Royaume Kongo avant l'indépendance et l'affinité de ces deux populations est très élevée dans cette zone.

4. Réalité pour assurer le système d'exécution

Le CRAFOD (Centre régional d'appui et de formation pour le développement) qui est une ONG locale, partenaire d'exécution de l'UNHCR donne depuis des années son appui aux communautés rurales dans cette zone et il a de grandes connaissances et expériences. En outre, en tant qu'organisme, il a le soutien de l'église protestante de l'Allemagne qui lui procure de grands avantages financiers et humains. Par ailleurs, ayant les installations renforcées à son siège de Kimpese, il sera éventuellement un organisme éligible en tant que partenaire prometteur pour la mise en route du projet de développement des communautés dans cette région.